«Espace européen» : le marché unique

Le Monde



15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14897 7 F

SAMEDI 19 DÉCEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La Bundeswehr en Somalie

EN décidant d'envoyer un contingent de 1 500 soldats de la Bundeswehr participer à l'opération «Rendre l'espoir» en Somalie, le chancelier Kohl lève une des hypothèques majeures pesant sur la capacité d'action extérieure de l'Allemagne unifiée. La Loi fondamentale de la République fédérale, qui interdit à la Bundeswehr toute intervention armée hors de la zone couverte par l'OTAN, visait à lever les craintes des voisins et partenaires de Bonn vis-à-vis de ce «réarmement allemand» mal accepté, à l'époque, par une bonne partie de l'opinion publique européenne.

Pendant près de quarante ans, la RFA s'est fort bien accommodée de cette auto-limitation militaire : alors que la France, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis s'empêtraient dans des aventures militaires outre-mer, l'Allemagne avait troqué les habits du guerrier contre celui du marchand. Sa prospérité se fondait pour une part sur les avantages à l'exportation que lui valait son statut de puissance non soupçonnable de visées colonialistes ou impérialistes.

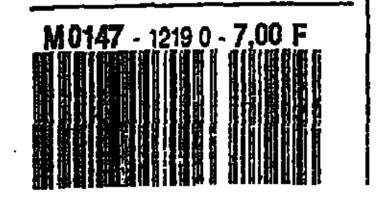
LA fin de l'affrontement bipolaire Est-Ouest et le retour de l'Allemagne unifiée à la souveraineté pleine et entière ont fondamentalement changé les données du problème. Il apparaissait maintenant que cette Allemagne à laquelle l'Amérique avait offert, dès 1989, le «partenariat dans la direction des affaires du monde» se dégageait un peu trop facilement des obligations liées à ces nouvelles responsabilités. L'abstention de l'Allemagne dans la guerre du Golfe avait rencontré la compréhension des pays engagés directement dans le conflit avec l'Irak. En août 1990, l'unification n'était pas encore formellement réalisée, et l'on ne pouvait tenir rigueur au gouvernement de Bonn de n'avoir pas encore mis en place le dispositif constitutionnel lui permettant de manifester une solidarité autre que matérielle avec ses alliés.

Dans les mois qui suivirent, l'Allemagne développa une activité diplomatique intense, à la mesure du poids réel de ce pays de 80 millions d'habitants, troisième puissance économique mondiale. L'Allemagne exigeait sa place, rien que sa place mais toute sa place, dans les instances internationales. Dès la réunification, elle demanda – et obtint lors du récent sommet européen d'Edimbourg – l'augmentation de sa représentation au Parlement de Strasbourg. M. Klaus Kinkel, ministre des affaires étrangères, fit aussi valoir cet automne l'intérêt que son pays portait à une réforme du conseil de sécurité des Nations unies, dont l'Allemagne ne devrait pas être exclue.

DANS ces conditions, la contradiction entre la volonté de jouer un rôle de premier plan dans les affaires du monde et l'incapacité à assumer les conséquences – y compris militaires – de ses actes devenait par trop criante. Le chancelier Kohl a tiré les leçons de la paralysie allemande dans la crise yougoslave. Jugeant, avant toute révision de la Loi fondamentale, qu'une intervention militaire était constitutionnellemnt possible, il a signifié que la «politique du bon exemple» dont il se fait gloire implique que l'on prenne un minimum de risques.

Lire page 6 l'article de HENRI DE BRESSON

M0147 - 1219 0 - 7,00 F



Jugeant que la mesure nuit au processus de paix

Washington dénonce l'expulsion de Palestiniens par Israël

La Cour suprême israélienne a autorisé, jeudi 17 décembre, l'expulsion «temporaire» vers le Liban de 417 Palestiniens accusés d'être membres ou sympathisants du mouvement islamiste Hamas. En signe de protestation contre la décision israélienne – dénoncée par Washington parce qu'elle nuit au processus de paix – le gouvernement libanais a refusé d'accueillir les expulsés.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

«Une grave erreur tactique. Une décision honteuse. Un crime!» Bien que le premier ministre israélien, M. Itzhak Rabin, se soit déclaré convaincu que sa décision *«ne compromet pas le processus de paix»* et que celui-ci *«se poursuivra»* en février à Washington, le crescendo des réactions palestiniennes est frappant. Au-delà du drame humain et quelle que soit la suite des événements, la chronique retiendra sans doute que la première conséquence politique de l'expulsion massive et *«temporaire»* décidée par Israël contre 417 militants et sympathisants islamistes présumés aura été de refaire l'union générale des Palestiniens, bouclés depuis cinq jours dans les territoires occupés.

A Gaza, déjà, une manifestation, rapidement réprimée, a réuni, jeudi 17 décembre, pour la première fois depuis très longtemps, les «frères ennemis» du Mouvement de la résistance islamique (Hamas) et de l'OLP, ces derniers adressant publiquement leur *«salut fraternel»* aux *«résistants»* intégristes. Un peu plus tard, la Direction unifiée de l'Intifada – à laquelle le Hamas n'appartient pas – appelait à *«dix jours de colère»* et de *«protestations vigoureuses»*, qui devaient commencer samedi par une grève générale dans les territoires.

Nul ne doute que cet appel figurera parmi les plus suivis de l'histoire du soulèvement palestinien. Car modéré ou radical, partisan ou adversaire du processus de paix, musulman ou chrétien, religieux ou laïc, aucun des deux millions d'habitants de Cisjordanie ou de Gaza ne peut rester insensible à cette mesure punitive.

PATRICE CLAUDE

Lire la suite et les articles d'ALAIN FRACHON et LUCIEN GEORGE page 4

Le revirement de l'ancien premier ministre

La pression des socialistes a contraint M. Fabius à accepter la Haute Cour

M. Fabius a annoncé, jeudi 17 décembre, après discussion avec les dirigeants socialistes, qu'il se résolvait à demander au groupe PS de l'Assemblée nationale de déposer une nouvelle proposition de résolution, tendant à le mettre en accusation devant la Haute Cour avec Mme Dufoix et M. Hervé pour l'affaire du sang contaminé. Cette proposition devait être déposée vendredi matin auprès du bureau de l'Assemblée nationale. Elle pourrait être débattue au Palais-Bourbon, puis au Sénat, la session ordinaire s'achevant le 20 décembre à minuit.

par Patrick Jarreau

Il a fallu deux jours à M. Laurent Fabius pour comprendre l'enjeu de son éventuelle mise en accusation devant la Haute Cour dans l'affaire du sang contaminé : rien de moins que la survie du Parti socialiste en tant que force politique, et, indissociablement, son propre destin.

En renonçant à revendiquer lui-même sa traduction devant la Haute Cour avec Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé, et en annonçant qu'il voterait leur mise en accusation, le premier secrétaire du PS se faisait l'accusateur de ses deux anciens ministres et invitait l'ensemble des députés socialistes à partager ce rôle avec lui. Dès lors, il serait apparu que les socialistes se dérobaient collectivement à la responsabilité politique et tentaient de détourner d'eux la demande de vérité et de justice, en l'orientant vers les défaillances individuelles supposées de deux anciens ministres transformés en victimes expiatoires.

Les députés socialistes se sont refusés à ce geste. Sans que l'attitude de M. Fabius ait été explicitement évoquée au cours des réunions du groupe socialiste de l'Assemblée, mercredi 16 décembre, puis du bureau exécutif, jeudi 17, il était clair qu'elle déterminait la signification du vote de la résolution de mise en accusation.

Lire la suite page 11 et nos informations pages 11 et 12

PLANTU

Michel Camdessus au chevet de l'économie mondiale

Pour le directeur général du FMI, l'Europe peut contribuer à la reprise. Elle doit remettre en selle le SME en écartant la tentation du «noyau dur»

Prenant la parole le jeudi 17 décembre, à Washington, devant le National Press Club, M. Michel Camdessus, directeur général du Fonds monétaire international, a longuement traité des risques qui guettent l'économie mondiale, des défis et aussi des chances qu'ils impliquent. Le directeur général du FMI a bien voulu répondre ensuite, par téléphone, aux questions de Paul Fabra.

Comment rétablir la confiance? Cette question est inséparable, pour le directeur général du Fonds monétaire, des graves difficultés auxquelles l'économie mondiale reste confrontée. Globalement, les perspectives sont moroses. Le FMI ne prévoit, pour 1993, qu'une augmentation de 2 % de la production mondiale. Dans ce tableau plutôt sombre, deux taches de lumière. L'une n'est encore qu'une éclaircie : la reprise aux Etats-Unis. Les premiers signes d'amélioration se sont manifestés en juin. Le FMI s'attend à la poursuite du mouvement l'année prochaine. *«2 % de croissance en 1992, 3 % en 1993»*, nous dit M. Camdessus. Ce qui freine, c'est encore une extrême prudence de la part des entreprises. Leur gestion reste guidée par le souci de consolider les bilans. Ce phénomène a fait avorter, il y a un an environ, les premières velléités de reprise. Raison de plus, dit M. Camdessus, pour que la nouvelle administration ne vienne pas inquiéter les marchés par des initiatives intempestives. *«La bévue à ne pas commettre*, nous précise-t-il, *c'est une relance budgétaire.»* En d'autres termes, le président Clinton devra laisser dans le tiroir le programme de grands travaux dont parlait le candidat Clinton. Tel est le message. En revanche, pense M. Camdessus, Washington doit dès maintenant mettre en route une politique d'assainissement budgétaire et réformer la fiscalité afin de favoriser l'épargne au détriment de la consommation.

PAUL FABRA

Lire la suite page 22

Déminer le Cambodge

Des militaires français de l'ONU supervisent les opérations

SVAY-CHEK

de notre envoyé spécial

«Etre présent en permanence», répète le commandant Deley. Le lieutenant Mercury et ses hommes ont retenu la leçon. Il est près de midi et le soleil cogne. Les équipes de démineurs cambodgiens, sous la supervision des Français, avancent mètre carré par mètre carré. Un premier homme coupe avec précaution broussailles et herbes folles. Le sol n'étant pas ferrugineux, le second promène son détecteur de mines. A la petite pelle, un troisième dégage et soulève avec précaution tout objet en métal qui traîne au ras du sol. Le lieutenant Mercury a divisé les champs à déblayer en zones de quelques centaines de mètres carrés chacune. Depuis début septembre, entre trois et quatre cents mines ont été déterrées dans la première zone. Dans la seconde – *«l'emplacement d'un ancien camp viet»* – on a trouvé entre cinquante et cent mines ainsi que des obus et des munitions, dans la troisième, une vingtaine de mines antipersonnel et, dans la quatrième, encore en cours de déminage, deux cents mines ont déjà été collectées.

Svay-Chek n'est qu'un lieu-dit du Nord-Ouest cambodgien, à 20 kilomètres au nord de la ville de Sisophon et à égale distance de la frontière thaïlandaise. Mais on s'y est beaucoup battu, et le village, qui a changé plusieurs fois de mains, est entouré d'une ceinture de mines disposées dans tous les sens.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Lire la suite et nos informations page 3

M. Eltsine à Pékin

La Russie et la Chine se déclarent «amies».

Lire page 3 l'article de JAN KRAUZE

Le renforcement des mesures contre les Serbes

Les pays de l'OTAN sont divisés.

Lire page 5

L'acquittement de Richard Roman

La famille de la petite Céline Jourdan a très vivement réagi à l'acquittement de Richard Roman par la cour d'assises de l'Isère qui a condamné Didier Gentil à la réclusion criminelle à perpétuité avec une période de sûreté de vingt-huit ans.

Lire page 13 l'article de MAURICE PEYROT

Un plan de soutien à l'immobilier

Le gouvernement a annoncé cinq mesures pour relancer le secteur.

Lire page 20 l'article de FRANÇOISE VAYSSE

Le tabac et la presse

Les quotas de publicité en faveur du tabac dans la presse écrite sont dépassés depuis plusieurs mois.

Lire page 15 l'article de JEAN-YVES NAU

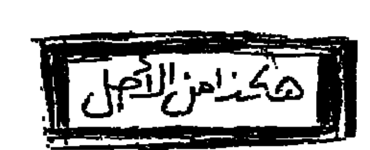
SANS VISA

■ L'enfer de Salo. ■ Le berceau de Fellini. ■ Les blancs jouent et gagnent. ■ Pékin, tout bouge, rien ne change. ■ Table : le kouglof. ■ Cigares : viva habanos. ■ Salon nautique : grand largue. ■ Livres : bouches à feu.

pages 29 à 36

Le sommaire complet se trouve page 28

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH ; Tunisie, 750 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 220 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L ; Luxembourg, 42 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 2,75 FL ; Portugal, 170 ESC ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,80 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.



AU COURRIER DU Monde

VIEILLESSE

Dépendance et solidarité

PLUS de dix ans d'une réflexion ininterrompue de la part des «spécialistes», jalonnée par de nombreux rapports (pas moins de six), pour en arriver à l'application, par le gouvernement, de l'article 49-3, pour faire adopter, sans majorité relative, une loi dont le député socialiste J.-C. Boulard disait, huit jours auparavant, que ce serait *«une grande réforme de société»* ! De plus, il se murmure déjà que cette loi ne sera pas appliquée, notamment en raison de l'opposition des départements, qui en seront les principaux payeurs !

Un débat bâclé, une loi mal ficelée, pas de discussion sérieuse entre les personnes concernées, les «âgés dépendants» – ou leurs représentants, – les familles, les professionnels, les financeurs et les élus. Quelle caricature de démocratie, pour ce qui aurait dû être effectivement une grande réforme sociale ! Car il s'agit ni plus ni moins de poser la question de l'avance en âge de la dépendance, même si cette dernière ne concerne qu'environ 3 % des soixante-cinq ans et plus.

L'allongement de l'espérance de vie, phénomène de société massif et récent, amène aujourd'hui une minorité de retraités à finir leur vie dans l'incapacité d'accomplir sans aide les actes essentiels de l'existence. C'est ce qu'on a appelé, depuis les années 80, la «dépendance».

Première difficulté, cette notion de dépendance est extrêmement complexe. C'est cette complexité même qui a permis la confiscation du débat social par certains experts : quelques médecins, quelques chercheurs en sciences humaines, quelques financeurs et quelques élus. Cette confiscation a amené un débat essentiellement technique et financier : comment va-t-on attribuer une «prestation dépendance», sur quels critères, et qui va payer ? Or, ce débat technique et financier ne peut recevoir de réponses satisfaisantes que pour autant qu'ait été posée la question de fond, qui ne peut être que philosophique et éthique : qu'est-ce que cela peut avoir comme sens aujourd'hui de vieillir dans l'incapacité, dans une société qui a mis l'essentiel de ses valeurs dans la rentabilité, la jeunesse et le paraître ?

Et, de fait, ce débat de fond a été soigneusement éludé par la plupart des acteurs sociaux, principaux protagonistes du jeu politique de ces derniers mois.

D'abord le gouvernement qui, en possession – dès octobre 1991 – de deux rapports d'experts, non seulement n'a pas mis en route la discussion qui s'imposait et qu'il avait promise, mais de plus a pris des mesures ponctuelles, davantage en fonction de leur éventuelle efficacité dans la lutte contre le chômage que pour aider véritablement les «âgés dépendants» (dispositif d'emplois familiaux et financement de gardes). Ensuite, certains groupes de pression ont préféré médiatiser le débat (envoi de fauteuils roulants par les Panthères grises, pétitions récoltées par certaines associations professionnelles).

Même au niveau du grand public, on a eu l'impression que, du moment qu'il s'agissait de «faire quelque chose pour les dépendants», l'important était qu'on fasse, fût-ce n'importe quoi. Peu importait, alors, qu'on élude une réflexion capitale à propos d'une ségrégation renforcée des soixante-cinq ans et plus, sous couvert de les aider spécifiquement. Peu importait que le fait de parler d'un état de dépendance ne permette en aucun cas une analyse de l'interaction personne-société, ce que la notion de handicap en santé publique permet, en prenant en compte notamment la dimension de l'environnement et son rôle essentiel dans la construction sociale de la dépendance. Peu importait, aussi, dans ces conditions, qu'on n'aborde pas la question fondamentale du financement, en le faisant reposer une fois de plus sur l'aide sociale, devant laquelle les départements sont tout à fait inégaux, alors qu'il semblerait beaucoup plus logique de recourir à la contribution sociale généralisée.

En définitive, la société, à travers les principaux acteurs dominants du champ de la vieillesse, n'a pas envie qu'on lui parle de dépendance. Celle-ci est associée à la vieillesse et à la mort. Le refus d'en parler ne fait que refléter notre angoisse à aborder ces étapes fondamentales de notre vie.

Quelles que soient les décisions techniques prises, il y aura toujours une exclusion des gens vieillissants, dits «dépendants», si chacun de nous ne reconnaît pas sa propre dépendance à l'égard d'autrui ; c'est la condition fondamentale pour que la société forme un tout, ce tout qui est l'étymologie même du mot solidarité.

BERNARD ENNUYER
Sociologue et directeur d'un service d'aide à domicile

UN LIVRE

Sous le sapin

LE JOUET
Ouvrage collectif dirigé par Gilles Brougère. Autrement, série «Mutations», 207 p., 110 F.

QU'Y A-T-IL de plus simple, de plus paisible, que ces mystérieux colis, joliment emballés et déposés au pied du sapin de Noël? Chacun sait ou devine pourtant que les jouets ne sont ni futiles ni innocents. Le mérite de l'ouvrage collectif dirigé par Gilles Brougère, responsable du département des sciences du jeu à l'université Paris-Nord, est de montrer l'extrême complexité de ces petits objets qui remontent à la nuit des temps mais qui ont pris, au cours des dernières décennies, une importance considérable.

Le jouet apparaît parfaitement paradoxal : reproduisant le monde en miniature, se voulant éducatif, il offre à l'enfant une sorte d'intégration sociale ; mais, en même temps, il stimule son imagination, lui permet de s'évader et de refaire le monde à sa manière. Chaque adulte y met ses propres désirs, fantasmes et nostalgies.

Toute cette charge symbolique n'empêche pas le jouet d'être, avant tout, un objet industriel, destiné à produire des profits. Objet un peu particulier en ce sens que celui qui l'achète (l'adulte) n'est pas celui qui le consomme. La télévision a introduit cependant une nouveauté capitale : en France, depuis 1975, des spots publicitaires permettent désormais aux fabricants de s'adresser directement à l'enfant. Au point d'adapter leurs produits à la télévision et même de fournir des dessins animés avec jouets à la clé genre Goldorak.

L'enfant-consommateur – et c'est la deuxième nouveauté – se voit proposer une gamme de produits de plus en plus diversifiés. Une grande surface spécialisée dans le jouet commercialise aujourd'hui quelque douze mille objets différents. L'époque des changements lents est révolue : le jouet a basculé dans le système de la mode. Pour mieux s'adapter au consommateur, les créateurs de Fisher-Price à New-York n'hésitent pas à observer des petits enfants en train de jouer derrière une glace sans tain.

A New-York, à Tokyo, ou ailleurs... Troisième nouveauté, en effet : le jouet n'est plus ancrée dans une culture déterminée. Les frontières disparaissent, l'artisan cède peu à peu la place aux multinationales. Aujourd'hui, le premier producteur et exportateur de jouets du monde est Hongkong, suivi de la Corée du Sud. Le taux de pénétration du marché français par les importations est passé de 28 % en 1970 à 67 % en 1988.

Et pourtant... On continue à offrir des poupées. Les jeux des garçons et des filles se distinguent encore les uns des autres. De très vieilles habitudes (et de très vieux jouets) cohabitent avec des attitudes et des objets radicalement nouveaux. Au pied du sapin de Noël se trouve un formidable bric-à-brac. Comme dans nos têtes.

ROBERT SOLÉ

TRAIT LIBRE



© 1992 HENG—LIANHE ZAOBAO-CAW

JUSTICE

Hégémonie idéologique

LA chambre criminelle de la Cour de cassation a rendu le 27 novembre, dans l'affaire Touvier, un arrêt de cassation partielle, aussi attendu dans son dispositif que décevant dans ses motifs. On espérait, en effet, que la haute juridiction se prononcerait sur la question de savoir si l'Etat français avait ou non mené une politique d'hégémonie idéologique.

Deux raisons au moins exigeaient que cet espoir ne fût pas déçu : d'abord parce qu'en matière de crimes contre l'humanité, contrairement à ce que certains ont soutenu au lendemain de l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, dire le droit oblige à lire l'Histoire, mission à laquelle la Cour de cassation n'a pas failli, en 1985, dans l'affaire Barbie; ensuite, parce que c'est elle-même qui a ajouté au texte de l'article 6 du statut du tribunal de Nuremberg une condition qui n'y figurait pas, à savoir que les crimes fussent commis *«au nom d'un Etat pratiquant une politique d'hégémonie idéologique»*. Il était donc normal qu'à la lumière des travaux d'historiens incontestables, elle apportât une réponse.

Or, trompant cette attente, les hauts magistrats ont choisi de biaiser en énonçant : *«Alors qu'aux termes de l'article 6 du statut du tribunal militaire international de Nuremberg les auteurs ou complices de crimes contre l'humanité ne sont punis que s'ils ont agi pour le compte d'un pays euopéen de l'Axe, la chambre d'accusation ne pouvait, sans se contredire, déclarer que les assassinats poursuivis ne constituaient pas des crimes contre l'humanité tout en relevant qu'ils avaient été perpétrés à l'instigation d'un responsable de la Gestapo, organisation déclarée criminelle comme appartenant à un pays ayant pratiqué une politique d'hégémonie idéologique...»* Ainsi, dans la chaîne des responsabilités, le maillon de la France de Vichy a-t-il sauté, l'argumentation juridique se focalisant plus commodément sur la seule Allemagne nazie.

Ce n'est pas tout. En refusant de dissocier, au sein de l'article 6 du statut, la norme de comportement (définissant le crime contre l'humanité), toujours en vigueur, et la norme de compétence (établissant le tribunal *«pour juger et punir toute personne* (...) *agissant pour le compte des pays européens de l'Axe...»*, qui, elle, a disparu en même temps que le tribunal lui-même, la Cour de cassation enferme le crime contre l'humanité dans de strictes limites de temps et de lieu. Elle ruine, de la sorte, les espérances de ceux qui, à tort ou à raison, pouvaient être tentés d'imputer à des agents de l'Etat français des crimes contre l'humanité commis notamment durant les guerres de décolonisation.

Au total, l'habileté dans l'esquive déployée dans cet arrêt force l'estime du tacticien à défaut d'emporter la conviction du juriste.

RENÉE KOERING-JOULIN,
ANDRÉ HUET
et PATRICK WASCHSMANN
professeurs à l'université Robert-Schuman de Strasbourg

NOËL

L'étoile jaune à la crèche

NOËL 1942 à Montbéliard : en raison du couvre-feu, la messe de minuit est avancée à 18 heures. Conformément à la coutume, au début de la célébration, les enfants de chœur vont en procession porter l'Enfant Jésus à la crèche. Stupeur dans l'assistance d'autant plus nombreuse qu'aux paroissiens se sont joints des soldats allemands en uniforme : le nouveau-né porte l'étoile jaune et il en est de même pour Marie et Joseph !

Trouvaille prophétique d'un humour tragique à l'initiative du curé, l'archiprêtre Jean Flory. Geste qui vient de loin : en 1917, aumônier militaire en Alsace, Jean Flory, alors que la synagogue de Seppois était menacée par les obus, avait sauvé les rouleaux de la Thora.

Jean Flory avait su résister à l'antisémitisme qui gangrenait bien des milieux catholiques. Il appartenait à une famille spirituelle éloignée de ces bassesses. Son frère Charles, gendre du philosophe Maurice Blondel, avait été, de 1922 à 1926, président national de l'Action catholique de la jeunesse française, cette ACJF qui privilégiait le travail de formation, de réflexion.

Jean Flory fut très vite en contact avec un jeune jésuite franc-comtois, le Père Chaillet. Le théologien qui, pendant l'Occupation, allait fonder *Témoignage chrétien* multipliait les mises en garde contre le fascisme et le nazisme. Le 25 février 1937, dans une lettre au Père de Lubac, il constatait : *«Le fascisme envahit de plus en plus l'Eglise.»* Témoin de la tourmente, il préparait un ouvrage, *l'Autriche souffrante*, sorti au printemps 1939. Mais dès janvier, lors de réunions publiques à Vesoul, Besançon et Montbéliard, Pierre Chaillet alertait l'opinion sur ce que son livre allait qualifier de *«déchaînement des pires instincts de l'antisémitisme passionnel»*.

Quand le drame gagna la France, Jean Flory resta fidèle à lui-même, incarnant la *«ligne de résistance spirituelle»* que le Père Chaillet appelait de ses vœux dans son livre. Noël 1942, Noël 1992, cinquante ans ont passé. N'oublions pas l'un de ceux qui ont sauvé l'honneur.

JOSEPH PINARD
Ancien député (PS) du Doubs

PUBLICITÉ

Pluie froide

«Chiants comme la pluie...»

STUPEUR. Triomphant en haut de l'affiche, tous droits de cité conquis, imposant sa brièveté percutante et racoleuse. Non pas le cri de haine griffonné à la hâte par la main d'un désespéré, non pas l'injure provocante d'un révolté : mais la magnifique ouverture d'un panneau publicitaire, l'œuvre dûment méditée d'un homme de l'art en quête d'impact et d'effet choc... pour la promotion d'un grand service public.

Qui s'émeut en moi? La mère de famille irritée contre ce démenti narquois infligé aux efforts qu'elle déploie pour endiguer l'invasion d'un vocabulaire trop vulgaire? Le professeur de lettres qui frémit en découvrant cette affiche à l'entrée même d'un collège, joli viatique pour ces élèves dont on va exiger, et tenter d'obtenir, un usage correct de la langue? Non, plus profondément m'atteint, comme une éclaboussure, l'écume de notre temps, ce temps où les valeurs sacro-saintes d'efficacité et de rentabilité sont cultivées jusqu'au mépris de tout respect. Respect de la bienséance certes, mais surtout respect de l'autre, respect des jeunes qu'on s'efforce de séduire en mimant les allures désinvoltes d'une langue relâchée. Respect de tous, en vérité, puisque, bon gré mal gré, il faudra bien se reconnaître dans cette formulation grossière dont l'annonceur nous impose, implicitement, la paternité. *«La publicité est la fleur de la vie contemporaine... la plus belle expression de notre époque»*, s'exclamait Blaise Cendrars en 1927. Je souris devant cette triste «fleur» de décembre que le soleil rayonnant sur l'affiche suivante ne réchauffera pas. Seule la poésie, la vraie, saura dissiper l'amertume si, détournant les yeux, nous écoutons la voix qui murmure :

«Pour un cœur qui s'ennuie
O le chant de la pluie!»

JACQUELINE BOUCHET
Paris

SÉCURITÉ

Non responsable, mais coupable

LA région Ile-de-France rénove depuis quinze mois le lycée Charlemagne, à Paris, en plein cœur du Marais. L'établissement aura belle allure, et nous en sommes fiers, mais, en attendant, neuf cents élèves – de la seconde aux classes préparatoires – et cent professeurs s'entassent dans des locaux provisoires pleins à craquer, où les déplacements dans les couloirs ressemblent à un parcours du combattant. Ajoutons à cela quelques portes de classes qui s'ouvrent à l'envers et empêchent l'évacuation correcte de leurs occupants, mais surtout la présence de solvants volatils – indispensables aux classes scientifiques – qui, s'ils s'enflammaient, risqueraient de bloquer deux des trois escaliers. Vous comprendrez pourquoi le conseil d'administration du lycée a demandé, à une écrasante majorité, le passage urgent d'une commission de sécurité et la construction d'un escalier métallique extérieur. C'était le 19 novembre. La commission n'est toujours pas venue ; l'escalier métallique extérieur reste un vœu pieux ; les mêmes portes de classes continuent de s'ouvrir à l'envers. Faut-il attendre, comme au lycée Robert-Schuman de Colombes, complètement détruit le 1er décembre dernier, que tout s'embrase pour protester ?

En ces temps où les maîtres mots sont éthique et transparence, je souhaiterais, simple professeur aux responsabilités limitées, dire combien je me sentirais coupable de garder le silence plus longtemps.

GUY FONTAINE
Paris

PORNOGRAPHIE

Le viol toléré

LIRE chaque jour les comptes rendus d'audience de Grenoble, et se demander, demain, quelle petite fille se trouvera sur le chemin d'un tel destin.

Ouvrir la même semaine un programme de cinéma à la rubrique «Films érotiques». Parcourir des titres de films qui, d'ordinaire, font hausser les épaules, mais qui, soudain, ne font plus rire du tout : *«Adolescentes voyeuses, violées et sodomisées»*, *«Douces pénétrations anales pour gamines à sodomiser»*. Rien d'exceptionnel : chaque semaine a sa livraison de *«gamines»*, de *«pucelles»* et de *«collégiennes»* que l'industrie pornographique malmène sans façons.

Etrange dédoublement : comment une société peut-elle, d'un côté, condamner ces crimes avec tant d'émotion, de l'autre, tolérer qu'on mette en images, en toutes lettres et en affiches, le viol et la sodomie de mineures? Sodomiser une gamine serait ici un acte de barbarie, là un argument commercial et l'occasion d'une jouissance?

On pourra discuter, des années encore, la question de savoir si les mots et les images incitent, suggèrent, banalisent... En attendant une réponse, on peut déjà poser la question : où se situe la frontière entre ce qui peut être toléré au nom de la liberté d'expression et ce qui doit être condamné au nom du respect des droits de l'homme? Des droits des gamines en l'occurrence.

KATIE BREEN
Paris

Le Monde

Edité par la SARL Le Monde
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

La visite de M. Boris Eltsine à Pékin

La Russie et la Chine se déclarent « amies »

PÉKIN

de notre envoyé spécial

M. Boris Eltsine, tout sourire, le pouce levé, parcourt quelques centaines de mètres de la Grande Muraille de Chine. Comme tant d'autres avant lui, il regarde vers le nord, d'où venaient les envahisseurs, et le spectacle lui inspire des commentaires de circonstance, égrenés à chacune des stations qu'il se ménage pour éviter de trop souffler en gravissant la pente, fort raide.

Ce qu'il dit n'est pas vraiment nouveau : que la *« coopération militaire »* entre la Chine et la Russie offre *« de grandes perspectives »*, Pékin ayant besoin, entre autres, de pièces détachées pour entretenir les nombreuses usines d'armement construites par l'URSS avant le grand schisme. Que les deux pays vont éloigner leurs forces de part et d'autre de la frontière et en réduire les effectifs. Les premières déclarations d'intention sur ce sujet datent de 1989.

Rien d'extraordinaire donc, sinon qu'il s'agit tout de même de la Russie démocratique et de la Chine communiste et que, si les médias chinois ont été jusqu'à présent assez discrets, les Russes semblent, eux, décidés à montrer au monde que rien – et surtout pas l'idéologie, les droits de l'homme ou Taïwan – ne doit empêcher le rapide réchauffement de leurs rapports. Pour M. Eltsine, cette visite répond certes, entre autres, à une préoccupation de politique intérieure : *« On nous accuse toujours d'être trop américanisés, trop pro-occidentaux »*, avait-il déclaré à sa descente d'avion, avant d'expliquer que ce voyage en Chine, après sa récente visite en Corée du Sud, prouvait le contraire.

Mais ce déplacement est aussi un signal adressé aux Occidentaux, priés de se souvenir que la Russie, si mal en point qu'elle soit, n'a pas renoncé à son rang de grande puissance capable de jouer sur plusieurs tableaux. La *« déclaration commune »* que devait signer vendredi 18 décembre M. Eltsine, à l'issue de ses entretiens avec le premier ministre Li Peng et surtout avec le secrétaire général du PCC, M. Jiang Zemin, va d'ailleurs jusqu'à présenter les deux pays comme *« des Etats amis »*.

Il ne s'agit pas des prémices d'une nouvelle *« alliance »*, a précisé le porte-parole du ministère des affaires étrangères russe : *« La Russie n'a pas d'adversaire et n'éprouve donc pas le besoin d'entrer dans une alliance. »* Cela dit, la Chine est pour Moscou *« un partenaire prioritaire »*. Les deux pays s'interdisent *« toute alliance politico-militaire dirigée contre l'autre partie »*, ou de signer avec un tiers *« des accords portant atteinte à la souveraineté d'Etat et aux intérêts de sécurité de l'autre partie »*.

Un « dialogue politique régulier »

Russes et Chinois proclament leur désir d'accroître leur coopération dans un nombre impressionnant de domaines, allant de la défense à l'écologie en passant par la lutte contre le trafic d'armes et d'objets d'art, sans oublier les liens économiques directs entre régions frontalières. Ils se proposent aussi d'instituer entre eux un *« dialogue politique régulier, y compris au plus haut niveau »* – manière de dire que le rythme des visites devrait s'accélérer. La Russie et la Chine vont aussi *« poursuivre leurs conversations »* sur les quelques points encore litigieux du tracé de leur frontière.

Aucun des vingt et un points de la déclaration ne fait référence aux droits de l'homme. Le porte-parole russe explique que si la Russie met *« actuellement »* en avant la défense de l'individu, la Chine, elle, *« conformément à la tradition confucéenne »*, préfère donner la priorité aux intérêts de la collectivité ; Moscou *« respecte »* cette approche différente.

Il est, en revanche, très expressément question de Taïwan : la Russie reconnaît que l'île *« constitue une partie inaliénable du territoire de la Chine »* ; elle s'engage à n'entretenir avec Taïpeh *« aucun rapport ou contact officiel »*. Quant aux liens scientifiques et techniques, culturels et autres entre la Russie et Taïwan, ils *« s'établissent sur une base non officielle »*. Selon l'expression d'un porte-parole chinois, il s'agit là d'une *« attitude de sagesse »*, qui a valu à M. Eltsine les *« remerciements »* de Pékin.

Enfin, les deux parties respectent *« le droit de chaque pays à choisir librement la voie de son développement. Les différences entre les systèmes sociaux et l'idéologie n'entraveront pas le développement normal des liens entre les deux Etats »*.

Histoire de montrer qu'ils ne s'en tiennent pas aux mots, Russes et Chinois signaient vendredi... vingt accords. L'un d'eux prévoit la vente par la Russie à la Chine d'une centrale nucléaire comprenant deux unités développant chacune 1 million de mégawatts. La Chine accordera à la Russie deux crédits d'achat, mais pour un montant modeste : un peu plus de 50 millions de dollars.

JAN KRAUZE

Troisième incident sérieux avec l'ONU

Les Khmers rouges ont retenu 46 « casques bleus » pendant quelques heures

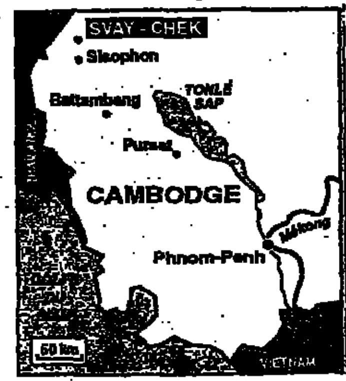
Quarante-six parachutistes indonésiens ont été retenus quelques heures en otage par les Khmers rouges jeudi 17 décembre près de Khompong-Thom, au centre du Cambodge. Ils ont été libérés vendredi matin. Les « casques bleus » s'étaient rendus au hameau de Phum O'Sala pour enquêter sur la brève détention en ce même lieu, l'avant-veille et la veille, de vingt et un représentants de l'APRONUC (Autorité provisoire de l'ONU), eux aussi rapidement libérés par les Khmers rouges. Cet incident est le troisième du genre, en trois semaines, dans cette même zone, où soldats de Phnom-Penh et combattants du « Parti du Khampuchéa démocratique » sont face-à-face. Chacun des trois incidents a mis en cause un nombre croissant de « casques bleus » et autres personnels internationaux. Ils illustrent la situation difficile des quelque 22 000 « onusiens » envoyés dans le pays aux termes des accords de paix d'octobre 1991, alors qu'il semble désormais impossible que le désarmement des factions puisse être mené à bien en vue des élections, toujours prévues pour le début de 1993. – *(AFP, AP, Reuter.)*

Déminer le Cambodge

Suite de la première page

Instructeurs et superviseurs français sont prudents : deux de leurs collègues ont été blessés, dont l'un grièvement, par l'explosion d'une mine, le 27 octobre.

Aujourd'hui, les CPAF, l'armée régulière de Phnom-Penh, y tiennent garnison, mais les démineurs formés par les Français sont des « KP », d'anciens soldats du FNLPK, le Front national de libération du peuple khmer, l'une des trois factions qui s'est battue, jusqu'à l'an dernier, contre le régime de Phnom-Penh. *« Tant que les KP restent dans leur coin, les CPAF leur fichent la paix »*, explique le commandant Deley, qui commande quarante hommes, dont vingt-neuf sur le terrain.



Dix ou vingt ans d'efforts

Les programmes de déminage de l'APRONUC, l'Autorité provisoire des Nations unies pour le Cambodge, sont désormais rodés. A 9 kilomètres de Pursat, des militaires pakistanais font un travail identique à celui des Français sur un terrain semi-boisé. En six semaines, ils ont dégagé 7 615 mètres carrés, annonce, non sans fierté, l'officier qui les commande. Ils ont trouvé deux roquettes et dix-huit obus de mortier piégés ainsi que deux mines antipersonnel. Mais, pour ce résultat bien plus maigre, le travail est aussi éreintant. *« Et nous ne déminons,* ajoute l'officier, *que là où les CPAF nous autorisent à le faire. »*

Début décembre, 25 000 mines ont déjà été neutralisées (dont 4 500 par les équipes encadrées par les Français), et 1 162 démineurs cambodgiens, dont 41 Khmers rouges, formés par l'APRONUC. Ces derniers, une fois leur instruction terminée, sont payés : 100 dollars par mois pour un démineur et 150 dollars pour un chef d'équipe. Ils perçoivent, en outre, une allocation alimentaire de 2 dollars par jour. Ce sont tous des soldats démobilisés.

Malheureusement, ces efforts ne constituent que l'amorce d'une campagne qui devrait s'étaler sur dix ou vingt ans. *« On parle de trois millions de mines. On pourrait tout autant parler de sept millions »*, explique le commandant Deley, dont l'une des équipes est obligée, pour des raisons de sécurité, de porter des gilets pare-éclats, ce qui rend le travail encore plus pénible.

La tâche du capitaine de Metz demande toute son attention. Les neuf derniers jours de l'instruction qu'il dirige se font sur le terrain. Les Cambodgiens, qui passent ainsi du déminage théorique à la pratique, ne sont pas rassurés. Le terrain est ferrugineux et les détecteurs s'emballent. Ils travaillent donc à la sonde, une tige de métal qu'ils enfoncent dans le sol en la penchant à 45 degrés pour qu'elle touche, le cas échéant, le côté de la mine et non le dessus, pour éviter toute explosion. Il leur faut aussi repérer les pièges, le plus souvent un seul fil tendu entre deux arbustes. Le terrain se trouve en bordure de Sisophon, et on entend très bien la musique diffusée par le haut-parleur du marché. *« Les alentours immédiats de la ville sont également minés »*, résume le commandant Deley.

« Parfois, nous déminons jusqu'à 4 000 mètres carrés par semaine, mais le travail est dur. » Il faudrait, ajoute-t-il, encadrer les démineurs cambodgiens pendant deux ans et s'assurer, par la suite, qu'on continue de les payer. Or le mandat de l'APRONUC prend fin, en principe, l'été prochain. En outre, surtout dans l'Ouest, où sévissent factions et bandits, des paysans reminent de nuit les accès à leurs hameaux.

L'APRONUC a tenté d'établir une carte du minage dans la province de Battambang. L'effet est effrayant : des pans entiers de districts isolent les zones tenues par les Khmers rouges sur la frontière thaïlandaise. Le déminage entrepris par l'APRONUC reste au stade des essais de laboratoire. *« Mais ce qui est fait est bien fait »*, dit le commandant Deley, ajoutant : *« Quand, une semaine après avoir déminé un champ, on voit que le bétail est de retour et que, la semaine d'après, les gens labourent, c'est la plus belle récompense. »*

JEAN-CLAUDE POMONTI

EN BREF

□ **AUSTRALIE : un pas supplémentaire vers la République.** – Le premier ministre travailliste a annoncé jeudi 17 décembre qu'il entendait supprimer toute référence à la reine Elizabeth, chef de l'Etat australien, dans le serment d'allégeance à la nation que doit prononcer tout immigrant naturalisé. M. Paul Keating a indiqué que cette mesure figurait dans un amendement à la loi de citoyenneté qui sera bientôt soumis au Parlement. M. Keating avait déclaré par le passé qu'il souhaitait instaurer la République. Il a aussi proposé que le pays change son drapeau, en supprimant l'Union Jack, qui y figure dans un canton. – *(AP.)*

DJIBOUTI : entorse de taille à la démocratisation

La communauté afar ne participe pas aux premières élections législatives pluralistes

DJIBOUTI

de notre envoyée spéciale

Côté jardin, le processus de démocratisation se porte plutôt bien. Trois mois et demi après l'adoption par référendum d'une nouvelle Constitution instaurant un multipartisme limité, les électeurs djiboutiens étaient appelés, vendredi 18 décembre, à désigner leurs députés, *« toutes les dispositions »* étant prises pour que ce premier scrutin pluraliste (majoritaire, à un tour) se déroule *« dans le calme, la transparence et la sérénité »*, selon l'expression du quotidien gouvernemental *la Nation*.

La présence de quelque trente-cinq observateurs étrangers devrait parfaire le dispositif. *« Djibouti a choisi le bon chemin et l'avenir est prometteur »*, affirmait jeudi l'éditorialiste de *la Nation*, le journal publiant en première page les photos des meetings des deux partis en lice, le Rassemblement pour le peuple (RPP, parti au pouvoir) et le Parti du renouveau démocratique (PRD, dirigé par l'ancien ministre de la santé, M. Mohamed Djama Elabe).

Côté cour, le paysage se révèle moins radieux. Depuis près d'un an, les deux tiers du territoire national, en particulier le nord et le nord-ouest, sont sous le contrôle des combattants afars du Front pour le renouveau de l'unité et la démocratie (FRUD), hostile au régime du président Hassan Gouled Aptidon. Les quelque 100 000 à 200 000 nomades qui vivent dans ces régions auront bien du mal à atteindre les urnes. Non qu'il n'y en ait pas. L'administration gouvernementale n'a pas lésiné sur ce point – l'on peut même parier qu'elles ne resteront pas vides – mais, tel qu'il se présente, le scrutin ne concerne pas la communauté des Afars.

Depuis le déclenchement de la guérilla, en novembre 1991, l'effectif des troupes gouvernementales a largement triplé. Tadjourah et Obock abritent désormais l'essentiel de ces troupes. A en croire le journal des opposants du PRD, *le Renouveau*, le gouvernement aurait envoyé à Obock *« des réfugiés et des agents de l'Etat pour faire croire au retour de la population »* et pouvoir *« bourrer les urnes »*.

Le FRUD a appelé au boycottage de ces élections, considérées comme une *« mascarade »* d'autant plus insupportable qu'elles coïncident avec le jour anniversaire des *« massacres d'Arhiba »*. C'est le 18 décembre 1991 en effet, au cours d'une opération de police particulièrement musclée, dans le quartier afar de la capitale, qu'une *quarantaine de résidents avaient* été tués par les forces de l'ordre.

« C'est joué d'avance ! »

« Le boycottage, en règle générale, représente une démission des responsabilités. Les dirigeants du FRUD ont certainement leurs raisons... », commente M. Elabe, devenu la bête noire et des radicaux du FRUD et des notables du RPP. Le numéro un du PRD, d'origine issa, se dit convaincu de pouvoir rallier les suffrages de l'électorat afar. Un score raisonnable lui permettrait d'envisager avec sérénité l'approche de l'élection présidentielle, prévue pour mai 1993.

La calme assurance qui prévaut dans le camp présidentiel n'est pas forcément de bon augure. La mobilisation des forces de l'ordre, à Djibouti-Ville mais également à Tadjourah, et les diverses irrégularités dénoncées par le PRD alimentent le flot habituel des rumeurs. *« De toute façon, c'est joué d'avance ! »*, lâche un cadre avec un sourire entendu. D'autres Djiboutiens moins blasés redoutent que les sympathisants du FRUD, privés de toute perche de salut politique, ne se lancent dans l'action terroriste.

Cet alarmisme semble loin d'être partagé dans les milieux diplomatiques ou journalistiques, dont l'attention reste fixée sur la Somalie voisine. Les dizaines de reporters qui, entre deux vols sur Mogadiscio ou Baidoa, campent au Sheraton de Djibouti ont peu de temps à accorder à l'actualité locale. Le gouvernement ne s'en plaindra pas trop. Le soutien politique et financier que Paris lui a apporté à l'occasion de ces élections compense ce désintérêt médiatique.

La France, accusée, hier encore, d'appuyer en sous-main la guérilla afar, a su faire amende honorable. En débloquant son aide budgétaire, en suspendant partiellement l'aide humanitaire que quelque quatre cents soldats français apportaient aux populations du nord de Djibouti, en donnant son feu vert au processus électoral, la France a su calmer l'irritation du président Gouled. Consigne a néanmoins été donnée aux ressortissants français de ne pas circuler en ville vendredi *« juste au cas où »*.

CATHERINE SIMON

□ **Amnesty International et la Commission internationale des juristes s'inquiètent du sort de treize détenus politiques.** – La Commission internationale des juristes se dit *« alarmée par les menaces qui pèsent sur la vie de l'ancien premier ministre Ali Aref et ses douze codétenus »*, dans un communiqué publié jeudi 17 décembre à Genève. Amnesty International précise que ces détenus, qui ont entrepris une grève de la faim le 8 décembre à la suite d'un simulacre d'exécution à la prison de Gabode, à Djibouti, sont *« sérieusement malades »* et *« ont besoin d'un traitement médical urgent »*.

SOMALIE : après Mogadiscio Bali-Dogle et Baidoa

L'opération « Rendre l'espoir » doit être « rapidement » étendue

La première phase de l'opération « Rendre l'espoir » a été menée à terme avec la prise de contrôle de Mogadiscio, Bali-Dogle et Baidoa, où la situation *« est calme et pacifique »*, a annoncé jeudi 17 décembre le commandant des « marines », le général Martin Brandtner. La deuxième phase, qui consiste à étendre la zone de sécurité vers les villes du nord, Hoddour, Belet-Huen et Gailalassi, pourrait être déclenchée *« rapidement »*, de même qu'en direction du sud, où la situation *« reste encore difficile »* – notamment autour de la ville de Bardera, – a indiqué le général.

Des unités américaines et françaises ont protégé la livraison de blé dans des villages, pour la première fois, jeudi, aux alentours de Baidoa. A peine étaient-elles reparties que des hommes armés se sont emparés des sacs de vivres, ont constaté des journalistes. A Baidoa, quelque deux cents armes ont été remises, sans *« échange »* ni *« contrainte »*, aux forces américaines et françaises. En revanche, une présentation d'armes confisquées, organisée à Mogadiscio par les « marines » à l'intention des journalistes, a tourné court, les armes en question ayant purement et simplement disparu. Selon un haut responsable de l'administration américaine, le président George Bush envisage de se rendre en Somalie pour saluer les troupes américaines à Noël. *« Une telle visite est envisagée depuis un certain temps ; mais il existe des obstacles, les problèmes de sécurité notamment »*, a-t-il précisé.

Plusieurs pays ont décidé de développer leur contribution à l'opération, dont l'Allemagne *(lire page 6 l'article d'Henri de Bresson)*, l'Inde – 2 500 hommes, – le Nigéria, l'Ouganda et le Pakistan, qui doit envoyer 2 500 hommes en plus des 500 « casques bleus » originaires du pays. Le Japon a annoncé le versement de 100 millions de dollars pour soutenir les efforts de la force multinationale. Une mission d'enquête japonaise a par ailleurs été envoyée à Mogadiscio afin d'étudier les besoins en personnel civil et militaire. Le président cubain, M. Fidel Castro, a condamné l'intervention de la force multinationale et plus particulièrement l'engagement militaire américain. – *(AFP, Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

Après la décision prise par Israël d'expulser plus de quatre cents Palestiniens

La décision d'Israël d'expulser plus de quatre cents Palestiniens de la bande de Gaza a suscité de vives réactions dans le monde. Lors d'une réunion qui devait se tenir vendredi 18 décembre, le Conseil de sécurité devait examiner un projet de résolution, mis au point par les pays non-alignés et les Palestiniens, condamnant l'Etat juif pour avoir violé ses obligations découlant de la quatrième convention de Genève (de 1949) – qui interdit les « déportations » ou « transferts forcés » hors d'un territoire occupé. Selon des sources diplomatiques à New-York, le projet demande également à l'Etat juif de revenir sur sa décision. Il prévoit la possibilité pour le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, de dépêcher un envoyé spécial dans la région pour suivre l'application de la résolution.

Avant que la Cour suprême israélienne ne donne son feu vert aux expulsions, M. Boutros-Ghali s'était déclaré *« gravement préoccupé »* et avait demandé aux autorités israéliennes *« d'annuler »* les arrêtés d'expulsion. De son côté, la présidence britannique de la CEE avait *« appelé toutes les parties à la retenue »* et *« exhorté les autorités israéliennes à ne pas poursuivre leur politique de déportation »* et à *« juger devant un tribunal ceux qui sont accusés du meurtre du sergent-chef Nissim Toledano »* – dont la mort est à l'origine de la mesure d'expulsion.

Du côté palestinien, alors que le mouvement de la résistance islamique, Hamas, menaçait *« chaque sioniste se trouvant sur la terre de Palestine d'être la cible légitime de nos opérations »*, l'OLP, dans un communiqué publié à Tunis, a estimé que la décision israélienne *« conduira à l'arrêt du processus de paix »*. *« Les négociations* [de paix israélo-arabes] *ne reprendront pas, à moins qu'Israël ne décide de respecter les conventions de Genève et autorise le retour des bannis »*, ajoute le communiqué.

Le Liban refuse d'accueillir les déportés

BEYROUTH

de notre correspondant

Depuis jeudi soir 17 décembre, les Palestiniens expulsés par Israël se trouvent au Liban sans y être. Les autobus les transportant ont en effet traversé la frontière internationale mais restent dans la « zone de sécurité » créée par l'armée israélienne dans le sud du Liban, avec l'aide d'une milice auxiliaire, l'Armée du Liban sud.

Tôt vendredi matin, les déportés, transférés à bord de véhicules requis dans la « zone » et portant des plaques libanaises, ont été refoulés par l'armée libanaise, – pour une fois intraitable, – conformément aux instructions du gouvernement de Beyrouth, qui est décidé à empêcher coûte que coûte l'entrée de ces Palestiniens sur la partie du territoire libanais où il exerce son autorité.

Des tentes dans le no man's land

Mais les Palestiniens n'ont pas pu faire marche arrière. L'armée israélienne a tiré en l'air pour les obliger à passer de l'autre côté, où un barrage de terre haut de deux mètres a été érigé dans le but d'interdire le passage des véhicules. Les ordres de Beyrouth sont en effet d'empêcher par tous les moyens – sauf ouvrir le feu, – les Palestiniens de franchir la limite de la « zone de sécurité ».

Si bien que les expulsés se retrouvent dans une sorte de *no man's land*, non pas entre le Liban et Israël, mais à l'intérieur du Liban, entre le territoire contrôlé par le gouvernement libanais et la bande sous contrôle israélien. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a aussitôt proposé d'y dresser des tentes pour les abriter.

La FINUL (force intérimaire des Nations unies pour le Liban sud) déployée au Liban sud depuis 1978, ne s'est pas opposée à leur passage en territoire libanais, malgré la requête expresse du gouvernement libanais. *« Nous avons demandé à la force internationale de les empêcher de pénétrer en territoire libanais*, a déclaré le ministre des affaires étrangères, M. Farès Boueiz. *Ce qui va se passer à présent, je l'ignore... Dans tous les cas nous n'allons pas leur tirer dessus. »*

Estimant qu'il peut compter sur l'appui des pays arabes, en particulier de la Syrie et de l'OLP, et conscient de l'hostilité des Etats-Unis à toute mesure de bannissement prise par Israël, le gouvernement libanais paraît déterminé à rester ferme. Le premier ministre, M. Rafic Hariri, qui a pris contact avec le vice-président syrien, M. Abdel Halim Khaddam, a d'ores et déjà fait *« porter à Israël la responsabilité de tout mal qui pourrait survenir aux déportés palestiniens »*.

LUCIEN GEORGE

Washington dénonce l'expulsion

Suite de la première page

L'ampleur et la nature de cette mesure renvoient tout un chacun au cauchemar le plus ancien du conflit de 1948 : l'éviction en masse par des soldats juifs des populations arabes de la vieille Palestine. Trois des cinq millions de Palestiniens vivent aujourd'hui en exil de par le monde...

« Après le sauvage assassinat du garde-frontière Toledano et la multiplication récente des attaques contre nos civils et nos soldats, a expliqué M. Rabin, *nous avions le choix entre plusieurs options : appliquer la peine de mort aux terroristes* (1), *multiplier les couvre-feu et les arrestations, modifier* (dans un sens plus meurtrier) *les consignes de tirs données aux soldats dans les territoires. Il nous fallait réagir, frapper vite et fort pour être dissuasif, faute de quoi l'influence croissante des fondamentalistes islamiques grandirait encore parmi les Palestiniens. Nous avons choisi la mesure qui nous a paru la moins dommageable pour les biens et les personnes. »*

Le gouvernement divisé

Développés tout au long de la journée de jeudi par les plus hautes instances politiques et militaires en différentes enceintes, ces arguments ont fini par emporter les réticences de la Cour suprême d'Israël. En fin d'après-midi, après une demi-douzaine d'heures d'audiences fébriles et de délibérations sinueuses, tandis que 383 « candidats » à l'exil (2) attendaient mains liées et yeux bandés dans une vingtaine d'autocars stationnés à la frontière israélo-libanaise, cinq des sept juges de l'instance juridique suprême ont fini par voter pour l'annulation de la mesure suspensive décrétée plus tôt en faveur des expulsés.

Cependant, sachant que sa décision fera jurisprudence, la Cour, avant de légaliser la pratique nouvelle qui consiste, comme dit M. Rabin, à *« déplacer temporairement »* (deux ans dans ce cas) les fauteurs de troubles présumés hors des territoires – alors que les expulsions, jusqu'ici, étaient définitives, – a invité le gouvernement à lui fournir, dans les trente jours, des motivations plus convaincantes de son action. Répondant aux virulentes critiques des organisations de défense des droits de l'homme qui lui reprochent notamment d'avoir ignoré le droit d'appel préalable, en principe consenti aux personnes bannies, le premier ministre a rétorqué : *« Nissim Toledano, lui, n'a pas eu le loisir de faire appel auprès de ses meurtriers, ceux que vous défendez l'ont. »* Les expulsés ont en effet soixante jours pour faire annuler, de leur exil, les mesures préalablement exécutées à leur encontre...

Ostensiblement décidée, selon M. Benyamin Ben Eliezer, ministre « éclairé », général de réserve et conseiller de M. Rabin en matière de sécurité, pour *« aider et encourager les Palestiniens modérés et pragmatiques qui discutent avec nous à Washington »*, l'expulsion des 417 n'a pas seulement bouleversé l'arène palestinienne, elle provoque également certains réalignements politiques *a priori* inquiétants de l'équation politique israélienne.

Tandis que l'opposition parlementaire de droite, M. Itzhak Shamir en tête, applaudit des deux mains la décision de M. Rabin, la gauche du Meretz, premier partenaire de la coalition gouvernementale travailliste, est en plein désarroi. Les militants ne comprennent pas que « leurs » ministres aient pu donner leur feu vert à *« pareil déni de justice »* et ils réclament vigoureusement des explications. Parallèlement, et pour la première fois depuis le retour au pouvoir des travaillistes en juillet dernier, on reparle de l'entrée possible dans la coalition du parti de l'extrême droite populiste Tsomet et du Parti national religieux. *« Rabin a osé ce que Shamir lui-même n'a jamais pu faire*, se réjouissaient à la radio des militants nationalistes juifs. *Il a massivement expulsé des terroristes. »*

Toute la question est maintenant de savoir ce que le chef de l'exécutif israélien va faire de l'incontestable gage qu'il vient d'offrir à la droite : mettre à profit le consensus dégagé sur le dos des extrémistes pour enfin ouvrir avec les modérés de l'OLP le dialogue officiel auquel ses partenaires de la gauche Meretz l'engagent publiquement, ou bien s'enliser dans les atermoiements qui freinent, depuis plus d'un an qu'il est ouvert, tout progrès tangible du processus de paix avec les Arabes.

PATRICE CLAUDE

(1) Prévue par le code pénal israélien, la peine capitale n'a été appliquée qu'une seule fois, contre Adolf Eichmann.

(2) Au dernier moment, jeudi soir, les autorités ont ajouté 34 détenus, prélevés au camp de détention militaire de Ketziot, et acheminés par hélicoptère à la frontière pour rejoindre les 383 autres dans l'exil.

L'avenir des négociations de paix

Les Etats-Unis et les délégations arabes dans l'embarras

WASHINGTON

de notre correspondant

Sans annoncer qu'ils abandonnaient les négociations, les délégués palestiniens à Washington ont affirmé, jeudi 17 décembre, que les expulsions les plaçaient dans une quasi-impossibilité de poursuivre les pourparlers avec Israël.

Un membre de la délégation palestinienne, M. Saeb Erakat, a estimé que ce *« crime a porté un coup fatal aux négociations »*. Conseiller de la délégation, M. Fayçal Husseini, personnalité influente de Cisjordanie, a jugé que, si Israël ne revenait pas sur sa décision, *« il sera impossible de poursuivre le processus de paix »*, cependant que le chef de la délégation, M. Haidar Abdel Chafi, déclarait qu'un *« coup mortel »* avait peut-être été porté aux conversations de paix.

Peu avant que les mesures de bannissement ne deviennent effectives, un autre membre de la délégation, M. Ghassan Al Khatib, avait déclaré : *« Nous ne pourrons pas nous permettre politiquement »* de retourner à la table de négociation car, *« devant notre propre opinion publique, c'est la crédibilité du processus de paix qui sera en jeu »*. En substance, il posait la question suivante : comment justifier la poursuite du dialogue avec Israël si, dans le même temps, l'Etat juif ne change pas de politique dans les territoires ?

Pour protester, la délégation palestinienne a refusé, jeudi, de prendre part à la dernière séance de travail de la septième session des négociations bilatérales israélo-arabes réunie à Washington depuis le début de décembre. En principe, les prochaines rencontres devraient avoir lieu en février, après la prise de fonctions du nouveau président américain, M. Bill Clinton.

M. Clinton : « trouver un autre moyen »

Le chef de la délégation israélienne aux pourparlers avec les Palestiniens, M. Elyakim Rubinstein, a déclaré que le *« déplacement des terroristes n'était pas quelque chose que nous aimons faire, mais quelque chose que nous devions faire »* ; il a assuré qu'Israël *« continuerait à lutter contre le terrorisme tout en recherchant la paix »*.

Coïncidence, cette affaire intervient au moment où le président George Bush, pour donner un coup de fouet à une des réussites diplomatiques de son administration, avait décidé de recevoir les chefs des délégations pour les inciter à persévérer. Jordaniens, Syriens, Libanais et Israéliens se sont rendus jeudi à la Maison Blanche – alors que les bannissements n'étaient pas encore effectifs. Après son entretien avec M. Bush, le chef de la délégation syrienne, M. Mouaffak Al Allaf, a déclaré qu'il ne fallait pas *« laisser cette occasion* [celle du processus de paix] *nous échapper car nous savons tous ce que serait l'autre choix »*. La Syrie, a-t-il ajouté, entend protester contre les bannissements, mais *« ne boycottera pas le processus de paix »*.

En fin de matinée, le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater, avait appelé Israël à mettre un terme aux bannissements, pratique que les Etats-Unis ont toujours condamnée et qui, a-t-il dit, *« risque de compliquer la recherche de la paix »*. M. Bush devait recevoir vendredi la délégation palestinienne et M. Fayçal Husseini.

De Little-Rock, le président élu, M. Bill Clinton, qui passe pour être sentimentalement plus proche d'Israël que ne l'a été l'administration Bush, s'est livré à un commentaire soigneusement équilibré. Il craint que les *« bannissements n'aillent trop loin et menacent les conversations de paix »* ; il exhorte Israël à *« trouver un autre moyen »* pour répliquer aux attaques du Hamas. Mais il a dit comprendre *« la frustration, la colère et l'indignation éprouvés en Israël »* après le meurtre d'un garde-frontière.

ALAIN FRACHON

EUROPE

La position des Occidentaux sur l'ex-Yougoslavie et les élections du 20 décembre en Serbie

Les pays membres de l'OTAN sont divisés sur l'éventualité de mesures militaires

L'OTAN s'est déclarée prête, jeudi 17 décembre à Bruxelles, à assurer le cas échéant l'application d'une nouvelle résolution des Nations unies qui viserait à faire respecter l'interdiction de survol de la Bosnie. Les ministres des affaires étrangères des seize pays membres ne sont cependant pas parvenus à dégager une position commune sur la forme que pourrait prendre le renforcement de la zone d'exclusion aérienne. Seuls les Etats-Unis et les Pays-Bas ont offert d'envoyer des avions de combat pour cette mission. Plusieurs autres pays ont mis en garde contre toute action qui conduirait à une escalade de la violence.

BRUXELLES

de notre correspondant

Les ministres des affaires étrangères de l'OTAN, dans un communiqué adopté, jeudi 17 décembre, se sont montrés très fermes dans la condamnation des *«dirigeants de la Serbie et des Serbes de Bosnie, premiers responsables du conflit en Bosnie-Herzégovine»*. *«Les individus responsables d'atrocités, quel que soit leur camp, sont comptables de leurs actions et seront jugés en conséquence»*, menacent les Seize, qui *«saluent le projet de constitution d'un tribunal spécial à cette fin»*.

Mais le débat sur les moyens de faire respecter la zone d'interdiction aérienne au-dessus de la Bosnie a été laborieux. L'Alliance attend que le Conseil de sécurité de l'ONU examine le projet de résolution déposé à cette fin par la France. *«Dans l'hypothèse où une telle résolution serait adoptée et où les violations se poursuivraient néanmoins, nous serions prêts à aider les Nations unies à assurer l'application de cette résolution»*, affirme l'Alliance. Elle ne fixe toutefois aucun délai et ne précise pas quels moyens elle mettrait au service des Nations unies ni pour quoi faire (interceptions aériennes, bombardements d'aéroports ou autres). *«Une très grande hésitation règne, par crainte d'une escalade du conflit et de représailles contre les forces de l'ONU au sol»*, a déclaré le ministre néerlandais des affaires étrangères, M. Hans Van den Broek.

Tenant compte des remarques des Britanniques sur ce risque de représailles serbes contre les «casques bleus» chargés de la protection de l'aide humanitaire, le secrétaire d'Etat américain, M. Lawrence Eagleburger, n'a pas écarté l'hypothèse d'un retrait de ce contingent, au moins dans un premier temps, si une action est engagée. *«Si la situation se complique, à mon avis, l'application de la zone d'exclusion aérienne doit peut-être devenir prioritaire et passer avant l'acheminement de l'aide humanitaire»*, a-t-il estimé.

L'Alliance considère d'autre part que *«la stricte application de l'embargo des Nations unies est essentielle»*, le souhait des Bosniaques de pouvoir recevoir des armes étant jugé trop lourd de conséquences, malgré l'écho favorable qu'il avait reçu aux Etats-Unis, ainsi qu'en Turquie. Les ministres de l'OTAN se déclarent *«favorables à une présence préventive des Nations unies au Kosovo»*, car *«une explosion de violence dans cette région risquerait, en provoquant une extension du conflit, de menacer gravement la paix et la sécurité internationales et exigerait une réponse appropriée de la communauté internationale»*.

La crise yougoslave a pour effet de précipiter ce que M. Roland Dumas a appelé le *«rapprochement distancié»* de la France à l'égard du commandement intégré qu'elle a quitté en 1966. *«A problèmes nouveaux, solutions nouvelles»*, a dit M. Dumas à propos des opérations de maintien de la paix auxquelles est appelée une alliance conçue à l'origine comme un pacte défensif. *«Sans pour autant réintégrer le commandement intégré de l'Alliance»*, la France *«accepte toutes les formules de coordination»* qui permettront de traduire sur le plan militaire une décision prise par les seize au niveau politique. *«La France ne comprendrait pas que ses alliés choisissent de poursuivre à quinze l'étude de questions que nous avions convenu de traiter à seize»*, a dit M. Dumas. Il semble qu'il ait été entendu.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

M. Karadzic menace les «casques bleus» de représailles

Le leader des Serbes de Bosnie-Herzégovine, M. Radovan Karadzic, a menacé les «casques bleus» déployés en Bosnie de représailles en cas d'emploi de la force contre l'aviation serbe, dans une lettre adressée au président en exercice de la CEE, le premier ministre britannique, M. John Major, ainsi qu'au secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali. Dans cette lettre, citée jeudi 17 décembre par l'agence yougoslave *Tanjug*, M. Karadzic souligne que les forces des Nations unies seront proclamées *«ennemies»* si une décision de recourir à la force contre l'aviation serbe était adoptée.

Il indique que *«dans cette situation, l'influence de son gouvernement serait réduite»* et que *«certaines unités sur le terrain pourraient attaquer les casques bleus»*. Le leader serbe bosniaque conseille à l'ONU de *«préparer d'urgence un plan d'évacuation de l'ensemble des casques bleus de Bosnie-Herzégovine»* si la force est utilisée pour faire respecter la zone d'exclusion aérienne.

Par ailleurs, le «Parlement» de la «République serbe» proclamée unilatéralement sur 70 % du territoire de la Bosnie-Herzgovine a adopté, jeudi, une *«Déclaration sur l'arrêt de la guerre»*, précisant que les lignes de front seront considérées comme les frontières provisoires de la dite «République» et seront valables jusqu'à la conclusion d'un accord politique sur la Bosnie-Herzégovine. – *(AFP.)*

L'opposition se mobilise à Belgrade contre M. Milosevic

C'est devant plus de 150 000 personnes rassemblées dans le centre de Belgrade que le premier ministre yougoslave, M. Milan Panic, a achevé, jeudi 17 décembre, sa campagne en vue de l'élection présidentielle de dimanche qui l'oppose à l'homme fort de la Serbie, M. Slobodan Milosevic. La réintégration de la Serbie dans la communauté internationale a été le thème dominant de cette campagne. Le 20 décembre, les électeurs serbes et monténégrins renouvelleront également le Parlement de la nouvelle fédération yougoslave *(lire aussi Espace européen, page 9)*.

BELGRADE

de notre correspondante

Alors qu'avec l'ensemble de l'opposition, M. Panic appelait les électeurs à voter en faveur d'une Serbie démocratique, réintégrée dans la communauté internationale, M. Milosevic avertissait, dans son fief de Nis (Sud-Est), que *«la Serbie ne deviendrait jamais une colonie soumise au diktat des grandes puissances étrangères»*. Dans la foule, de nombreux détracteurs étaient venus scander les noms des leaders de l'opposition. La veille, à Cacak, au cœur de la Serbie, M. Milosevic avait été contraint de renoncer à son discours électoral tant l'auditoire lui était hostile.

«Avec nous, il n'y aura pas d'embargo» : Belgrade avait abandonné, jeudi, le folklore nationaliste des grandes manifestations de l'été dernier contre le président Milosevic pour soutenir M. Panic, dont la foule réunie sur le parvis du Parlement brandissait les portraits ainsi que ceux de ses alliés de l'opposition. *«Dimanche, nous choisissons entre la vie et la mort»* : cette phrase M. Vuk Draskovic, président du Mouvement du renouveau serbe, résume bien l'enjeu du scrutin selon les adversaires du président en place. *«Tout peut dépendre d'une seule voix»*, a insisté M. Draskovic en *«suppliant»* les jeunes de convaincre leurs parents de ne pas voter contre l'avenir. Car, avec M. Panic et l'opposition, *«on aura 1 000 deutschemarks par mois au lieu de 1 000 tombes par semaine»*.

Convaincu de sa victoire face à un homme qui *«a trahi les intérêts du peuple serbe en le réduisant à la mendicité»*, M. Panic a affirmé que *«seule une Serbie forte et démocratique pouvait protéger les droits des Serbes»* de Croatie et de Bosnie. Tous ses alliés ne partagent toutefois pas l'optimisme du premier ministre et certains, contestant le caractère démocratique de cette élection, soulignent qu'il sera difficile d'écarter M. Milosevic avec de simples bulletins de vote.

Une télévision sous haute surveillance

Ainsi, la télévision officielle placée sous le contrôle de M. Milosevic a-t-elle systématiquement favorisé le parti au pouvoir. Cette attitude partisane a d'ailleurs été condamnée par la commission électorale fédérale. D'autre part, l'opposition s'est aperçue que des dizaines de milliers de personnes avaient disparu des listes électorales... Un certificat de domicile délivré par la justice a néanmoins permis de procéder à leur réinscription. En revanche, il a été constaté que des personnes inconnues ou décédées ainsi que des mineurs avaient été ajoutés sur les listes...

Si les sondages sont trop contradictoires pour permettre de prévoir dès maintenant l'issue de l'élection présidentielle, il est cependant clair qu'aux législatives (qui se tiendront également dimanche), aucun parti ne sera majoritaire. En 1990, le Parti socialiste (ex-communiste) de M. Milosevic avait recueilli 46,8 % des suffrages exprimés et s'était adjugé, grâce au système majoritaire, 194 des 250 sièges du Parlement. Aujourd'hui, le parti de M. Milosevic est en perte de vitesse et la proportionnelle imposée par l'opposition pour les élections de dimanche permettra une meilleure répartition des forces politiques au Parlement serbe. Selon le dernier sondage de l'Institut de sociologie de Belgrade, les socialistes recueillent 26 % des intentions de vote, le DEPOS 23,1 %, le Parti démocrate 8,4 % et le Parti radical serbe (SRS – formation ultranationaliste alliée de M. Milosevic) 7,7 %.

Ces prévisions laissaient penser, selon les observateurs, que, quel que soit le vainqueur de la présidentielle, le processus de démocratisation en Serbie est désormais amorcé. Après cinq ans de nationalisme, le doute semble s'être finalement installé dans une population lassée par la guerre. L'adhésion de l'ensemble de l'opposition à la politique de paix et de compromis prônée par M. Panic illustre bien cette remise en question. Reste à savoir combien de personnes oseront, dès dimanche, défier le maître de la Serbie...

FLORENCE HARTMANN

□ **Milovan Djilas réhabilité.** – Milovan Djilas, le dissident yougoslave le plus connu, ancien bras droit de Tito tombé en disgrâce il y a près de quarante ans pour avoir prôné le multipartisme et l'instauration d'une économie de marché et plusieurs fois emprisonné, va être réhabilité, a annoncé jeudi 17 décembre l'agence Tanjug. Le ministre yougoslave de la justice a décidé, à la demande de plusieurs anciens généraux, d'effacer de son casier judiciaire ses condamnations pour délits politiques et de lui restituer ses décorations. – *(Reuter.)*

Poursuivi par la justice américaine

Bobby Fischer rend la communauté juive responsable des accusations portées contre lui

Au cours d'une conférence de presse tenue à Belgrade, jeudi 17 décembre, l'ancien champion du monde d'échecs américain Bobby Fischer, inculpé par la justice américaine pour avoir violé l'embargo international contre la Serbie et le Monténégro (le *Monde* du 17 décembre), a rendu responsable la communauté juive des accusations portées contre lui.

«C'est la communauté juive et notamment le New York Times contrôlé par des juifs riches qui sont derrière ces accusations. Je n'ai encore rien reçu par écrit et j'aimerais recevoir une information directement du gouvernement américain qui m'expliquerait de quoi je suis accusé. Jusqu'à présent je n'ai lu que des articles dans la presse américaine. Je suis heureux d'être en Yougoslavie et je n'ai pas l'intention de les laisser gâcher mon séjour», a indiqué l'ancien champion du monde en se déclarant *«habitué à ce genre de pression de la part de l'administration américaine»*.

HONGRIE : le vote d'une nouvelle loi

Le gouvernement a cherché un compromis prudent dans le débat sur l'avortement

Les députés hongrois ont adopté, jeudi 17 décembre, à Budapest, une loi restreignant le droit à l'interruption volontaire de grossesse – mais sans l'interdire. Le même jour, en Pologne, le Parlement a repoussé, par 164 voix contre 155 et 54 abstentions, l'examen d'un projet de loi pénalisant l'avortement, qui aurait fait de la Pologne le pays le moins libéral d'Europe dans ce domaine.

BUDAPEST

de notre correspondant

Le problème était incontournable. Avec la victoire d'une coalition conservatrice aux élections de 1990 et la nomination du président du Parti chrétien-démocrate à la tête du ministère de la santé, la Hongrie post-socialiste ne pouvait pas faire l'économie d'un débat sur l'avortement. Mais c'est «à reculons» que le gouvernement, soumis à de multiples pressions, a consenti d'aborder cette question, sensible par excellence. L'initiative du débat est d'ailleurs venue non du pouvoir, mais de l'association anti-IVG «Pacem in utero», qui a saisi la Cour constitutionnelle, il y a un an, sur un aspect purement formel de la législation sur l'avortement.

Le projet du gouvernement adopté, jeudi, par les députés (193 oui, 39 non et 33 abstentions) vise à restreindre le droit à l'avortement sans l'interdire pour autant.

Le projet comportait deux versions, une sévère et l'autre plus permissive. Dans les deux cas, l'IVG est autorisée pendant les douze premières semaines (ou dix-huit semaines pour des motifs *«exceptionnels»*), en cas de viol, de malformation de l'embryon ou si la vie de la mère est en danger. Seule différence de taille, la version «libérale» finalement adoptée permet l'avortement si la poursuite de la grossesse entraîne une profonde *«crise psychologique»* ou pose un grave *«problème social»*. Définition suffisamment vague qui revient, sans le dire, à autoriser l'avortement.

Le rôle de l'Eglise

La loi oblige les femmes à se présenter devant un conseil médical, qui a principalement un rôle «informatif», même s'il peut, pour des raisons de *«conscience»*, refuser l'IVG.

Malgré l'importance du lobby catholique au sein du gouvernement, l'Eglise ne s'est pas vraiment mobilisée contre l'avortement. Ayant déjà obtenu gain de cause pour l'introduction d'un enseignement religieux facultatif dans les écoles et la restitution d'une partie des propriétés immobilières confisquées, la hiérarchie catholique n'a pas voulu engager une épreuve de force sur ce terrain autrement plus délicat : 90 000 avortements ont lieu chaque année en Hongrie, et la population, dans son ensemble, voit d'un mauvais œil la remise en cause de cet héritage de l'ancien régime. En outre, L'Eglise n'a sur elle qu'une influence relativement faible, notamment en raison de son rôle ambigu sous le régime socialiste, qui a considérablement terni son autorité morale.

Le ministre de la santé s'est résigné à déclarer que, *«même si l'avortement est un péché contre Dieu, la société hongroise n'est pas assez mûre pour le reconnaître»*.

Mme Erzsebet Pusztai, secrétaire d'Etat chargée de préparer la nouvelle loi, a de son côté estimé que l'avortement, ayant été autorisé à une époque (1956) où la contraception était quasiment inexistante, donne lieu aujourd'hui à un *«débat tronqué. L'IVG n'est pas considérée comme un enjeu moral, mais comme un problème strictement médical»*, un instrument de régulation des naissances. De fait, les partis politiques n'avaient pas donné de consigne de vote, même si les partisans d'une réglementation plus sévère se sont davantage trouvés dans le camp de la coalition gouvernementale.

YVES-MICHEL RIOLS

□ **ITALIE : un sursis pour M. Bettino Craxi.** – Le secrétaire du Parti socialiste italien (PSI), M. Bettino Craxi, a refusé tout net, jeudi 17 décembre, de démissionner à la suite de l'enquête ouverte par le parquet de Milan pour corruption (*le Monde* du 16 décembre). Intervenant devant la direction du parti en une réunion extrêmement tendue alors que des manifestants huaient dans la rue la classe politique, M. Craxi, qui a parlé d'*«attaques injustes»*, a toutefois souligné qu'il tenait *«à tout instant son mandat à la disposition du parti»*. M. Craxi reste à son poste, pour l'instant du moins, tandis que la direction unanime convoquait, conformément à sa suggestion, une convention nationale autour de la mi-janvier, qui sera appelée à élire son successeur. – *(AFP.)*

Le Parlement russe met en garde contre «une escalade du conflit»

Le Parlement russe a remis en cause, jeudi 17 décembre, la politique yougoslave du président Eltsine en votant (par 151 voix contre 5) une résolution chargeant la diplomatie russe *«d'envisager l'utilisation du droit de veto»* au Conseil de sécurité de l'ONU pour éviter *«une escalade progressive du conflit»*.

Ce vote va exactement dans le sens prédit par M. Andreï Kozyrev cette semaine devant la CSCE à Stockholm, même si les termes de la résolution sont plus modérés que ceux du «faux» exposé, devenu prémonitoire, lu par le ministre russe des affaires étrangères (ce dernier risque de perdre sa place dans le nouveau gouvernement russe qui doit être formé au plus tard mardi prochain) (*le monde* du 16 décembre).

Le vote du Parlement n'est qu'indicatif, mais la session du Congrès vient de montrer la force des conservateurs opposés aux sanctions contre la Serbie «slave». Cela s'est encore traduit jeudi par un décret de M. Eltsine créant un comité interministériel pour les affaires étrangères présidé par l'un des collaborateurs les plus conservateurs du président, M. Iouri Skokov. Le président russe a par ailleurs appuyé la candidature du premier ministre yougoslave, M. Milan Panic, à qui il a adressé un message de soutien à sa *«politique de paix»*. – *(AFP.)*

EUROPE

ALLEMAGNE : un bataillon envoyé en Somalie

Le chancelier Kohl veut engager la Bundeswehr dans des opérations de maintien de la paix de l'ONU

Pour la première fois depuis la *guerre*, l'Allemagne s'apprête à envoyer des unités légèrement armées hors des frontières de l'OTAN pour prendre part aux opérations de secours en Somalie. Il ne s'agirait encore que d'unités d'autoprotection qui seraient chargées d'assurer la sécurité d'autres unités de transport, de génie et de télécommunications.

BERLIN

de notre correspondant

La décision prise, jeudi 17 décembre, par le gouvernement allemand *est une étape importante dans* la controverse qui oppose la majorité et l'opposition sur la redéfinition des missions de la défense allemande.

La saisine de la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, annoncée un peu plus tard par M. Björn Engholm, le chef du SPD, ne devrait pas empêcher le départ du contingent : sur le fond, la décision ne devrait pas intervenir avant plusieurs mois, et la Cour n'a pas le pouvoir de suspendre l'opération. L'Allemagne mettra ainsi au total à la disposition de l'ONU un bataillon d'environ mille cinq cents militaires pour aider à la distribution de l'aide et à la reconstruction du pays. Ce bataillon viendrait s'ajouter à l'aide logistique *et financière déjà fournie par* l'Allemagne aux «casques bleus» de l'opération «Rendre l'espoir» sous la forme de capacités de transport aérien,une aide qui va être accrue. Le conseil des ministres a décidé de faire passer immédiatement de deux à huit le nombre d'avions Transall opérant dans la région et d'envoyer des spécialistes civils de l'aide technique pour évaluer ce que l'Allemagne pourrait faire.

Les unités allemandes ne pourront intervenir sur le terrain qu'une fois terminées les opérations de pacification actuellement menées par les forces américaines et françaises. Le chancelier Helmut Kohl, qui a annoncé lui-même cette décision au cours d'une conférence de presse à Bonn, a précisé qu'elles seraient dotées de moyens légers pour assurer leur propre sécurité en cas de légitime défense.

Avancer à petits pas

La Constitution allemande prévoit que la Bundeswehr a une mission stricte de défense sur le sol allemand et, par extension, sur celui de l'Alliance atlantique. Son interprétation actuelle n'autorise pas l'armée allemande à prendre part à des missions de combat en dehors de cette zone. Depuis la guerre du Golfe, l'actuelle majorité au pouvoir s'efforce de préparer l'opinion publique à accepter des changements afin que l'Allemagne puisse prendre part aux côtés de ses alliés aux opérations des Nations unies et à plus long terme à des opérations hors zone menées dans le cadre de l'Alliance atlantique ou d'une future défense européenne.

Les atrocités commises en Yougoslavie sans que l'Europe bouge et la multiplication des opérations de *maintien de paix menées dans* le monde depuis deux ans sous l'égide de l'ONU ont donné des arguments nouveaux au chancelier Kohl. La pression monte en Allemagne également pour refuser de rester les bras croisés face à la crise yougoslave. L'inaction du gouvernement et de l'Europe a été invoquée, la semaine dernière, par M. Christian Schwarz-Schilling, ministre des postes, pour justifier sa démission du gouvernement. Le chancelier a souligné, jeudi, qu'il n'était plus possible pour l'Allemagne de repousser indéfiniment la décision d'assumer ses responsabilités internationales. Il a indiqué qu'il voulait en discuter avec l'opposition social-démocrate en prévision de la visite que le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, doit faire, le 11 janvier prochain, à Bonn.

La *tactique* du gouvernement a été jusqu'ici d'avancer à petits pas. Une unité sanitaire est actuellement au Cambodge sous les couleurs des Nations unies. Ce sont les premiers «casques bleus» allemands. Cet été, le gouvernement avait envoyé un navire dans l'Adriatique participer aux opérations de surveillance de l'embargo contre la Serbie. Le chancelier a laissé entendre qu'il envisageait une participation de la marine et de l'armée de l'air allemandes à d'autres opérations qui pourraient être décidées par l'ONU.

HENRI DE BRESSON

□ **Manifestation antiraciste à Nuremberg.** – Plus de 100 000 personnes, selon la police, ont manifesté, jeudi 17 décembre, contre le racisme, une bougie ou une lanterne à la main, dans les rues de Nuremberg, formant pendant une demi-heure une chaîne lumineuse de six kilomètres le long des remparts de la cité. Les cloches des églises de la ville ont résonné pendant vingt minutes. D'autres chaînes lumineuses avaient été organisées ces derniers jours, notamment à Hambourg et à Munich. – *(AFP.)*

TCHÉCOSLOVAQUIE

La dernière séance du Parlement fédéral

PRAGUE

de notre correspondant

L'assemblée fédérale tchécoslovaque s'est dissoute, jeudi 17 décembre, lors de son ultime réunion à Prague, deux semaines avant la disparition définitive de la fédération. L'hymne national tchécoslovaque a retenti une dernière fois dans le Parlement – appelé à accueillir les futurs sénateurs tchèques – à l'issue d'une brève cérémonie à laquelle a assisté, de la tribune réservée au public, le dernier et ex-président, M. Vaclav Havel.

Le premier ministre fédéral, M. Jan Strasky, a constaté que *«le temps et la volonté des organes dirigeants issus des dernières élections n'ont pas suffi à défendre (...) un modèle de coexistence fiable». «Les Tchèques,* a-t-il affirmé, *ont fait beaucoup de concessions ces trois dernières années en acceptant un démontage progressif de l'Etat tchécoslovaque. Ils estimaient qu'il offrait aux deux nations le moyen de réaliser leurs aspirations en cette fin du dix-neuf siècle»,* mais la Slovaquie, a souligné le dernier chef de gouvernement fédéral, *ne s'est jamais reconnue dans la Tchécoslovaquie».*

Le président du Parlement, le Slovaque Michel Kovac, a de son côté estimé que les *«Républiques tchèque et slovaque ne naissent pas sur les ruines de la Tchécoslovaquie»* mais de *«manière constitutionnelle et paisible, grâce à la bonne volonté des partis sortis vainqueurs des élections». «La Tchécoslovaquie, créée comme un Etat unitaire remplissant les aspirations des Tchèques et sous-estimant la tâche de la nation slovaque, a rempli son rôle historique»,* a jugé M. Kovac, candidat bien placé pour la présidence de son nouveau pays.

Au même moment, le Conseil national tchèque, qui avait adopté, la veille, la Constitution de la République tchèque, a approuvé une *«déclaration aux Parlements et aux peuples du monde»,* qui proclame les principes généraux régissant le nouvel Etat. Les députés de Bohême-Moravie ont également décidé de conserver le drapeau tchécoslovaque actuel comme étendard de la République tchèque, provoquant un tollé de désapprobation en Slovaquie...

MARTIN PLICHTA

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : une action au profit des réfugiés.** – L'AFRANE (Association Amitiés France-Afghanistan, créée en 1980) organise aux profit des réfugiés afghans un vente d'objets d'artisanat de ce pays, du 18 au 23 décembre, au 79, rue du Faubourg-Saint-Antoine, à Paris.

► **AFRANE BP 254, 75524 Paris Cedex 11.**

□ **CAMEROUN : le Parlement européen demande aux autorités de «mettre fin aux tortures».** – Dans une résolution adoptée jeudi 17 décembre, le Parlement européen a demandé aux autorités camerounaises de *«mettre fin aux tortures et autres formes d'avilissement de l'être humain dans les prisons et hôpitaux militaires du pays».* D'autre part, des tracts circulent au Cameroun, appelant au boycottage des produits français pour protester contre ce qui est considéré comme un soutien de la France au président Paul Biya. Les stations-service d'Elf et de Total, les Brasseries du Cameroun (contrôlées par une société française), ainsi que les véhicules *importés de France,* les banques et les boutiques françaises sont nommément visés. – *(AFP, Reuter.)*

□ **JAPON : scission de la principale faction du PLD.** – La plus puissante faction du PLD (Parti libéral-démocrate), au pouvoir au Japon depuis 1955, a éclaté, vendredi 18 décembre, avec la naissance d'un groupe dirigé par l'ex-ministre des finances, M. Tsutomu Hata. Après cette scission, la faction dirigée depuis 1987 par l'ancien premier ministre Takeshita, et qui était l'arbitre de la vie politique nationale, n'est plus que la quatrième en importance. C'est le groupe de M. Hiroshi Mitsuzuka, chef du conseil des affaires politiques du PLD, qui compte désormais le plus grand nombre de membres. – *(UPI.)*

□ **NIGER : recrudescence des attaques attribuées aux rebelles touaregs.** – Un groupe de rebelles touaregs a attaqué, jeudi 17 décembre, un centre de développement rural financé par l'Allemagne, à Tahoua, à 650 kilomètres au nord-est de Niamey, a *rapporté la radio nationale.* Selon l'agence nigérienne de presse, un militaire a été blessé, mardi, lors d'une attaque contre un convoi sur l'axe Arlit-Agadès. Le lendemain, une femme a été tuée au cours d'une attaque contre un poste administratif, à 150 kilomètres à l'est de Niamey. Les rebelles du Front de libération de l'Aïr et de l'Azawak (FLAA) protestent contre l'arrestation, il y a plus de trois mois, de cent soixante Touaregs . Enfin, les autorités ont apporté un démenti aux informations diffusées à Alger par un représentant du FLAA, selon lesquelles dix mille Nigériens menacés de famine *«sont soumis à un embargo total de la part du gouvernement»* dans le nord du pays *(le Monde* du 10 décembre) . – *(AFP, Reuter.)*

□ **TADJIKISTAN : les milices qui terrorisaient Douchanbe ont quitté la ville.** – Les milices qui ont tué ces derniers jours toute personne soupçonnée, de par ses origines, de soutenir les islamistes ont quitté, jeudi 17 décembre, la capitale tadjike, le nouveau gouvernement procommuniste ayant affirmé *«ne pas connaître»* ces groupes qui lui avaient ouvert la route de la capitale. La ville est désormais tenue par des soldats ouzbeks et russes, alors que des combats ont éclaté plus à l'est et à la frontière afghane. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

BRÉSIL : à l'approche du vote sur sa destitution

M. Collor de Mello affirme qu'il «résistera démocratiquement jusqu'à la fin»

BRASILIA

de notre envoyé spécial

«Ma maison, ma femme, et mes vrais amis, ceux qui ne me trahissent pas, c'est tout ce qui me reste aujourd'hui». Dans le bâtiment qui fait face à sa résidence, M. Fernando Collor de Mello tenait, il y a quelques jours, une conférence de presse. Costume clair, cravate rayée et gros cigare à la main, celui qui est encore président constitutionnel du Brésil apparaît fataliste mais résolu. *«Convaincu de mon innocence, je résisterai démocratiquement jusqu'à la fin»,* dit-il alors que l'issue de son procès est imminente. Le sénateurs se prononceront en effet le 22 décembre.

S'il est jugé coupable, à la majorité des deux tiers, M. Collor sera définitivement déchu de ses fonctions et verra ses droits politiques suspendus pour huit ans. Il *«refuse d'envisager cette hypothèse»* et *«nie farouchement avoir envisagé de quitter prochainement le pays»* comme la presse brésilienne lui en prête l'intention.

Depuis sa mise à l'écart par l'Assemblée nationale il y a deux mois, M. Collor dit s'astreindre à *«une discipline rigoureuse de travail».* Il passe la plupart de son temps dans la bibliothèque installée dans une bâtisse préfabriquée située à quelques dizaines de mètres de la Casa da Dinda, sa résidence privée. Dans la grande salle qui lui sert de bureau s'entassent des milliers de livres, quelques objets religieux et un micro-ordinateur branché, en cette matinée, sur les cours de la bourse. Il s'attache à conduire sa défense, en *«n'excluant pas de la présenter»* lui-même devant les sénateurs.

A l'aide de ses défenseurs brésiliens, et grâce aux conseils de l'avocat français M[e] Paul Lombard, M. Collor met l'accent sur son exigence d'être jugé lors d'un procès qui *«ne doit pas être politique, mais juste et équitable».* Il lit, en français, une déclaration – qui doit être prochainement signée par plusieurs juristes internationaux – faisant référence aux droits de la défense et principalement à la possibilité qui lui est donnée de récuser des juges (sénateurs) qui ne présenteraient pas des garanties suffisantes d'impartialité. Cette possibilité lui permettrait de mettre en cause ceux, nombreux, qui ont déjà fait connaître leur sentiment.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT

Un entretien avec Lula

«Avoir fait tomber Collor ne signifie pas qu'on en ait fini avec la corruption», nous déclare le président du Parti des travailleurs

Le président du Parti des travailleurs du Brésil, M. Luiz Inacio da Silva, plus connu sous son surnom de Lula, vient d'effectuer un séjour à Paris, à l'occasion d'un colloque sur l'Amérique latine. Avant de regagner son pays, il nous a accordé un entretien, dans lequel il s'est efforcé de tempérer son radicalisme d'antan.

«Impossible à rembourser et illégitime» : telles étaient les expressions que Lula, candidat à l'élection présidentielle de 1989, avait employées pendant la campagne à propos de la dette extérieure de son pays. Il réclamait alors l'annulation pure et simple de cette dernière et la rupture des liens avec le FMI. Il avait obtenu 47 % des voix, contre 53 % à M. Fernando Collor. Trois ans plus tard, ce fils de paysan du Nordeste, ouvrier à treize ans, est devenu plus prudent...

Est-ce parce qu'après voir été président du syndicat des métallurgistes, et à ce titre leader, entre 1978 et 1980, des grandes grèves qui ébranlèrent le régime militaire de l'époque, il travaille maintenant à sceller une alliance avec les autres partis de gauche et du centre gauche du Brésil en vue de l'élection présidentielle de 1994?

Si le Parti de travailleurs, qui revendique actuellement 650 000 adhérents, arrive au pouvoir sous sa gouverne, *«il ne sera pas mis fin au paiement de la dette, il n'y aura pas de geste unilatéral»* à l'exemple de celui du Mexique en 1980. *«Nous rechercherons,* explique Lula, *un accord politique avec les gouvernements des pays créditeurs, en établissant, si possible, une stratégie commune avec les autres pays endettés, sur la base des propositions suivantes : verser les paiements sur le principal et les intérêts de la dette dans un fonds destiné à la reconstruction des infrastructures du pays. Nous devrons garantir, en acceptant des contrôles internationaux, que pas un dollar ne sera détourné du fait de la corruption.»*

Les gouvernements occidentaux, et non les banques, affirme-t-il, sont en mesure de comprendre qu'il faut *«une volonté politique pour régler le problème de la dette». «Il ne suffit pas,* ajoute-t-il, *d'organiser des élections libres à intervalles réguliers pour asseoir une démocratie. Encore faut-il nourrir le peuple, et nous avons 60 millions de Brésiliens* [sur 155 millions], *dont les besoins alimentaires les plus élémentaires ne sont pas satisfaits.»*

Bien que favorable au libre-échange dans le cadre d'un accord régional comme le Mercosur (1), le président du Parti des travailleurs estime nécessaire d'empêcher, par la concertation plus que par la coercition, les multinationales *«d'étouffer les entreprises nationales du même secteur ou de transférer la majeure partie de leurs bénéfices à l'étranger».* Au total, ce *«catholique favorable à la théologie de la libération»* se considère, non pas comme un *«marxiste»,* mais comme un *«socialiste d'un nouveau type».*

Lula est *«très fier en tant que Brésilien»* de la façon dont a été mené le processus de destitution du président Collor, qui approche désormais de son terme : *«Et cela pour deux raisons. Nous avons tout d'abord fait la démonstration qu'il était possible d'aboutir à un tel résultat dans un pays d'Amérique latine. Ensuite, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous avons réussi à prendre un politicien corrompu la main dans le sac. Le fait d'avoir fait tomber Collor ne signifie pas qu'on en ait fini avec la corruption au Brésil. Le processus vient à peine de commencer. Mais le peuple ne permettra pas que celle-ci règne à nouveau dans le pays. Ma joie est due aussi à ce que l'on a pu vérifier que ce que nous disions pendant la campagne* [présidentielle de 1989, NDLR] *était vrai...»*

«Une incroyable gloutonnerie»

Lula se souvient en effet qu'on ne l'écoutait guère en 1989 lorsqu'il dénonçait la corruption de M. Collor et de son entourage.

Le jovial dirigeant du Parti des travailleurs est donc plutôt satisfait que les événements lui aient donné raison. Mais il ne s'attendait certainement pas que M. Collor se montre aussi imprudent ni que tout aille si vite : *«Il s'est lancé dans la corruption avec une incroyable gloutonnerie. Il n'avait pas mis en place un gouvernement, mais installé une bande de pillards. Il a été totalement irresponsable et a dépassé tous les critères établis jusqu'alors en matière de corruption au Brésil!»*

Comment expliquer une telle attitude autodestructrice? Lula avance une interprétation : *«Il s'imaginait intouchable. Jeune, bien fait de sa personne, doué pour la parole et la communication, il pensait qu'on ne l'attraperait jamais.»* Et, de fait, s'il n'y avait eu que Lula et le Parti des travailleurs, M. Collor n'aurait probablement pas été vraiment inquiété. *«Mais son frère s'est mis à parler. Il a dit publiquement beaucoup des choses que nous savions. Venues de son frère, elles ont pris une tout autre dimension...»* Le vent avait tourné. Le Parti des travailleurs a proposé la création de la commission parlementaire d'enquête. *«Nous avions la certitude que nous allions finir par l'avoir».*

Le Parti des travailleurs est-il pour autant à l'abri de la corruption? Lula est serein. *«Nous sommes des êtres humains comme les autres. Nous ne sommes pas des saints. Mais nous disons à tous nos militants que celui qui est corrompu sera puni par le parti avant même de l'être par la justice. Nous administrons vingt-quatre villes depuis quatre ans et nous n'avons connu aucune accusation de cet ordre. N'importe quel entrepreneur de Sao-Paulo, même s'il n'est pas d'accord politiquement avec nous, peut l'admettre.»*

Et maintenant? M. Collor va être définitivement écarté dans les semaines qui viennent. Faut-il convoquer une élection présidentielle anticipée? *«On en a parlé au sein de notre organisation. Il y avait des gens qui pensaient qu'on était en droit d'exiger une élection immédiate. J'ai estimé, et je crois toujours, qu'il vaut mieux appliquer la Constitution. Si notre parti voulait passer outre, nous donnerions prétexte à d'autres secteurs de la société, surtout les militaires, de faire de même. Je suis prêt à attendre décembre 1994.»*

Et le vice-président Itamar Franco, qui exerce l'intérim et va normalement remplacer de plein droit M. Collor? *«En tant que successeur de Collor, il est obligé de commencer à défaire ce que ce dernier a fait de mal. Je pense qu'il en a les moyens. Très peu de fois, dans l'histoire du Brésil, quelqu'un a pris le pouvoir avec autant de possibilités. Le peuple n'exige rien de lui que de l'honnêteté...»*

Venu à Paris pour un colloque sur l'Amérique latine, Lula a rencontré longuement dans la capitale française MM. Michel Rocard et Laurent Fabius. Il est un peu désenchanté par l'expérience des socialistes français au pouvoir, même s'il s'exprime sur ce sujet avec une prudence quasi diplomatique. Visiblement, après son échec de 1989, Lula a pris de la bouteille et attend son heure.

DOMINIQUE DHOMBRES et MARTINE JACOT

(1) Le Marché commun du Sud (Mercosur), né en 1991, regroupe l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay.

ETATS-UNIS : deux nouvelles nominations décidées par M. Clinton

M. Henry Cisneros au logement et M. Jesse Brown aux anciens combattants

L'ancien maire de San-Antonio, M. Henry Cisneros, âgé de quarante-cinq ans, a été choisi jeudi 17 décembre par le président élu Bill Clinton pour devenir le prochain *secrétaire* au logement et au développement urbain. M. Clinton a également nommé M. Jesse Brown, un héros de la guerre du Vietnam, secrétaire aux anciens combattants.

M. Cisneros est le premier Latino-Américain à entrer dans le futur cabinet de M. Clinton. Premier maire hispanique d'une grande ville américaine, de 1981 à 1989, il est considéré comme un spécialiste des problèmes urbains. Le président élu a décrit son nouveau secrétaire au logement comme l'un des maires *«ayant eu le plus de succès»* aux Etats-Unis. Il apportera de *«l'énergie à une agence qui a grandement besoin de réformes et de revitalisation»,* a estimé M. Clinton.

M. Cisneros avait défrayé la chronique à l'issue de son second mandat à la tête de San-Antonio. En annonçant sa décision de ne pas se représenter à la mairie de cette ville, il avait avoué avoir eu une liaison extra conjugale. M. Cisneros avait également invoqué les problèmes de santé de son fils, actuellement âgé de cinq ans, né avec une maladie cardiaque.

M. Brown, âgé de quarante-huit ans, est le deuxième Noir à entrer dans le futur cabinet de M. Clinton. Blessé alors qu'il servait comme «marine» en 1965 près de la ville vietnamienne de Danang, il défend les intérêts des anciens combattants à travers l'Association des blessés de guerre, dont il est devenu le directeur en 1988 et qui compte aujourd'hui 1,3 million de membres. Le nouveau secrétaire aux anciens combattants sera chargé de gérer notamment le délicat dossier des soldats américains disparus au Vietnam. – *(AFP.)*

Le Monde

1er janvier 1993 : le grand marché unique

Les citoyens en liberté surveillée

BRUXELLES
(Communautés européennes)
de notre correspondant

QUAND on présente le fameux *« déficit d'information »* comme explication du désintérêt des peuples pour les affaires communautaires, on oublie une autre cause de l'euroscepticisme : le décalage fréquent entre ce qui existe sur le papier et ce que les intéressés observent dans la pratique. Ainsi les postes-frontières devaient-ils *disparaître* entre les Douze avant la fin de 1992. On sait depuis quelques jours qu'il faudra attendre plusieurs mois avant que les désirs deviennent réalités.

Eminemment spectaculaire, bien qu'elle ne dispense nullement d'être muni d'une carte d'identité (ou d'un passeport pour les ressortissants des pays où celle-ci n'existe pas), la suppression annoncée des postes-frontières a été préparée par plusieurs mesures déjà anciennes. Après l'abolition des droits de douane nationaux, en 1967, les Etats membres avaient décidé de faire disparaître les panneaux « douane » à leurs frontières intérieures à partir de 1988. En principe, comme l'explique une brochure des *Communautés publiée* en 1991 et intitulée *l'Achèvement du marché intérieur*, *« c'est pour des raisons de contrôle de l'immigration et de sécurité que les citoyens européens doivent faire la queue devant les policiers ou les fonctionnaires des douanes qui vérifient que leur passeport ou leur carte d'identité est en ordre ».*

La lutte contre la criminalité et l'immigration

En pratique, il y a de très grandes différences dans les contrôles selon la frontière traversée, voire selon le mode de transport. Il est très rare d'être arrêté au poste frontière situé sur l'autoroute Bruxelles-Paris. En revanche le même voyage en train peut donner lieu à une fouille en règle, surtout si l'on est jeune et qu'on vient d'Amsterdam, capitale de la drogue à bon marché.

C'est pour concilier le principe de libre circulation et les nécessités de la lutte contre la drogue, la criminalité et l'immigration clandestine que la convention de Schengen (du nom d'une localité du Luxembourg) a été signée le 19 juin 1990 par la Belgique, la France, le Luxembourg, les Pays-Bas et la République fédérale d'alors, auxquels se sont joints ensuite l'Italie, l'Espagne et le Portugal. Instituant la coopération entre polices – avec la création d'un fichier informatisé baptisé SIS (système d'information Schengen) – cette convention était considérée comme le *« laboratoire »* de l'Europe communautaire d'après janvier 1993. Elle risque d'être vouée à cette fonction pendant encore quelque temps.

Le Danemark, l'Irlande et surtout le Royaume-Uni ne sont pas prêts à adopter la ligne de conduite tracée à Schengen. Londres considère que l'allégement trop rapide des contrôles serait un encouragement au terrorisme et à l'immigration illégale.

Ses partenaires apprécient modérément l'humour de Tristan Garel-Jones, secrétaire d'Etat britannique aux affaires européennes, quand il évacue le problème en suggérant avec bonhomie que les ressortissants des autres pays de la CEE se contentent d'agiter leur passeport devant les agents de contrôle britanniques pour avoir de fortes chances de passer sans plus de tracas.

En dehors des objections politiques de Londres, des raisons matérielles expliquent le retard qui sera pris un peu partout sur le calendrier prévu. Beaucoup d'aéroports européens ne disposent tout simplement pas de zone d'accueil spéciale pour les passagers de la CEE dispensés des formalités d'entrée. Il faudra du temps pour que soient aménagées les zones « européennes » et les zones « internationales ».

Travailleurs, retraités, étudiants

Moins symbolique que le libre franchissement des frontières par les touristes, mais plus lourd de conséquences, est le principe – posé par les traités antérieurs et renforcé par Maastricht – de la liberté d'établissement et son corollaire indispensable, l'équivalence des diplômes et des qualifications. Des directives ont *déjà fixé les conditions dans* lesquelles médecins, dentistes, vétérinaires, pharmaciens, architectes, avocats, etc. peuvent exercer dans le pays de leur choix. Pour les salariés, des formules de « détachement » simplifient déjà l'expatriation des cadres, avec néanmoins de nombreux problèmes fiscaux et de sécurité sociale. Le 28 juin 1990, trois directives adoptées non sans mal par le Conseil réglementaient le droit de séjour des retraités et des étudiants. Accordé pour une période de cinq ans renouvelable, *ce droit est surbordonné* à la justification par les demandeurs d'une couverture en matière d'assurance maladie et à la preuve d'un niveau de ressources évitant au pays d'accueil le risque de devoir les prendre en charge. Lors de la négociation de Maastricht, la Commission et certains pays ont souhaité la levée des restrictions ainsi prévues.

Après de longues discussions, compliquées par le fait que de grandes différences subsistent entre les législations sociales des pays membres (rien à voir entre la Belgique et la Grèce, par exemple), le traité sur l'Union européenne retient une formule alambiquée : *« Tout citoyen a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des Etats membres sous réserve des limitations et conditions prévues par le présent traité et par les dispositions prises pour son application. »* De l'avis des spécialistes, cette prose ouvre la voie à de nombreux recours devant la Cour de justice européenne.

La Commission finance plusieurs programmes pour encourager la mobilité des étudiants, jugée nécessaire pour l'émergence progressive d'un véritable esprit européen. *Erasmus* vise à faciliter la poursuite d'études hors de l'université d'origine. *Comett* veut développer les partenariats universités-entreprises. *Petra* favorise la modernisation de la formation professionnelle. *Lingua* a pour but d'améliorer l'enseignement des langues étrangères. *Science* entend stimuler les coopérations et les échanges de chercheurs dans le domaine des sciences exactes et naturelles.

Cette énumération ne doit pas trop faire rêver. L'étudiant muni d'un diplôme universitaire complet peut espérer voir son équivalence reconnue *par une université étrangère*. Les choses deviennent aléatoires quand il s'agit de faire valider de simples périodes d'études. En pratique, un étudiant qui a passé sa première année de DEUG en France a peu de chance de pouvoir faire la deuxième année en Belgique. La mobilité universitaire tant vantée concerne essentiellement les études de troisième cycle. Certains Etats instituent des barrages – en pratique sinon en droit – pour ne pas avoir à financer les études d'étrangers venus chez eux parce qu'ils sont en situation d'échec dans leur propre pays. (Les demandes de Français pour la filière vétérinaire belge, moins bouchée et moins coûteuse, sont de plus en plus nombreuses.) Là encore, on peut s'attendre à des procédures devant la Cour de justice.

Le droit à la libre circulation n'a de sens que dans la mesure où il s'accompagne de dispositions facilitant son exercice. L'instauration du fameux formulaire E 111 fourni par les caisses d'assurance-maladie et permettant de se faire rembourser les soins prescrits pendant un court voyage à l'étranger fut sans doute plus importante que bien des effets d'annonce sur la liberté de circulation. L'usage de la voiture, symbole et instrument de cette liberté, suscite bien des surprises pour le voyageur de *« l'espace européen »*. Le permis de conduire national est valable pour le touriste. Mais au bout d'un an de séjour dans un pays de la Communauté, il faut l'échanger contre un permis délivré par le pays d'accueil.

En matière d'assurances, la suppression de la fameuse « carte verte », naguère obligatoire, facilite les excursions. Mais un Européen détaché chez un des Douze par son employeur pour une période limitée est toujours surpris d'apprendre qu'il ne peut pas conserver son assurance nationale dès lors qu'il a changé d'immatriculation, les compagnies ne souhaitant apparemment pas que les particuliers comparent les tarifs et invoquant des raisons techniques pour retarder l'échéance de la libre concurrence.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Des capitaux déjà très émancipés

A première vue, il n'y aura rien de nouveau au 1er janvier en matière de libre circulation des capitaux. Celle-ci existe depuis le 1er juillet 1990, conformément à une directive de 1988, dont les grands principes sont repris dans l'article 73 du traité d'union économique et monétaire (UEM). Cette date coïncide avec le démarrage de la première étape de l'UEM, telle qu'elle avait été conçue par le rapport Delors de 1989.

Pourtant, la libre circulation des capitaux dans la CEE est un vrai sujet d'actualité, pour trois raisons; au 1er janvier, elle ne sera pas encore appliquée par l'ensemble des Etats-membres; elle modifie sensiblement la situation monétaire de l'Europe, comme l'a illustré la crise monétaire de l'automne 1992; elle implique d'importants mouvements de capitaux, comme l'illustrent les transferts effectués par les résidents allemands souhaitant échapper à la nouvelle taxe sur les revenus du capital instaurée par Bonn à partir du 1er janvier 1993.

Des vagues spéculatives

La libre circulation des capitaux *signifiait principalement* l'abolition du contrôle des changes. Amorcée très tôt dans certains pays, comme en Grande-Bretagne (en 1979), elle n'a été achevée que tardivement dans d'autres, comme la France (1989-1990), la Belgique, qui a supprimé le double marché des changes en 1990, ou l'Italie. Après le 1er juillet 1990, quatre pays ont bénéficié de dérogations, afin *de maintenir* des contrôles sur les transactions entre non-résidents et résidents : l'Espagne, le Portugal, l'Irlande et la Grèce. Au 1er janvier 1993, seule la Grèce bénéficiera encore d'un régime transitoire pour une durée de dix-huit mois. Ainsi, l'Europe a renoncé à l'autonomie relative que pouvait offrir, pour les économies prises individuellement, la présence de contrôles des changes. La crise monétaire de septembre a montré que la liberté des mouvements de capitaux favorise des vagues spéculatives de forte ampleur (tous les intervenants pouvant acheter et vendre des devises, ou emprunter des fonds, sur n'importe quelle place financière) et peut mettre en péril la politique monétaire d'un Etat. *« On ne choisit plus. On est inséré dans des mouvements mondiaux »*, rappelle un spécialiste. Contrairement aux échanges de marchandises, qui sont libres à l'intérieur de la Communauté, mais soumis à droits de douane à l'extérieur, les mouvements de capitaux sont libérés (à l'exception par exemple des investissements directs ou des placements immobiliers) avec l'ensemble des pays tiers.

A l'occasion de la crise de septembre, plusieurs pays, dont l'Espagne et l'Irlande, ont rétabli provisoirement des contrôles sur les mouvements de capitaux. La directive de 1988, dans son article 3, autorise de tels contrôles, à titre exceptionnel – notamment pour faire face à des crises de changes –, sur les mouvements de capitaux à court terme. Ces mesures sont soumises à autorisation préalable de la Commission et ne peuvent excéder une durée de six mois. Il n'est pas impossible que, si l'instabilité monétaire consécutive aux doutes sur l'achèvement de l'UEM se poursuit, de tels contrôles soient appliqués par certains membres du SME au cours des prochains mois.

Le troisième point concerne la liberté donnée par la directive de 1988 de placer son argent en n'importe quel point du territoire communautaire. Un Français pouvant acheter des fonds communs de placement luxembourgeois, ou un Belge des titres d'Etat espagnols, la question s'est posée, dès 1988, de savoir comment parer à la diversité des situations fiscales. Car les particuliers comme les entreprises sont tentés d'investir là où ils seront le moins lourdement taxés. La Commission avait proposé que la fiscalité de l'épargne soit *harmonisée, tout* comme doivent l'être progressivement les taux de TVA. Un taux uniforme minimal de 15 % avait été proposé, ramené par la suite à 10 %. Mais en raison de l'opposition catégorique de certains pays, le Luxembourg en premier lieu, ce projet a été retiré.

Douze paradis fiscaux

Au moment de l'entrée en vigueur du marché unique, chaque Etat conserve donc son dispositif en matière de fiscalité de l'épargne même si certains, comme la France, ont fait d'importants efforts (le prélèvement sur les revenus des obligations est par exemple revenu en 1990 de 25 % à 15 %, avant de remonter à 18,6 % cette année). *« Les capitaux s'orientent là où la rentabilité économique et fiscale est la meilleure »*, souligne un observateur. Ainsi, en cette fin d'année 1992, on constate d'importants mouvements de fonds (au moins 30 milliards de marks) entre l'Allemagne et le Luxembourg, ainsi qu'entre l'Allemagne et l'Autriche.

En outre, à partir du moment où les non-résidents sont le plus souvent exonérés des impôts sur le capital, la tendance est d'aller vers une fiscalité de plus en plus allégée, la nouvelle législation allemande étant un véritable contre-exemple. *« Chaque pays de la Communauté devient un paradis fiscal pour les autres »*, ironise un fonctionnaire ! Deux perspectives s'ouvrent donc pour Bruxelles : soit rouvrir le dossier de la fiscalité de l'épargne et tenter d'obtenir un consensus, soit attendre que les législations nationales s'adaptent d'elles-mêmes sous la pression des mouvements de capitaux à travers la Communauté. Il est encore possible de renforcer la coopération contre la fraude fiscale, à l'instar des mesures adoptées contre le blanchiment de l'argent sale. Le dossier ne paraît pas être placé pour l'instant au sommet des priorités de la Commission.

FRANÇOISE LAZARE

Rapprochement des TVA

A partir du 1er janvier, les camions transportant des marchandises achetées en Allemagne pour un client français ne s'arrêteront plus à la frontière comme elles le faisaient jusqu'à présent pour acquitter la TVA. De même des touristes français ayant acheté des alcools, des cigarettes ou des cadeaux en Italie passeront le poste-frontière sans avoir rien à déclarer.

La création de ce marché unique de 320 millions de consommateurs va marquer un profond bouleversement des habitudes : dans le domaine de la fiscalité notamment, les impôts sur la consommation étant depuis toujours payés aux frontières. Le nouveau système risque d'être perturbé pendant de longs mois par des fraudes volontaires mais aussi par des désordres nés d'erreurs. On pense notamment aux petites et moyennes entreprises qui n'exportent et n'importent qu'épisodiquement.

ALAIN VERNHOLES

Lire la suite page 8

1er janvier 1993 : le grand marché unique

Contrôles sans frontières pour les marchandises

« LES trois quarts des dispositions concernant la libre circulation des marchandises sont déjà en place. De la même façon, la grande majorité des objectifs du grand marché unique a déjà été réalisée. Le 1er janvier 1993 est en quelque sorte « victime » de son succès », affirme-t-on dans l'entourage du premier ministre pour expliquer le peu d'enthousiasme qui se manifeste à quelques jours de la réalisation officielle du marché unique.

Dans deux semaines les contrôles des marchandises aux frontières intérieures de la Communauté tomberont complètement. Finies les longues files de camions attendant les opérations de dédouanement (1).

Comme dans beaucoup d'autres domaines cette libération ne se fera effectivement pas d'un seul coup. Un premier allégement avait déjà permis aux transporteurs routiers, le 1er janvier 1990, d'échapper aux contrôles et à l'autorisation de transport à la douane des frontières de la CEE. Depuis cette date le transporteur routier validait lui-même son titre de transport lors du franchissement de la frontière.

Au 1er janvier 1993, les routiers disposeront d'une licence unique, valable pour cinq ans pour tous les déplacements dans l'espace communautaire. Elle remplacera les diverses autorisations de transport (pour une durée maximale de une année) dont ils devaient se doter jusqu'à présent.

Les transports de marchandises seront donc parfaitement libres dans les frontières communautaires, les contrôles ne faisant leur réapparition qu'à la sortie de la Communauté.

Les produits agroalimentaires circuleront comme les autres marchandises. Ainsi, la très ancienne loi allemande sur la qualité de la bière, qui conduisait à une prohibition de fait des breuvages étrangers, a été supprimée. Les bières communautaires pourront dorénavant tenter de *concurrencer*, à *Munich*, les allemandes lors de la traditionnelle *Oktoberfest*. Quant à la directive concernant les produits du terroir (elle date de juin 1992), elle autorise les produits d'appellation contrôlée à être vendus dans toute la Communauté.

Cette directive traduit le souci de la Communauté de ne pas tout fondre dans un même moule contraignant, à condition que les règles sanitaires soient scrupuleusement garanties. Le Chabichou, cher au cœur de Ségolène Royal, pourra donc sans risque franchir les frontières intérieures de la CEE.

En contrepartie, et de façon à protéger efficacement le consommateur européen, de multiples contrôles seront effectués au stade de la production, pour vérifier, notamment, la bonne application des règles d'hygiène. En effet, si les frontières tombent, les contrôles des produits circulant librement ne disparaissent donc pas pour autant. Ils seront effectués par les organismes nationaux mais répondront à des critères européens : ils porteront aussi bien sur les productions de la CEE que sur celles de pays tiers.

En France, la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, les services de la santé, les services vétérinaires et phytosanitaires, les directions régionales de l'industrie et de la recherche, l'inspection du travail participeront à cette mission. Pour contrôler les produits venant de l'extérieur de la Communauté vingt et un postes spécialisés procéderont aux divers contrôles, notamment vétérinaires.

L'harmonisation des règles

Pour les marchandises produites par les Douze, des mesures d'harmonisation ont été prises concernant aussi bien les règles sanitaires, les additifs dans les denrées alimentaires, les matières dangereuses, les mesures sanitaires, etc. *« Un cadre communautaire existe qui assure la sécurité générale des produits de grande consommation »* souligne la *Lettre de Matignon*, qui vient de consacrer sa dernière livraison au *« Marché unique européen »*. Les Douze se sont également engagés dans la voie d'une coopération étroite de façon à pouvoir réagir très vite dans tout l'espace communautaire à une anomalie repérée par les services nationaux d'un des Etats membres.

« De nombreuses mesures concrètes ont déjà été mises en place : réseaux télématiques d'échanges d'informations, réseaux d'alerte sur les produits dangereux, échanges de fonctionnaires », souligne le Service d'information et de diffusion (SID) de Matignon. Cette coopération est l'une des contreparties essentielles à l'ouverture des frontières communautaires.

L'harmonisation des normes et des réglementations techniques a représenté, d'autre part, pour les Douze un véritable casse-tête. Il y a quatre ans, il existait 1 300 normes en France, 7 000 au Royaume-Uni et plus de 25 000 en Allemagne. Après une approche tatillonne du problème, Bruxelles a cherché à faciliter la cohabitation des normes existantes tout en développant des normes européennes pour les produits nouveaux. Avec le marché unique, *aucune norme ou règle technique* nationale ne pourra être opposée à la pénétration dans un Etat membre d'un produit d'un autre partenaire.

Toujours dans un souci de souplesse, des réglementations nationales particulières, allant au-delà des normes européennes, pourront subsister pour des motifs de santé, de sécurité, d'environnement et de consommation. Mais elles ne devront pas constituer des alibis pour des mesures protectionnistes camouflées. La Commission et les Etats membres auront un droit de regard sur l'élaboration de ces règles techniques nationales.

En revanche, il existe un domaine dans lequel la libre circulation de certaines *marchandises* est explicitement entravée : celui des déchets. Depuis le 20 octobre dernier, les Douze ont pris des décisions drastiques dans ce domaine. Chaque Etat de la Communauté dispose du droit d'interdire la pénétration sur son territoire d'ordures ménagères ou de déchets jugés dangereux en provenance d'un Etat partenaire. Cette politique doit inciter les Douze à traiter leurs déchets chez eux tandis que certains produits (des déchets recyclés par exemple) pourront circuler dans des limites bien précises.

PIERRE SERVENT

(1) *L'application* de la TVA aux marchandises circulant à l'intérieur de la Communauté, assurée jusqu'à présent par les douanes, sera confiée le 1er janvier 1993 à la direction générale des impôts (DGI). A l'inverse, les douanes hériteront de la gestion des contributions indirectes.

Transports : déréglementer mais sans perturber

Sir Leon Brittan, commissaire européen chargé de la concurrence, aurait sûrement souhaité que l'Europe des transports avance d'un pas plus rapide et que n'importe quel avion, n'importe quel camion ou n'importe quel train puisse transporter, n'importe où chez les Douze, n'importe quel passager ou n'importe quelle marchandise à partir du 1er janvier.

Cet idéal n'était pas réalisable en l'état et à ce rythme. L'Europe n'aime pas les grandes déréglementations à l'américaine qui perturbent les équilibres et les habitudes. Elle fait encore confiance aux entreprises publiques de transport qui assurent peu ou prou des missions de service public et qui s'opposent à une concurrence échevelée.

On peut classer les différents modes de transport des personnes ou des biens selon le degré de libéralisation qu'ils atteindront le 1er janvier :

□ *Les transports les plus concurrentiels.* – C'est le cargo, la péniche et le camion qui décrochent la palme. A partir du 1er janvier, tous les bateaux immatriculés dans la Communauté pourront acheminer du fret dans n'importe quel port de la CEE ; *une exception demeure en* matière de desserte entre un pays et ses îles (la Corse, les îles grecques, les Baléares, etc.) réservée aux armateurs nationaux. Le cabotage, ou la capacité pour un transporteur d'acheminer du fret entre deux points d'un pays de la CEE dont il n'est pas ressortissant, sera la règle pour le fluvial, même si la France et l'Allemagne ont obtenu un délai jusqu'en 1995. En revanche, le transport routier, très libéral en matière de transport international, n'est pas parvenu à s'accorder sur le cabotage : les professionnels des Douze plaident pour une harmonisation préalable des conditions de concurrence.

□ *Le transport en cours de libéralisation.* – L'avion connaît une révolution progressive. Il devient un mode de tranport presque comme les autres : ses tarifs seront libres et les Etats ne pourront refuser qu'*a posteriori* et en cas de prix anormaux ; plusieurs compagnies de chaque pays pourront effectuer des vols sur les lignes de la Communauté ; chaque compagnie peut augmenter à sa guise le nombre de ses sièges sur une destination européenne. *Le cabotage est autorisé*, mais il faudra attendre le 1er avril 1997 pour qu'il soit total, c'est-à-dire pour qu'Air France puisse se mettre en ligne entre Berlin et Munich, ou Lufthansa, entre Paris et Toulouse.

□ *Le transport encore monopolistique.* – Le train ne pouvait techniquement subir le même traitement : il est exclu de faire circuler deux convois sur des voies parallèles... La Commission a obtenu des sociétés de chemins de fer qu'elles commencent à clarifier leurs comptes de façon à mieux faire apparaître les subventions dont elles disposent et qu'elles séparent la gestion des trains de celle de la voie. Une mesure de libéralisation a été acceptée par les sociétés exploitantes et leurs ministres de tutelle : elles laisseront circuler sur leurs rails – moyennant rétribution – les convois formés par un consortium de chemins de fers étrangers ainsi que les convois de transport combiné, c'est-à-dire tranportant des camions.

ALAIN FAUJAS

Naissance de l'Europe financière

LE 1er janvier, un Milanais pourra ouvrir un compte dans une banque danoise et une PME portugaise obtenir un crédit auprès d'un établissement grec. L'Europe financière sera née.

Dans cette construction communautaire, l'adoption, le 15 septembre 1989, de la deuxième directive bancaire a marqué une date importante. C'est la reconnaissance de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services (LPS) : tout établissement de crédit agréé dans son pays d'origine peut exercer son activité dans les douze Etats de la Communauté sans autre procédure d'autorisation et est soumis au seul contrôle de son autorité nationale de tutelle. Le principe suppose que le pays d'accueil fasse confiance au pays d'origine et que s'établisse un accord sur quelques règles de base : capital nécessaire et requis, qualité des actionnaires et des dirigeants, ratios de solvabilité...

En fait, la deuxième directive institue le principe de l'agrément unique : l'autorisation d'exercer donnée à un établissement de crédit par son pays d'origine lui sert de passeport européen pour les onze autres pays de la Communauté. Il peut exercer librement ses activités, sans autorisation supplémentaire, dans un autre pays que le sien, soit par le biais d'une succursale (siège d'exploitation, sans personnalité juridique, d'un établissement dont le siège social se trouve dans un autre Etat membre), soit comme simple prestataire de services, c'est-à-dire sans véritable implantation locale. La directive définit le concept d'établissement de crédit comme celui de *« toute entreprise dont l'activité consiste à recevoir du public des dépôts ou d'autres fonds remboursables, et à octroyer des crédits pour son propre compte »*.

Le pays d'accueil reconnaît la compétence du pays d'origine non seulement pour l'agrément d'une banque mais aussi pour son contrôle. Le principe est révolutionnaire ; il rompt avec la tradition de la territorialité, c'est-à-dire le contrôle par le pays d'installation. Une surveillance accrue, justifiée par le souci de protéger l'épargne publique et par la confiance réciproque que s'accordent les Etats membres, n'en demeure pas moins. Le principe de la compétence du pays d'origine n'implique pas que le pays d'accueil soit tenu à l'écart, une coopération étant instituée.

Le pays d'accueil est informé de toute implantation étrangère, peut intervenir lorsque l'intérêt général le commande, quand certaines dispositions ne sont pas prévues dans le pays d'origine, ou en cas d'urgence si la situation financière de l'établissement étranger exige des mesures d'assainissement. En outre, le pays d'accueil reste maître de sa politique monétaire et fiscale.

L'Europe financière implique aussi l'ouverture sur les pays hors CEE. Déjà les filiales européennes des grandes banques américaines et japonaises ne pouvaient être, en vertu du traité de Rome, traitées différemment des établissements locaux. Pour l'avenir, la Commission ne prévoit aucun obstacle à l'installation d'une banque extérieure à la CEE. Elle vérifiera, simplement, que les établissements originaires d'Europe bénéficient, dans les pays concernés, de conditions d'exercice équivalant à celles des banques locales : c'est le principe de la réciprocité. En cas de discrimination, des négociations s'engageront avant toute mesure de suspension d'agrément prise en représailles.

Assurances : déréglementation partielle

Il a fallu vingt ans aux fonctionnaires de la CEE pour vaincre les résistances des administrations nationales et des compagnies d'assurances à la mise en œuvre des deux grandes libertés fondamentales pourtant inscrites dans le traité de Rome en 1960 : liberté d'établissement, à savoir, le droit pour toute entreprise de la Communauté de s'établir dans l'Etat membre de son choix ; liberté de prestation de services (LPS) : droit de vendre un service *au-delà des frontières de l'Etat* d'établissement, en direction des autres Etats membres. La Commission s'est donc attaqué au plus facile, la réassurance.

Déjà largement internationalisée, la couverture des grands risques industriels n'avait besoin que d'une approbation légale, à savoir la directive du 25 février 1964, qui supprimait les restrictions en matière de liberté d'établissement et de LPS.

Il fallut attendre neuf ans pour que soit autorisée la liberté d'établissement en matière d'assurance dommages, automobile exclue : une directive du 24 juillet 1973 autorisa les assureurs à ouvrir des succursales et des filiales dans les pays de la Communauté. Quant à la LPS en assurance dommages, adoptée en 1988, elle n'est entrée en vigueur que le 1er juillet 1990. Les assurés peuvent souscrire un contrat auprès de n'importe quelle compagnie de la Communauté, à condition qu'elle ait reçu l'agrément de l'Etat membre et qu'elle n'y ait pas ouvert de filiale (règle du non cumul). Mais une distinction est maintenue en ce qui concerne la dimension des risques.

La liberté est moins grande pour les risques de masse, à savoir les particuliers et les entreprises assurées qui ont moins de 250 salariés, 90 millions de francs de bilan et 40 millions de francs de chiffre d'affaires. Au-delà de ce seuil la liberté est plus grande, mais le risque aussi : les assurés se soumettront à des conditions d'assurance comparables à celles qu'ils connaissent dans leur pays et le contrôle des opérations sera extérieur à leur pays de résidence. Le droit du contrat est celui du lieu où est situé le risque, et en cas de risque transfrontière, il sera choisi à l'amiable entre assureur et assuré.

Pour résoudre le casse-tête de la fiscalité, très différente suivant les pays, la Commission a tranché en faveur de celle du pays du risque, quels que soient sa nature et le droit du contrat. L'Espagne sera soumise à ce régime en 1997, le Portugal, l'Irlande et la Grèce à partir de 1999. L'assurance automobile sera concernée au 1er janvier 1993 avec la même distinction risques de masse-grands risques. Quant à la LPS dans l'assurance-vie, elle est entrée en vigueur, avec une distinction entre la LPS « passive » (un assureur qui assure sur son territoire un ressortissant d'un autre Etat membre : en ce cas, c'est le droit du pays de l'assureur qui est appliqué) et la LPS « active » (démarchage en dehors du pays de l'assureur, les règles sont alors celles du pays de l'assuré). Dans les deux cas, la fiscalité indirecte est celle du pays de l'assuré.

FRANÇOIS RENARD

Rapprochement des TVA

Suite de la page 7

Jusqu'à maintenant, les transporteurs s'arrêtaient aux frontières intérieures de la Communauté pour déposer des documents qui équivalent au paiement de la TVA. Un produit acheté en Allemagne et destiné à l'exportation n'a pas été taxé, la TVA étant due par le client français au fisc français. A partir du 1er janvier la TVA due sera versée directement – par mois ou par trimestre – par le client français au fisc de son pays.

Risques de fraude

Le risque de fraude, qui évidemment grandit avec la disparition du poste de douane, sera limité par la déclaration qu'aura faite de son côté l'entreprise allemande vendeuse au fisc de son pays lors de sa déclaration mensuelle de chiffre d'affaires. Le fisc français s'il a des doutes pourra consulté l'administration allemande, les systèmes informatiques étant théoriquement coordonnés à partir des numéros européens dont sont désormais dotées toutes les firmes de la Communauté.

Mais le danger n'en subsistera pas moins qu'un camion ayant chargé de la marchandise – hors taxes – en Grèce ou en Italie ne passe une frontière et ne revienne sur ses pas pour vendre sa cargaison sans acquitter de TVA. Le fisc français en consultant son homologue grec ou italien risque de découvrir que l'entreprise française destinataire et qui devait donc payer la TVA n'existe pas. Le danger de la fausse exportation va grandir.

Les particuliers, quant à eux, n'auront plus de déclaration à faire en passant les frontières ou en arrivant dans les aéroports en provenance de pays de la CEE, car ils auront acquitté la TVA dans le pays d'achat en même temps qu'ils auront payé la marchandise. Le nouveau système subira tout de même deux exceptions : pour les voitures et la vente par correspondance. Une Mercedes sera achetée en Allemagne hors taxe, son propriétaire français réglant la TVA en France lors de l'immatriculation. De même les ventes par correspondance à partir d'un catalogue allemand se feront hors taxe, la TVA étant payée en France au taux français.

Cette construction est une première étape, importante certes mais insuffisante. Dans un marché unique véritable, la notion de territorialité doit disparaître et avec elles les concepts d'importation et d'exportation. Un achat devrait comporter *simultanément* le paiement du prix au vendeur et l'acquittement de la taxe. Cette étape a été reportée à 1997 ; elle impliquait en effet trop de risques de fraudes et de distorsions de concurrence, les taux de TVA *étant encore très différents chez* les Douze.

Huit directives

C'est pour préparer cette étape décisive, qui verra les achats réglés immédiatement au taux du pays vendeur, que la Commission a entrepris de rapprocher les taux et les structures des impôts sur la consommation : TVA et droits d'accises sur les tabacs, alcools et produits pétroliers. Le 19 octobre dernier, le conseil des ministres de l'économie et des finances a approuvé à l'unanimité huit directives essentielles. Ainsi à partir du 1er janvier 1993, le taux *« normal » de la TVA ne* pourra plus être inférieur à 15 %. L'Allemagne par exemple va relever à cette date son taux de 14 à 15 %.

De même les taux « majorés » seront supprimés et les taux réduits qui pourront s'appliquer à dix-sept produits ou services culturels ou sociaux ne pourront être inférieurs à 5 %. Jusqu'au 1er janvier 1997 pourront en outre subsister à titre transitoire des taux super-réduits (inférieurs à 5 %), mais il ne pourra plus en être créés de nouveaux. Il en ira de même pour le taux zéro, appliqué en *Grande-Bretagne pour l'alimentation* et les fournitures scolaires. Enfin des taux minimum communs aux Douze ont été fixés pour les droits d'accises sur l'alcool, le tabac, les bières et les produits pétroliers.

Le marché unique aura contraint les Douze à consentir de grands efforts pour rapprocher leur fiscalité sur la consommation. La Communauté est ainsi en train de dépasser dans ce domaine des fédérations comme les Etats-Unis ou le Canada. Reste que dans quatre ans se posera le problème de la redistribution bilatérale entre *les Etats* de la Communauté des produits de la TVA. Dans la mesure en effet où les taxes sur la consommation seront payées au moment de l'achat, le pays vendeur devra restituer au pays de l'entreprise acheteuse les taxes encaissées. Car le marché unique européen ne supprime pas le fait national qui veut que chaque pays conserve son budget propre et les impôts destinés à l'alimenter.

ALAIN VERNHOLES

ESPACE EUROPÉEN

Le Monténégro entre la soumission et la souveraineté

Alliée de toujours de la Serbie, la petite République organise aussi dimanche des élections présidentielle et législatives, en se méfiant de son grand voisin

PODGORICA

de notre envoyée spéciale

AMI traditionnel de la Serbie, le Monténégro a pris ses distances par rapport au régime de Belgrade, dont la politique belliciste a provoqué l'embargo *international décrété par les* Nations unies contre la nouvelle Yougoslavie. Tout en ne remettant pas officiellement en question son alliance avec la Serbie, il cherche à *affirmer son identité d'État autrefois indépendant.* Il n'en reste pas moins conscient des liens étroits qui unissent les Monténégrins à la nation serbe, avec laquelle ils partagent *une partie de leur histoire et* la tradition orthodoxe. Aux Monténégrins, qui veulent affirmer leur identité nationale, s'oppose un courant pro-serbe dont la devise est néanmoins : *« Avec la Serbie mais jamais sous la Serbie. »*

Proches du président serbe Slobodan Milosevic, les dirigeants de Podgorica se sont rangés aux côtés de la Serbie dès le début de la guerre, à l'été 1991, et ont contribué à l'éclatement de l'ex-Yougoslavie. Les soldats monténégrins se sont battus sur tous les fronts de Croatie, en particulier dans la région de Dubrovnik. Ils pratiquèrent, sur la côte dalmate, la stratégie de la terre brûlée. Mais, sous la pression de l'opposition monténégrine, qui a manifesté contre la guerre et appelé à l'insoumission, le président Momir Bulatovic a finalement accepté le plan de paix proposé par la communauté internationale à La Haye alors que son allié, M. Milosevic, l'avait refusé.

Les divergences entre Belgrade et Podgorica n'ont pas encore abouti à une véritable rupture. Au printemps dernier, M. Bulatovic a poussé les Monténégrins, par un référendum truqué, à constituer avec la Serbie une nouvelle Yougoslavie, que l'opposition monténégrine refuse de reconnaître. L'ensemble des forces politiques lancées dans la campagne électorale conviennent cependant de la nécessité de maintenir une forme d'association avec la Serbie. Seuls les partis ultranationalistes serbes qui ont créé leurs filiales au Monténégro prônent le rattachement pur et simple de la petite République à la Serbie et soutiennent la politique de M. Milosevic. *Le Parti national* (NS), qui appartient au « bloc serbe » et était favorable à ce rattachement, a nuancé ses positions. *Il* préconise désormais une Yougoslavie où *« les deux unités fédérales seraient égales en droit ».* En face, le « bloc monténégrin », indépendantiste, *réclame* la souveraineté sans, pour autant, réclamer une sécession complète.

Fortes minorités albanaise et musulmane

Renonçant aux excès nationalistes – qui recueillent de moins en moins d'écho dans l'opinion publique, – les principaux partis veulent éviter une guerre civile qui se déroulerait selon les clivages de 1919 ou serait provoquée par Belgrade, qui, en cas de divorce, perdrait son unique accès à la mer et sa base navale des bouches de Kotor. *Adossé à une Bosnie-Herzégovine* à feu et à sang, côtoyant une Serbie où le Sandjak et le Kosovo limitrophes menacent d'exploser, le Monténégro, qui compte 23 % d'Al*banais et de Musulmans, ne veut* pas croire à un conflit interethnique sur son territoire. *« A moins qu'il ne soit importé de Belgrade »,* entend-on dire. Les représentants des *communautés* albanaise et musulmane constatent cependant que des tensions sont apparues depuis que M. Milosevic a placé le Monténégro sous sa coupe et que les milices des partis ultranationalistes serbes sévissent dans le nord-est du pays. Néanmoins, le « bloc monténégrin » et le parti au pouvoir de M. Bulatovic jouent, depuis le début de la campagne électorale, la carte multinationale pour calmer ces tensions.

Les différents partis regroupant Albanais et Musulmans (Slaves islamisés pendant l'occupation ottomane) devraient opter pour le candidat du Parti libéral (« bloc monténégrin »), Slavko Perovic, ou pour le candidat indépendant Dragan Hajdukovic, physicien renommé. Celui-ci, proche du « bloc monténégrin », prône un Monténégro souverain, membre des Nations unies, qui pourrait rester au sein d'une Confédération you*goslave s'il obtenait un statut d'égalité.*

En dépit des graves difficultés économiques, aggravées par l'arrivée de 80 000 réfugiés de Croatie et de Bosnie et les sanctions internationales, la campagne électorale reste centrée *sur la position et le* rôle de cette République au sein de la nouvelle Yougoslavie. M. Bulatovic, leader du Parti démocratique des socialistes (DPS, ex-communiste), avait obtenu 77 % des voix au second tour de l'élection de décembre 90. Il défend le projet de la nouvelle Yougoslavie mais souligne que *« le Monténégro doit se battre pour son égalité »* au sein de la fédération. *« Nous avons opté pour une souveraineté partagée »,* souligne-t-il, ajoutant qu'*« un Monténégro totalement souverain et indépendant coûterait trop cher ».* M. Bulatovic reconnaît que le modèle yougoslave actuel n'est pas parfait, qu'une réforme économique et des changements démocratiques sont nécessaires tout comme une réforme constitutionnelle visant à renforcer l'égalité entre les deux unités fédérales – la Serbie et le Monténégro.

Le président du Monténégro, qui a fini par prendre ouvertement le parti de M. Panic, premier ministre yougoslave partisan d'une politique *de paix, ne cache plus ses divergences* avec M. Milosevic. A trente-six ans, M. Bulatovic affirme être le leader d'un parti d'équilibre, entre le « bloc serbe » et le « bloc monténégrin ». Aussi ses opposants lui reprochent-ils des pratiques démagogiques pour se maintenir au pouvoir.

La jeunesse et les intellectuels

La candidature de M. Branko Kostic, lui-même membre de la direction du parti au pouvoir, vise manifestement à déstabiliser M. Bulatovic, qualifié de *« traître »* par les médias officiels serbes. Proposé par l'« Association des combattants » (de la guerre de Croatie), M. Kostic est, aux yeux des Monténégrins, le candidat de M. Milosevic.

M. Bulatovic estime, pour sa part, que ses rivaux les plus sérieux restent M. Novak Kilibarda, leader du Parti national (NS), et M. Slavko Perovic, du Parti libéral (LSCG). Juriste, ancien directeur des Archives du Monténégro, *celui-ci est à trente-sept ans le chef* du plus important parti d'opposition, soutenu en grande partie par la jeunesse et les intellectuels. En 1990, lors des dernières élections, *qui ont envoyé 83 communistes* alliés de M. Milosevic au Parlement – sur 125 sièges, – l'option monténégrine était largement minoritaire ; aujourd'hui, elle est en pleine ascension.

M. Perovic met l'accent sur la souveraineté *de l'Etat monténégrin* et son adhésion à l'ONU ainsi qu'à la CSCE. Ensuite seulement, il envisage une association avec la Serbie, aussi bien qu'avec les autres Républiques ex-yougoslaves. *« Nous ne remettons pas en question nos liens avec la Serbie, mais nous voulons trouver une nouvelle forme d'association pour créer une communauté d'intérêts »,* déclare-t-il. M. Perovic ne reconnaît pas la nouvelle Yougoslavie, *qui n'est pour lui* qu'un euphémisme pour « Grande Serbie ».

Condamnant fermement la guerre dans laquelle *« a été poussé »* le Monténégro, il estime que ce dernier doit *« être un facteur de paix dans la région ». « Nous ne reconnaîtrons pas les résultats de cette guerre sale »,* souligne M. Perovic, dont plusieurs collaborateurs ne cachent pas être favorables à une intervention militaire pour arrêter M. Milosevic, qu'ils *qualifient de « criminel de guerre ».*

Quant au Parti national, il a aussi *pris ses distances par rapport aux* partis ultranationalistes serbes. Proche du chef de l'opposition de Serbie Vuk Draskovic, M. Kilibarda s'est prononcé pour M. Panic et pour un règlement pacifique de la crise yougoslave. Il considère que le divorce entre le Monténégro et la Serbie conduirait à la guerre car le nord-est du pays, annexé tardivement par le Monténégro, *« n'acceptera jamais de se séparer de la Serbie ».*

FLORENCE HARTMANN

Des montagnards rétifs

Après s'être émancipé de l'Empire romain en 1034, le Monténégro est intégré en 1185 à l'Empire serbe de la dynastie *des Nemanjic. Lorsque la Serbie* est soumise, à la fin du quatorzième siècle, par les Turcs, les Monténégrins, montagnards et guerriers, réussissent à retrouver *une indépendance qu'ils conserveront* jusqu'en 1918.

Au dix-neuvième siècle, le Monténégro s'allie à la Russie puis à la Serbie contre les Turcs, obtenant, grâce à ses succès militaires, d'importants gains territoriaux. *A la faveur des guerres* balkaniques, il s'agrandit à nouveau en annexant, vers l'Est, des régions enlevées à la Turquie et obtient ainsi, en 1912, une frontière commune avec la Serbie. Dès lors, le Monténégro devient *un allié indéfectible de la Serbie* et s'engagera, souligne M. Miodrag Perovic, directeur de l'hebdomadaire indépendant *Monitor, « dans quatre guerres sans prétention territoriale et simplement pour aider le peuple serbe ».* Pendant la deuxième guerre balkanique, en 1913, les Monténégrins se battent pour les Serbes sur le front bulgare. En 1914, ils se rangent aux côtés de la Serbie contre l'Autriche. En 1941, ils combattent l'occupation italo-allemande.

La « quatrième guerre », que nombre de Monténégrins aimeraient mieux oublier, sera celle de Croatie, en 1991, pour laquelle le pays mobilise afin de soumettre la côte adriatique croate revendiquée par les Serbes après la proclamation d'indépendance de la Croatie.

Envahi en 1916 par l'Autriche, le Monténégro a été libéré en 1918 *par l'armée « alliée » serbe,* qui s'est comportée, selon M. Perovic, comme une armée d'occupation en créant, le 26 novembre, « l'assemblée de *Podgorica ». Les députés monténégrins votent, « devant les soldats serbes en armes »,* le rattachement du royaume du Monténégro à la Serbie pour être englobé, quatre jours plus tard, dans la première Yougoslavie. Si les Monténégrins sont alors de grands défenseurs de l'idée yougoslave – comme l'étaient d'ailleurs à l'époque les Croates, – ils ressentent l'union avec la Serbie *comme une sorte d'« annexion »* puisque le nouvel Etat yougoslave omet la nation monténégrine, supprime par décret l'Eglise orthodoxe monténégrine et prend pour nom « Royaume des Serbes, des Croates et des Slovènes ».

Le 6 janvier 1919, le jour du *Noël orthodoxe, les Monténé*grins de Cetinje, ancienne capitale du royaume monténégrin, se soulèvent. Il s'ensuit une guerre civile qui fera des milliers de morts. Elle opposait les « blancs », pro-serbes soutenus par l'armée de Serbie, et les « verts », favorables à l'autono*mie monténégrine.* Le Monténégro retrouvera finalement un statut en 1946, dans la Yougoslavie de Tito, dont il constituera la plus petite République – 613 000 habitants.

F. H.

Polémique entre Paris et La Haye sur la drogue

AMSTERDAM

de notre correspondant

AVANT l'ouverture des frontières communautaires avec les conséquences possibles, pour la criminalité et le trafic de drogue, de la libre circulation des personnes, l'invective serait-elle la nouvelle forme de coopération entre les États membres? Après avoir accusé à deux reprises, au début du mois, les Pays-Bas de mener *« une politique laxiste »* en matière de stupéfiants et d'être *« la plaque tournante européenne du trafic »,* le ministre français de l'intérieur, Paul Quilès, s'est attiré une réplique cinglante de la part du chef du gouvernement néerlandais : *« Cette accusation est infâme, inexacte, scandaleuse et révoltante ! »*

Aggravée par la publication du rapport Larcher sur le commerce de la drogue en Europe après l'entrée en vigueur des accords de Schengen (*le Monde* du 4 décembre), cette joute verbale a laissé des traces à La Haye. Les rencontres avec les responsables de la politique anti-drogue sont souvent désormais conditionnées à la soumission, avant parution, de l'article envisagé. Notre refus a conduit le directeur « alcool-tabac-drogue » du ministère de la santé à renoncer à nous accorder une entrevue. Le ministère de la justice, lui, s'est prêté *au jeu de la libre circulation de l'information* ; la conseillère du ministre pour les affaires de drogue, Liesbeth Horstink, a cependant soupesé tous les termes de l'entretien qu'elle nous a accordé.

Exemple significatif : la justice prend de plus en plus le pas sur l'administration de la santé, qui *était jusqu'à présent la principale responsable de la* politique des stupéfiants menée à La Haye. Un effet des accords de Schengen ? Liesbeth Horstink, qui n'a pas de mots assez durs pour MM. Quilès et Larcher, le conteste et précise que l'ouverture des frontières *« ne changera rien à la politique des Pays-Bas ». « Mais Schengen,* ajoute-t-elle, *offre une possibilité accrue de coopération entre les appareils policiers et judiciaires pour en combattre les effets indésirables à l'étranger. En tout état de cause, nous devons mener une politique telle que nos voisins n'en supportent pas les conséquences. »*

Dans le même esprit « répressif », Mme Horstink fait valoir qu'elle s'est opposée à un projet de réglementation concocté au ministère de la santé et visant à la mise en place d'un système d'autorisations pour la production de cannabis, y compris à des fins commerciales et à grande échelle. Une telle légalisation rampante est *« hors de question »,* dit-elle, en soulignant l'effet d'image déplorable qu'aurait eu à l'étranger la législation envisagée. *Les Pays-Bas, répète-t-elle, « ont fait un geste »* en indiquant récemment leur volonté de réduire le nombre (évalué officiellement entre 1 000 et 1 500) de koffie-shops, où seules les drogues dites « douces », tels le hachisch et la marijuana, sont en vente *libre, mais qui* sont progressivement devenues le symbole général de l'hospitalité néerlandaise pour les toxicomanes étrangers. D'autant que, selon Mme Horstink, la drogue y est souvent vendue dans des quantités supérieures aux 30 grammes tolérés, et qu'il s'agit parfois de stupéfiants plus dangereux, comme la cocaïne ou l'héroïne. C'est ce que la conseillère du ministre appelle *« le réajustement des points de vente aux besoins du marché néerlandais ».*

Mais, en contrepartie, les Pays-Bas attendent de leurs partenaires une attitude nouvelle. En substance : qu'ils balaient devant leur porte, et travaillent à réduire, de leur côté, le problème de la demande de drogue. *« Quand MM. Quilès et Larcher commenceront-ils à se pencher sur les causes de la toxicomanie ? Informez mieux vos drogués, donnez-leur des moyens de substitution, et ils ne viendront plus chez nous se fournir en cocaïne et héroïne »,* lance-t-elle en direction de Paris.

Ch. C.

« Gardez vos toxicomanes chez vous »

déclare Mme Horstink, conseillère du ministre néerlandais de la justice

« Votre ministre disait dernièrement craindre que le nombre de** koffie-shops **ne fasse des Pays-Bas « la risée de l'Europe ». Ces propos ont-ils un rapport avec Schengen, ou avec ceux de M. Quilès ?

– Non. Il y a plus d'un an que nous avons dit que la situation autour *des koffie-shops* s'aggravait et qu'il fallait s'y attaquer. La croissance de leur nombre est d'ailleurs en partie provoquée par celle des clients étrangers : ils sont réprimés dans leur pays, ce qui renforce l'attirance du nôtre.

» Songez qu'à Venlo *(NDLR : à la frontière allemande)* il y avait jusqu'à peu cinquante *koffie-shops* alors que deux ou trois suffiraient à couvrir les *besoins locaux. La* moitié d'entre elles a déjà été fermée. *Ce qui signifie* que nous nous attachons à combattre effectivement les effets de notre politique.

– En quoi cette sévérité accrue diminuera-t-elle la force d'attraction des Pays-Bas sur les toxicomanes étrangers ?

– En réduisant de façon significative le nombre de *koffie-shops,* en surveillant étroitement la quantité et la qualité des drogues qui y sont vendues, nous mettrons l'offre en rapport avec les besoins du seul marché domestique. Mais il y a *l'autre côté de la médaille* : la situation au plan de la toxicomanie ne s'améliorera jamais si on ne l'aborde pas d'une façon commune en Europe. Il faut sortir les drogués de la sphère pénale, organiser des programmes de distribution de méthadone, multiplier les centres de désintoxication et les programmes de resocialisation. L'Allemagne, par exemple, a fini par prendre conscience qu'une politique purement répressive aggravait le problème de la toxicomanie. Mais le rapport de M. Larcher, qui n'a pas beaucoup réfléchi, plaide pour une politique encore plus répressive.

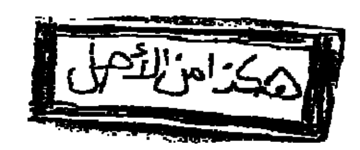
– Mais vous savez que Paris s'inquiète, entre autres, de la progression du nombre des drogués français qui viennent mourir d'overdose aux Pays-Bas : quatre en 1991, quinze cette année...

– Ce chiffre d'overdoses reflète à *mon sens la qualité de l'approche* du problème de la toxicomanie. Si la France dit à ses drogués de ne pas aller à Amsterdam parce que la drogue y est de meilleure qualité, ils ne viendront pas. Informez-les mieux, donnez-leur de la méthadone et ils ne viendront plus ici. Gardez-les chez vous, et nous n'aurons plus de problème non plus, car nous ne sommes pas demandeurs de la visite des toxicomanes étrangers. *Si nous réduisons l'offre,* et vous la demande, on avancera plus vite qu'en échangeant des coups de pied.

– Mais les toxicomanes viennent aussi parce que la drogue est ici disponible...

– J'admets que la disponibilité des stupéfiants contribue au « tourisme de la drogue ». *Mais nous ne* pouvons pas régler ce problème seuls et nous sommes les premiers à souhaiter une coopératioon accrue contre le trafic de drogue. Lorsque je constate que la drogue saisie dans le nord-ouest de la France *vient en grande partie des* Pays-Bas, je m'interroge : que faites-vous contre le trafic international chez vous ? Nous ne pouvons rien faire tout seuls. C'est à notre initiative que vient d'avoir lieu, à Breda, une réunion entre les forces judiciaires et policières françaises, belges et néerlandaises. Chaque pays a mis en place un groupe de travail dont les représentants se réuniront tous les trois mois pour échanger leurs informations et coopérer concrètement tandis que des experts vont s'attacher à mettre en carte le problème du tourisme de la drogue afin de déterminer les bons points d'intervention. »

Propos recueillis par
CHRISTIAN CHARTIER



URGENCE : LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

L'Etat oublie ses engagements

L'Abbé Pierre et la Fondation Abbé Pierre crient leur indignation. Aidez-les!

Le 21 octobre 1991 l'Etat signe un contrat d'objectif de 600 logements pour reloger, en trois ans, les familles qui ont fait l'objet d'un jugement d'expulsion à Paris ou en proche banlieue.

Souvenez-vous, près de 100 familles résident dans un camp forcé Quai de la Gare à Paris. L'Abbé Pierre, André Chaudières (Président de la Fondation Abbé Pierre), signent avec le Préfet de la Région Ile de France, le contrat d'objectif en question. Simultanément, un accord est signé avec chaque famille. Confiants dans cet accord, l'Abbé Pierre et les associations présentes peuvent assurer qu'elles seront relogées rapidement et décemment. Rassurées par ces engagements écrits, les familles acceptent de quitter les lieux pour être relogées provisoirement, sachant qu'elles bénéficieront de logements définitifs.

Quatorze mois après: aucun logement n'est livré

A l'heure actuelle, les engagements pris par l'Etat se révelent une tromperie. Quatorze mois après la signature du contrat d'objectif, aucun logement n'est livré.

L'honneur de l'Abbé Pierre, l'honneur de la Fondation Abbé Pierre sont bafoués. l'espoir des familles est déçu. A l'évidence, l'urgence n'est pas partagée par tous.

La Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés demande au Gouvernement d'agir de toute urgence et de mettre fin à cette situation scandaleuse.

Le combat que mène la Fondation Abbé Pierre est quotidien. Il y a 400 000 sans-abri en France, qui est pourtant un des 7 pays les plus riches du Monde. Plus de 2 250 000 personnes mal logées y résident. Quand un problème atteint une telle dimension, on ne parle plus de marginalité, mais de catastrophe nationale. Dans un pays développé qui maîtrise les hautes technologies, près de 10% de la population vit dans des conditions indécentes. Souvent de tels constats ont lieu après une guerre, un cataclysme. Et bien non, chez nous, la misère s'est s'installée progressivement, silencieusement à notre porte.

La Fondation Abbé Pierre œuvre pour que cela change. Tout au long de l'année elle agit auprès des autorités, des collectivités locales pour que les cas les plus urgents soient résolus. Elle effectue des démarches, offre des services concrets et utiles avec ses Boutiques Solidarité. Elle participe à la réhabilitation et construction de logements accessibles aux plus démunis.

Traiter l'urgence

L'action des pouvoirs publics ne suffit pas, même quand ils jouent leur rôle et tiennent leurs engagements. La tâche est lourde: Il faudrait construire 1 315 000 logements pour 2 250 000 personnes. Le problème de logement des défavorisés est un fait de société qui nous concerne tous. A chacun de nous de réagir pour qu'il ne soit que temporaire.

Avec la Fondation Abbé Pierre, vous aussi, vous pouvez agir. Les mal logés sont près de vous. Sans le savoir vous les côtoyez peut-être tous les jours. Mais la misère se cache, alors que la richesse s'expose. Nous le constatons maintenant: nous entrons dans une période festive.

Apporter l'indispensable

Les vitrines sont soignées, les feux de la ville brillent, les familles se réunissent: les fêtes sont un moment heureux de l'année. Vous aurez peut-être l'occasion d'effectuer des dépenses superflues sans vous en rendre compte. Et c'est ce qui donne du charme à la vie. Vous pouvez aussi, dès maintenant, aider la Fondation Abbé Pierre à la mesure de vos moyens. Elle agira pour vous. Elle apportera, en votre nom, à d'autres, l'indispensable. Avec elle, vous aiderez en France des familles en difficulté. Vous les soutiendrez dans leurs efforts pour trouver un logement convenable adapté à leurs besoins et à leurs ressources. Agissez, à la mesure de vos moyens, mais agissez! C'est une question de dignité, pour eux, pour nous, pour vous.

C.P.H. Communication Pour les Hommes

Comment vivre sans toit !

POLITIQUE

L'affaire du sang contaminé et la Haute Cour

M. Fabius : «Le prix de la vérité et de l'honneur»

M. Laurent Fabius a fait devant la presse, jeudi 17 décembre, au début de la soirée, la déclaration suivante :

«La tragédie du sang contaminé appelle, de la part de la justice, toute la lumière. Personnellement, je n'ai pas cessé de la demander. Cette recherche de la vérité devait se faire dans le respect de la présomption d'innocence, principe fondamental dans un pays de liberté. Or la procédure de mise en accusation devant la Haute Cour, telle qu'elle existe actuellement et qu'il faudra, dans l'avenir, certainement réformer, bafoue cette exigence. C'est la raison pour laquelle les socialistes ont refusé, hier, que soient mis en accusation Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé. Nul ne saurait les en blâmer.

»Mais j'estime que l'exigence de vérité, qui fonde notre engagement et notre République, doit l'emporter sur toute autre considération, même légitime. Face à la tragédie, la nation ne doit pas éprouver le sentiment – et elle l'éprouve – que quiconque puisse être soustrait à l'œuvre de justice qu'elle réclame. Il serait destructeur que les responsables politiques donnent le sentiment d'être au-dessus des lois.

»C'est pourquoi j'ai décidé de demander à tous les députés qui ont refusé d'entériner une procédure injuste de reconsidérer leur vote. Je demanderai donc qu'une résolution saisissant la Haute Cour soit déposée dès demain à l'Assemblée nationale, pour être votée avant dimanche. Je souhaite que, à partir de là, la procédure d'instruction puisse s'ouvrir sans délai, aussi contestable qu'en soit la phase d'accusation actuelle. Et pour qu'aucune équivoque ne puisse demeurer, et aussi odieux que cela puisse être pour un homme dont les adversaires mêmes reconnaissent l'innocence, je voterai moi-même l'acte d'accusation qui saisira à mon égard la Haute Cour, puisque tel est, aujourd'hui, le prix de la vérité et de l'honneur.»

La réunion du bureau exécutif du PS

M. Mauroy a rappelé les socialistes à leur «devoir de responsabilité»

Le bureau exécutif du Parti socialiste, réuni jeudi 17 décembre en fin de matinée, a entendu, d'abord, M. Laurent Fabius exposer ce qui s'était passé, la veille, à l'Assemblée nationale. Observant que la droite avait voté la résolution amendée par les socialistes, alors que le groupe PS avait décidé, lui, de ne pas prendre part au vote, le premier secrétaire a expliqué l'attitude des députés socialistes par leur répugnance à voter la mise en accusation de M. Edmond Hervé. Il a indiqué que la situation ainsi créée devait être assumée.

M. Christian Pierret, membre du secrétariat national, qui a rendu compte de la réunion devant la presse, a indiqué que M. Fabius avait souligné que *«l'alternative à l'impunité, ce n'est pas d'envoyer ses amis innocents»* devant la Haute Cour, que les députés socialistes avaient agi comme *«des hommes qui ont une éthique, qui se battent pour des valeurs»* et que les hommes politiques *«ont le droit et le devoir de ne pas se comporter comme des machines»*. *«Nous devons être les premiers à défendre M. Edmond Hervé et Mme Georgina Dufoix et nous les défendrons jusqu'au bout. Nous n'avons pas à offrir des victimes à la meute»*, a ajouté l'ancien premier ministre, selon M. Pierret.

Le président du groupe socialiste, M. Jean Auroux, a pris la parole dans le même sens, et souligné le *«devoir d'amitié»* auquel s'étaient rendus les députés socialistes. M. Pierre Mauroy a observé, alors, que les socialistes ont, certes, un devoir d'amitié, mais qu'ils ont surtout un *«devoir de responsabilité»*, au service d'une cause qui les dépasse et sur laquelle ils devront rendre des comptes. S'ils laissent aux Français l'impression de s'être dérobés à leurs responsabilités, c'est toute une génération de socialistes qui en subira l'opprobre, a expliqué le maire de Lille. A ses yeux, il n'est pas possible d'en rester là. Il a envisagé de saisir le président de la République de l'impossibilité d'aboutir par la voie parlementaire au jugement que réclame l'opinion et de la nécessité d'en explorer une autre.

M. Daniel Percheron, premier secrétaire de la fédération du Pas-de-Calais, a souhaité que les socialistes se battent pour expliquer la position prise par les députés. M. Jean-Luc Mélenchon, l'un des animateurs de la Gauche socialiste, ayant souligné que la majorité des députés avaient eu un réflexe sain en refusant d'abandonner l'un des leurs sous la pression de la droite, M. Daniel Vaillant, jospiniste, membre du secrétariat, a justifié le vote qu'il avait émis, au contraire, lors de la réunion du groupe, en faveur de la mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé, dont l'innocence, a-t-il précisé, ne fait aucun doute à ses yeux.

M. Claude Bartolone, proche du premier secrétaire, a indiqué que la réaction du groupe socialiste de l'Assemblée nationale était prévisible, dès lors que chaque député aurait pris conscience de la nécessité d'un vote personnel de mise en accusation, mais que la position *«juridique»* adoptée par les députés ne pouvait pas être comprise par les Français. Aussi fallait-il, selon lui, rechercher d'autres initiatives possibles.

P. J.

M. Bérégovoy : «J'espère que la procédure engagée puisse aboutir»

Au cours d'une conférence de presse, jeudi matin 17 décembre, M. Pierre Bérégovoy avait été interrogé sur le vote intervenu à l'Assemblée nationale dans la nuit de mercredi à jeudi, avant que M. Fabius ne demande à comparaître devant la Haute Cour. Le premier ministre avait notamment déclaré : *«Dans cette affaire du sang contaminé, le pouvoir exécutif a pris ses responsabilités. Le président de la République a demandé que la Haute Cour soit constituée, elle l'a été. Ensuite le Parlement s'est exprimé.* (...) *Je comprends le drame humain des parlementaires à qui on demande de préjuger de la culpabilité d'anciens membres du gouvernement avant tout jugement. Je regrette néanmoins la situation actuelle, et j'espère que la procédure engagée, puisqu'elle est la seule constitutionnellement possible, puisse aboutir. Car, comme tous les Français, je souhaite que toute la lumière soit faite sur cette affaire, afin qu'elle ne puisse jamais se reproduire.*

»Personnellement je n'ai pas changé d'opinion : il est difficile aux politiques d'êtres juges et parties. C'est à la justice de tout le monde qu'il devrait appartenir de dire le droit et de situer les responsabilités des ministres dans leur gestion, sauf dans le cas de haute trahison. (...) *Je considère qu'il est indispensable que les responsables politiques puissent s'exprimer devant une justice sereine et équitable et donc qui puisse rendre des comptes.* (...). *Mais en attendant que la Constitution soit réformée elle doit être appliquée. Il appartient donc au Parlement de prendre ses responsabilités»*.

□ **M. Brives, sénateur du Tarn, élu président de la Haute Cour.** – M. Louis Brives, sénateur (Rass. dém.) du Tarn, a été élu, jeudi 17 décembre, au quatrième tour de scrutin, par 22 voix contre 2 à M. Charles Lederman, sénateur (PC) du Val-de-Marne, président de la Haute Cour de justice réunie au Sénat. Deux vice-présidents ont également été élus : M. Pierre Mazeaud, député (RPR) de Haute-Savoie, et M. Michel Dreyfus-Schmidt, sénateur (PS) du Territoire de Belfort. Au premier tour, M. Dreyfus-Schmidt avait obtenu 9 voix, M. Jacques Limouzy, député (RPR) du Tarn, 7 voix, M. Jacques Larché, sénateur (Rép. et ind.) de Seine-et-Marne, 5 voix, et M. Ledermann, 2 voix. Aux deux tours suivants, 12 voix s'étaient portées sur M. Limouzy, 8 sur M. André Diligent, sénateur (UC) du Nord et 2 sur M. Lederman. Une solution de compromis s'est finalement dégagée sur le nom du doyen d'âge, M. Brives, âgé de quatre-vingts ans, qui a obtenu les voix des groupes de la majorité sénatoriale et du PS.

La pression des socialistes

Suite de la première page

La non-participation au scrutin, à l'Assemblée nationale, mercredi soir, en était la conséquence. Elle signait un constat de carence : faute d'engagement du premier d'entre eux, les socialistes s'apprêtaient à quitter la scène sur une liquidation générale du projet qui les avait menés au pouvoir, en 1981, et qu'ils y avaient défendu pendant onze ans. Le minimum de cohérence que l'on pouvait attendre d'un parti se réclamant des valeurs de la gauche, face à l'exigence de responsabilité exprimée par les victimes du sang contaminé, paraissait, décidément, hors de portée.

Il a fallu le non-vote de mercredi soir et les réactions qu'il a provoquées jeudi, de la part des politiques, des dirigeants d'associations de transfusés et dans la presse, pour que les socialistes prennent la mesure de la faillite historique à laquelle ils s'étaient exposés. Deux hommes les y ont aidés jeudi matin. M. Pierre Bérégovoy a froidement dégagé la responsabilité du *«pouvoir exécutif»*, en rappelant que le président de la République avait demandé la formation de la Haute Cour, et il a confirmé l'espoir que cette procédure, la seule possible, *«puisse aboutir»*. En d'autres termes, la faute d'une éventuelle absence de jugement des politiques dans l'affaire du sang retomberait entièrement sur le Parti socialiste et sur lui seul.

Les propos du premier ministre, tenus au cours d'une conférence de presse, ont été rapportés par une dépêche d'agence qui a été transmise peu de temps après aux membres du bureau exécutif du PS, réunis rue de Solferino. C'est à ce moment que M. Pierre Mauroy a pris la parole, pour tirer, en quelques sorte, la conséquence de ce que venait de dire M. Bérégovoy. En clair, à un peu plus de trois mois d'une probable défaite aux élections législatives et d'une nouvelle cohabitation, pour laquelle M. François Mitterrand aura besoin de partenaires, les socialistes avaient le choix entre faire face ou disparaître. Partisan depuis le début de la comparution devant la Haute Cour – et d'accord avec la décision de M. Fabius de ne pas s'y inclure, – le maire de Lille a expliqué que la solidarité avec M. Hervé, proche de lui au sein du PS, est louable, mais que la responsabilité est impérative.

M. Fabius a réuni à déjeuner le cercle le plus restreint de ses amis politiques : deux responsables du Pas-de-Calais, MM. Daniel Percheron, premier secrétaire fédéral, et Jacques Mellick, secrétaire d'Etat à la défense, ainsi que M. Claude Bartolone, député de Seine-Saint-Denis. Il leur a indiqué que sa conviction était faite et que le Parti socialiste ne survivrait pas à l'absence de jugement de ceux des siens qui sont mis en cause dans l'affaire du sang. Le risque, au surplus, était que ce jugement ne leur soit finalement imposé de façon infamante par la droite, devenue majoritaire à l'Assemblée au printemps prochain. L'avenir du PS, a expliqué M. Fabius, exigeait un sacrifice : le sien. Il était résolu à le faire.

Le premier secrétaire a décidé de demander le dépôt à l'Assemblée nationale d'une nouvelle proposition de résolution, rédigée par les socialistes et tendant à la mise en accusation devant la Haute Cour de Mme Dufoix, de M. Hervé et de lui-même. Ce texte devait être examiné vendredi en fin d'après-midi par le bureau de l'Assemblée, qui doit se prononcer sur sa recevabilité. S'il était voté par la majorité absolue des députés (décompte fait des dix-huit juges de la Haute Cour), il irait au Sénat. La session ordinaire s'achevant constitutionnellement le 20 décembre, le temps disponible pour qu'aboutisse le souhait de M. Fabius était des plus courts.

Tenir son rang ou abdiquer

Le politique l'a emporté, néanmoins, sur les considérations juridiques au nom desquelles, durant le week-end précédent, des experts avaient persuadé le premier secrétaire du PS du risque considérable qu'il prendrait en allant devant la Haute Cour. Ils lui avaient fait valoir, en outre, que les magistrats de la Cour de cassation, chargés de l'instruction, seraient tentés de prendre une décision balancée en lui décernant un non-lieu, tandis que M. Hervé serait, lui, renvoyé devant les juges. Selon cette analyse, les chances de l'ancien secrétaire d'Etat étaient mieux préservées si son cas n'était pas mis en parallèle avec celui de l'ancien premier ministre, dont chacun – et la droite elle-même – estime qu'il n'a rien à se reprocher.

Ces considérations ont été balayées par M. Fabius au profit d'une évidence qu'il a formulée, jeudi soir, devant la presse : *«L'exigence de vérité, qui fonde notre engagement et notre République, doit l'emporter sur toute autre considération, même légitime.»* Socialiste (*«notre engagement»*) et homme politique (*«notre République»*), M. Fabius a compris qu'il risquait de perdre et l'un, et l'autre de ces titres. Déjà, la conférence de presse de M. Bérégovoy venait, après d'autres discours, lui signifier que la direction de la gauche dans la bataille électorale à venir, et au-delà, allait lui échapper. Il était temps, pour lui, de tenir son rang, ou de l'abdiquer.

PATRICK JARREAU

De la demande d'un «jury d'honneur» au vote de l'Assemblée nationale

– 7 octobre : M. Bernard Pons, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, dépose une proposition de résolution tendant à la mise en accusation des trois anciens ministres. Le lendemain, c'est au tour de M. Jean-François Mattei, député (UDF) des Bouches-du-Rhône, de déposer au nom de son groupe une proposition de résolution, qui ne vise que Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé.

– 11 octobre : M. Laurent Fabius qualifie l'initiative du RPR d'*«ignominie»*.

– 14 octobre : la proposition du RPR est écartée pour vice de forme par le bureau de l'Assemblée nationale et celle de l'UDF rejetée par dix voix (celles des socialistes) contre neuf et une abstention.

– 31 octobre : dans les colonnes du *Monde* (daté 1er-2 novembre), M. Fabius estime que la Haute Cour, *«réclamée le plus souvent pour des raisons de basse politique»*, *«n'est évidemment pas la procédure qu'il faut»*, et réclame la constitution d'un *«jury d'honneur»* sur ses éventuelles responsabilités dans l'affaire du sang contaminé. M. Fabius demande également une *réforme* de la Constitution pour que les ministres puissent être jugés par des tribunaux ordinaires pour les faits relevant de l'exercice de leurs fonctions.

– 3 novembre : M. Pierre Bérégovoy se dit prêt à proposer une réforme de la Haute Cour si *elle rencontre un «large consensus»*. L'opposition estime de toute façon qu'une réforme de la Constitution ne doit pas empêcher le renvoi des anciens ministres et de M. Fabius devant la Haute Cour. Celui-ci réitère, le 6 novembre, son refus d'une *«justice politique»*.

– 9 novembre : le président de la République, M. François Mitterrand, estime que *«le devoir actuel consiste à faire élire les membres de la Haute Cour de justice et à la faire fonctionner normalement jusqu'à ce qu'une réforme soit adoptée»*. Au cours d'une réunion du groupe socialiste, le 10 novembre, M. Fabius explique à ses collègues de l'Assemblée nationale qu'il a *«besoin de temps pour réfléchir»*. Les socialistes, divisés sur l'attitude *de M. Fabius, décident* de contre-attaquer en demandant la constitution d'une commission d'enquête sur le sida.

– 15 novembre : M. Fabius réunit le comité directeur du PS, qui l'assure de sa solidarité et accepte le *renvoi* devant la Haute Cour. Les socialistes refusent toutefois les termes de la mise en accusation préparée par la droite. Le soir même, sur TF 1, M. Fabius déclare : *«Je revendique la procédure judiciaire de la Haute Cour.»*

– 17 novembre : le bureau du Sénat *juge recevable la mise en* accusation de M. Fabius, Mme Dufoix et M. Hervé. Le 18, l'Assemblée nationale élit les juges de la Haute Cour.

– 10 décembre : la majorité sénatoriale adopte une proposition de résolution excluant M. Fabius de la mise en accusation devant la Haute Cour.

– 15 décembre : M. Fabius annonce aux *«éléphants»* du PS qu'il a *«changé d'avis»* et qu'il ne demandera pas à être renvoyé devant la Haute Cour. Il présente sa décision l'après-midi devant le groupe socialiste en expliquant qu'il a été *«innocenté»* par le Sénat et que le renvoi de Mme Dufoix et de M. Hervé doit permettre d'obtenir *«une deuxième victoire»*.

Dans la nuit du 16 au *17 décembre*, l'Assemblée nationale refuse de mettre en accusation Mme Dufoix et M. Hervé.



POLITIQUE

L'affaire du sang contaminé et la Haute Cour

L'opposition critique sévèrement les «palinodies» du PS

La décision de M. Laurent Fabius de comparaître devant la Haute Cour a été saluée, jeudi soir, par ses amis du Parti socialiste mais a suscité de vives critiques de l'opposition.

M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur, a rendu hommage au *«courage»* du premier secrétaire du PS qui a décidé de *«se présenter devant les juges pour y faire éclater la vérité». «Face à une stratégie politicienne qui voulait briser et atteindre M. Laurent Fabius dans son honneur, la Haute Cour est certainement dans sa forme actuelle la juridiction la plus imparfaite, mais c'est la seule»*, a ajouté M. Quilès, précisant que *«tous les socialistes, qui ont hier à l'Assemblée nationale laissé parler leur cœur, ne peuvent être qu'aux côtés de M. Laurent Fabius dans son combat pour la justice et la vérité».*

M. Jean Auroux, président du groupe PS de l'Assemblée nationale, a également salué le *«courage et le sens de l'Etat de M. Laurent Fabius qui fait honneur au Parlement comme au Parti socialiste».* M. Gérard Gouzes, président (PS) de la commission des lois de l'Assemblée nationale, s'est toutefois déclaré *«étonné»* que M. Laurent Fabius *«n'ait pas fait ce type de déclaration mercredi». «Je ne mettrai jamais mon nom*, a-t-il souligné, *au bas d'un acte d'accusation d'un homme ou d'une femme dont j'ai la conviction qu'ils sont innocents sauf, bien entendu, s'ils me le demandaient eux-mêmes.»*

M. Juppé (RPR) : farce

Du côté du Parti communiste, M. Jean-Claude Lefort, député du Val-de-Marne, a déclaré qu'après le *«nouveau revirement de M. Laurent Fabius»* les communistes étaient *«disponibles, jour et nuit, pour que le processus aboutisse avant dimanche».*

L'opposition, pour sa part, ne ménage pas ses critiques à l'encontre de l'initiative de M. Fabius. M. Alain Juppé, secrétaire général du RPR, a qualifié le *«spectacle»* donné par M. Fabius de *«honteux». «Il ne faut pas s'étonner que les Français regardent tout cela avec écœurement et dégoût*, a-t-il affirmé. *Ce régime est en train de tomber dans la farce alors que, derrière tout cela, il y a une tragédie, des milliers d'hommes et de femmes frappés de mort. Il faut renvoyer les socialistes chez eux.»*

M. Jacques Toubon, député RPR de Paris, a déclaré, sur France 2, qu'il n'était *«pas surpris»* de la décision de M. Fabius car la position des socialistes, selon lui, était *«intenable»*. M. Toubon a précisé que son groupe votera le texte que les socialistes soumettront à nouveau à l'Assemblée.

M. Jacques Barrot, président du groupe UDC de l'Assemblée nationale, s'est dit *«frappé de stupeur par les palinodies du Parti socialiste». «J'ose espérer que dans cette ultime reflexion, les socialistes accepteront que la chambre d'instruction puisse tenter d'apporter une réponse à ce besoin de vérité*, a-t-il ajouté. *Il y va sûrement de l'honneur des socialistes et honnêtement de l'image du monde politique.»*

Réagissant avant la nouvelle initiative de M. Fabius, M. Pierre Méhaignerie, président du CDS, avait dénoncé *«l'échec moral des socialistes»*. Le groupe RPR du Sénat, que préside M. Charles Pasqua, avait affirmé pour sa part : *«Il ne peut y avoir une justice à deux vitesses et la classe politique ne peut s'exonérer elle-même de ses propres responsabilités.»* M. Bruno Mégret, délégué général du Front national, avait assuré que la décision des socialistes de bloquer la procédure de renvoi devant la Haute Cour achevait de *«disqualifier la classe politique au pouvoir».*

La commission d'enquête sur le sida

Le professeur Gluckman met en cause l'inertie des institutions de recherche au début des années 80

Les auditions de la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la transmission du sida ont à nouveau été dominées par la question du dépistage des dons de sang en 1985 et des retards de sa mise en place. Boycottée par les députés de l'opposition, la commission a entendu notamment, mardi 15 et mercredi 16 décembre, le professeur Jean-Claude Gluckman, chef de laboratoire à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, qui a mis en cause l'inertie des institutions de recherche au début des années 80.

Le ton s'est parfois durci devant la commission présidée par M. Bernard Derosier (PS). Face à M. Bernard Bioulac, député socialiste et professeur de médecine, Mme Anne-Marie Couroucé, chef de laboratoire au Centre national de transfusion sanguine, a fini par mettre les points sur les «i» : *«Il ne fallait pas attendre. Nous aurions dû prendre conscience dix-huit mois auparavant de la nécessité d'investir pour mettre au point des tests de dépistage. Dans mon rapport, je précisais clairement que les trousses de tests devaient être distribuées avant le 15 mai 1985. Les quatre mois de retard que nous constatons ont été le résultat de lenteurs, de formalités administratives.»*

Alors que les dossiers des tests Diagnostics-Pasteur (France) et Abbott (Etats-Unis) avaient été déposés en février 1985 auprès du Laboratoire national de la santé en vue de leur enregistrement, Mme Couroucé s'était vu proposer par la commission consultative de la transfusion sanguine la mission d'évaluer ces tests, ainsi que celui de la société Organon. Avec un groupe de travail, la chercheuse s'était immédiatement mise à l'ouvrage : *«Nous savions qu'il fallait absolument faire vite et nous avons bien prévenu que notre évaluation ne devait en aucun cas retarder l'enregistrement. Finalement, contrairement à ce qu'on dit souvent, les trois tests étaient équivalents et donnaient un taux de faux négatifs relativement faible, le même que celui d'aujourd'hui.»*

Mme Couroucé a précisé que le dépistage avait commencé aux Etats-Unis en mars 1985, aux Pays-Bas et en Norvège au cours du mois de mai 1985. *«Nous espérions toutes les semaines que la décision du dépistage obligatoire des dons de sang allait venir. La technique des tests, même imparfaite, le permettait»*, a-t-elle indiqué avant de lancer : *«On sentait bien qu'on allait profiter de notre étude pour retarder le dépistage, et nous ne voulions pas de cela.»*

«Il y a eu des retards, beaucoup de retards», a observé, de même, le professeur Raymond Villey, ancien président du Conseil national de l'ordre des médecins. Pour sa part, le professeur Jean-Claude Gluckman, qui participa au premier groupe de travail sur le sida en France, dès 1982, a déploré l'inertie d'institutions comme l'INSERM, la Fondation pour la recherche médicale ou encore le ministère de la recherche, au début des années 80. *«Ces institutions ont attendu 1986 pour nous aider. Nous avons seulement eu les moyens adéquats depuis peu*, a déclaré le professeur. – *Pouvez-vous préciser?* a demandé M. Alain Calmat (apparenté PS). – *En 1987-1988. Des fonds que nous avons en fait reçus en 1989.»*

«Les Américains trouveront...»

La société tout entière semblait inapte à réagir. *«Il n'est pas facile de se couvrir de cendres*, a remarqué le professeur Didier Sicard, président de la commission consultative de la transfusion sanguine depuis un an, *mais je suis frappé de voir que les médecins ont été trop silencieux quand ils rencontraient des hommes politiques.»* Sur ce point, le professeur Gluckman a expliqué que ses amis et lui-même pensaient, durant ces années décisives, *«convaincre avec des arguments scientifiques, et non avec des coups publicitaires ou médiatiques»*. Mais le chercheur a noté *«un blocage sur la maladie elle-même, une «maladie d'homosexuels». «On nous disait : si c'est important, les Américains trouveront*, se souvient-il. *En 1984, nous avions découvert des réactifs de base et nous avions besoin de procéder à des expériences très lourdes. Notre demande n'a pas été considérée comme prioritaire. Les 35 000 F nécessaires nous ont été remis quelques mois plus tard par de riches Américains...»*

Des sommes plus importantes avaient été allouées, toutefois, à la recherche dès 1983. *«Combien demandiez-vous?* a questionné un député. – *Je ne sais pas. Mais je peux vous dire* [le professeur Gluckman consulte ses documents] *que j'ai touché 100 000 F. – Et le professeur Montagnier? – Il avait reçu 500 000 F pour construire un laboratoire. Les gens faisaient la queue devant la centrifugeuse. Les autres groupes avaient reçu des sommes de la même eau. Quand on relit cela en 1992, c'est surréaliste, dramatique. Les personnes qui distribuent les subventions de recherche étaient à côté de la plaque. – Vous pensez que ce sont des scientifiques... – Malheureusement plus loin de la paillasse que nous! L'INSERM ne s'est pas du tout intéressé à ce problème, au départ. Si vous prenez le rapport de l'année 1984, vous n'y trouverez pas une fois le mot sida. En 1987, une fois... Une nouvelle maladie arrive, un virus est isolé et l'INSERM n'en parle pas! Le ministère de la santé est le seul qui nous a aidé moralement.»*

La commission d'enquête reprendra ses travaux en janvier.

LAURENT GREILSAMER

EN BREF

□ **Nouvelle demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Boucheron.** – L'Assemblée nationale a été saisie d'une nouvelle demande de levée de l'immunité parlementaire de M. Jean-Michel Boucheron, *député non-inscrit de Charente, par* M. Pierre Truche, procureur général près la cour d'appel de Paris. Cette procédure est nécessaire pour procéder à la mise en arrestation de l'ancien maire socialiste d'Angoulême en fuite en Argentine, qui n'a pas répondu à la convocation du juge Joly le 9 décembre dernier. La commission *ad hoc* devait être constituée vendredi 18 décembre et la levée de l'immunité pourrait intervenir d'ici dimanche, date de la fin de la session ordinaire.

□ **Adoption définitive du budget de 1993.** – Les députés ont adopté définitivement, et sans modification, jeudi 17 décembre, le projet de loi de finances pour 1993. Celui-ci avait été repoussé, pour la seconde fois, quelques heures plus tôt, par le Sénat, après le vote d'une question préalable. Contrairement à ce qui était prévu, l'article 6 portant sur la réactualisation du barême de l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) en fonction de l'inflation, qui avait été repoussé par erreur par les députés de droite en première lecture (*le Monde* du 24 octobre), n'a pas été réintroduit lors de cette lecture définitive du projet. La conséquence pratique de cette erreur devrait se traduire par une légère augmentation, à bases constantes, de l'ISF.

□ **Réforme du régime pétrolier.** – L'Assemblée nationale a adopté, *mardi 15 décembre, un projet de loi* portant réforme du régime pétrolier, présenté par le ministre délégué à l'énergie, M. André Billardon. Le texte, déjà adopté par le Sénat, vise principalement à adapter le régime pétrolier français aux exigences du marché unique européen (*le Monde* du 24 septembre). Seuls les députés socialistes ont voté en faveur du projet. L'opposition s'est abstenue et le groupe communiste a voté contre.

□ **Le Chesnay (Yvelines) est administré par une délégation spéciale.** – La commune du Chesnay (Yvelines), dont le conseil municipal a été dissous par le conseil des ministres du 9 décembre, est administrée depuis le 14 décembre par une délégation spéciale. Celle-ci restera en place jusqu'aux prochaines élections municipales, prévues en janvier et qui devraient opposer le maire sortant, M. Philippe Brillault (RPR), à son premier adjoint, M. Jean-Louis Berthet (UDF), qui l'avait battu aux élections cantonales de mars dernier. Les dossiers d'urbanisme sont au cœur des désaccords de l'ancienne majorité municipale dont cinq membres avaient fait annuler par le tribunal administratif de Versailles une délibération relative au classement en zone constructible d'un terrain détenu par la famille de M. Brillault. Pour le tribunal, le maire a pris part à tort à une délibération alors qu'il était intéressé à l'affaire. – *(Corresp.)*

Le Conseil constitutionnel et la construction de l'Europe

L'Assemblée nationale pourra voter des résolutions

Le Conseil constitutionnel a décidé, jeudi 17 décembre, qu'en modifiant son règlement pour pouvoir voter des résolutions sur les propositions de la Commission de Bruxelles au conseil des ministres européen, comme la réforme de la Constitution votée au printemps lui en a donné le droit, l'Assemblée nationale a parfaitement respecté la Loi fondamentale. Il a, toutefois, tenu à rappeler que cela ne pouvait en rien restreindre les prérogatives traditionnelles du gouvernement sous la Ve République.

Les constituants de 1958 avaient tenu à restreindre les possibilités d'action du Parlement. Ainsi celui-ci n'a-t-il plus le droit de voter des motions et des résolutions, qui faisaient les beaux jours des Républiques précédentes, mais compliquaient sérieusement la vie des gouvernements. Pour obtenir un droit de regard sur le travail des instances communautaires, députés et sénateurs avaient arraché, lors du vote, au printemps, de la réforme constitutionnelle indispensable avant la ratification du traité de Maastricht, le droit de voter *«des résolutions»* sur *«les propositions d'actes communautaires comportant des dispositions de nature législative».*

Une modification du règlement des deux chambres était indispensable pour mettre en œuvre cette disposition nouvelle . L'Assemblée nationale y a procédé la première (*le Monde* du 20 novembre), et comme le prévoit la Constitution, le Conseil constitutionnel s'est prononcé sur ce changement. Sa décision était attendue, tant la formulation de la réforme constitutionnelle est peu claire et, surtout, contraire à la volonté des constituants de 1958. A l'époque, le Conseil s'était montré fort pointilleux pour éviter que les parlementaires ne reprennent, par le biais de leur règlement, une partie des prérogatives que la Constitution leur avait *retirées*. Cette fois-ci, il s'est montré plus libéral.

Certes, dans sa décision, il rappelle que le règlement ne peut être contraire aux ordonnances *prises* pour l'application de la Constitution, ou aux lois qui les ont modifiées par la suite, même quand elle *n'ont pas valeur organique*. Cela l'amène à indiquer que la modification ne peut mettre à mal la loi qui, en 1974, a créé les délégations pour les affaires européennes, du moins si elle n'est pas contredite par la révision constitutionnelle. De même, incidemment, le Conseil indique que ces *«résolutions»* ne peuvent être que des *«avis»*. Il tient aussi à préciser que *«le vote dans chaque assemblée d'une résolution (...) ne saurait ni porter atteinte aux prérogatives que le gouvernement tient de la Constitution, ni conduire à la mise en œuvre de sa responsabilité».*

De ce principe, le Conseil tire la conclusion que la modification réglementaire est acceptable, à la condition qu'elle ne soit pas interprétée *comme mettant* à *mal* la règle constitutionnelle qui donne, de fait, la maîtrise de l'ordre du jour parlementaire au gouvernement. De même il indique que, lorsque le Parlement n'est pas en session, si un délai précis ne peut être imposé à une commission saisie d'une proposition de résolution, celle-ci *«ne saurait, dans l'exercice de ses attributions, excéder un délai raisonnable».*

Sous ces quelques réserves d'interprétation le Conseil constitutionnel a donc jugé les nouvelles dispositions du règlement de l'Assemblée nationale conformes à la Constitution révisée.

THIERRY BRÉHIER

Le projet de loi sur la famille et les droits de l'enfant

Les députés précisent les modalités de recherche de paternité ou de maternité

Les députés ont adopté en deuxième lecture, jeudi 17 décembre, le projet de loi modifiant le code civil, *relatif à l'état civil*, à la famille et aux droits de l'enfant et instituant le juge aux affaires familiales, présenté par M. Michel Vauzelle, *ministre* de la justice. Le PS, l'UDF, l'UDC et le PC ont voté pour. Le RPR a voté contre. Tout en rétablissant la version issue de l'examen en première lecture par l'Assemblée nationale, les députés, ont adopté plusieurs amendements déposées par Mme Denise Cacheux (PS, Nord), rapporteur au nom de la commission des lois, précisant certaines modalités de la filiation.

Ainsi ont-ils réintroduit l'article – supprimé par le Sénat – rendant possible l'action en recherche de paternité naturelle. Répondant au souci du Sénat d'éviter des requêtes abusives, les députés ont *toutefois tenu à poser des limites* à la recevabilité de cette démarche, obligeant celle-ci à être étayée par *«des présomptions ou des indices».* C'est sous cette même condition de *«recevabilité atténuée»*, selon la formule de Mme Cacheux, que les députés ont rétabli la possibilité d'une recherche de maternité – *également supprimée par le Sénat* – lorsque la mère a accouché «sous X», c'est-à-dire anonymement.

En revanche, l'Assemblée a rejeté la proposition de Mme Cacheux de rendre impossible la contestation de la filiation d'un enfant issu d'une procréation médicalement assistée, sauf si le mari ou le concubin n'a pas consenti à ce type de procréation. Un article établissant l'irrecevabilité d'une telle contestation est déjà inscrit dans le projet de loi relatif au corps humain (un des trois textes sur la *bioéthique*), adopté en première lecture, le 25 novembre, par l'Assemblée. Consciente de cette redondance, Mme Cacheux souhaitait toutefois rendre cet article immédiatement applicable en attendant l'entrée en vigueur du projet relatif au corps humain.

F. B.

Une élection sénatoriale partielle dans le Gard

La succession de M. Baumet divise l'opposition

NIMES

de notre correspondant

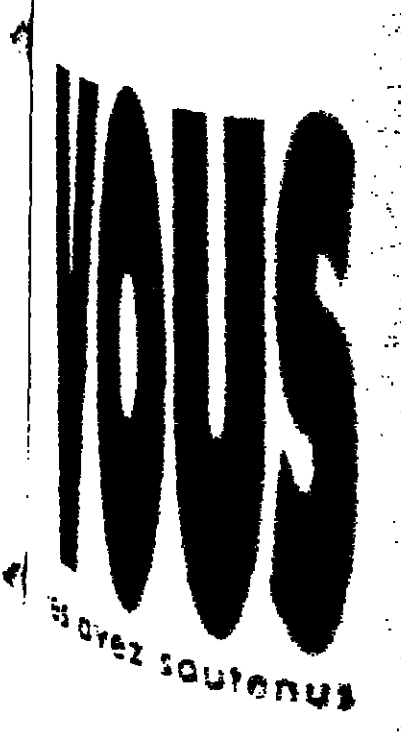
M. Gilbert Baumet s'étant démis de son mandat de sénateur du Gard, quelques jours avant sa nomination, le 2 octobre, dans le gouvernement de M. Pierre Bérégovoy, au poste de ministre délégué chargé du commerce et de l'artisanat, une élection partielle aura lieu dimanche 20 décembre dans ce département.

Par son départ soudain du Palais du Luxembourg – la démission d'un sénateur n'entraîne pas son remplacement automatique par son suppléant, – M. Baumet a privé M. Simon Sutour, son suppléant rocardien, d'un siège trop facilement acquis. M. Baumet, qui est membre du bureau provisoire du Mouvement des *réformateurs*, animé par M. Jean-Pierre Soisson, a convaincu un de ses proches de porter les couleurs de la majorité présidentielle dans cette partielle : M. Francis Cavalier-Bénézet, premier vice-président du conseil général et maire de la commune *cévenole de Valleraugue.*

Pour sa part, l'opposition n'a pu empêcher un combat fratricide entre les premier et deuxième adjoints de M. Jean Bousquet, député (app. UDF) et maire de Nîmes. Celui-ci apporte son soutien à M. Jean-Louis Olivier, son bras droit, *qui, paradoxe local*, bénéficie également de l'appui du RPR gardois. M. Camille Lapierre, deuxième adjoint et secrétaire départemental du PR, se *prévaut*, de son côté, du soutien de l'UDF.

Trois autres candidats seront en lice : M. Bernard Deschamps, conseiller général communiste de Beaucaire et ancien député, M. Lorrain de Saint-Affrique, responsable départemental du Front national, qui a repris ses fonctions après les avoir momentanément abandonnées, et M. Jean Crégut, ex-entrepreneur de travaux publics.

OLIVIER CLERC



JUSTICE

Richard Roman acquitté du viol et du meurtre de la petite Céline

L'innocence et la douleur

Richard Roman, qui comparaissait depuis le 30 novembre devant la cour d'assises de l'Isère, a été acquitté, jeudi 17 décembre, au terme d'une délibération de près de quatre heures. Il était accusé du meurtre et du viol de Céline Jourdan, commis le 26 juillet 1988 à La Motte-du-Caire. Lors de son réquisitoire, l'avocat général avait abandonné l'accusation. Son co-accusé, Didier Gentil, a été *condamné* à la *réclusion criminelle* à perpétuité, assortie d'une période de sûreté de vingt-huit ans, pendant *laquelle* le condamné ne pourra bénéficier d'aucune des mesures concernant la semi-liberté ou la libération conditionnelle.

GRENOBLE

de notre envoyé spécial

Un long cri brise le silence qui succède au verdict. C'est un prénom à peine articulé, un appel, comme celui que la mère de l'enfant a dû lancer vers la montagne le soir de sa disparition. *« Céline! »*, hurle à nouveau Joëlle Maurel avant de s'effondrer en sanglots qu'elle n'interrompt que pour crier : *« Rendez-moi ma fille, n'oubliez pas Céline! On se reverra, et ce ne sera pas Céline, ce sera moi! »*

Richard Roman pleure. Comme ses avocats. Comme sa famille. Ce sont d'autres larmes, celles qui surgissent quand on a beaucoup espéré, beaucoup lutté et qu'enfin la certitude de la victoire est devenue une réalité. Gentil, lui, reste impassible, comme si la décision ne le concernait pas. Pendant les débats, il avait prévenu en indiquant qu'il était prêt à subir une peine supérieure à trente ans si elle existait. La salle se vide et, en dehors des cris de la famille de Céline, il n'y a eu aucune autre réaction. Toutes les mesures avaient été prises pour éviter d'éventuels débordements. Quatorze gendarmes entouraient les deux accusés, alors qu'une quinzaine de gardiens de la paix, en tenue de maintien de l'ordre, formaient un mur entre la cour et le public. Plusieurs policiers en civil entouraient les bancs réservés aux familles des accusés et les terrasses surplombant les fenêtres de la salle étaient occupées par des CRS armés de fusils à pompe.

Quatre ans de combat

Dehors, sur la place Saint-André, l'attente de la décision et l'importance du dispositif policier avaient attiré les badauds. Ce ne sont pas des manifestants, mais des curieux qui attendent sans trop savoir pourquoi. Le verdict circule, entaché d'erreurs qui se multiplient. Un homme qui n'est en rien concerné par la décision hurle des protestations incongrues. *« Sept femmes sur neuf jurés, c'est une honte. »* Une clameur s'élève de la foule lorsque l'escorte de gendarmes s'ébranle vers la prison dans un concert d'avertisseurs.

Brisée, la mère de Céline qui rejoint une voiture trouve la force de crier *« Arrêtez! Arrêtez! »* à une meute de photographes qui la mitraillent à bout portant. Les caméras fendent la foule, filment l'agitateur qui n'aime pas les femmes et retournent vers la famille Jourdan qui hurle. Abattu, le père de Céline regarde ses deux frères qui brûlent leurs cartes d'identité et leurs cartes d'électeur en criant : *« Justice pourrie! On a honte d'être français! »* Les caméras s'approchent, la foule aussi. La tension monte. *« La police, la presse... c'est la même ambiance qui régnait à La Motte-du-Caire lors de la reconstitution »*, dira plus tard Mᵉ Yves-Eric Massiani, conseil de la famille Jourdan. Ce jour-là, Mᵉ Henri Leclerc, défenseur de Roman, avait été molesté.

Aujourd'hui, l'avocat, après avoir refusé toutes les interviews pendant le déroulement du procès, s'exprime devant les caméras dans la bibliothèque de l'Ordre. Visiblement ému, il fait part de son soulagement après quatre ans de combat. Il se rappelle les violences dont il a été l'objet. *« On ne voulait pas nous entendre. »* Aujourd'hui encore, il regrette que la famille de Céline soit restée imperméable aux enseignements d'un long procès. *« J'espère qu'elle comprendra que la haine ne calme pas la douleur. »* Mais sa voix se fait plus ferme lorsqu'il dit : *« La douleur n'explique pas tout. Il y a des cris de haine que je n'accepterai plus. »* Et déjà, il pense à l'avenir : *« Il faudra réfléchir à ce désastre judiciaire, à ce qui a pu se passer pour que Roman reste quatre ans en prison. »*

A quelques centaines de mètres de là, dans un hôtel, la famille Jourdan lui répond : *« On a assassiné une seconde fois Céline. C'est pas Gentil qui a tué Céline, c'est Roman »*, soutient le grand-père de l'enfant. Si le procès fut mené de façon méticuleuse par le président Dominique Fournier au point d'en être exemplaire, Mᵉ Massiani explique cependant que tout n'a pas été fait puisque la cour lui a refusé une reconstitution et le témoignage du dernier *magistrat instructeur. Il* parle d' *« occasion ratée d'aboutir à la vérité »*. Quant au père de Céline, il en reste à la culpabilité de Roman : *« Le procès m'a encore plus convaincu. »*

Mᵉ Michel Paliard, conseil de l'association Enfance et partage, résume leur pensée : *« Cette famille subit une douloureuse épreuve et cherche à comprendre une décision qu'elle n'explique pas. »* Car, dans ses réponses aux questions, le jury a dégagé une vérité judiciaire. Ainsi, en répondant « oui » aux questions sur le viol et sur le meurtre concernant Gentil, le jury a donné une version des faits que la famille Jourdan refuse. Elle en reste à la situation du dossier tel qu'il était avant le procès. Celle où Gentil reconnaissait le viol tout en accusant Roman d'avoir tué l'enfant.

Progressivement, à l'audience, devant la famille Jourdan, Gentil avait avoué que Roman n'était peut-être présent *« que dans sa tête »* *sur les lieux du meurtre*. Et il avait demandé pardon à Roman. Un aveu un peu flou, mais qui se trouvait conforté par l'absence de charges matérielles contre Roman. Il n'existait donc plus que les propres aveux de Roman rendus suspects par une garde à vue organisée dans la colère qu'engendrait un crime odieux. Tout cela, la famille Jourdan l'avait vécu jour après jour, au cours d'un procès où chaque témoignage, chaque procès-verbal a été scrupuleusement examiné par toutes les parties.

« Lame de fond »

Pourquoi fallait-il donc qu'une audience aussi soigneusement menée s'achève sur un réquisitoire prononcé par un avocat? Si Mᵉ Henri Juramy était censé prendre la parole au nom de Didier Gentil, son propos n'a eu qu'un seul but : démontrer la culpabilité de Roman. Il s'y est employé en émaillant son discours de remarques tragi-comiques qui ont parfois fait rire la salle. *« En sortant, j'irai brûler un gros cierge à Saint-André* [l'église qui fait face au palais de justice de Grenoble] *pour ceux qui ont été condamnés sur des aveux »*, raillait l'avocat. L'examen de l'expertise d'un cheveu lui ayant paru trop rapide, il avait lancé : *« Suspendez-moi, radiez-moi, mais cette expertise n'a fait que passer. »* Pour Mᵉ Juramy, le verdict était déjà *« sous influence »*. Il était *« l'avocat de demain »*, et dénonçait *« la comédie humaine »* ou *« la lame de fond qui veut l'acquittement de Roman »*.

De Gentil, il fut peu question et, si Mᵉ François Saint-Pierre n'avait pas courageusement décidé, la veille, de choisir librement sa stratégie de défense, Gentil n'aurait eu qu'une défense par ricochet car, devant l'attitude de Mᵉ Juramy, une avocate avait renoncé à plaider. Malgré la longueur du procès extrêmement fouillé, qui avait peut-être fait naître quelques questions parmi les membres de la famille de Céline, cette ultime plaidoirie l'a certainement confortée dans le regard qu'une douleur indéracinable l'oblige à conserver.

MAURICE PEYROT

Libre et « démoli »

GRENOBLE

correspondance

La nuit a déjà envahi le parking de la maison d'arrêt de Varces. Les gendarmes ont prévenu : Richard Roman ne fera peut-être que passer. Soudain, la voiture apparaît. Elle glisse doucement vers la sortie et s'arrête. Mᵉ Joëlle Vernay, la première, descend du véhicule. Richard Roman a presque une hésitation. Puis il s'avance. Ses cheveux sont dénoués et sur son visage l'orgueil se mélange à la fatigue. Seuls les mains se tordent trop. *« Je remercie les gens qui m'ont aidé pour que la vérité éclate enfin (...). »*

Les mots couvrent les flashes qui crépitent. *« Je dois réaliser que je suis libre après toutes ces saisons d'isolement carcéral. Je suis complètement démoli socialement (...). Il faut renaître après tout ça. »* Les questions fusent. A propos des réactions de la famille Jourdan, de la douleur de la mère de Céline. *« Avez-vous peur? »* *« Oui*, répond Richard Roman. *Pour moi et pour mes proches. »* Son avocate à ses côtés, il se laisse photographier, embarrassé. Il parle de la *« confiance »* qu'il a toujours eue *« dans le jury populaire »*, invite les journalistes à *« se replonger dans le dossier pour trouver les raisons de* [son] *innocence »*. Puis la lassitude l'emporte. *« Je n'ai pas de projet immédiat »*, lâche-t-il avant de se retourner. Le véhicule dans lequel il remonte démarre aussitôt pour se perdre dans la longue file lumineuse de voitures qui redescendent sur la ville. Une heure exactement s'est écoulée entre le moment où Richard Roman a quitté le palais de justice de Grenoble et celui où il vient de franchir les lourdes grilles de la prison. Libre.

NICOLE CABRET

Le professeur Robert Gallo perd son procès en appel contre « le Monde »

La première chambre de la cour d'appel de Paris a rendu, mercredi 16 décembre, un arrêt déboutant le professeur Robert Gallo de l'action qu'il avait introduite, en octobre 1991, à l'encontre de notre collaborateur Franck Nouchi et de M. Jacques Lesourne, directeur de la publication du *Monde*. En première instance, le tribunal avait débouté le scientifique américain et l'avait condamné à payer à MM. Nouchi et Lesourne une somme de 10 000 F au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile. La cour a confirmé ce jugement et lui a infligé, en outre, le paiement d'une indemnité supplémentaire de 10 000 F pour frais d'appel.

Le professeur Gallo avait poursuivi *le Monde* à la suite de la publication, les 18 et 20 septembre 1991, de deux articles faisant état d'un rapport préliminaire de l'Institut national de la santé américain l'accusant d'avoir *« censuré »* un article sur la découverte du virus du sida publié dans la revue *Science*. La cour d'appel reprend l'essentiel de l'argumentation développée par les juges en première instance. Selon la Cour, *« il résulte des pièces versées aux débats que Franck Nouchi, qui a rendu compte au fil des années de la polémique relative aux circonstances de la découverte du virus du sida, a effectué, pour les articles incriminés, une enquête sérieuse et approfondie, tirant certes parti des révélations de John Crewdson, mais en les corroborant par des données provenant du projet de rapport d'enquête officiel, mentionnant en particulier les déclarations faites sous serment par les personnes entendues; que les termes employés doivent être appréciés dans le contexte des articles (qui insistaient sur le caractère provisoire du rapport mentionné) en ayant égard notamment au fait que les mots « censure » et « vol » ont été mis entre guillemets et n'apparaissent pas outranciers en l'état des enquêtes en cours à ce sujet. »*

Epoux de l'ancien ministre des affaires sociales

M. Antoine Dufoix est convoqué par le juge Renaud Van Ruymbeke

M. Antoine Dufoix était convoqué aux fins d'inculpation, vendredi 18 décembre, en début *d'après-midi*, par M. Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel *de Rennes. L'époux de* Mᵐᵉ Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales de 1984 à 1986, a été mis en cause par l'industriel nantais René Trager à propos de l'autorisation d'achat accordée par ce ministère, en 1985, pour un appareil de radiologie lourde (IRMN) destiné à l'hôpital de Nîmes (Gard), qui donna lieu au versement d'une commission de 2,1 *millions* de francs, touchée en Suisse par M. Trager. Ce dernier affirme avoir reversé l'essentiel de *cette somme à l'entourage de* Mᵐᵉ Dufoix (*le Monde* du 21 novembre et daté 29-30 novembre).

Dans les déclarations qu'il a faites au juge Van Ruymbeke en août et que les perquisitions conduites à Lausanne à la mi-novembre par le magistrat rennais semblent avoir en grande partie corroborées, René Trager affirmait que l'argent de la commission, amputé d'une somme destinée à rémunérer ses services, avait été remis, par lui-même et par son frère Marcel, soit à M. Antoine Dufoix, soit à M. Michel Gagneux, à l'époque directeur du cabinet de Mᵐᵉ Dufoix. Dans un livre publié en novembre, *l'Affaire Trager* (1), il laissait entendre qu'une partie de l'argent touché en Suisse avait servi, à la même époque, au financement de la campagne électorale de Mᵐᵉ Dufoix, candidate aux élections législatives de mars 1986 à Nîmes. Enfin, il affirmait que M. Jacques Séguéla, chargé de l'aspect publicitaire de la campagne de Mᵐᵉ Dufoix, s'était livré, avec la complicité de l'une des sociétés de M. Trager, à une opération de fausse facturation (*le Monde* du 15 décembre).

A la suite des vérifications opérées à Lausanne, et alors que tous les documents saisis à cette occasion n'ont pas fini de lui parvenir, l'une des premières décisions de M. Van Ruymbeke avait consisté à entendre M. Michel Gagneux et M. Michel Maurice, conseiller technique au cabinet de Mᵐᵉ Dufoix, après les avoir inculpés de corruption. En dépit de la discrétion manifestée par M. Maurice (*il aurait invoqué sa position de* collaborateur subalterne pour justifier son ignorance et expliquer certains mouvements de fonds en prêtant des activités de *« sponsoring »* à M. Trager), il semble bien que ces premiers interrogatoires aient confirmé le rôle de « conseiller politique » joué par M. Antoine Dufoix auprès de sa femme, notamment durant la campagne électorale de 1986.

La notification d'inculpation, qui se résume à une brève formalité, sera suivie, ultérieurement, par une audition de M. Dufoix en présence de son avocat, Mᵉ Bernard Cahen, du barreau de Paris. Dans la matinée du 18 décembre, M. Van Ruymbeke devait procéder à la confrontation entre M. René Trager et M. Jacques Séguéla. Le publicitaire, qui avait été convoqué lundi dernier, s'était fait excuser, à la dernière minute, pour raison de santé.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

(1) Editions du Rocher.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Robe noire et bleu de travail

M. Pierre Simon, trente-six ans, l'un des sept vice-présidents du tribunal de grande instance de Lille, n'a pas apprécié qu'un justiciable se présente devant lui en bleu de travail taché. C'est ainsi que M. André Devogel, gardien d'immeuble à Wervicq, qui devait comparaître le 3 décembre pour conduite en état d'ivresse, n'a pas été jugé, mais prié de se représenter ultérieurement dans une tenue correcte.

Cet incident a déclenché une guerre de communiqués au tribunal de Lille entre les différentes organisations professionnelles de magistrats et d'avocats. M. Alain Vogelweith, juge d'instruction à Lille et secrétaire général du Syndicat de la magistrature (gauche), ironise sur M. Simon, *« homme de goût qui protège la magnificence des palais de l'intrusion outrageante d'un prévenu en bleu de travail »*. Pour sa part, M. Pierre Lecat, lui aussi juge d'instruction et représentant de l'Union syndicale des magistrats (modérée), s'indigne que l'on s'en prenne à un juge, *« l'un des plus dévoués et des plus compétents »*. *« D'autres juges commettent des erreurs et de plus graves,* dit-il. *Et l'on n'en parle pas. »* Le Syndicat des avocats de France (gauche) parle de *« hargne »* et de *« mépris »*.

En attendant, le prévenu André Devogel observe tout simplement : *« Je suis venu pendant mes heures de travail et je n'avais pas le temps de retourner chez moi, à 20 kilomètres, m'habiller en costume du dimanche. »*

En 1991, le juge Pierre Simon avait déjà déclenché un mini-tollé à Lille en condamnant une mère de famille qui l'avait traité de *« petit con »*, alors qu'il lui demandait une énième fois de quitter le prétoire avec ses enfants en pleurs. Le tribunal présidé par M. Simon, qui s'apprêtait à juger son compagnon, l'envoya sur-le-champ pour trente-cinq jours en prison. La peine fut par la suite rapportée. *« Ce qui m'a choqué,* nous avait alors expliqué M. Simon, *ce n'est pas l'outrage à magistrat, c'est l'injure gratuite à l'institution judiciaire. »*

L. G.

□ **Catastrophe de la gare de Lyon : MM. Saulin et Fouquet feront appel.** – MM. Daniel Saulin et André Fouquet, le conducteur et le contrôleur de la SNCF reconnus responsables de la catastrophe de la gare de Lyon (56 morts et 55 blessés), en juin 1988, feront appel du jugement les condamnant respectivement à quatre ans de prison dont six mois ferme et deux ans avec sursis, a indiqué, jeudi 17 décembre, leur avocat, Me Yves Lachaud. L'appel, qui devrait être déposé vendredi 18 décembre, est suspensif. Il évitera la prison à M. Saulin en attendant l'arrêt de la cour d'appel.

FAITS DIVERS

Le hold-up le plus important jamais réalisé dans l'Hexagone

160 millions de francs dérobés à la Banque de France de Toulon

TOULON

de notre correspondant

Il est 7 heures, mercredi 16 décembre, un véhicule Espace s'immobilise à hauteur d'Emmanuel Demaimay, vingt-six ans, agent de sécurité à la Banque de France depuis deux ans, qui s'apprête à rentrer chez lui, dans le quartier est de Toulon (Var), après son service de nuit. L'employé est ceinturé par les quatre occupants du véhicule et entraîné à l'intérieur de son pavillon, où sa compagne et leur fils, six ans, sont immobilisés. Le commando va garder prisonniers les trois membres de la famille durant dix heures sans manifester la moindre inquiétude et dans un silence quasi total. Une ceinture de deux cents grammes d'explosifs est fixée autour de la taille de l'agent de sécurité : *« Un seul geste, nous appuyons sur la télécommande et vous sautez. »*

A 17 heures, les ravisseurs intiment à M. Demaimay l'ordre de les accompagner jusqu'à la banque, laissant sa compagne et leur fils sous la garde de deux hommes. Une dizaine de complices les attendent devant l'établissement dont ils se font ouvrir les portes en menaçant de tuer leur otage. Quelques hommes tiennent en respect une quinzaine d'employés – dont le directeur par intérim – qui sont encore dans les bureaux fermés au public. Les autres descendent dans la salle des coffres. Les systèmes de sécurité et l'important réseau vidéo intérieur sont neutralisés par le commando qui paraît bien renseigné. Il attend ainsi l'ouverture des coffres inviolables commandée par une horloge électrique programmée à une heure précise. Les gangsters rangent alors minutieusement leur butin – 800 000 billets de 200 francs usagés – dans seize valises. Puis, à bord de deux véhicules, ils quittent la Banque de France, située à trois cents mètres de l'hôtel de police. Il est 18 h 30.

Avant de quitter la banque, les malfaiteurs ont prévenu le personnel abandonné sur place qu'ils n'hésiteraient pas à exécuter leur otage et sa famille. L'alarme ne sera donc déclenchée qu'à 19 h 30. A cette heure, la compagne et le fils de M. Demaimay sont libérés dans un parking d'Hyères, à une vingtaine de kilomètres de Toulon, non loin du lieu où l'agent de sécurité vient d'être relâché.

Ce hold-up, qui a rapporté à ses auteurs quatre fois plus d'argent qu'à Albert Spaggiari et ses « égoutiers » lors du « casse » niçois de 1976, intervient au lendemain de la condamnation par contumace à la réclusion à perpétuité des auteurs d'un autre hold-up, commis, le 3 juillet 1986, à la Banque de France de Saint-Nazaire et qui, avec un butin de 88 millions de francs, était jusqu'alors considéré comme le plus important hold-up commis en France à ce jour.

JOSÉ LENZINI

POLICE

Plus de 300 000 crimes et délits à Paris en 1992

Polémique sur la sécurité entre M. Chirac et M. Quilès

Le ministre de l'intérieur et de la sécurité publique, M. Paul Quilès, a critiqué, jeudi 17 décembre, la *« polémique mal à propos »* engagée par M. Jacques Chirac qui, selon lui, *« donne de l'insécurité une vision tronquée »*. Mardi 15 décembre, au cours d'une séance du Conseil de Paris examinant la participation de la Ville au budget spécial de la préfecture de police de Paris, le maire de la capitale avait dénoncé avec vigueur *« la défaillance du gouvernement dans le domaine de l'ordre public qui conduit les citoyens à douter de l'Etat et de la République »*.

Le tour pris par la polémique entre le maire de Paris et le ministre de l'intérieur confirmait que la campagne électorale est lancée. Le thème de l'insécurité, quasiment disparu des empoignades entre responsables politiques ces dernières années, a paru, du même coup, revenir au premier plan. Constatant *« un développement croissant de l'insécurité »*, M. Chirac a ainsi estimé que, dans la capitale, *« les agressions augmentent presque dans l'indifférence de la police »*. M. Philippe Goujon, adjoint au maire chargé de la prévention et de la sécurité, a renchéri en avançant des chiffres – que conteste le ministre de l'intérieur : *« Depuis dix ans,* a-t-il déclaré, *la délinquance a crû de 40 %, malgré une baisse de 12 % entre 1986 et 1988. (...) Une autre politique est possible, celle qu'a conduite Jacques Chirac entre 1986 et 1988. »*

Dénonçant une *« polémique mal à propos, dont l'objectif est assez facile à deviner »*, le ministre de l'intérieur a joué, à son tour, avec les chiffres. Le nombre de crimes et délits constatés en France a été *« en régression régulière entre 1983 et 1988, notamment de – 11 % en 1985 »*, a-t-il précisé.

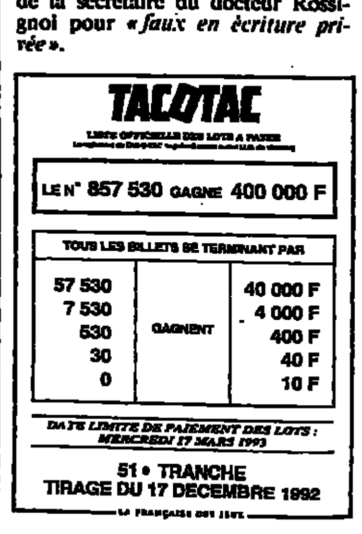
Si, à Paris même, le nombre des faits constatés en 1991 (302 160) s'est révélé *« inférieur à celui constaté en 1981 »* (309 972), le ministre a admis une augmentation en 1992 *« avec 293 000 faits constatés sur onze mois »*, mais en ajoutant qu'elle n'en sera pas moins *« à un niveau à peine supérieur à celui de 1981 »*. Une tendance à la hausse confirmée par le préfet de police, qui a reconnu la réalité d' *« une progression de la criminalité en 1992 dans la capitale »* où *« on franchira la barre des 300 000 crimes et délits »*, soit *« 10 000 à 12 000 faits délictueux supplémentaires »*.

Polémiquer autour de statistiques globales de l'insécurité n'a cependant guère de sens. En 1991, Paris avait été relativement préservé d'une hausse statistique des faits constatés (+ 1,3 %), tandis que le reste de l'Hexagone enregistrait une augmentation nettement plus forte (+ 7,2 %). Les chiffres méritent d'être analysées plus finement afin de distinguer, par exemple, la rubrique des vols à main armée et celles des dégradations de voiture. Pour cela, il faut attendre la publication de l'état final des statistiques prévue dans les premières semaines de 1993. Pour l'heure, la majorité municipale a refusé de voter les crédits de fonctionnement du budget spécial de la police à Paris, acceptant toutefois de voter les crédits d'investissement.

ERICH INCIYAN

EN BREF

□ **La cour d'appel de Toulouse aggrave la condamnation du docteur Rossignol.** – L'urologue toulousain Georges Rossignol, qui avait été condamné le 8 juillet (*le Monde* du 10 juillet) par le tribunal correctionnel de Toulouse à dix-huit mois de prison ferme pour *« complicité de faux et usage »*, a été condamné, jeudi 17 novembre, par la cour d'appel de Toulouse à deux ans de prison ferme. L'urologue était accusé d'avoir ordonné à sa secrétaire de confectionner un faux résultat d'analyse qui laissait croire à l'un de ses patients qu'il était plus gravement atteint qu'il ne l'était en réalité. Le docteur Rossignol, qui n'a pas été incarcéré, a été également condamné à une privation de ses droits civils pendant dix ans. Dans son arrêt, la cour d'appel confirme la condamnation à cinq mois de prison avec sursis de la secrétaire du docteur Rossignol pour *« faux en écriture privée »*.





MÉDECINE

La lutte contre le tabagisme et la non-application de la loi Evin

« Je ne fais pas passer les intérêts de ma circonscription avant ceux dont j'ai la charge »

déclare M. Bérégovoy

La commission des affaires sociales du Sénat a rejeté, à l'unanimité jeudi 17 décembre, l'amendement au projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (DMOS), déposé par M. Michel Charasse, sénateur (PS) du Puy-de-Dôme, tendant à autoriser la publicité pour le tabac lors du Grand Prix de France automobile.

Le sort du sport automobile

Elle a également repoussé un amendement de M. Michel Poniatowski, sénateur (Rép. et ind) du Val-d'Oise, prévoyant un « parrainage » en attendant une réglementation européenne dans dix-huitième mois. La discussion et le vote en séance publique devaient intervenir vendredi 18 décembre.

D'autre part, M. Pierre Bérégovoy a indiqué, jeudi 17 décembre : *« La loi Evin a été votée, elle doit donc être appliquée (...). Elle a été votée à une époque où l'on disait qu'il y aurait pour les sports mécaniques une compensation. Cette compensation n'existe pas. Il n'y a pas simplement le Grand Prix de formule 1, il y a beaucoup de prix de formule 3, il y a beaucoup de compétitions sportives ».*

« La lutte contre les excès du tabagisme est légitime, a ajouté le premier ministre. *Il y a d'autre part le développement du sport automobile (...). Il faut sortir de cette contradiction (...). C'est ce que nous allons faire en dotant les associations qui organisent, les équipes qui participent au développement du sport automobile, de crédits nécessaires, comme il était prévu à l'origine. L'augmentation du prix du tabac permettra de dégager une somme que Mme Bredin annoncera (...). Je ne fais pas passer les intérêts de ma circonscription* [dans laquelle se trouve le circuit de Magny-Cours, où a lieu le Grand Prix de France] *avant ceux dont j'ai la charge. »*

Enfin, la Fédération internationale du sport automobile (FISA), restée jusqu'alors en retrait de la Fédération française et de son président, M. Jean-Marie Balestre, a précisé sa position, jeudi 17 décembre. *« La loi interdisant la publicité du tabac rendrait impossible la participation d'un certain nombre d'équipes à la course française à cause de leurs engagements contractuels envers certaines compagnies de tabac »*, estime-t-elle dans un communiqué.

□ **Le RU-486 pourrait être prochainement autorisé aux Etats-Unis.** – Dans une lettre adressée au représentant démocrate Ron Wyden, Mme Carol Scheman, commissaire adjoint aux affaires extérieures de la Food and Drug Administration (FDA), indique que l'administration sanitaire américaine a décidé que les tests menés en Europe sur le RU-486, la pilule abortive commercialisée par la firme Roussel-Uclaf, étaient suffisants pour son éventuelle mise en vente aux Etats-Unis. Cette annonce semble indiquer, qu'à la faveur de l'arrivée au pouvoir des démocrates, le RU-486 pourrait être prochainement autorisé aux Etats-Unis. – *(AFP.)*

Les quotas de publicité pour le tabac dans la presse ne sont pas respectés

La loi Evin de lutte contre l'incitation publicitaire à la consommation de tabac n'est pas appliquée depuis plusieurs mois. Les quotas autorisés dans la presse écrite étant dépassés, un arrêté interdisant toute publicité en faveur du tabac aurait dû, depuis plusieurs mois, être publié au Journal officiel. Ce texte, signé par M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, ne l'a pas été par M. Michel Vauzelle, ministre de la justice.

La loi Evin du 10 janvier 1991, relative à la lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme, prévoit notamment que *« la surface consacrée annuellement dans la presse écrite à la propagande, ou à la publicité en faveur du tabac, ou des produits du tabac, sera en 1991 inférieure d'un tiers, et en 1992 des deux tiers, à celle qui leur avait été consacrée en moyenne pendant les années 1974 et 1975 ».* Ce texte reprenait ainsi, en l'actualisant, l'article 8 de la loi du 9 juillet 1976 – dite loi Veil –, relative elle aussi à la lutte contre le tabagisme.

Dans un décret du 17 novembre 1977, signé de M. Raymond Barre, premier ministre, de Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la Sécurité sociale, et de M. Alain Peyrefitte, ministre de la justice, la presse écrite était répartie en trois catégories : les quotidiens, les hebdomadaires et les « autres périodiques ». Ce décret définissait les termes du calcul permettant d'établir les moyennes de la publicité consacrée en 1974 et 1975 au tabac et aux produits du tabac. *« Si, en cours d'année, dans l'une ou l'autre des trois catégories, la limite globale est atteinte, cet état de fait est constaté par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre chargé de la santé »,*



peut-on lire notamment. Quelques mois plus tard, le 21 mars 1978, le *Journal officiel* avait publié un arrêté signé de M. Marceau Long, secrétaire général du gouvernement, et de Mme Simone Veil, définissant les surfaces consacrées en moyenne à la publicité en faveur du tabac, surfaces qui ne pourrait plus être dépassées (10 millions de « milliers d'exemplaires centimètres-colonnes » pour les quotidiens; 200 000 « milliers d'exemplaires-pages » pour les hebdomadaires et 100 000 « milliers d'exemplaires-pages pour les autres périodiques). Les services du premier ministre et du ministre de la santé étaient chargés de l'exécution de ce texte.

Pour 1992, le dispositif réglementaire *n'a pas été appliqué.* Dès le mois d'avril, la Société d'études de la consommation-distribution et publicité (SECODIP), organisme habilité par la Direction générale de la santé à calculer les quotas de publicité pour le tabac dans la presse, alertait les pouvoirs publics. La limite réglementaire était déjà atteinte ou dépassée : 80,6 % (sur une base maximale de 100 %) pour les quotidiens, 117,7 % pour les hebdomadaires et 112,8 % pour les autres périodiques.

Contexte particulier

Courant juin, le ministre de la santé et de l'action humanitaire signait un arrêté prévoyant *« l'interdiction de toute publicité en faveur du tabac et des produits du tabac dans les quotidiens, les hebdomadaires et les autres périodiques ».*

Le cabinet du ministre adressa, le, 7 août, un courrier à la chancellerie demandant la signature de l'arrêté par M. Michel Vauzelle. Parallèlement les services du ministère de la justice préparaient le texte et l'adressaient au cabinet. *« Nous attendons toujours qu'on nous le retourne signé »*, indique-t-on aujourd'hui. Après de multiples contacts téléphoniques, le cabinet de M. Kouchner relançait le cabinet de M. Vauzelle par écrit en novembre. Toujours sans succès. A cette date, les quotas étaient très largement dépassés. Selon la SECODIP, on était fin octobre à 306,3 % pour les quotidiens, 333,8 % pour les hebdomadaires et 400,2 % pour les autres périodiques.

Au ministère de la justice, on évoque le contexte particulier créé par le projet de loi Sapin sur la publicité et la nécessité de ne pas ajouter aux difficultés financières que rencontre actuellement la presse écrite. Parmi les ministres consultés, M. Jean-Noël Jeanneney, secrétaire d'Etat à la communication, a estimé qu'à deux mois de l'application de la nouvelle loi il n'était pas opportun d'interdire toute publicité en faveur du tabac dans la presse écrite.

La loi Evin prévoit en effet qu'à compter du 1er janvier 1993 toute propagande ou publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac ou des produits du tabac sera interdite. Cette loi prévoit d'autre part l'interdiction de toute opération de parrainage qui aurait pour objet ou pour effet la propagande ou la publicité, directe ou indirecte, en faveur du tabac. Il est prévu que les auteurs des infractions seront punis d'amendes de 50 000 à 500 000 francs, amendes qui pourront être portées à 50 % du montant des dépenses *« consacrées à l'opération illégale » : « La cessation de la publicité peut être ordonnée soit sur réquisition du ministère public, soit d'office par le juge d'instruction ou le tribunal saisi des poursuites. »*

JEAN-YVES NAU

SOCIÉTÉ

ENVIRONNEMENT

L'écologie au secours des adversaires du canal Rhin-Rhône

Les adversaires du projet de canal à grand gabarit Rhin-Rhône en ont assez de voir le gouvernement esquiver une décision définitive. *« Nous sommes las d'attendre*, a indiqué M. Raymond Forni, député (PS) du Territoire de Belfort. *Il faut qu'une décision soit prise, quelle qu'elle soit ».* Pour y aider, l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques avait convoqué une audition publique, jeudi 17 décembre, *« afin d'étudier l'aspect écologique du dossier ».*

Les trois ministres invités à donner leur point de vue avaient décliné l'invitation à l'audience publique – *« déplorable »*, a commenté M. Forni, aussitôt soutenu par M. Roland Nungesser, député (RPR) du Val-de-Marne. Mais ils avaient déjà été entendus individuellement et en privé par l'office parlementaire, en octobre et novembre. Lors de ces auditions, M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat aux *transports fluviaux*, avait répété que la déclaration d'utilité publique prononcée en 1978 et prorogée en 1988, ne pouvait être remise en cause. Mme Ségolène Royal, *ministre de l'environnement, avait* marqué son opposition résolue à la construction du canal *« à laquelle personne ne croit »*. Quant à M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement et des transports, il avait admis que, à l'exemple du tunnel routier du Somport, l'étude d'impact pouvait être considérée comme insuffisante, sans pour autant remettre en cause le principe même d'une liaison fluviale Rhin-Rhône.

L'audition a donc vu défiler les adversaires du projet : l'association Saône vivante-Doubs vivant, les pêcheurs, Génération Ecologie et les Verts, y compris M. Antoine Waechter à titre de riverain. Tous ont répété que la mise à grand gabarit du canal Rhin-Rhône allait détruire inutilement la vallée du Doubs, et que les 20 milliards de francs du projet pourraient être plus judicieusement employés, notamment pour la liaison fluviale Seine-Nord, recommandée par la CEE. Le représentant de la Compagnie nationale du Rhône a stoïquement subi l'attaque en règle, à laquelle s'est associé... le président de séance, M. Forni, qui n'a pas caché sa préférence pour un TGV Rhin-Rhône.

R. C

PUBLICATIONS JUDICIAIRES

Par jugement du 5 mai 1992, devenu définitif, le tribunal correctionnel d'Hazebrouck a condamné M. Robert SAFIE à la peine de 5 000 F d'amende pour avoir organisé en fraude des droits de la Société CANAL + la réception par les tiers de programmes réservés à un public déterminé qui y accède moyennant une rémunération versée à l'exploitant du service.

Le tribunal a ordonné l'insertion d'un extrait de sa décision dans les journaux LE MONDE et LE FIGARO.

Pour extrait conforme, Me LE CALVEZ, avocat à la cour de Paris.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre, section A, *de la cour d'appel de Paris, en date du* 16 janvier 1991 (pourvoi : rejet du 23 janvier 1992), M. ANDRES Michel, Christian, né le 8 mai 1959 à Neuilly-sur-Seine (92), ingénieur, de nationalité *française, demeurant 101, rue de Belle*vue, 91330 YERRES, a été condamné à 15 000 F d'amende pour PUBLICITÉ FAUSSE OU DE NATURE A INDUIRE EN ERREUR (de mai 1984 à février 1986).

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans le journal *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général, sur sa réquisition.

LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 11e chambre, section B, de la cour d'appel de Paris du 13 mars 1992 (contradictoire art. 410 CPP, signifié à Parquet le 22 juin 1992), M. BRAILLY Stéphane, né le 27 mai 1960 à AMIENS (80), demeurant à PARIS (75015), 3 *bis*, rue *Mizon, a été condamné* à une amende de 1 300 F pour non-paiement des cotisations d'assurance maladie régime obligatoire des non-salariés pour la période du 1er avril 1990 au 30 septembre *1990* (art. *R 244-4 [ancien L 151]* du code de la Sécurité sociale).

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné, la publication de cet arrêt, par extrait, dans *le Monde*.

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général, sur sa réquisition.

LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre de la cour d'appel de Paris, en date du 8 juillet 1992, M. MAZOUZ Roger, né le 3 août 1931 à SOUSSE (Tunisie), demeurant 199, avenue de la Convention, PARIS (15e), a été condamné à 8 mois d'emprisonnement avec sursis et à 5000 F d'amende pour FRAUDE A L'ÉTABLISSEMENT et au paiement de l'impôt sur le revenu pour les années 1986, 1987 et 1988. Délit commis à PARIS en 1987, 1988 et 1989.

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné :

1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux *le Journal officiel, le Figaro* et *le Monde*.

2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de PARIS (15e).

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général, sur sa réquisition.

LE GREFFIER EN CHEF.

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DE LA COUR D'APPEL DE PARIS

Par arrêt de la 9e chambre, section B, de la cour d'appel de Paris, en date du 28 juin 1990 (rejet du 9 mars 1992), *M. BADAN Georges*, né le 12 août 1941 à GRASSIER (Suisse), demeurant 10, boulevard de la Tour, à Genève (Suisse), a été condamné à 15 mois d'emprisonnement avec sursis et à 40 000 F d'amende pour FRAUDE FISCALE.

La cour a en outre ordonné, aux frais du condamné :

1° La publication de cet arrêt, par extrait, dans les journaux : *le Journal officiel de la République française, le Monde* et *le Figaro* ;

2° L'affichage de cet arrêt, par extrait, pendant trois mois, sur les panneaux réservés à l'affichage des publications officielles de la commune de GENÈVE (Suisse).

Pour extrait conforme délivré à M. le procureur général, sur sa réquisition.

LE GREFFIER EN CHEF.

INTÉGRATION

La remise des premiers livrets de nationalité

« Français sans complexe »

Des allocutions légèrement emphatiques mais farouchement républicaines, une assistance endimanchée, représentant chaque continent, comme sur le planisphère d'un manuel de géographie. La première cérémonie de remise des livrets de nationalité oscillait entre la distribution des prix d'autrefois et le cocktail de conférence mondiale. Trente-trois nouveaux citoyens français, sur une soixantaine d'invités, issus de la dernière vague de naturalisations publiée au *Journal officiel*, avaient tenu à honorer cette première organisée à la hâte, jeudi 17 décembre, à la Préfecture de police de Paris , en présence de trois ministres, M. Quilès, M. Teulade et M. Yamgnane (*le Monde* du 18 décembre).

Ils étaient vietnamiens, marocains, égyptiens, portugais, togolais, yougoslaves, afghans, finlandais, jamaïcains. Les voilà qui *« partagent désormais le même destin de la collectivité française, avec son histoire, sa culture et son avenir »*, comme le leur a dit le citoyen ministre, M. René Teulade, en leur souhaitant *« la bienvenue dans la citoyenneté »*. Si la *« cérémonie amicale »* souhaitée par le gouvernement voulait faire oublier les conditions d'accueil parfois déplorables des étrangers dans les administrations, et présenter des naturalisés très dignes et parfaitement *intégrés, loin des* caricatures xénophobes, elle y aura réussi. *« Je me sens français à part entière et sans complexe, tout en conservant ma nationalité marocaine »*, commentait un maître auxiliaire de lettres dans un lycée professionnel du Val-d'Oise, que sa nationalité marocaine avait empêché jusque-là de passer un concours de recrutement *de l'éducation nationale. « Quelqu'un qui reste en France doit régler sa situation »*, professait-il en présentant son épouse, *ingénieur commercial*, et leurs deux enfants, désormais tous français.

Ph. Be.

RELIGIONS

□ **Fête juive de Hanoukka : allumage du chandelier de la fête en direct par satellite dans sept pays.** – La fête juive de Hanoukka (au *cours de laquelle on allume pendant huit jours un chandelier à huit branches*) commence dimanche 20 décembre. A l'initiative des Loubavitch *(environ dix mille en France)* et en présence du grand rabbin de France, M. Joseph Sitruk, un allumage aura lieu dimanche 20 décembre de 21 heures à 22 heures, au Champ-de-Mars, place Jacques-Rueff. Il sera retransmis simultanément, par liaison satellite, à Londres, Montréal, New-York, (où réside le rabbin Schneerson, des Loubavitch), Jérusalem, Moscou, Melbourne et Hongkong.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437

ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

REPÈRES

SOLIDARITÉ

L'abbé Pierre s'indigne de la lenteur de la construction des logements sociaux

L'abbé Pierre et la fondation qui porte son nom se sont indignés, au cours d'une conférence de presse, jeudi 17 décembre à Paris, de la lenteur avec laquelle se construisent les logements sociaux pourtant promis il y a dix-huit mois aux familles qui campaient alors quai de la Gare, dans le XIIIe arrondissement de la capitale. *« J'éprouve un sentiment de déshonneur face à ceux qui sont les plus démunis,* a dit le fondateur des Compagnons d'Emmaüs. *Durant l'été 1991, j'avais persuadé les mal-logés installés sur le chantier de la Très Grande Bibliothèque de quitter les lieux, en échange de la promesse, signée par Christian Sautter, préfet de la région Ile-de-France, de leur fournir dans les trois ans un logement décent. La construction de 600 logements était prévue. Seuls 10 d'entre eux, à ce jour, ont effectivement été réalisés. »* L'abbé Pierre, *« qui ne peut tolérer avoir menti »*, a appelé à la création d'un haut comité au logement, une *« instance indépendante qui élabore en concertation avec toutes les parties concernées un plan de construction de logements qui serait ensuite tenu, quelles que soient les variations de majorité politique »*.

Répondant, dans un communiqué, à l'abbé Pierre, M. Christian Sautter a indiqué que 124 logements et un hôtel social de 43 chambres sont en cours de financement. Mais, a-t-il précisé, *« la remise en état de ces logements a été retardée par les hésitations de certaines communes »*.

ILE-DE-FRANCE

La région pourrait geler les travaux de bouclage de l'A 86

L'exécutif RPR-UDF du conseil régional d'Ile-de-France a annoncé, jeudi 17 décembre au cours de la discussion budgétaire, qu'il ne souhaitait pas participer *« dans l'état actuel des études »* au financement, en 1993, des travaux de bouclage de la rocade A 86. Il se propose de consacrer les 100 millions de francs prévus pour la liaison Drancy-Bobigny (Seine-Saint-Denis) à la reconstruction des sept derniers lycées de type Bender-Pailleron de la région, et 45 millions de francs qui devaient être engagés dans les travaux de la déviation de Rueil (Hauts-de-Seine) à l'augmentation des crédits aux transports en commun. Michel Giraud (RPR), président du conseil régional, répond ainsi aux exigences *des élus écologistes*. Ceux-ci voient dans cette décision une *« avancée sérieuse »*.

QUELLE HISTOIRE ! PAR CLAUDE SARRAUTE

Pas taper tata

NON, Kévine, non ! On ne mange pas avec *ses* doigts ! Non ! Non ! Voi-là... Vous vous rendez compte un peu ! Un enfant de vingt *mois à qui on n'a pas* encore appris à se servir d'une cuiller !

C'est l'heure du goûter. Je *prends le café avec* Danielle, une adorable Bretonne de trente-cinq ans, convertie à l'islam, son mari est mauricien, dans la belle cuisine meublée rustique de son pavillon sur cour. Porte ouverte sur une salle de jeu, aménagée exprès pour eux, où trois bambins enfournent maladroitement leur yaourt. Et Danielle, assistante maternelle dans les Hauts-de-Seine, d'ajouter, perplexe : Remarquez, paraît que c'est exprès. Si on écoutait les parents, faudrait les laisser se *balader partout dans la maison*, monter et descendre l'escalier en passant la rampe au Nutela, dans l'idée que ça leur *donnera le sens de l'espace*... Comment ils disent, déjà... Sensoriel, oui, c'est ça.

C'est bien pour ça que je suis là. *Maintenant* que les psys, histoire d'élargir leur clientèle, passent allègrement, merci Dolto, du névrosé allongé sur leur divan au prématuré recroquevillé dans sa couveuse, j'ai voulu savoir si les tatas, avant on disait les nounous, qu'on se dispute tout en les disputant, s'étaient mises à la page.

Changement de décor : le *téléphone de la directrice de la* crèche familiale qui m'a aiguillée sur Danielle n'arrête pas de sonner : Allô ! Oui... Non... *Ecoutez, madame, avec cinq* cent cinquante demandes en attente, comment voulez-vous que... La petite est allergique à... Attendez, j'ai peut-être une autre tata à vous proposer... Non, celle-ci n'a pas de chat, simplement, faut que vous le sachiez, elle est maghrébine, cette dame... Enfin, c'est pas de ma faute si les Françaises ne veulent plus... Mais, si, voyons, très propre...

– Ça ne m'étonne pas, me dira Danielle, à qui je viens de raconter la scène, elles sont *d'un difficile, les mères !* Les enfants, c'est rien à côté. Faut pas les disputer...

– Qui ça ? Les enfants ?

– Non, les *mamans*. Les pires, c'est les mères uniques. Elles sont plus nerveuses, plus jalouses. Si vous prenez un ton sévère : Ecoutez, madame, chez moi, les enfants n'ont pas le droit de grimper sur les meubles, c'est comme ça, c'est pas autrement, ou elles se ferment ou elles se fâchent. Et c'est des remarques à n'en plus finir. Après ça, les gamins pour les tenir, pour les empêcher de *faire des bêtises !* Même qu'ils savent pas parler, ils vous narguent du regard : Essaye un peu de te fâcher ! Tu vas l'en*tendre, ma mère !*

Et ce petit bonhomme en couche-culotte qu'on montre à un psy parce *que, rentré* chez lui, il hurle à la mort chaque fois qu'on ouvre un robinet. La mère, furibarde : Qu'est-ce que vous lui avez encore fait ?

– Pas besoin d'un psy pour trouver l'explication. Je venais d'avoir un bébé qui n'aimait pas l'eau. Il gueulait à l'heure de son bain, et ça l'avait impressionné, le gamin !

Des bébés, elle en a eu *trois*, Danielle. Et c'est pour ne pas quitter les deux aînés *qu'elle s'est résolue* à garder des enfants à domicile. Onze heures par jour, cinq jours par semaine. *Pour 1 800 F par mois et par* enfant. Nourriture comprise. Trois enfants, de huit jours à trois ans. Deux seulement *depuis la naissance* de Sabrina, sa petite dernière, qui va sur ses onze mois.

– Elle, au moins, je peux la taper. Les autres, j'ai pas le droit. C'est pourtant pas bien méchant, une petite tape sur les doigts quand ils touchent une prise, ouvrent un tiroir ou montent sur une chaise au risque de tomber par terre. Et quand, eux, ils me tapent devant leur maman, vous croyez qu'elle leur ferait une remarque ? Pas étonnant qu'ils soient complètement déboussolés.

On ne leur donne pas de repères. On ne leur impose pas d'horaires. Paraît qu'il y a *même des crèches où ils mangent* à la demande ! Ici, ils déjeunent à 11 heures, à partir de dix-huit mois, ils sont sur le pot à 11 *h 45, au lit à* 12 h 30 et... Laisse Kévine tranquille ! Sabrina ! C'est sa tartine ! Touche pas, sinon... !

Le soir, quand les parents viennent enfin les chercher, souvent après s'être payé une heure de gym ou de lèche-vitrines, elle a la tête en compote, Danielle :

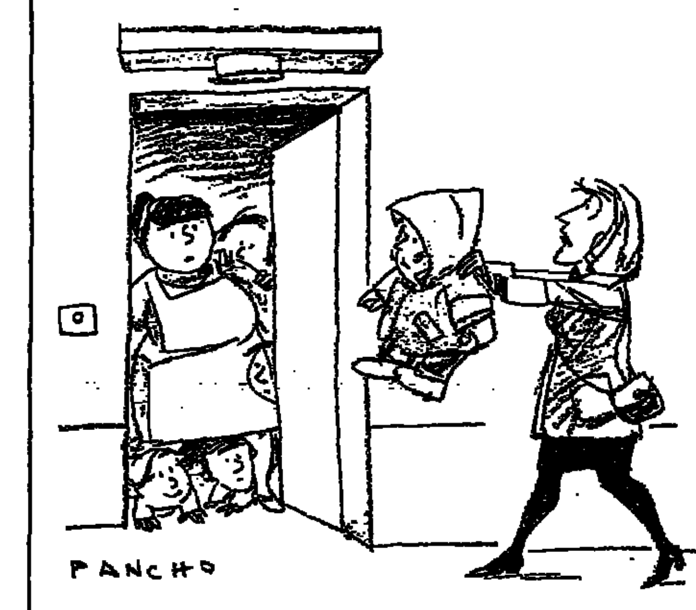
– Le plus dur, c'est quand il faut les conduire à la halte-garderie : ça me coûte 3 F par heure et par enfant, dans le froid, sous la pluie, deux dans une poussette, le troisième à la main.

– *Pourquoi faire ? Pour vous* donner un peu de répit ?

– Pensez-vous ! Non, je reste là avec eux à les regarder se... Ah la la ! je trouve plus le mot, se... sociabiliser, établir d'autres contacts, tout ça.

– Normal, depuis *qu'on* sait que l'enfant est une personne, on...

– Ah bon ! Parce qu'avant, c'était une plante verte ?



CARNET DU Monde

Naissances

M. et Mme Olivier SOUTET

ont la joie d'annoncer la naissance de

Marion

le 16 décembre 1992.

119, rue de la Convention,
75015 Paris.

Décès

– Mme Charles Clémentin,
M. Guy Blachier,
Marie-Annick et Bruno Menet,
Agnès Blachier,
François et Anne Blachier,
Vincent et Corinne Blachier,
Et ses huit petits-enfants,
font part du décès de

Marie-Josèphe BLACHIER,
née Clémentin,

survenu le 15 décembre 1992.

Une messe sera célébrée à son intention le 6 janvier 1993, à 9 heures, en la chapelle haute de l'église Saint-Pierre de Neuilly.

2, rue Armand-Moisant,
75015 Paris.
6, rue Baudin,
94200 Ivry.

– M. Henri Cartier,
son époux,
Catherine,
épouse Bousquet,
Olivier, Patrice, Jérôme et Jean-Loup,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ainsi que tous les membres de sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Geneviève CARTIER,
née Revel,

survenu le 16 décembre 1992, dans sa soixante-quinzième année.

Les funérailles auront lieu dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– La famille de

Me Robert GENDREAU

tient à préciser que la cérémonie religieuse a été célébrée vendredi 18 décembre 1992, à 10 h 30, en l'église Saint-Louis-en-l'Ile, à Paris.

– Uriage,

Anne Champetier-Broche,
son épouse,
Agnès et Hélène Champetier,
ses filles,
Suzanne Champetier,
sa sœur,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Jean CHAMPETIER,
professeur à la faculté de médecine,
chirurgien des hôpitaux,

survenu à La Tronche (Isère), le 16 décembre 1992, à l'âge de soixante-deux ans.

Selon la volonté de la famille, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le 18 décembre.

– Mme Colette Corbin,
Mme Marguerite Hamon,
ses grands-mères,
M. et Mme Claude Corbin,
ses parents,
Tristan et Magali Corbin,
Manuel Corbin,
ses frères et belle-sœur,
Et ses amis,
font part du décès de

Mathias CORBIN,

survenu le 16 décembre 1992, à l'âge de trente-neuf ans.

Les obsèques ont lieu le vendredi *18 décembre, en l'église Saint-Thomas-*d'Aquin, à Paris.

L'inhumation a lieu au cimetière d'Aubigny (Calvados).

40, rue du Bac,
75007 Paris.
Domaine de Michaud,
11290 Roullens.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Daniel DESCHAMPS,

survenu à Paris le 10 décembre 1992, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

La cérémonie religieuse a été célébrée dans l'intimité familiale.

L'inhumation a eu lieu au cimetière de Melle (Deux-Sèvres).

De la part de
M. et Mme Hubert Polti,
M. et Mme Jean-François Vieu,
M. Jacques Fauconnier,
M. et Mme Jean-Pascal Vieu,
M. et Mme Alec Prochiantz,
ses neveux et nièces.

10, boulevard Emile-Augier,
75116 Paris.

– Le conseil d'administration de la CASDEN Banque populaire
a la douleur d'annoncer le décès de son président,

Michel GELLY,

survenu accidentellement le 16 décembre 1992.

[Michel Gelly, né le 3 septembre 1944 à Béziers (Hérault), était président, depuis 1989, de la CASDEN Banque populaire. Il était également administrateur de la Banque monétaire et financière, de Parnasse MAIF, de BMF gestion et du GIE SFERC.]

– L'Inspection de l'enseignement agricole,
Le Syndicat national des inspecteurs de l'enseignement agricole public,
L'Association des inspecteurs de l'enseignement agricole,
ont la tristesse de faire part du décès de *leur collègue et amie*

Michèle JACTEL,
inspecteur principal
de l'enseignement agricole.

Ils garderont d'elle le souvenir de ses enthousiasmes et de sa générosité.

– Son assistante,
Ses collaborateurs,
font part du décès de

Edouard Gabriel JAEGLE,

survenu le 15 décembre 1992.

Galerie Jade.
68000 Colmar.

– La Commission nationale pour la publication des œuvres d'Alexis de Tocqueville
a le regret d'annoncer le décès de

Jakob-Peter MAYER,
professeur émérite
à l'université de Reading,
directeur de la publication
des œuvres complètes de Tocqueville
(1947-1979),
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 9 décembre 1992.

– Notre ami et collègue

Jean François
MONDAIN MONVAL

est décédé.

Nous partageons la grande tristesse de tous ceux qui l'ont connu. Il avait choisi de poursuivre au Vietnam son chemin avec les paysans du tiers-monde.

Institut de recherches et d'applications des méthodes de développement,
49, rue de la Glacière, Paris-13e.

– Alexandre et Mouza Turincev,
ses parents,
Arthème et Nadia,
ses frère et sœur,
Nathalie Maidanovitch,
sa marraine,
ont la douleur de faire part du décès de

Sacha TURINCEV,

le 15 décembre 1992.

Il venait d'avoir vingt et un ans.

34, rue Guynemer,
75006 Paris.

Remerciements

Dominique BAGOUET

nous a quittés le 9 décembre 1992.

Ses parents, sa famille, ses amis, la Compagnie Bagouet, le Centre chorégraphique national de Montpellier-Languedoc-Roussillon,
remercient tous ceux qui, par leurs divers témoignages, ont manifesté leur soutien et leur amitié.

(Le Monde *du 11 décembre.)*

Anniversaires

– Il y a trois ans, le 19 décembre,

Albert-David DARMON

nous quittait.

Que ceux qui l'ont aimé aient pour lui une pensée chaleureuse.

– Il y a dix ans, disparaissait

Bernard DUFOURNIER,
ancien ambassadeur.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, estimé, aimé.

WEEK-END D'UN CHINEUR

PARIS
Samedi 19 décembre

Drouot-Richelieu, 11 h. et 14 h. : bandes dessinées, art publicitaire, dessins, bijoux, souvenirs historiques, armes, affiches de cinéma et autographes.

ILE-DE-FRANCE
Samedi 19 décembre

Corbeil, 14 h : flacons de parfum ; **Nogent-sur-Marne**, 14 h 15, livres, timbres.

Dimanche 20 décembre

Auxerre, 14 h 30 : faïences d'apothicaire ; **Fontainebleau**, 14 h. : mobilier, tableaux ; **L'Isle-Adam**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **La Varenne-Saint-Hilaire**, 14 h 30 : tableaux modernes et contemporains ; **Provins**, 14 h : dessins, tableaux, sculptures ; **Rambouillet**, 14 h 30 : argenterie, mobilier ; **Vernon**, 14 h 30 : tableaux, mobilier ; **Versailles** (Chevau-Légers), 14 h : tableaux modernes, mobilier d'artiste.

PLUS LOIN
Samedi 19 décembre

Aix-en-Provence, 9 h 30 : livres ; **Aurillac**, 14 h 15 : livres ; **Bernay**, 15 h : mobilier, tableaux ; **Granville**, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Lyon** (Marcel Rivière), 14 h 30 : Extrême-Orient ; **Nice**, 14 h. : affiches ; **Poitiers**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Thonon-les-Bains**, 14 h. : livres, timbres ; **Vichy**, 14 h. : vins, alcools.

Dimanche 20 décembre

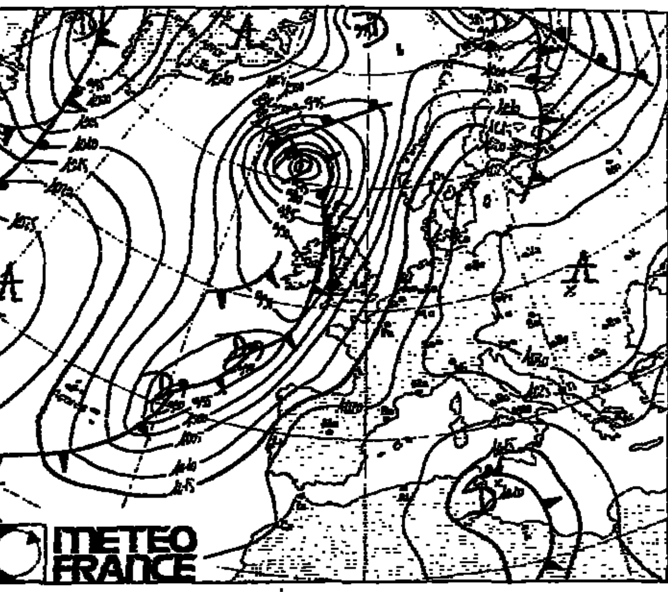
Alençon, 14 h 30 : atelier d'un peintre ; **Avranches**, 14 h 30 : mobilier, céramiques ; **Bayeux**, 14 h 15 : atelier de peintres ; **Bergerac**, *14 h 30 : vins, alcools* ; **Bernay**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Bourg-en-Bresse**, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Calais**, 14 h : mobilier, bibelots ; **Clamecy**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Epernay**, 14 h 30 : vénerie ; **Honfleur**, *15 h : affiches* ; **Laval**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Les Andelys**, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; **Les Eyzies-de-Tayac**, 14 h : mobilier, objets d'art ; **Lons-le-Saunier**, 14 h 30 : tableaux russes ; **Montreuil-sur-Mer**, *14 h 30 : mobilier, objets d'art* ; **Parthenay**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; **Rouen** (Croix de Fer), 14 h 30 : jouets Dinkytoys ; **Saint-Omer**, 15 h : vins, alcools ; **Semur-en-Auxois**, 14 h : mobilier, tableaux ; **Tonnerre**, 14 h 30 : argenterie, bijoux ; **Tourcoing**, 14 h 30 : mobilier, objets d'art.

FOIRES ET SALONS

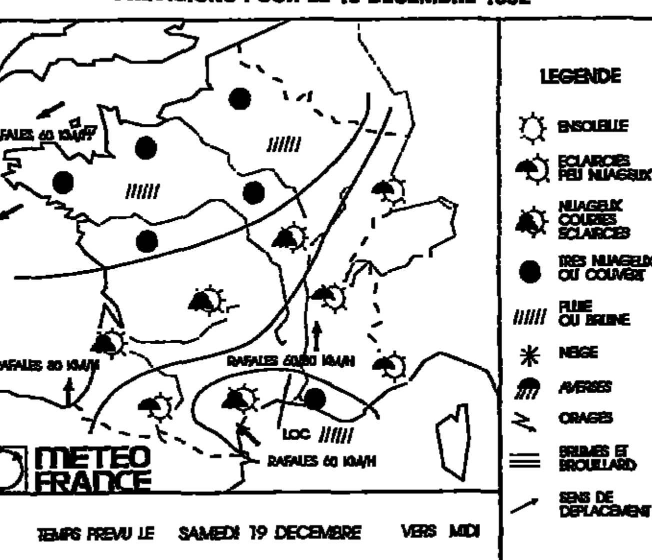
Auch, Cholet, Aix-les-Bains, Châtellerault, Monein, Cernay-la-Ville, Evry-Courcouronnes, Bonneuil-sur-Marne, Saint-Michel-sur-Orge et Monaco.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 18 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 19 DÉCEMBRE 1992



Samedi : temps doux et nuageux et petites pluies au Nord. – Au nord de la Loire, le ciel est couvert déjà ce matin. Il pleut faiblement sur les régions des Pays-de-Loire, Bretagne, Ile-de-France et Nord. L'après-midi, cette zone pluvieuse gagnera également l'est du pays, jusqu'à l'Alsace dans la nuit.

Au sud de la Loire, il y a beaucoup de nuages également sur Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin et Massif-Central, ainsi que sur tout le pourtour méditerranéen, encore affecté par des rentrées maritimes. Il pourra y tomber parfois quelques gouttes dans la journée. Ailleurs, le soleil est encore bien présent.

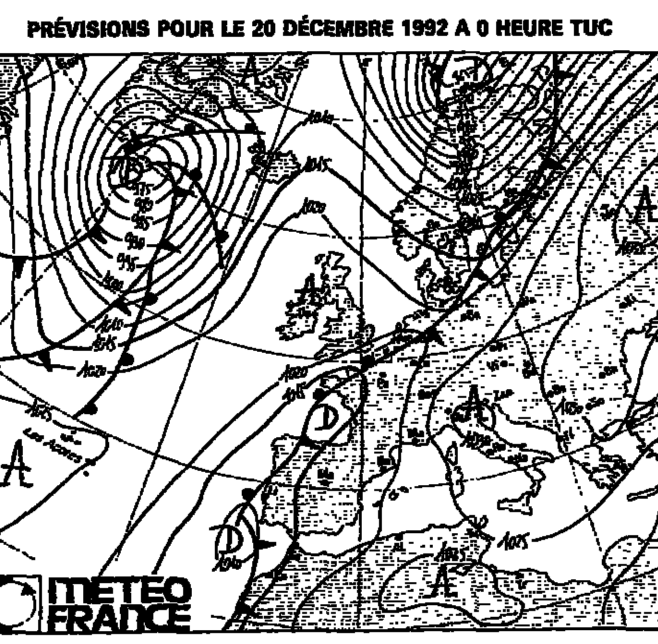
Dans le courant de l'après-midi, le ciel se couvre peu à peu partout. Le vent de sud-est persiste sur le littoral méditerranéen, ainsi que le vent d'autan, jusqu'à 50 à 60 kilomètres/heure.

Sur le golfe de Gascogne, il souffle de secteur sud à 80 kilomètres/heure. Par contre, sur les côtes bretonnes, le vent a tourné au nord-est, et souffle à 60 kilomètres/heure.

Les températures minimales sont douces, avoisinant 8 degrés, du nord-ouest au sud-ouest, ainsi que sur le pourtour méditerranéen. Elles sont comprises entre 4 et 6 degrés ailleurs, et entre 0 et 3 degrés au nord-est.

Quant aux températures maximales, elles frôleront les 10 degrés au Nord, 8 degrés au Nord-Est, et 12 à 14 degrés au Sud.

PRÉVISIONS POUR LE 20 DÉCEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 18-12-92
Valeurs extrêmes relevées entre le 17-12-1992 à 6 heures TUC et le 18-12-1992 à 6 heures TUC

FRANCE			
AJACCIO	16	6	N
BIARRITZ	12	7	N
BORDEAUX	11	8	C
BOURGES	11	4	D
BREST	9	9	P
CAEN	12	8	C
CHERBOURG	11	8	C
CLERMONT-FER.	13	4	D
DIJON	10	1	B
GRENOBLE	9	–2	D
LILLE	8	6	D
LIMOGES	9	6	D
LYON	11	0	D
MARSEILLE	15	5	D
NANCY	8	–2	B
NANTES	10	8	P
NICE	15	6	D
PARIS-MONTS.	10	6	D
PAU	10	1	D
PERPIGNAN	12	6	D
POINTE-A-PITRE	29	18	D
RENNES	9	9	C
ST-ETIENNE	14	3	D
STRASBOURG	6	–1	B
TOULOUSE	13	8	N
TOURS	11	5	N

ÉTRANGER			
ALGER	15	11	C
AMSTERDAM	8	5	D
ATHÈNES	11	9	P
BANGKOK	34	24	D
BARCELONE	12	8	C
BELGRADE	6	–2	B
BERLIN	4	–1	N
BRUXELLES	9	6	N
COPENHAGUE	7	4	B
DAKAR	27	20	D
GENÈVE	5	0	B
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	7	6	P
JÉRUSALEM	7	4	B
LE CAIRE	15	7	D
LISBONNE	15	11	P
LONDRES	9	9	C
LOS ANGELES	16	8	A
LUXEMBOURG	6	–2	B
MADRID	11	3	C
MARRAKECH	18	6	D
MEXICO	21	10	N
MILAN	5	3	C
MONTRÉAL	5	2	P
MOSCOU	2	0	C
NAIROBI	24	14	N
NEW-DELHI	24	7	D
NEW YORK	13	7	D
PALMA	17	3	B
PÉKIN	5	–4	C
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	15	5	D
ROYAL	–	–	D
SÉVILLE	13	4	N
SINGAPOUR	25	23	C
STOCKHOLM	6	–3	C
SYDNEY	21	19	A
TOKYO	11	5	D
TUNIS	17	11	C
VARSOVIE	1	–3	B
VENISE	10	1	D
VIENNE	3	0	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CULTURE

THÉATRE

Deux cinglés s'aimaient d'amour fou

« Les Prodiges », un grand beau salut de Maréchal à l'ombre de Jean Vauthier

MARSEILLE

de notre envoyé spécial

Dans son théâtre de La Criée, à Marseille, Marcel Maréchal présente une pièce de Jean Vauthier, les Prodiges. Vauthier est mort cette année, le 5 mai. Il avait monté plusieurs pièces de lui, Badadesques, Capitaine Bada, le Sang, et les traductions de Roméo et Juliette, du Roi Lear. Jean Vauthier, ce « contemporain capital » de notre théâtre, était resté silencieux ces quinze dernières années. Il écrivait, pour son ami Marcel Maréchal, une dernière pièce, l'Ile.

Les Prodiges ont été créés en 1971 dans une mise en scène de Claude Régy. Nous y retrouvons deux figures qui ont hanté Vauthier et ses œuvres : un homme pas trop jeune, plus ou moins écrivain ou artiste, assez atrabilaire, qui souffre d'avoir, semble-t-il, « raté sa vie », se lance dans des avalanches de protestations très lyriques tout à coup stoppées par des pointes de cruauté. Cruauté à l'adresse de la deuxième figure, celle d'une femme plutôt jeune, plutôt belle, d'allure libre, qui se trouve partager les jours-nuits du pathos-ronchon mais sans conviction profonde.

Jean Vauthier a l'habitude de lancer d'entrée de jeu ces deux pélerins dans ce qu'il appelle *« un duo plastique »*. Un pas de deux pas tout à fait dansé, pas « marché » non plus : lui et elle se croisent, se détournent, s'accrochent une seconde par les basques ou les cheveux, se fuient, s'épient de loin, se jettent l'un sur l'autre pour se balancer des taloches, et ce faisant ils s'insultent ensemble, ou séparément, ou s'aspergent de flots de paroles amoureuses, déchaînées. Un charmant petit couple de très grands « chtarbés » (néologisme employé par la jeunesse et désignant les citoyens pas tout à fait sûrs de leur nord).



ALAIN SAUVAN/ENGUERAND

Sophie Barjac et Marcel Maréchal : « un duo plastique »

La vue et l'ouïe des spectateurs, devant une si folle bamboula, sombreraient dans le vertige si la salve ininterrompue des paroles de Jean Vauthier n'était une super-fanfare, triomphante, épatante, multicolore, clownesque ou pathétique.

Lorsque Maréchal joua *Capitaine Bada* à Lyon en 1966, le chroniqueur dramatique Gilles Sandier, qui nous a quittés depuis, écrivait : *« Sublime ! Vauthier est passé dans les tripes, le souffle, le sang de Maréchal : une saisissante transmutation. On sort de là incendié. »* Pas possible de mieux rendre compte de ces *Prodiges*, d'autant plus que cette pièce est la petite sœur, plus délurée, de *Bada*. La jeune femme est jouée par Sophie Barjac, bien vive, toute en *« brio et désinvolture »* comme le souhaitait Jean Vauthier.

MICHEL COURNOT

► La Criée, du mardi au samedi à 20 h 30, le mercredi à 19 h, dimanche à 15 heures. Jusqu'au 19 décembre et du 5 au 10 janvier. Tél. : 91-54-70-54.

CINÉMA

Hiéroglyphes brouillés

En marge du festival du Caire, les écrans égyptiens reflètent les doutes et la confusion du pays

LE CAIRE

de notre envoyé spécial

La situation du cinéma en Egypte se révèle mieux à travers les films qui *n'ont pas* été projetés durant le seizième Festival international, au Caire du 30 novembre au 13 décembre. Au sein d'une programmation pléthorique (quelque cent soixante-dix films annoncés, toutes sections confondues), une bonne quinzaine de titres ont été retirés de l'affiche au dernier moment, du fait de la censure officielle, de l'autocensure des organisateurs ou des effets pervers du système de distribution.

La censure politique s'est manifestée en interdisant la projection des films iraniens invités, les films eux-mêmes n'étant pas en cause, mais l'état des relations entre Le Caire et Téhéran depuis la remontée en flèche de l'intégrisme sur les rives du Nil. L'ombre des « barbus », dans ce pays traditionnellement plus « ouvert » que la plupart de ses voisins arabes, a d'ailleurs entraîné l'interdiction de deux films aussi peu licencieux que *On ne meurt que deux fois* de Jacques Deray ou *Latino Bar* de Paul Leduc.

Le Festival lui-même a renoncé à des projections « provocatrices » – ainsi du film anglais *Young Soul Rebels* qui met en scène des homosexuels, ou le cas plus complexe de *Basic Instinct*, refusé officiellement parce que le distributeur avait fourni une version édulcorée (celle qui a été distribuée aux Etats-Unis, plus courte que celle présentée en France et supposée être celle de l'auteur). Ou la défense de la création au secours de la pudibonderie...

L'influence intégriste se lit également « en creux », cette fois dans les films égyptiens, à travers le récent mouvement de prise du voile par des vedettes féminines : une bonne demi-douzaine depuis le début de l'année, à chaque fois annoncée avec fracas par la presse. On murmurait avec insistance dans les couloirs du Festival que ces subits accès de foi s'accompagnent de très importantes sommes d'argent pour celles qui acceptent de renoncer à leur carrière. Qui paie ? Réponse unanime : l'Arabie saoudite.

Une distribution libanaise

Un autre film absent du Festival fournit l'indice de difficultés d'un ordre différent : *Talons aiguilles* de Pedro Almodovar, banni pour cause de sous-titrage en arabe trop vulgaire. Le cinéma égyptien fut jadis une très florissante industrie alimentant en images l'ensemble des écrans arabes. Même s'il a perdu de sa puissance, il continue de produire une soixantaine de films, et d'attirer un public nombreux. En revanche, les Egyptiens ont entièrement abdiqué dans le domaine de la distribution, désormais aux mains de ressortissants libanais, pour les œuvres nationales comme pour les films étrangers.

Pour ces intermédiaires, en l'absence de toute activité de production, le cinéma n'est qu'une marchandise comme une autre. Ils imposent d'autant plus facilement leurs choix que le pays manque d'écrans, et que les exploitants, lourdement endettés pour procéder à de très nécessaires améliorations de leurs salles, se disputent pied à pied les titres les plus porteurs. D'où la difficulté, pour bon nombre de produits nationaux, de sortir sur leurs propres écrans.

Autre effet de cette dépendance des salles face aux distributeurs, la place croissante occupée par les films américains, puissants produits d'appel ici comme ailleurs. La programmation du Festival reflétait ce déséquilibre, l'exagérait même (les films égyptiens conservent un public nombreux, et ses vedettes suscitent une adoration dont nous avons perdu le souvenir) : trente et un films hollywoodiens au programme, contre seulement trois films égyptiens.

Que montrent-ils, ces films égyptiens ? Le portrait complexe, sinon embrouillé, d'un pays en panne, où triomphent la corruption et l'incompétence, où, face à l'effondrement des espoirs progressistes et du rêve de la nation arabe, rôde la menace « rédemptrice » de l'intégrisme. Propos révélateurs, audacieux parfois, mais généralement desservis par une mise en scène laborieuse. Le plus honorable des films en compétition, *Les violettes sont bleues*, de l'ancien assistant de Youssef Chahine, Radwan El Kashif, fut gratifié d'une Pyramide d'argent par le jury du Festival (1) pour son portrait de marginaux dans un quartier populaire, entre *les Vitelloni* et *Affreux, sales et méchants*, crise économique et frustration sexuelle.

Un cran au-dessus, on entrevoyait le deuxième film, encore inachevé, de Yousri Nasrallah, autre ancien assistant de Chahine – non content d'être le meilleur auteur du cinéma égyptien, l'auteur de *Gare centrale* et d'*Alexandrie pourquoi ?* est devenu une sorte de locomotive du cinéma national, formant une nouvelle génération de cinéastes, dirigeant l'unique studio privé du pays, exploitant deux salles du Caire qui tentent de promouvoir une programmation « différente ». Le *Mercedes* de Nasrallah, encore en rodage, annonce de vraies qualités, dans sa description d'un personnage « à part » (il est copte, bâtard, communiste, déshérité et réputé fou) lancé dans une quête d'identité symbolique des doutes et désarrois du pays entier, et qui s'achève en émeute religieuse.

Des récits infiniment entrelacés

C'est le charme et le défaut de la plupart des films égyptiens (hormis la production de base qui se contente de reproduire *ad libitum* les poncifs du mélo) de préférer le foisonnement à la simplicité, comme si la complexité de la situation qu'ils décrivent devait nécessairement s'exprimer en récits infiniment entrelacés. Tendance à laquelle n'échappe pas le film, lui aussi en cours de finition, du meilleur cinéaste découvert en Egypte depuis la fin des années 70, Mohammed Khan.

Poursuivant ses portraits de petites gens des villes, *Mr. Karaté* mélange polar, chronique sociale et pamphlet, autour d'un diplômé venu de la campagne au Caire pour y devenir ouvrier, puis survivre de petits boulots dans des rues soumises à l'influence des trafiquants de drogue, des bureaucrates inopérants, des flics corrompus, des fanatiques religieux et... des séries Z en vidéo, qui ont envahi les appartements, les cafés, et les esprits.

Sortant de ses habitudes, et de celles du cinéma égyptien adepte de la comédie urbaine, le même Mohammed Khan présentait (malgré lui : le producteur et la vedette ont imposé cette projection au cinéaste) en clôture du Festival un film étonnant, *Al Gharkhana*. Cette fable située sur les rives de la mer Rouge, ouverte aux espaces et aux beautés du désert et de la mer, télescope les immémoriales superstitions des Bédouins avec l'arrivée massive de touristes occidentaux dans les nouveaux villages de vacances qui fleurissent sur les plages du Sinaï.

Cocktail de fantastique mythologique et d'ethnologie au présent curieusement relevé par la présence d'une vedette à l'ancienne, qui ne cède rien de ses prérogatives de star à la vraisemblance de l'histoire. La mort de l'héroïne aux dernières minutes dit simultanément la fin de certaines valeurs traditionnelles et la permanence de l'ancien obscurantisme, mais suggère, aussi, la disparition possible des canons classiques du cinéma égyptien. Sans que rien ne permette de dire ce qui pourrait lui succéder.

JEAN-MICHEL FRODON

(1) Le palmarès a couronné le film chinois *Ceux qui sont restés*, de Hu Xueyang, de la Pyramide d'or et du Prix d'interprétation féminine à l'actrice Xiu Jing-zhuang. Outre la Pyramide d'argent décernée à *Les violettes sont bleues*, Michael Apted a reçu le Prix de la meilleure réalisation pour *Thunderheart* et l'acteur danois Ole Lemmeke celui de la meilleure interprétation masculine pour son rôle dans *les Arbres nus*, de Morten Henriksen.

La mort de Georges Couton

Georges Couton, *« professeur de littérature française »* comme disent, sans plus, les faire-part, est mort le 13 décembre (*le Monde* du 16 décembre). Il aura été l'un de ces universitaires que leurs élèves jamais *n'oublient*, l'un de ces professeurs qui tiennent autant ou même parfois plus de place dans nos vies que les parents et les amis. L'« aide enseignante » de Georges Couton a enjambé les murs des lycées et des facultés : metteurs en scène de théâtre, dramaturges, scénaristes et acteurs ont bénéficié de son œuvre, consacrée en grande part à l'exploration du dix-septième siècle.

« Exploration » est bien le mot, car le renouvellement, le rajeunissement de la saisie des vies et des œuvres de ce temps éloigné impliquaient la pénétration de sites, de minerais qui n'avaient pas été assez repérés encore : archives notariales, municipales, paroissiales, factures, reçus ou livres de comptes. Tâche obscure et ingrate, mais qui exige, comme toute tâche, une présence d'esprit aiguë et constante. Georges Couton ne basculait pas dans le « commentaire ». Il exhumait, dégageait, décrivait. Sa *remise au jour du théâtre animait de* proche en proche celle d'une société entière, les faits et gestes de l'auteur du *Cid* par exemple entraînant ceux des ministres, des évêques, du roi... L'un des plus beaux et des plus grands livres sur la vie de la France au dix-septième siècle est le livre de Georges Couton : *la Vieillesse de Corneille.*

M. C.

Les folies Labiche

LA DAME AU PETIT CHIEN

à Vanves

Cette « dame au petit chien » n'a rien à voir avec celle de Tchekhov. Pourtant, comme l'autre, elle trimballe une insatisfaction qui la jette dans les bras d'un cynique jeune homme... Mais, comme elle a été imaginée par notre Labiche, ses états d'âme et son bovarysme ont de profondes vertus comiques, exploitées sans complexe par Brigitte Faure, grande femme pulpeuse au sourire frais, actrice de tempérament, et chanteuse. Car les deux pièces de Labiche *la Dame au petit chien* et *Un mouton à l'entresol*, mises en scène par Ivan Morane et qui s'enchaînent dans un même décor au Théâtre de Vanves, sont lardées de couplets d'Offenbach, accompagnés en direct au piano par Vincent Minazzoli.

Le spectacle prend ainsi une allure d'opérette désinvolte, et la logique n'y perd rien. A vrai dire, toute logique est absente de ces deux vaudevilles dans lesquels on voit donc une femme s'ennuyer auprès de son époux, lequel se fait arnaquer par un peintre en bâtiment (*la Dame au petit chien*), puis (*Un mouton à l'entresol*) un monsieur bien sous tous rapports entreprendre de séduire sa soubrette tandis que madame tombe dans les bras d'un chirurgien militaire et que le valet, les ayant surpris et donnant dans les ambitions vétérinaires, négocie son silence contre la promesse d'un mouton, après avoir fait mourir toutes les bêtes de la maison...

Du pur Labiche, qui tient comme ça peut, sur la fantaisie des comédiens et le rythme du spectacle. Les portes claquent et tournoient, les couplets arrivent au juste moment, les acteurs se démanchent et se déchaînent juste ce qu'il faut, tout au moins dans *la Dame au petit chien*. Puis sans doute encouragés par les rires, ils en rajoutent au point d'étouffer la seconde pièce sous les mimiques. Ce n'est pas une affaire de parti-pris, mais les femmes – Brigitte Faure et Brigitte Mazères, la soubrette en jarretelles coquines – sont là plus rigoureuses, donc plus drôles que leurs partenaires masculins.

COLETTE GODARD

► Théâtre de Vanves, 12, rue Sadi-Carnot. Jeudi, vendredi, samedi à 20 h 30. Dimanche à 15heures. Jusqu'au 17 janvier. Tél. : 46-45-46-47.

DANSE

Les yeux plus grands que le ventre

Un jeune Brésilien de Bruxelles aux prises avec l'hystérie

DILATATIO

au Théâtre de la Bastille

Dérangeante, à la limite du supportable, cette crise d'hystérie magistrale qui ouvre *Dilatatio* (« extase »), le dernier spectacle de Claudio Bernardo. Il est sans doute courageux, ambitieux mais dangereux pour un jeune chorégraphe de s'attaquer à un sujet qui touche le corps au cœur, qui le fait bouger malgré lui. Le début fait penser à *Hystérie*, le beau spectacle des Argentins Zuletta et Romano, joué à la Chapelle de la Salpêtrière, en 1981, inspiré lui aussi des leçons de Charcot.

Passé le choc initial, le ballet de Claudio Bernardo ne réussit pas à dominer une gestuelle trop évidente, directement copiée des gesticulations d'un individu sous l'emprise de l'hystérie ou de l'extase mystique : le chorégraphe a, en effet, travaillé à partir des écrits de Charcot, mais aussi des vies de sainte Thérèse d'Avila et de saint Jean de la Croix. Bernardo relance l'intérêt lorsqu'il montre la sainte en infante espagnole, enfantine, lumineuse, délivrée du poids de la douleur, mêlée à la jouissance née de l'hystérie.

On attendait beaucoup de Claudio Bernardo après son *Usdum* au Centre Wallonie-Bruxelles, en janvier 1992, un duo inspiré de la vie des mineurs brésiliens qui développait une dynamique personnelle. Le sujet était nouveau, mis en scène dans un décor inventif. C'est en le voyant que Christian Ferry a programmé Claudio Bernardo, au Théâtre de la Bastille, et qu'Anita Mathieu l'a invité à La Ferme-du-Buisson. Le Brésilien s'y produira en mai dans *Raptus*, un solo.

DOMINIQUE FRÉTARD

► Les 18 et 19 décembre, à 21 heures, Théâtre de la Bastille. Tél. : 43-57-42-14.

Le budget culturel de la Ville de Paris s'élèvera en 1993 à 1,44 milliard de francs

Mme Françoise de Panafieu, député (RPR) de Paris et adjoint au maire chargé des affaires culturelles, a présenté, jeudi 17 décembre, son budget pour l'année 1993. Année difficile, prévoit-elle : *« Paris subit le contrecoup des prélèvements obligatoires imposés par l'Etat, mais aussi le ralentissement brutal d'activités économiques génératrices de recettes, comme l'immobilier. »* Néanmoins, le budget global, qui s'élève à 1,44 milliard de francs, est en progression de 9 % par rapport à 1992. Si les dépenses nouvelles d'investissement augmentent de 12 %, les subventions stagnent (+ 3,7 %) et les moyens de fonctionnement des services sont *« strictement encadrés »* (+ 2 %).

Prévoyant un changement de majorité en 1993, et donc de titulaire rue de Valois, l'élue a profité de l'occasion pour évoquer *« les problèmes de la politique culturelle sur un plan plus général et dégager ainsi quelques orientations valables sur le plan national »*. Saluant, dans le domaine culturel, l'effort accompli par l'Etat comme par les collectivités territoriales au cours de la dernière décennie, elle constate que la société française traverse une période de désenchantement *« qui n'est pas sans répercussion sur la vie culturelle »*. D'abord, les habitudes du public se modifient dangereusement. Les salles de cinéma continuent de se vider, mais cette désaffection, qui touchait le théâtre, atteint maintenant les concerts.

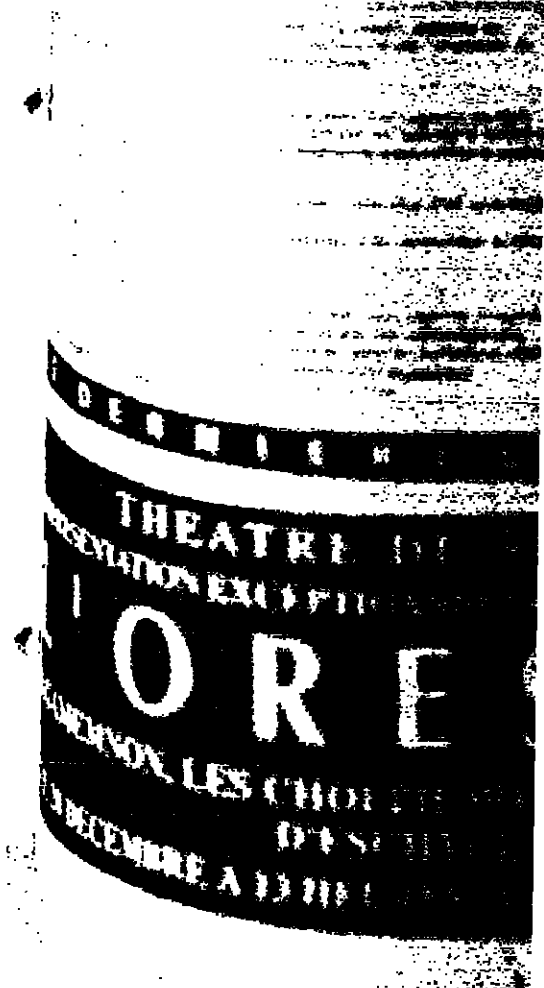
La place de la mémoire ne cesse de s'étendre, souvent au détriment de la création. La vieille opposition entre culture noble et culture populaire, tradition et avant-garde, tend à s'effacer ; le champ culturel semble s'élargir, mais la standardisation, voire l'appauvrissement, menace. Enfin, la contrainte financière va obliger l'Etat comme les collectivités locales à une *« maîtrise des dépenses parfois draconiennes »*.

Ce message délivré, Mme de Panafieu a rappelé les objectifs de la municipalité parisienne. Multiplier les opérations-réductions visant le cinéma, le théâtre, le livre, et les concerts. Poursuivre l'effort en faveur de la formation artistique : lancement des travaux du Conservatoire supérieur de musique de la Ville de Paris, rue de Madrid ; concrétisation du projet d'Ecole municipale des beaux-arts. Gérer le patrimoine sans passéisme : poursuite de la restauration des églises parisiennes, installation du Musée d'art et d'histoire du judaïsme dans l'hôtel de Saint-Aignan et de la Maison européenne de la photographie dans l'hôtel de Cantobre, réalisation du Mémorial de la Résistance et de la Libération de Paris.

Elargir le partenariat de la ville avec le privé, mais aussi avec l'Etat. Eviter la surenchère, et donc coordonner les efforts. Un programme de cohabitation.

EMMANUEL DE ROUX

□ **M. Georges Sarre fustige la politique culturelle de Paris.** – Le président du groupe socialiste au Conseil de Paris, M. Georges Sarre, a déploré, jeudi 17 décembre, que la capitale *« n'ait pas une politique culturelle à la hauteur de son rang »*. Il a constaté que *« la municipalité consacre 1,6 milliard de francs à la culture, soit 762 francs par habitant, alors que les autres villes de plus de 150 000 habitants dépensent dans ce domaine 1 225 francs par habitant »*. Le secrétaire d'Etat aux transports routiers a également reproché à la Ville *« de se contenter d'une vision des arts purement institutionnelle en direction des seules élites artistiques et intellectuelles »*. *« Il faut en finir* [avec ce type de politique] *et réconcilier l'art et la rue »*, a-t-il demandé au cours d'une rencontre avec la presse.



CULTURE

ARTS

Un cubiste en Cornouailles

A Martigny, une rétrospective de Ben Nicholson, l'un des plus grands peintres anglais du XXe siècle

Parmi les erreurs d'appréciation, aveuglements du jugement, incompréhensions et ignorances qui pullulent dans l'histoire de la peinture au vingtième siècle, l'oubli à peu près complet de Ben Nicholson *mérite de figurer* au premier rang. Hors de Grande-Bretagne, sa patrie, musées et institutions le négligent uniformément.

Ses défauts? N'avoir tenu aucun compte des doctrines esthétiques ni de leurs variations, avoir pris l'histoire à rebours, s'être isolé en Cornouailles, n'avoir adopté aucune des causes à la mode, s'être tenu à distance des dogmatismes, sa vie et son œuvre durant. C'était plus qu'il n'en fallait pour rendre les orthodoxes de toutes espèces soupçonneux.

Une preuve de sa liberté de raisonnement? Dans les années 50, quand nul n'est censé ignorer que la peinture se divise en deux partis irréconciliables, l'abstrait et le figuratif, Nicholson répond que *«le genre de peinture qui (l') excite n'est pas nécessairement figuratif ou non figuratif»*, mais *«musical et architectural»*. Il conclut : *«Que ce rapport visuel* musical *soit plus ou moins abstrait est pour moi à côté de la question.»* Autre chose? Ses fréquentations de l'entre-deux-guerres, nombreuses, éclectiques, d'une curiosité qu'aucun système ne contraint ni n'ampute. En 1933, en France, Nicholson rend visite successivement à Picasso, à Mondrian et à Miro. Il *participe à la fondation* du groupe Abstraction-Création, gage de modernité pure et dure, mais s'en va en Normandie rencontrer Georges Braque, qui ne peut certes passer pour un zélateur du néo-plasticisme. Un de ses proches a nom Jean Hélion, hérétique du géométrisme, et un autre Alberto Giacometti, qui se satisfait si peu du surréalisme qu'il finit par rompre avec lui.

Ce qu'il a accompli jusque-là en Angleterre n'est pas moins déconcertant. Fils d'un couple de peintres, né en 1894, il a regardé faire son père, très peu fréquenté les écoles d'art, appris le français à Tours et l'italien à Milan. Quand il se résout à entreprendre *son œuvre, après ces années de* dilettantisme, il exécute quelques natures mortes où le cubisme *et* Zurbaran se rencontrent et des paysages de mer et de montagnes si dépouillés qu'ils ressemblent à ceux que Mondrian, qu'il ignore encore, a peints en Hollande pendant la guerre.

Il y a de l'adresse et un sens très juste de l'ellipse dans ces tableaux, des artifices et des réminiscences aussi. Leur auteur s'en aperçoit si bien qu'il réussit alors sa première révolution. En 1928, à Saint-Ives, en Cornouailles, il découvre un pêcheur et ferrailleur retraité qui peint des tableautins pour s'occuper et se met aussitôt à l'école de ce Douanier Rousseau nommé Alfred Wallis. Il reçoit de lui une leçon de simplicité si efficace qu'il se débarrasse de ses afféteries antérieures et ne conserve de son éducation que les tons sombreux et la touche dansante.

Métamorphose foudroyante

Seconde révolution, ou contre-révolution, peu après : au début des années 30, en compagnie de Barbara Hepworth, l'un des sculpteurs majeurs de l'école anglaise contemporaine et sa seconde épouse, Nicholson commence ses voyages exploratoires et zigzagants en France. Il pastiche brièvement les figures féminines du Picasso de Boisgeloup, puis se convertit d'un coup, métamorphose foudroyante comme une révélation, à la géométrie épurée d'*Abstraction-Création*, rectangles *monochromes agrégés en compositions* méthodiques, cercles parfaits en léger creux sur une surface blanche, équilibres algébriquement calculés, exercices virtuoses de réduction du tableau à quelques carrés blancs superposés et un rond noir tracé d'une ligne aussi mince que régulière.

Evolution logique peut-on croire. Du cubisme à l'abstraction, à travers un épisode archaïsant, l'évolution de Nicholson serait exemplaire, un peu lente sans doute, mais d'une rectitude si parfaite qu'elle excuserait la lenteur. Parfaite, en effet. Et contrariée bientôt. En 1938, il est au nombre des exposants de la manifestation de l'Abstrakte Kunst (art abstrait) à Amsterdam. En 1939, en raison de la guerre, il revient à Saint-Ives. Ce qu'il advient alors? La couleur réapparaît, les verticales et horizontales s'inclinent, s'incurvent, se brisent, s'enroulent, se croisent suivant des angles irréguliers. Une courbe s'arrondit à la façon de la panse d'une cruche, un trapèze creuse la perspective d'une table, un paysage marin s'esquisse dans un rectangle ébréché. Les traits perdent leur perfection, ils s'épaississent, ils deviennnent graffitis et ombres, contours et volumes.

Nicholson crayonne, gratte, efface, estompe, esquisse, cultive l'inachevé et le fragmentaire. Des tons bruns, ocre, bistre d'ordinaire, jaune acide et bleu cruel quelquefois, ajoutent leurs contrastes et des allusions plus explicites. L'architecture abstraite se révèle nature morte sans que la construction renonce pour autant à l'exigence de clarté que Nicholson s'est fixée une fois pour toutes. Et commence alors, à *partir de 1944*, le *meilleur* de son œuvre, une suite de natures mortes remarquables.

D'une toile de Picasso de 1912, l'une des plus cubistes, d'un hermétisme tempéré de grâce et d'ironie, André Breton saluait la *«fabuleuse élégance»*. On reprendrait volontiers la *formule pour dire la beauté légère des* toiles et des reliefs que Nicholson exécute tout au long des années 50 et 60.

Ni figuratif ni non figuratif, décidé à dépasser les oppositions élémentaires, il édifie des arrangements de formes et de surfaces, les unes allusives, d'autres équivoques, d'autres *«abstraites». Que l'on y reconnaisse* des tables chargées d'assiettes, de cruches et de bouteilles ou que l'on y voie des équilibres découpés par le dessin et la couleur, n'importe. Ne compte que la subtilité de l'œuvre, subtilité comparable à celle des papiers collés cubistes de Braque.

*Cubistes? Un cubiste en Cor*nouailles vers 1960? Voilà le scandale, qui détermine les amateurs d'ordre chronologique à exclure l'extravagant Nicholson de leurs classements. Or c'est indubitablement de cubisme qu'il s'agit, et cependant ni de pastiche ni de citation – d'une transposition, d'un élargissement aussi, dans la mesure où Nicholson pratique le grand format, plus long que haut, et ne déteste pas la construction en frise.

Dans les meilleurs tableaux de cette période, la plupart sur bois, il atteint une belle limpidité et invente une lumière, ni grise ni blanche, un éclat légèrement nacré qui fait songer aux nautiles luisants que plaçaient dans leurs natures mortes les Hollandais du dix-septième siècle.

Peu de répétitions pour autant, pas de séries trop bien rangées. Nicholson, qui professait que *«la pire maladie de l'artiste, ce n'est pas d'imiter les autres, c'est de s'imiter soi-même»*, est demeuré fidèle à ce précepte exigeant jusque dans ses peintures ultimes et ses dernières gravures. Dans celles-ci, alternent les natures mortes réduites à quelques lignes, les figures géométriques et des morceaux d'architecture grecs et italiens, d'Olympie, de Sienne et de Pise. Ce sont de très beaux et très simples dessins.

A cet artiste silencieux, la Fondation Gianadda a consacré une rétrospective exemplaire, ni surchargée ni lacunaire, une de ces expositions qui donnent du plaisir, parce qu'un accrochage intelligent sert une œuvre sans faiblesses ni compromis. Pour un premier hommage, pour le début d'une reconnaissance, Ben Nicholson, *qui* est mort il y a dix ans, a été enfin traité comme il le mérite.

PHILIPPE DAGEN

▶ Fondation Pierre-Gianadda, 1920 Martigny, Suisse ; tél. : 19-026-22-39-78. Jusqu'au 31 *janvier*.

PHILATÉLIE

Le secrétariat du Père Noël

Cela fait trente ans que La Poste se charge de répondre aux lettres que les enfants du monde entier envoient au Père Noël. Ainsi, ce courrier expédié durant le mois de décembre, rapidement identifié par le facteur (*«Route du ciel et des nuages»*, *«Pôle Nord»*, etc.) est dirigé sur le centre des recherches du courrier (CRC) de Libourne. Dès lors que l'enfant a indiqué son adresse, le CRC se *charge* de lui *répondre* à l'aide d'une carte postale originale. Cette tradition est née en 1962, à l'initiative du ministre des PTT de l'époque, M. Michel Maurice-Bokanowski (1). Cette année-là, deux mille cartes (aujourd'hui recherchées des collectionneurs), dotées au verso d'un message du Père Noël – signé Françoise Dolto – furent envoyées aux deux mille expéditeurs.

En 1967, sont apparus les premiers envois collectifs des écoles. Au total, en 1991, aux 365 000 lettres individuelles et 12 300 envois collectifs (dont 3 600 en provenance de quarante-six pays étrangers), le CRC a *répondu à l'aide de 593 000 cartes* postales. Un chiffre record que compte bien, cette année, battre La Poste qui introduit une nouveauté : pour la première fois, elle a choisi de faire imprimer deux cartes, l'une pour les enfants qui écrivent individuellement ; la seconde pour ceux qui écrivent avec leur école.

Pour épauler les quatre-vingt-dix *personnes qui travaillent* au CRC, une cinquantaine de temporaires ont été recrutés pour un mois à l'occasion de «l'opération Père Noël», dont une traductrice de russe. Il leur faudra, en effet, «traiter» quotidiennement près de 75 000 lettres dans les jours précédant Noël. Pour obtenir une réponse, ce courrier doit parvenir à Libourne avant le 24 décembre.

Le rôle du Centre des recherches du courrier de Libourne ne se limite pas à cela. Il centralise tous les envois que La Poste ne peut remettre ni au destinataire, ni à l'expéditeur. Il est le seul habilité à violer, pour identification, le secret des correspondances. Plus de la moitié des lettres ordinaires et environ 75 % des lettres recommandées sont réacheminées après ouverture. Alors que 9 millions d'objets – parfois insolites (pointes de flèches, abeilles vivantes...) – ont échoué au CRC en 1991, *120 000 réclamations seulement lui* sont parvenues...

P. J.

(1) Elle n'a connu d'interruption qu'en 1968, 1974 et 1976.

L'Histoire par les timbres

Les petites vignettes collées au coin des enveloppes mériteraient qu'on s'attarde plus souvent sur elles, car elles sont presque toujours porteuses d'un message. Le timbre-poste est en effet le reflet de l'histoire politique, économique, sociale ou culturelle du pays qu'il représente. Il en symbolise le régime et, bien souvent, constitue la première manifestation de sa souveraineté – il suffit, pour s'en convaincre, d'observer la floraison des nouveaux noms et des nouvelles unités monétaires apparus sur le courrier en provenance de l'ancien bloc de l'Est. Il peut aussi célébrer les grandes dates de son histoire, vanter ses sites, louer ses artistes et ses savants, révéler les principaux centres d'intérêt de ses citoyens.

Dans *les Plus Belles Histoires de timbres*, Pierre Jullien et Dominique Buffier, journalistes au *Monde des philatélistes*, se sont amusés à recenser une trentaine des thèmes le plus souvent traités sur les *timbres-poste du monde entier. Pour* n'en citer que quelques-uns : la Révolution, Napoléon Ier, la guerre de 1870-1871, le Front populaire, Pétain, de Gaulle, mai 68, les présidents de la République. Mais aussi l'Académie française et les prix Nobel, les Goncourt, Citroën, *Paris, le tennis, le jeu d'échecs*,



Sherlock Holmes, la bande dessinée, la chanson, Lady Di... A ne pas manquer, non plus, le chapitre «Cherchez l'erreur», qui relève certaines bévues célèbres commises par les administrations postales.

Un livre original, vivant, illustré d'un millier de reproductions de timbres et de plis, préfacé par l'acteur Christian Marin et comportant, en pages de garde, une grande «fresque» historique signée Raymond Moretti.

J.-C. R.

▶ Le Monde Editions, 5, rue Antoine-Bourdelle, 75015 Paris. Tél. : (1) 40-65-29-38. 180 p., *ill. en quadrichromie*, 295 F.

A nos lecteurs

A dater du 7 janvier prochain, la publication de la rubrique «Philatélie» sera avancée d'un jour. Elle paraîtra, de ce fait, dans le numéro du jeudi (daté vendredi).

ÉCONOMIE

BILLET

Recyclage remballé

Décidément, le père Noël s'y prend bien mal ! L'Association des jouets de marque (AJM), qui regroupe quatorze fabricants aussi prestigieux que Lego, Corolle, Nintendo ou les Jeux Nathan avait eu une idée lumineuse pour protéger l'environnement : organiser, en association avec la SITA, une collecte sélective des emballages de jouets offerts cette année aux enfants. Des enfants très gâtés (le budget moyen était de 1 706 francs en 1991), qui génèrent derrière eux 50 000 mètres cubes d'emballages, l'équivalent du volume de l'Arc de triomphe ! Cinquante-sept villes de France doivent participer à l'opération (dont un arrondissement de Paris seulement), exemple de *citoyenneté écologique* de la part des entreprises concernées quelques jours avant l'entrée en vigueur, en janvier, du décret sur le recyclage des emballages.

Mais l'enfer est pavé de bonnes intentions : le groupe Chouette, qui regroupe cinq associations de consommateurs et milite pour la sécurité domestique, vient de mettre en garde les consommateurs contre cette initiative. En effet, sur ces emballages, on trouve souvent les conseils d'utilisation du jouet ou du jeu, les règles essentielles de sécurité (par exemple l'âge minimal d'utilisation), les références du jouet, les adresses du fabricant ou de l'importateur. Outre le fait qu'ils risquent de chagriner leurs enfants – ils adorent mettre et remettre le jouet dans son emballage – les parents qui ont la main trop leste risquent, en cas de problème, de ne plus *savoir à qui s'adresser*. Et si le jouet qu'ils ont acquis est rappelé par le fabricant pour une raison quelconque, ils risquent d'ignorer qu'ils sont concernés.

Le groupe Chouette regrette donc que le décret d'application imposant le recyclage des emballages *« ait oublié de contraindre les fabricants à donner les informations utiles concernant les produits vendus, en dehors de l'emballage »* et demande un réaménagement de la réglementation actuelle. Un peu désarçonnée par cette critique, l'AJM indique que, bien évidemment, il faut découper tous ces éléments d'information avant de jeter l'emballage... ce que les parents ont trop souvent tendance à oublier, actuellement.

Cet exemple montre en tous cas à quel point deux légitimités tout aussi respectables l'une que l'autre, celle de l'écologie et celle du consommateur, peuvent, dans la pratique, s'opposer.

FRANÇOISE VAYSSE

L'Observatoire de l'automobile prévoit une baisse de 4 % du marché en 1993

Le marché automobile français devrait descendre en dessous de la barre des 2 millions d'unités en 1993, ce qui représenterait une régression de 4 % par rapport aux chiffres officiels de 1992, selon l'Observatoire de l'automobile, organisme de prévision de la Cofica, la filiale de crédit spécialisée de la *Compagnie bancaire*.

Cette prévision, annoncée jeudi 17 décembre par un organisme qui s'est jusqu'à présent rarement trompé dans ses projections globales de marché, est plus pessimiste que les estimations des deux constructeurs français Renault et PSA Peugeot-Citroën qui prévoient pour l'an prochain un marché de la voiture particulière d'environ 2,1 millions d'unités, stable par rapport aux chiffres officiels pour 1992, qui devraient se situer autour de 2,08 millions d'unités.

Alors que le gouvernement envisage un renforcement des liens franc-mark

L'opposition affiche ses désaccords sur la conduite de la politique monétaire

Après l'appel au sang-froid lancé jeudi 17 décembre par le *premier ministre*, M. Pierre Bérégovoy, lors d'une conférence de presse à l'hôtel Matignon, et les déclarations du ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, lors de son point de presse hebdomadaire, la faiblesse du franc perdurait. Vendredi, la monnaie allemande s'échangeait toujours à 3,4180 francs, un niveau auquel la Bundesbank est intervenue jeudi pour soutenir la devise française. Dans une interview au journal *les Echos*, M. Valéry Giscard d'Estaing se déclare solidaire du gouvernement, mais demande un projet de loi en faveur de l'indé*pendance* de la Banque de France. M. Alain Madelin, dans *la Tribune-Desfossés*, réclame pour sa part un décrochage du franc face au mark.

« La coopération franco-allemande s'approfondira dans les semaines à venir », a déclaré jeudi 17 décembre M. Michel Sapin. *« Je condamne toute logique de dévaluation et de flottement des monnaies européennes »*, a renchéri quelques instants plus tard le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy. Ces propos très fermes, tenus au moment où le franc subissait de nouveaux accès de faiblesse sur les marchés financiers, laissent à penser que le gouvernement entend, comme il l'avait fait au mois de septembre par la publication d'un communiqué commun avec la Bundesbank, mettre au point un programme pour remettre le franc en selle et déjouer, *au moins jusqu'aux prochaines* élections législatives, les assauts des spéculateurs.

A un peu plus long terme – pas au cours des trois prochains mois, – a fait savoir M. Bérégovoy, l'issue de la crise pourrait se trouver dans l'accélération de la construction de l'Union économique et monétaire (UEM), prévue dans le traité de Maastricht pour s'achever *au plus tôt en 1997*.

Dans le contexte d'instabilité renouvelée sur le marché des changes, quelques semaines à peine après la tempête monétaire de septembre, le gouvernement doit prouver sa détermination à maintenir le cap du franc fort. *« Il faut que les marchés sachent que la politique monétaire de la France ne se modifiera pas au gré des mouvements spéculatifs internationaux »*, a rappelé le premier ministre. A l'heure actuelle, même si les « fondamentaux » (inflation, endettement public, commerce extérieur...) de l'économie française sont toujours jugés bons par les marchés, les opérateurs ne sont plus tout à fait convaincus de la capacité du gouvernement à maintenir sa politique monétaire jusqu'aux élections législatives de mars.

Leur incertitude est aggravée par les déclarations contradictoires des responsables de l'opposition. Vendredi 18 décembre, par voie de presse, M. Valéry Giscard d'Estaing s'est prononcé en faveur du maintien de la valeur du franc, tandis que M. Alain Madelin a appelé de ses vœux un décrochage de la monnaie française par rapport au mark. L'ancien président de la République, dans une interview accordée au journal *les Echos*, apporte son *« soutien total à la politique de maintien de la valeur du franc et de présence de notre monnaie dans le SME »*. *« Je suis convaincu que ces deux choix sont fondamentaux pour l'avenir de notre économie, et que les autres options suggérées ici ou là nous feraient retomber très vite dans les deux ornières du passé : l'inflation et la faiblesse du franc »*, déclare-t-il encore.

M. Giscard d'Estaing affirme également avoir demandé à l'UDF de *« déposer prochainement un projet de loi prévoyant un nouveau statut de la Banque de France, et garantissant l'indépendance de l'institut d'émission »* car *« ce serait, dans la situation actuelle, le meilleur signal politique et technique à donner de notre volonté »*. L'ancien président reprend ainsi une proposition souvent formulée par des leaders politiques. Jusqu'à présent, le gouvernement a toujours fait savoir qu'il suivrait les directives du traité de Maastricht, qui se prononce pour l'indépendance des banques centrales au début de la deuxième étape de l'UEM, soit en 1994.

Pour sa part, M. Alain Madelin, vice-président du Parti républicain et ancien ministre de l'industrie, demande dans une interview accordée à *la Tribune-Desfossés*, que le franc soit décroché de la monnaie allemande, soumise aux conséquences de la réunification du pays. Mais *« cette opération doit être négociée avec nos partenaires. D'autant que le franc n'a aucune raison d'être dévalué par rapport au mark »*, rappelle M. Madelin. Il s'affirme cependant en désaccord avec certains responsables du RPR comme Charles Pasqua et Philippe Séguin, car, s'ils sont également partisans d'un décrochage, *« ils semblent penser que le remède est une relance par l'inflation »*.

FRANÇOISE LAZARE

M. Bérégovoy : « Condamner toute logique de la dévaluation »

Voici quelques extraits des déclarations de M. Bérégovoy lors de sa conférence de presse à l'Hôtel Matignon, jeudi 17 décembre :

● **La situation de l'économie française.** – *« Le jugement porté* [par l'OCDE] *sur l'économie française est meilleur que celui porté sur la plupart des économies occidentales. (...) Je constate en effet que la situation économique européenne n'est pas bonne, et que naturellement cela va avoir des effets sur l'économie française. Il appartient au gouvernement d'en tirer des conclusions, et je le ferai dès le début de l'année prochaine. (...) Il n'y aura pas de baguette magique. Dans la situation actuelle, je considère que le gouvernement, aujourd'hui au pouvoir, doit garder son sang-froid, et que tous ceux qui prétendent à sa succession doivent se garder de promesses irréalistes. (...) Ceux qui promettent à la fois de baisser les impôts et de réduire le déficit budgétaire font des promesses qu'ils ne pourront pas tenir. »*

● **Le chômage.** – *« Pour que le chômage se réduise fortement, il nous faudrait une croissance économique de plus de 7 % sur de nombreuses années. Qui peut croire que cela est possible aujourd'hui? »*

● **Le GATT.** – *« Le traité de Maastricht consacrera la puissance économique, monétaire et politique de l'Europe, et cela suscite des réactions. Dans l'affaire du GATT, j'ai été frappé par l'intransigeance des Américains et par la faiblesse des réactions des deux commissaires européens. C'est pourquoi il n'est pas question, quoi qu'il se passe ici ou là, d'accepter le volet agricole que voudraient imposer les Etats-Unis à l'Europe (...). »*

● **La spéculation monétaire.** – *« Le système monétaire européen est la clé de voûte du traité de Maastricht (...). Devant cette situation, je voudrais tout d'abord condamner toute logique de la dévaluation et du flottement des monnaies européennes. (...) Pourquoi ne pas, en effet, accélérer la construction de l'Union économique et monétaire. (...) Si l'on pouvait accélérer ce processus, je m'en réjouirais. Pourrais-je accélérer ce processus avant les élections législatives? Je crois que cela suppose des conversations avec le chancelier Kohl et avec les autorités allemandes, avec les pays du Benelux, et avec beaucoup d'autres pays européens. »*

Troisième plan de soutien en un an

Le gouvernement annonce cinq mesures en faveur de l'immobilier

Le ministre de l'économie et des finances, M. Michel Sapin, a annoncé, jeudi 17 décembre, cinq mesures en faveur de l'immobilier (*le Monde* du 18 décembre). L'une d'elles touche le « grand public » : le doublement du montant des intérêts déductibles des impôts pour les ménages achetant un logement ancien ou réalisant des travaux d'amélioration.

Sur les cinq mesures annoncées (*le Monde* du 18 décembre), deux concernent l'immobilier de bureau, une les professionnels et deux le logement.

Ainsi, tout nouvel utilisateur (locataire ou propriétaire) de bureaux de plus de 2 000 mètres carrés en Ile-de-France va être dispensé de demande d'agrément pour une durée de deux ans. Par ailleurs, pour inciter les Sociétés immobilières pour le commerce et l'industrie (SICOMI) à réintervenir sur l'immobilier de bureau, un amendement au projet de loi de finances rectificative pour 1992 leur permettra à nouveau d'être exonérées d'impôt sur les sociétés pour les contrats de crédit-bail portant sur des bureaux.

Retour à « une logique normale »

La Fédération nationale des promoteurs constructeurs (FNPC) se félicite de ces deux mesures : *« Nous étions dans une situation schizophrénique, car on autorisait la construction de bureaux, mais on interdisait leur utilisation »*, remarque à propos de la première son *président*, M. André Antolini, qui déplore néanmoins que ce retour *« à une logique normale »* ne soit prévu que pour deux ans. La Fédération nationale du bâtiment (FNB) se montre plus sceptique, rappelant l'importance des stocks (3 millions de mètres carrés).

D'autre part, le président de la FNPC estime qu'il ne fallait pas supprimer, il y a deux ans, l'avantage *fiscal* des SICOMI, qui avaient largement contribué au financement des bureaux. *« On corrige l'erreur faite il y a deux ans »*, estime-t-il. Reste à savoir si, dans les deux cas, l'avenir de l'immobilier de bureaux ne dépend pas plus simplement de la situation économique en général et de celle des entreprises en particulier...

Alléger la charge des accédants à la propriété

La troisième mesure est apparemment un geste en faveur des professionnels de l'immobilier (les marchands de biens en premier lieu). En réalité, c'est une aide aux banques. Les marchands de biens qui achètent un immeuble en vue de le revendre bénéficient d'une exonération des droits de mutation à condition que l'intervalle entre l'acquisition et la revente soit inférieure à quatre ans. Le ministre propose de prolonger ce délai de deux ans. Cela évitera une pression à la baisse sur les prix du marché : plus l'échéance approchera, plus les marchands de biens risquent d'être tentés de brader leurs immeubles. Surtout, cela évitera aux banques qui se sont imprudemment engagées sur le financement des opérations des marchands de biens et sont obligées de les soutenir à bout de bras d'avoir aussi à payer les droits de mutation sur les immeubles « collés » (non revendus).

Les ménages retiendront la quatrième mesure : les acheteurs d'un logement ancien ou ceux qui emprunteront pour effectuer des travaux pourront prélever de leur impôt sur le revenu plus d'argent qu'auparavant : pour un couple, le plafond des charges d'intérêt déductibles passera de 15 000 à 30 000 francs et les majorations pour les enfants passeront de 2 000 à 2 500 *pour le deuxième enfant* et de 2 000 à 3 000 francs pour les suivants. Un amendement sera déposé au projet de loi de finances rectificative pour 1992. Cette mesure – qui reste applicable pendant cinq ans – n'a pas d'effet rétroactif et ne s'applique qu'aux nouveaux emprunteurs, indique-t-on au ministère de l'économie. Elle devrait permettre une certaine *fluidification du marché de l'ancien*, sachant qu'elle allège d'autant la charge des accédants.

La dernière disposition – utiliser les prêts d'épargne-logement pour souscrire des parts de sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) spécialisées dans le logement – entre dans la même logique. Elle devrait permettre de relancer aussi la pierre-papier, qui *souffre de la crise (le Monde* du 8 décembre). Mais, dans la mesure où elle incitera les « bons frères » (ceux qui épargnent sans jamais demander de prêt) à acheter des SCPI, on peut craindre qu'elle ne déséquilibre encore le régime de l'épargne-logement, structurellement fragile.

Dans l'ensemble, l'idée prévaut donc chez les professionnels que *ces mesures – même si elles sont* bonnes ponctuellement – sont insuffisantes et en tout cas nettement inférieures à l'ampleur des difficultés qui frappent l'immobilier.

F. V.

Le « marathon » agricole de Bruxelles

Les Douze prennent une série de décisions satisfaisantes pour les paysans français

BRUXELLES
(Communautés européennes)

de notre correspondant

Extension de la *« prime à la vache allaitante »* à de nombreux éleveurs qui en étaient jusque-là privés ; compensations plus largement accordées aux producteurs de blé dur ; nouvelle réglementation du marché de la banane qui préserve les droits des producteurs communautaires, au premier rang desquels ceux des Antilles françaises (Martinique et Guadeloupe) ; maintien d'un mécanisme d'adaptation des prix agricoles aux fluctuations de change qui dispense de réduire les prix dans l'Hexagone, lorsque le franc, comme c'est actuellement le cas, s'apprécie par rapport à l'écu...

Jeudi 17 décembre, après trois jours de réunion intensifs, M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture, avait toute raison de quitter Bruxelles satisfait... et réconcilié avec M. John Gummer, son collègue britannique, auquel il s'était opposé assez vivement la veille, à propos du GATT.

Au lendemain de l'adoption de la réforme de la politique agricole commune (PAC) en mai, les organisations professionnelles avaient dénoncé avec force l'injustice dont étaient victimes les éleveurs de troupeaux mixtes, ceux qui « font » à la fois du lait et de la viande. Seuls ceux produisant moins de 60 000 litres de lait par an, ce qui est très peu, pouvaient bénéficier de la *prime à la vache allaitante* (celle qui nourrit son veau), alors que cette aide devenait, avec la réforme de la PAC, le principal *instrument du soutien à la production* de viande bovine. Désormais – et cela devrait mettre un peu de baume au cœur des paysans français – les conditions ont été assouplies, et 800 000 « droits à prime » supplémentaires sont ouverts dans la CEE, dont 240 000 pour la France.

S'agissant des bananes, le cloisonnement actuel du marché, *maintenu pour permettre à chacun* des pays membres de conserver ses fournisseurs traditionnels, doit disparaître avec l'entrée en vigueur du marché unique qui implique la suppression de toute entrave aux échanges à l'intérieur de la CEE.

Cependant la nouvelle réglementation a été conçue pour remettre en cause le moins possible les courants d'échanges. Un contingent *tarifaire de 2 millions de tonnes* (à comparer à une consommation globale d'environ 3 millions) est décidé, assorti d'un droit de douane de 100 écus la tonne (ce qui équivaut à 20 %) qui permettra à l'Allemagne, au Danemark et au Benelux de se fournir en « bananes dollars » auprès de l'Amérique centrale. Au-delà de ce contingent un droit dissuasif de 850 écus sera appliqué, pour protéger la production communautaire (les Antilles, les Canaries et Madère) ainsi que celle des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique signataires de la convention de Lomé.

PHILIPPE LEMAITRE

INDICATEURS

ÉTATS-UNIS

● **Déficit commercial : –18 % en octobre.** – Le déficit commercial des Etats-Unis s'est contracté de 18 % en octobre pour retomber à 7,03 milliards de dollars (38,6 milliards de francs), son plus bas niveau depuis le mois de juin, alors que les exportations américaines ont atteint un montant record, a annoncé, jeudi 17 décembre, le département américain du commerce. La très forte poussée des exportations, qui ont augmenté de 1,5 milliard de dollars au mois d'octobre, s'explique pour moitié par les bonnes performances dans l'aéronautique et les équipements de télécommunication.

GRANDE-BRETAGNE

● **Chômage : + 41 100 demandeurs d'emploi en novembre.** – Le nombre des demandeurs d'emploi a augmenté de 41 100 en novembre en Grande-Bretagne, portant à 2,9 millions le nombre de chômeurs, soit un taux de 10,3 % de la population active, contre 10,1 % le mois précédent, a annoncé, jeudi 17 décembre – en données provisoires corrigées des variations saisonnières – le ministère britannique de l'emploi.



DIEU SEUL DEVRAIT PRÉTENDRE AU MONOPOLE DU CIEL.

Le ciel. Beau sujet de méditation pour l'avenir des hommes. Le 1er mars 1992, la ligne aérienne Marseille-Orly devait être ouverte à la concurrence.

La Commission Européenne avait fait de cette ouverture la condition de son accord sur le projet de regroupement d'Air France, Air Inter et UTA.

L'union de ces trois compagnies a été réalisée avec une ponctualité dont nous nous réjouissons, cependant nous attendons toujours une once de liberté dans l'exploitation commerciale de l'axe Marseille-Orly. Une compagnie unique, c'est un seul service, l'absence de choix, l'assujettissement d'une région, de sa population, de ses entreprises à une société nationale. Cette situation, c'est aussi un frein à notre expansion, dans la mesure où les autres compagnies, exclues du trafic le plus rentable, sont peu enclines à financer les nouvelles liaisons dont nos entreprises ont besoin pour répondre à leurs activités interrégionales en France, en Europe et en Méditerranée.

Pour que cette ligne soit ouverte à la concurrence, nous nous battons depuis un an. Cependant rien, aujourd'hui, ne nous permet de perdre le temps que certains ont intérêt à gagner. Ni la conjoncture économique, ni la nécessité d'être plus fort en Europe. Chaque jour qui passe coûte cher à notre région.

C'est pourquoi, nous insistons pour recevoir une réponse dont dépend notre avenir. Faut-il nous réjouir d'une stratégie aérienne plus libre et dynamique ou bien déplorer le maintien d'un monopole inadapté aux exigences et aux urgences de notre développement ?

Plusieurs millions de Français attendent cette ouverture avec espoir. Demain, peut-être, nul n'aura plus le monopole du ciel.

Dieu soit loué.

Jean-Claude GAUDIN
Président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Robert P. VIGOUROUX
Maire de Marseille
Sénateur des Bouches-du-Rhône

Lucien WEYGAND
Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône

Henry ROUX-ALEZAIS
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille-Provence

ÉCONOMIE

Le rapport mensuel de la banque centrale allemande

La Bundesbank réaffirme la priorité donnée à la lutte contre l'inflation

FRANCFORT

de notre correspondant

La situation de l'économie allemande s'est *« clairement détériorée »*, relève la Bundesbank dans son rapport mensuel rendu public vendredi 18 décembre. Le produit intérieur brut (PIB) a décru de 0,5 % au troisième trimestre par rapport au deuxième pour l'ouest de l'Allemagne, tandis qu'à l'est le redressement se fait toujours attendre, même si certains secteurs se sont stabilisés.

« L'économie est face à de gros défis », note la banque centrale, qui appelle les pouvoirs politiques et les partenaires sociaux à conclure le « pacte de solidarité » proposé par le chancelier Kohl. Cette détérioration ne suffit pas – du moins pas encore – à modifier la priorité de la Bundesbank, qui reste la lutte contre l'inflation. La banque réaffirme son argumentation : toute détente prématurée de la politique monétaire conduirait à un dérapage des prix qu'il faudrait corriger en freinant plus durement encore. L'expérience montre qu'il n'est de croissance durable que non inflationniste. En outre, une baisse des taux, explique la gardienne du mark à la lumière de ce qui s'est passé aux Etats-Unis, n'aurait pas d'effet positif rapide sur la conjoncture.

L'un des objectifs du pacte de solidarité est de s'entendre pour réduire le déficit des finances publiques. La Bundesbank livre à ce propos ses estimations. Le déficit cumulé de l'Etat fédéral, des Länder et des communes atteindra cette année environ 110 milliards de marks, soit 4 % du produit national brut (PNB). Il faut y ajouter les pertes de la Treuhand (l'organisme chargé des privatisations à l'est), de la poste et des chemins de fer, soit 2 % supplémentaires du PNB. Ces trous devraient s'agrandir en 1993. Or le traité de Maastricht impose une limitation du déficit à 3 % du PNB, et la Bundesbank n'a cessé de dire que ce *« critère de convergence »* devra être *« strictement »* observé.

E. L. B.

Michel Camdessus au chevet de l'économie mondiale

Suite de la première page

Par rapport au PIB (produit intérieur brut), la proportion de l'épargne nette est passée de 7 % pendant les années 70 à 4 % au début des années 80, pour tomber à 1,4 % en 1991. L'autre partie réconfortante du tableau, ce sont *« les remarquables progrès accomplis par beaucoup de pays en voie de développement »*. Pour la cinquième année consécutive, ces pays auront progressé plus vite que ceux du monde industrialisé. Leur production, qui a globalement augmenté de 3,25 % en 1991, précise M. Camdessus, aura progressé cette année d'environ 6 %, et le FMI prévoit un chiffre analogue pour 1993. Ces bons résultats nous font oublier les immenses problèmes posés par la pauvreté et la situation critique dans laquelle se trouvent encore beaucoup de pays du tiers-monde. C'est un motif de plus pour M. Camdessus de relever la cause essentielle de l'embellie constatée depuis 1987 : l'application de meilleures politiques économiques.

Spectaculaire est le redressement de beaucoup de pays d'Amérique latine : la moyenne de leur déficit public sera cette année de 1 % du PNB (produit national brut). *« J'aurais bien aimé trouver les mêmes performances dans les pays industrialisés »*, dit M. Camdessus. Le rétablissement économique constaté au sud du Rio Grande a eu des effets très positifs sur l'économie nord-américaine, tant du point de vue de l'emploi que de la promotion des exportations.

Le directeur général du FMI n'a pas manqué, au National Press Club, de rappeler la nécessité de créer des conditions plus favorables aux pays de l'Est européen et de l'ex-URSS. La réussite de leur politique de « transformation » de leurs économies respectives devrait se traduire à terme par *« d'énormes dividendes »* pour l'ensemble de la société humaine et pas seulement en termes purement économiques. Aux pays de l'Europe occidentale de montrer plus de hardiesse pour ouvrir leur marché aux produits en provenance de leurs voisins immédiats de l'Est.

La tendance des taux allemands

Pour la première fois depuis cinq ans, ces pays devraient connaître, en 1993, une croissance modeste, selon les prévisions du FMI. M. Camdessus n'ignore pas que dans les époques de récession *« la tendance est au chacun pour soi »*. Pourtant, la coopération est plus que jamais nécessaire entre les pays industrialisés et entre ces derniers et le reste du monde. Le directeur général du FMI a trouvé un moyen terme : *« La coopération bien ordonnée commence par soi-même »*, nous dit-il. Cet aphorisme n'est pas un jeu de mots. Pour éviter certaines mauvaises expériences du passé, le mieux est de reconnaître qu'il revient à la souveraineté nationale de fixer les objectifs à moyen terme. C'est au niveau des mesures d'application que la coopération peut se déployer. Le grave défi pour l'Europe est le sous-emploi. A quelles conditions est subordonné le succès? Il y en a, selon M. Camdessus, trois. La première n'est autre que la baisse des taux d'intérêt.

Un peu sibyllin, M. Camdessus a déclaré au Press Club : *« En Allemagne, la politique monétaire restrictive mise en place pour réduire un taux excessif d'inflation a été le facteur déterminant de l'affaiblissement de l'activité économique. Mais maintenant, les pressions exercées sur la demande et les salaires diminuent et cela crée les conditions pour un abaissement progressif des taux, évolution qui devrait se répercuter sur l'ensemble du continent. Mais laissez-moi être plus direct : plus que cela est nécessaire. Ce dont on a besoin, ce n'est pas seulement d'une réduction d'un demi-point des taux directeurs de la Bundesbank, c'est d'une baisse plus substantielle des taux d'intérêt réels, disons de l'ordre de deux points. Un tel résultat ne dépend pas de l'action de la Bundesbank ni de celle des autres banques centrales ; c'est aux gouvernements qui ont laissé se constituer des déficits publics excessifs qu'incombe la tâche principale. Je pense en particulier à la nécessité d'une réduction du déficit allemand ainsi que du déficit italien. »*



Qu'a voulu dire M. Camdessus? Ce qui le guide, c'est l'évolution des taux sur le marché. Les cours de l'euro-deutschemark à six mois impliquent la croyance dans une baisse des taux de deux points et demi. Ce n'est pas là, pense-t-il, le signe d'une quelconque complaisance des opérateurs. D'importants efforts de restriction budgétaire ont déjà été accomplis. Le directeur général attend beaucoup de la réunion tripartite prévue pour janvier entre les membres du gouvernement de Bonn, les employeurs et les syndicats. Une convergence exprimée à cette occasion pourrait influer favorablement, premièrement, sur la négociation qui aura lieu ce même mois sur les rémunérations des fonctionnaires ; deuxièmement, sur le comportement budgétaire des Länder qui, jusqu'à ce jour, suivent avec mollesse l'exemple donné par l'Etat fédéral. Celui-ci a lui-même encore beaucoup à faire : le montant des subventions n'est-il pas aussi élevé que le coût de la réunification? M. Camdessus insiste sur cette comparaison.

« Pas encore au paradis de la monnaie unique »

Mais tout ne repose pas sur le seul gouvernement allemand. Les autres États doivent s'engager dans la même voie. Selon M. Camdessus, la France a *« bien utilisé la marge de manœuvre budgétaire qu'elle avait su se constituer »*. Peut-elle, dans ces conditions, se lancer maintenant dans une politique de relance? M. Camdessus reste prudent, comme s'il estimait qu'il ne reste plus beaucoup de jeu pour des interventions nouvelles.

Une autre condition requise de l'Europe est le rétablissement de la crédibilité du Système monétaire européen. Au National Press Club, le directeur général du FMI a déclaré à ce propos : *« Aussi longtemps que l'Union monétaire ne sera pas réalisée et dans toute la mesure où la convergence des politiques se révèlera insuffisante, des réalignements périodiques de parité pourront être nécessaires pour éviter les tensions sur les taux de change. Le Fonds monétaire attache un prix particulier au succès de cette entreprise. Les récents événements lui ayant montré plus clairement que jamais que les progrès vers l'Union monétaire et le bon fonctionnement des accords de change pendant la période de transition sont d'une importance cruciale pour le système financier du monde. »* « *On a rêvé*, nous dit M. Michel Camdessus. *On croyait être déjà arrivé dans l'après-Maastricht. Les Européens en avaient oublié que le SME n'est pas un régime de taux de change fixe. Les ajustements ont bien eu lieu, mais dans le désordre. Revenons à la réalité. Nous ne sommes pas encore dans le paradis de la monnaie unique…* »

« *En attendant*, ajoute notre interlocuteur, *oublions les gadgets, alors qu'il s'agit de surmonter une grande crise de confiance. Cela requiert de la modestie, chaque pays devant accepter de s'exposer à l'épreuve de l'examen de sa propre politique par les autres pays (surveillance mutuelle). Le moment n'est pas venu de se replier sur un noyau dur composé des pays vertueux, entouré de cercles comprenant ceux qui sont moins bien préparés. Il faut, au contraire, que les pays qui ont pris de l'avance facilitent le retour de ceux qui sont en retard.* »

Pour conclure, M. Camdessus nous dit encore : *« Pour restaurer son crédit, le SME a aussi besoin d'une perspective : il ne s'agit pas de précipiter la marche, mais il faut analyser calmement les conditions à satisfaire pour passer, aux échéances prévues, à la troisième étape de l'Union monétaire. »*

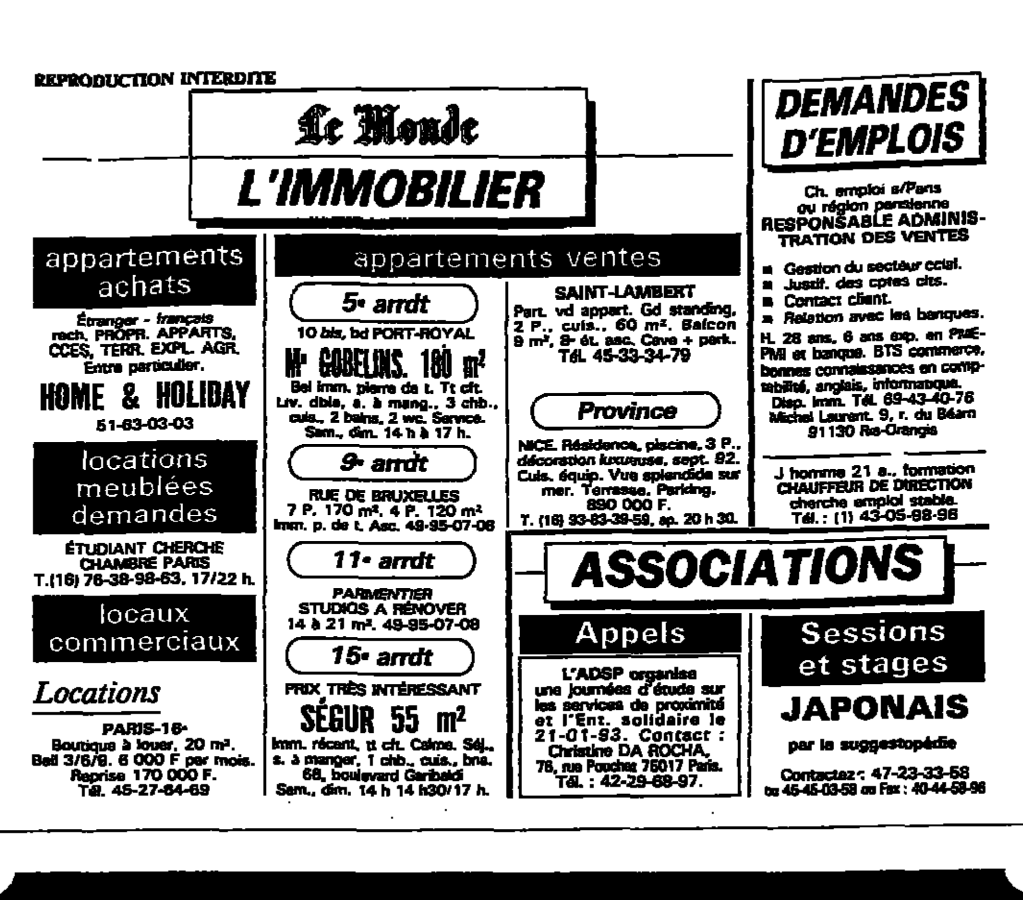
Une troisième condition de la réussite européenne est, à ses yeux, la poursuite de réformes structurelles visant à rendre plus flexibles les marchés du travail et à supprimer les nombreux obstacles qui entravent encore le déploiement des activités.

En résumé, la situation présente, pour préoccupante qu'elle soit, appelle, non pas tant de nouvelles initiatives que la poursuite de ce qu'on appelle au FMI la stratégie à moyen terme. Ses points d'application sont au nombre de quatre : politique monétaire, politique budgétaire, encouragement à la productivité et à l'emploi, coopération internationale. La remarque vaut, en particulier, pour la conclusion de la négociation du GATT : « *Peut-être*, a déclaré au Press Club M. Camdessus, *aucune action politique n'aurait un effet plus favorable qu'une issue heureuse et prochaine de l'Uruguay Round. Le climat économique s'en trouverait amélioré dans le monde entier. Moins que jamais, le découragement et les intérêts sectoriels doivent prévaloir.* »

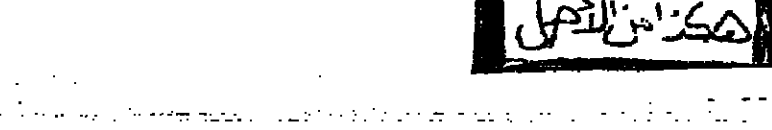
PAUL FABRA

COMMUNICATION

□ **Le groupe Expansion réalise une plus-value de 70 millions de francs sur la vente de son siège.** – Le groupe Expansion de M. Jean-Louis Servan-Schreiber vient de vendre les 5 662 mètres carrés qu'il possédait dans l'immeuble du Ponant, dans le quinzième arrondissement de Paris, à la compagnie d'assurance Prédica, filiale du Crédit agricole. Le prix de la transaction est de 210 millions de francs, ce qui représente une plus-value de 70 millions de francs. Les locaux de l'immeuble du Ponant avaient été achetés en 1985 par le groupe Expansion, qui s'y était installé en 1988. La vente ne modifiera pas l'implantation du siège du groupe, qui louera désormais ses bureaux à Prédica, mais elle devrait lui permettre d'aborder l'année 1993 avec des comptes en équilibre, après les autres opérations réalisées cette année. Le groupe Expansion a en effet vendu, l'été dernier, le quotidien *la Tribune de l'Expansion* au groupe Desfossés-International de M. Georges Ghosn et a licencié soixante-dix personnes.







ÉCONOMIE

ETRANGER

Un entretien avec le président d'Allianz

M. Marc Fournier « cherche à vendre sa participation dans de bonnes conditions », nous déclare le docteur Henning Schulte-Noelle

Numéro un incontesté de l'assurance en Europe, cinquième compagnie du monde et la plus internationale de toutes avec près de la moitié de ses 165 milliards de francs de primes collectées à l'étranger, Allianz suscite à la fois irritation et envie. Le groupe se retrouve pourtant malgré lui sous les feux de l'actualité en France à la suite de ses démêlés judiciaires avec la Compagnie de navigation mixte, actionnaire minoritaire de sa filiale française Allianz-Via. La firme présidée par M. Marc Fournier reproche notamment à Allianz d'avoir retiré sans la tenir informée son soutien en réassurance à leur filiale commune, lui causant ainsi un préjudice.

Mardi 1er décembre (le Monde du 3 décembre), Allianz a remporté un succès puisque la cour d'appel a rejeté les demandes formulées par le groupe de M. Fournier. Mais la Mixte a alors décidé de se pourvoir en cassation. Une autre procédure est également en cours auprès, cette fois, du tribunal de grande instance de Paris.

« Vous sentez-vous trahi par la Compagnie de navigation mixte qui était votre alliée en France ?

– Je ne vais pas m'appesantir sur le fond, et je réaffirme que les accusations de la Mixte sont injustifiées. Mais je tiens à dire ma surprise devant l'attitude de M. Fournier, que nous avons réellement aidé quand il était attaqué par Paribas en 1989. Nous n'avons pas cherché à nous retrouver sur le terrain judiciaire, et notre objectif consiste avant tout à restructurer notre filiale française et à la rendre plus compétitive pour le plus grand bénéfice de l'ensemble de ses actionnaires. Nous voulons être présents sur le marché français et le sommes pour longtemps. Je souhaite que les actionnaires d'Allianz Via puissent travailler de façon constructive, sans campagnes publiques et procédures judiciaires.

Capitaux privés et philosophie commerciale

– Avez-vous compris où M. Fournier veut en venir ?

– Je pense qu'il cherche à revendre sa participation de 34 % dans de bonnes conditions. Mais, pour nous, ce n'est pas du tout une question d'actualité.

– Considérez-vous que votre filiale française, la treizième compagnie du pays en assurance-dommages et la seizième en assurance-vie, dispose d'une taille suffisante ?

– Nous sommes depuis longtemps, et de loin, le numéro un du marché en Allemagne, mais nous n'avons pas la prétention de l'être dans tous les pays. Nous cherchons avant tout en France à être suffisamment performants pour jouer un rôle à la longue sur le marché.

– Peut-on considérer que votre présence en France est un pendant à l'arrivée en force en Allemagne de groupes français ? Ils ont tout de même pris le contrôle ou sont devenus le premier actionnaire des deuxième et troisième assureurs allemands.

– Nous avons nettement accru – et depuis plusieurs années – notre présence à l'étranger dans des marchés ouverts. Il en est de même et il doit en être de même du marché allemand. Il doit être accessible à toute compagnie. Ce qui importe pour nous n'est pas la taille des acquisitions et des implantations, mais le degré de responsabilité des nouveaux actionnaires. Même si nous ne nous sentons pas vraiment menacés en Allemagne.

– Est-ce que cela vous gêne que certains groupes français présents en Allemagne (les AGF dans AMB et l'UAP via Victoire dans Colonia et directement dans Nordstern, du groupe Colonia) fassent partie du secteur public ?

– L'accueil serait sans doute plus chaleureux en Allemagne si ceux qui s'efforcent d'entrer étaient à capitaux privés. Cela correspondrait mieux à notre philosophie commerciale.

Problèmes de réciprocité

– Votre phase d'expansion hors d'Allemagne a été impressionnante depuis 1986 avec, pêle-mêle, les acquisitions de Cornhill en Grande-Bretagne, RAS en Italie, Ercos en Espagne, Euresco en Suisse, Biztosito en Hongrie, du monopole DVAG dans l'ex-RDA, de Via en France et Fireman's Fund aux Etats-Unis. Mais n'avez-vous pas été trop vite, d'autant que la conjoncture dans l'assurance est aujourd'hui particulièrement mauvaise ?

– D'abord, nos objectifs d'expansion à l'étranger ne dépendent pas de la conjoncture à court terme. Nous sommes un des plus grands groupes du monde et menons nos affaires en les planifiant à long terme. Pour ce qui est de la rentabilité, notre présence sur de nombreux marchés nous permet de compenser les dérapages dans certains pays. Si les bénéfices sont en recul en Allemagne à partir d'un niveau tout de même encore élevé, les résultats seront en revanche meilleurs en France et en Angleterre cette année qu'en 1991.

– Les critiques les plus vives concernent vos implantations, jugées parfois trop coûteuses, dans les Lander de l'est et aux Etats-Unis avec l'acquisition en 1991, pour plus de 17 milliards de francs, de la société Fireman's Fund.

– Dans les nouveaux Lander, on peut dire que le pire est désormais derrière nous. Nous aurons en tout engagé 1,7 milliard de marks (5,8 milliards de francs) à la fin de l'année, compte tenu du prix d'acquisition de l'ancien monopole d'Etat (DVAG) et des capitaux engagés pour couvrir les pertes d'exploitation mais également les investissements d'infrastructures et de formation. Il y avait 12 000 employés il y a deux ans à l'Est, ils sont un peu plus de 8 000 aujourd'hui et seront 5 000 à la fin de 1994. Parallèlement, nous augmentons le nombre de nos collaborateurs dans le secteur commercial. Le coût de notre implantation en Allemagne de l'Est n'a pas dépassé les estimations faites il y a deux ans. Quant aux Etats-Unis, nous serons bénéficiaires cette année. La conjoncture outre-Atlantique reste mauvaise et la reprise se fait attendre plus longtemps que prévu. Malgré l'alourdissement de nos résultats dû au cyclone Andrew, nous ne prévoyons pas de reprise avant 1994. L'assurance-dommage reste outre-Atlantique un point critique, mais nous menons une politique très prudente avec Fireman's Fund en renforçant nos réserves.

– Y-a-t-il encore des marchés sur lesquels vous voulez vous installer ?

– Nous nous intéressons plus particulièrement au Sud-Est asiatique, qui offre des taux de croissance très supérieurs à la moyenne. Nous essayons d'améliorer nos positions dans cette région du monde, mais c'est difficile. Il est souvent impossible, soit pour des raisons juridiques, soit pour des raisons de marché, d'acquérir des compagnies. Il y a de vrais problèmes de réciprocité. Il n'est pas normal que ces pays bénéficient dans le domaine industriel des avantages du commerce international et isolent leurs marchés en matière de services financiers.

– Les entreprises allemandes les plus internationales, comme la vôtre, se sont mobilisées bien plus rapidement que les politiques contre la multiplication des agressions et des crimes racistes en Allemagne. Est-ce qu'Allianz a pris part à cette mobilisation ?

– Pas plus tard que le lundi 14 décembre, j'ai signé une lettre adressée à tout le personnel d'Allianz en Allemagne et à l'étranger pour affirmer notre rejet et notre condamnation de tout comportement portant préjudice aux étrangers. C'est une attitude absolument évidente pour une entreprise comme la nôtre, dont la moitié du personnel n'est pas allemand. Nous, Allianz, ne pouvons pas seulement exploiter nos affaires internationales, nous sommes et nous devons être internationaux dans notre comportement. »

Propos recueillis par
ERIC LESER

Remaniements à la tête de la banque

La filiale néerlandaise du Crédit lyonnais est à nouveau sur la sellette

AMSTERDAM

de notre correspondant

Le Crédit lyonnais Bank Nederland (CLBN) serait-elle le vilain petit canard de la banque nationalisée française ? Alors que les conséquences de l'affaire Parretti, du nom du financier italien soutenu par le CLBN à hauteur de quelque 6 milliards de francs pour financer sans succès ses activités dans le cinéma, se font toujours sentir aussi bien à Rotterdam qu'à Paris – le siège a dû garantir pour 15 milliards de francs les prêts généreusement consentis à M. Parretti – la filiale néerlandaise du Lyonnais est au centre d'une nouvelle affaire.

Trois de ses plus hauts dirigeants vont rendre leur tablier : deux pour *« incompatibilité d'humeur »* avec le numéro un, M. Willem Van Driel, le troisième à la suite d'une restructuration de la direction engagée par ce dernier. Ce mouvement a été approuvé par Paris, et la Banque des Pays-Bas, autorité de tutelle, en a été informée, mais ses raisons véritables restent obscures.

Le quotidien *De Volkskrant*, qui a révélé ce nouveau chapitre de l'histoire, décidément turbulente, du CLBN, affirme que les deux dirigeants démissionnaires – le responsable des activités boursières et le directeur du personnel – ont été priés de partir pour avoir spéculé sur les actions de HCS, une entreprise de services informatiques soutenue à bout de bras par la filiale du Crédit lyonnais avant de faire faillite. Le CLBN dément cette version d'une affaire qui, en tout état de cause, ne l'aidera pas à redorer son blason et mettra peut-être en péril sa place de quatrième banque des Pays-Bas.

CHRISTIAN CHARTIER

VIE DES ENTREPRISES

Pour mieux exploiter le marché Pacifique

British Airways achète 25 % de l'australien Qantas

SYDNEY

de notre correspondante

British Airways a acquis, jeudi 17 décembre, 25 % de la compagnie australienne Qantas pour la somme de 665 millions de dollars. Elle prend ainsi pied dans la région Asie-Pacifique où le développement des transports aériens est le plus rapide du monde.

La complémentarité des réseaux des deux compagnies a été, selon Sir Colin Marshall, vice-président de British Airways, un facteur déterminant dans le choix du gouvernement australien qui a rejeté l'offre concurrente de Singapore Airlines. « *Qantas pourra accroître son marché de manière substantielle grâce à son association avec British Airways, spécialement en Amérique du Nord et en Europe. Il en sera de même pour British Airways dans le Pacifique grâce à Qantas* », a-t-il indiqué.

Le montage financier initialement prévu (25 % pour British Airways, plus 25 % pour des institutions australiennes qui lui auraient servi de prête-nom) n'a pas été accepté par le gouvernement. Le capital restant sera donc ouvert au public à partir de mai 1993. La participation étrangère ayant été limitée à 25 % pour un seul acquéreur et à 35 % au total, M. Ralph Willis, ministre des finances, a admis qu'une partie des actions pourraient être émises à l'étranger. Il s'est cependant employé à rassurer les Australiens, émus de devoir céder une partie du « *Kangourou volant* », objet de fierté et de richesse nationales. La compagnie rapporte un tiers des devises étrangères en provenance du secteur touristique.

« *Le contrôle australien et l'identité de Qantas ne sont pas menacés (...). La vente au public sera la plus grande entreprise en Australie et chaque Australien pourra devenir actionnaire.* » La vente devrait rapporter 2 milliards de dollars australiens (1 dollar vaut 3,65 F) desquels il faut déduire 1,35 milliard que le gouvernement devrait consacrer à la réduction de l'endettement.

La compagnie comprend, depuis la fusion avec la compagnie intérieure Australian Airlines (*le Monde*, 6 octobre), 120 appareils d'une moyenne d'âge de cinq ans. Le PDG de Qantas, M. John Ward, estime que les efforts de restructuration qui se sont ensuivis, devraient rapporter un bénéfice supplémentaire de 100 millions de dollars annuellement. « *La région connaîtra la croissance la plus forte au monde en nombre de passagers. Selon l'Association du transport aérien international, en 1985 l'Asie-Pacifique représentait 25,2 % du marché mondial. Le chiffre devrait passer à 35,8 % en 1995 et à plus de 50 % en 2010* », a-t-il indiqué.

SYLVIE LEPAGE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

NOMINATION

□ **M. Roger Fauroux entrera au conseil de surveillance de Siemens.** – M. Roger Fauroux, ancien PDG de Saint-Gobain et ancien ministre de l'industrie du gouvernement Rocard, siégera au conseil de surveillance du groupe Siemens, numéro un européen de l'industrie électrotechnique et électronique. Il fait partie de la liste des dix personnalités pressenties par la direction et qui devraient être acceptées lors de l'assemblée générale en mars prochain. Dix représentants des salariés siégeront à leurs côtés. C'est la première fois qu'un étranger entre au conseil de Siemens. Le groupe explique son choix par les connaissances techniques de M. Fauroux et par le besoin de s'ouvrir « *à l'international* ». – (*Corresp.*)

RÉORGANISATION

□ **Pepsi-Cola reprend à Perrier l'exploitation de sa marque en France et la confie à Orangina.** – Le groupe américain Pepsi-Cola va reprendre à Perrier (groupe Nestlé) la commercialisation et la distribution de sa marque sur le marché français, à compter du 1er janvier 1993. Elle sera confiée à Orangina (groupe Pernod-Ricard). Pepsi avait engagé il y a trois ans une procédure judiciaire envers Perrier pour récupérer les droits d'exploitation de sa marque, qu'il lui avait confiés depuis 1962, à l'image de ce qu'avait déjà fait Coca-Cola vis-à-vis de Pernod-Ricard en 1988. Le tribunal de commerce de Paris devrait se prononcer le 11 janvier sur des éventuels dédommagements demandés par les deux parties. Cet accord ne remet pas en question les liens industriels entre les deux sociétés : Perrier continuera à fabriquer et à embouteiller le soda pour le compte de la société américaine. Si, aux Etats-Unis, Pepsi a rattrapé la plus grande partie de son retard vis-à-vis de Coca-Cola, *il n'en est pas de même en France*, où le groupe pèse environ dix fois moins que son rival en volume vendus. Pepsi-Cola affirme détenir environ 7 % du marché français des Cola.

DÉMISSION

□ **Le président de Cellier démissionne après huit jours de grève.** – Le président de Cellier (groupe Dynaction), M. Robert Beaune, a démissionné jeudi 17 décembre à la suite de la grève engagée depuis une semaine par les salariés de *l'entreprise pour obtenir* son départ. Des démarches vont être immédiatement conduites auprès du tribunal de Chambéry pour obtenir la nomination d'un administrateur provisoire, personne n'étant candidat à la succession de M. Beaune. Avant même le déclenchement de la grève, Cellier était dans une situation difficile et la cotation des actions avait été suspendue aux premiers jours de novembre. La société savoyarde, spécialisée dans les machines pour l'industrie papetière, a perdu 88 millions de francs au premier semestre et a dû céder son activité de films, génératrice des pertes. Outre le départ de leur président, les salariés demandaient une meilleure information sur le plan de restructuration annoncé.

ACHAT

□ **Distribution : le britannique Tesco reprend Catteau.** – Le groupe de distribution britannique Tesco PLC va reprendre la société Catteau, un des derniers « poids moyens » de la distribution alimentaire française avec un chiffre d'affaires de 2,87 milliards de francs *réalisé pour l'essentiel dans le nord* de la France. Selon un communiqué publié de façon conjointe par les deux groupes, Tesco va acquérir dans un premier temps 60,1 % du capital de Catteau, société cotée sur le second marché à Lille. Lorsque cet accord aura obtenu l'aval des autorités administratives, le groupe britannique compte lancer une offre publique d'achat (OPA) sur les titres détenus dans le public.

IMPLANTATION

□ **Casino s'implante au Mexique.** – *Le groupe Casino a annoncé* jeudi 17 décembre dans un communiqué que sa filiale SFI à Santa-Barbara (Californie), cotée au New York Stock Exchange, venait de réaliser un joint-venture avec la famille mexicaine Timbres. Timbres est propriétaire de Central Detallista SA, la plus importante société de distribution alimentaire (300 millions de dollars de chiffre d'affaires, soit 1,5 milliard de francs) dans les Etats de Basse-Californie et Sonora au Mexique et exploite des magasins situés le long de la frontière entre le Mexique et les Etats-Unis (Californie et Arizona). La nouvelle société à l'enseigne SFI prévoit des développements importants au cours des trois prochaines années, avec l'ouverture de neuf magasins entrepôts à l'enseigne Smart et Final dans le nord du Mexique, dont les premières ouvertures interviendront dès 1993.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 18 décembre ↑

Redressement

Après avoir été proche de l'équilibre la veille, la Bourse de Paris montrait de bonnes dispositions vendredi 18 décembre dans un marché calme à l'approche des fêtes de fin d'année. En hausse de 0,54 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en début d'après-midi un gain de 1,10 % à 1 754,24 points.

Les vacances débutant la semaine prochaine, les investisseurs s'attendent à ce que la trêve de Noël et du Jour de l'an soit respectée. Des achats techniques expliquent en partie cette reprise, indiquent des analystes qui espèrent des mesures de relance du gouvernement début janvier, M. Pierre Bérégovoy l'ayant laissé entendre jeudi. La hausse jeudi de Wall Street de 0,43 % et celle vendredi matin de Tokyo de 1,39 % ainsi que le léger redressement du MATIF apportent également un soutien au marché, notent les intervenants.

La possibilité pour Roussel Uclaf de vendre prochainement sa pilule avortement aux Etats-Unis provoque une hausse de 5,6 % du titre de la société. Pinault qui avait fortement baissé ces derniers jours a repris 3,3 %. Pernod-Ricard, faible la veille, remonte de 2,6 % après l'annonce par Orangina, filiale du groupe Pernod-Ricard, de la commercialisation et de la distribution de la marque Pepsi-Cola sur le marché français à compter du 1er janvier 1993. Baisse par ailleurs de 8,0 % du Printemps et de 3,7 % de l'Immobilière Phénix. A noter enfin que Bernard Tapie Finances s'est engagé à céder la totalité de sa participation dans Adidas pour un prix de 2,085 milliards de francs.

NEW-YORK, 17 décembre ↑

Reprise

Wall Street a regagné du terrain jeudi 17 décembre, soutenu par une chasse aux bonnes affaires après les pertes de la veille et une consolidation du titre IBM, qui avait perdu plus de 17 % de sa valeur au cours de deux dernières séances. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a clôturé à 3 269,23 points, en hausse de 14,05 points, soit une progression de 0,43 %. Le volume des transactions a été très élevé avec près de 250 millions de titres échangés. Les valeurs en hausse ont été presque deux fois plus nombreuses que celles en baisse – 1 126 contre 658 – alors que 635 titres sont restés inchangés.

Le département du commerce a annoncé jeudi une contraction de 18 % du déficit commercial américain en octobre aux Etats-Unis, alors que les experts tablaient généralement sur une stabilisation de ce dernier. Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à trente ans, *principale référence*, a reculé à 7,42 % contre 7,44 % la veille au soir.

VALEURS	Cours du 16 déc.	Cours du 17 déc.
Alcoa	70 7/8	71 1/4
ATT	48 1/4	49
Boeing	34 7/8	35 1/4
Chase Manhattan Bank	27 3/8	27
Du Pont de Nemours	49 1/4	50
Eastman Kodak	41 1/4	41
Exxon	61 1/4	62
Ford	40 3/4	39 7/8
General Electric	86 5/8	85 3/8
General Motors	32 7/8	32 5/8
Goodyear	66 1/2	65 5/8
IBM	51 7/8	53
ITT	69 5/8	69 7/8
Mobil Oil	62 1/8	63 1/8
Pfizer	78 1/4	79 1/4
Schlumberger	67 3/4	68 3/8
Texaco	59 3/4	60 1/8
UAL Corp. ex-Allegis	116 5/8	120
Union Carbide	16 3/4	16 5/8
United Tech.	48 1/2	48 3/8
Westinghouse	12 1/8	12 1/4
Xerox Corp.	77 7/8	77 3/4

LONDRES, 17 décembre ↑

Ferme

La Bourse de Londres a été très ferme jeudi 17 décembre dans un fort volume de transactions grâce à un important programme d'achats informatique et à des achats institutionnels de fin d'année. L'indice Footsie des cent grandes valeurs, qui avait commencé la journée en baisse dans le sillage de Wall Street, a clôturé en hausse de 7,5 points à 2 740,3 points, soit un gain de 0,3 %. Les échanges ont porté sur 816 millions d'actions contre 676,1 millions la veille.

Le *marché a ignoré* la hausse du nombre des chômeurs pour le mois de novembre, qui, du point de vue des boursiers, est plutôt favorable car elle plaide en faveur d'une baisse des taux d'intérêt.

La plupart des secteurs ont progressé à l'exception des pharmaceutiques et d'une partie des banques et de la construction mécanique.

TOKYO, 18 décembre ↑

Poursuite de la hausse

La reprise entamée la veille à la Bourse de Tokyo s'est poursuivie vendredi 18 décembre. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 242,83 points, soit 1,39 % à *17 680,74 points, s'inscrivant pour la* première fois depuis le début de l'année au-dessus de la moyenne des deux cents derniers jours.

Cette progression s'est effectuée grâce à des achats de caisses de retraite du secteur public et d'investisseurs étrangers. Cette demande s'est ajoutée aux achats de toilettage de bilan opérés habituellement en fin d'année pour faire monter les cours, ont observé des courtiers.

VALEURS	Cours du 17 déc.	Cours du 18 déc.
Ajinomoto	1 270	1 290
Bridgestone	1 130	1 160
Canon	1 380	1 370
Fuji Bank	1 810	1 840
Honda Motors	1 380	1 380
Matsushita Electric	1 160	1 190
Mitsubishi Heavy	546	551
Sony Corp.	4 160	4 200
Toyota Motors	1 460	1 470

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alcatel Câbles	4280	4399	Internt. Computer	134 50	132 50
B.A.C.	23 70		I.P.B.M.	36	.
Boiron (Ly)	473	472	Locamic	129 10	
Boisset (Lyon)	230	230	Matra Comm.	305	
C.A.L-de-Fr. (C.C.L.)	790	785	Moley	133 60	
Calberson	230	233	N.S.C. Schlumberger	752	715
Cardif	764	764	Publ. Filipacchi	332 60	383 10
C.E.G.E.P.	180	176	Rhone-Alp.Ecu (Ly.)	317	317
C.F.P.I.	244 50	244 50	Select Invest (Ly)	90	90
C.N.I.M.	942	926	Serbo	135	130
Codetour	281	281	Sopra	315 10	
Conforama	..	.	TF1	359 50	360 10
Creeks	87 40	..	Thermador H. (Ly)	305	305
Dauphin	165	165	Unilog	225	225
Delmas	970	965	Viel et Cie	115	110
Demachy Worms Cie	395	..	Y. St-Laurent Groupe	482	488
Devanlay	950	950			
Deville	79	79 20			
Dolisos	159 50	159 50			
Editions Belfond	198	..			
Europ. Propulsion	160	155 10			
Finacor	125	..			
G.F.F. (group.fon.f.)	48	...			
G.L.M.	430	430			
Gravograph	131	130			
Guintoli	720				
I.C.C.	171 10	171 10			
Idianova	39 50	.			
Immob. Hôtelière	1000	.			

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 17 décembre 1992
Nombre de contrats estimés : 115 209

COURS	ÉCHÉANCES		
	Déc. 92	Mars 93	Juin 93
Dernier	109,50	110,70	111,26
Précédent	109,78	111,10	111,76

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT		OPTIONS DE VENTE	
	Janv. 93	Mars 93	Janv. 93	Mars 93
111	0,30	0,96	0,55	1,29

CAC 40 A TERME

(MATIF)

Volume : 18 326

COURS	Déc. 92	Janv. 93	Fév. 93
Dernier	1 755	1 775	1 781
Précédent	1 756	1 769	1 776

CHANGES

Dollar : 5,3470 F ↑

Le dollar se raffermissait à 5,3470 francs, vendredi 18 décembre, au cours des premiers échanges entre banques à Paris, contre 5,3160 francs à la clôture des échanges interbancaires de jeudi. A Francfort, la devise américaine a également ouvert en légère hausse, s'échangeant à 1,5660 DM contre 1,5655 DM la veille à la clôture.

FRANCFORT	*17 déc.*	*18 déc.*
Dollar (en DM)	1,5655	1,5660
TOKYO	17 déc.	18 déc.
Dollar (en yens)	123,12	123,05

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (18 déc.)	9 13/16-9 15/16 %
New-York (17 déc.)	2 15/16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 31-12-91)*

	16 déc.	17 déc.
Valeurs françaises	99,30	99,20
Valeurs étrangères	84,80	85,70
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	459,70	457,10
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 736,69	1 735,23

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

	16 déc.	17 déc.
Industrielles	3 255,18	3 269,23

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

	16 déc.	17 déc.
100 valeurs	2 732,80	2 740,30
30 valeurs	2 081,60	2 092,50
Mines d'or	64	
Fonds d'Etat	93,57	

FRANCFORT

	16 déc.	17 déc.
Dax	1 472,07	1 475,82

TOKYO

	17 déc.	18 déc.
Nikkei Dow Jones	17 437,91	17 680,74
Indice général	1 325,85	1 343,77

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

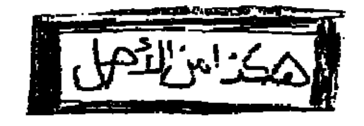
	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,3410	5,3460	5,4560	5,4660
Yen (100)	4,3403	4,3446	4,4298	4,4403
Ecu	6,6880	6,6840	6,6929	6,7078
Deutschemark	3,4168	3,4178	3,4404	3,4463
Franc suisse	3,8028	3,8100	3,8568	3,8704
Lire italienne (1000)	3,7900	3,7976	3,7700	3,7848
Livre sterling	8,4008	8,4109	8,4992	8,5220
Peseta (100)	4,7962	4,8033	4,7595	4,7768

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 3/8	3 1/2	3 3/8	3 1/2	3 7/16	3 9/16
Yen (100)	3 5/8	3 3/4	3 9/16	3 11/16	3 9/16	3 11/16
Ecu	11 3/16	11 7/16	11 1/8	11 1/4	10 7/16	10 9/16
Deutschemark	9 1/4	9 1/2	9	9 1/4	8 3/8	8 5/8
Franc suisse	6 1/8	6 1/4	6 1/8	6 1/4	5 7/8	6
Lire italienne (1000)	14 1/8	14 5/8	13 7/8	14 1/4	13 7/8	14 1/4
Livre sterling	7 5/16	7 9/16	7 3/16	7 5/16	6 15/16	7 1/16
Peseta (100)	15 1/4	15 3/4	15	15 3/8	14 5/8	15
FRANC FRANÇAIS	11 13/16	12 3/4	11 1/8	12 1/8	10 1/2	11 3/8

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

□ **Le CBV demande à Ciments français de lancer une OPA sur Guintoli.** – Le Conseil des Bourses de valeurs (CBV) a annoncé jeudi 17 décembre qu'il estimait que le groupe Ciments français (CF) devait déposer auprès de lui une offre publique d'achat (OPA) sur la société de terrassement arlésienne Guintoli pour les actions qu'il ne possède pas encore. Cette OPA « forcée » résulte du fait que Ciments français avait détenu, sans la déclarer, une participation supérieure à 33 % (seuil de déclenchement légal d'une OPA), du fait des opérations hors bilan de l'ancien président des Ciments français, M. Pierre Conso. Le dossier Guintoli a été transmis également à la *justice le mois* dernier par la Commission des opérations de Bourse (*le Monde* du 26 novembre). L'OPA concernera également Paribas, toujours actionnaire minoritaire de Ciments français, qui avait vendu le cimentier français à son concurrent italien Italcementi et qui doit dédommager ce dernier.



MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 18 DECEMBRE

Cours relevés à 13 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
5340	C.N.E 3%	5090	5090	5060	- 0 59
822	B.N.P. T.P.	822	822	822	....
819	Cr.Lyon. T.P.	813	813	813	....
1605	Renault T.P.	1600	1605	1605	+ 0 31
1650	Rhone Poul. T.P.	1550	1600	1570	+ 1 29
1025	Saint Gobain T.P.	983	1012	986	+ 0 31
785	Thomson T.P.	740	....	....	....
550	ACCOR	818	815	821	+ 0 48
720	Air Liquide	757	760	764	+ 0 92
630	Alcatel-Alsthom	685	685	686	+ 0 15
1450	Als.Superm.	1425	1480	1480	+ 3 86
270	A L S P I	250	250 50	250	....
415	AGF Sté Centrale	470	466	479 50	+ 2 02
85	Avenir H. Média	81	81 20	85	+ 4 94
895	Axa (ex Cie Midi)	955	968	973	+ 1 88
140	Bafip	134	135	134	....
66	Bail-Equipem.	44	42 20	43 10	- 2 05
625	Bail Investiss.	628	630	629	+ 0 16
320	Bancaire	350 10	354	364	+ 3 97
610	Bazar H.-V.	612	610	620	+ 1 31
1220	Berger (M)	1225	1220	1249	+ 1 96
400	Bertrand Faure	395	394	396	....
910	Bic	903	905	917	+ 1 55
1070	B.I.P.	1065	1040	1020	- 4 23
144	BIS	117 80	117 10	118 40	+ 0 51
385	B N P (CI)	419	420	422 10	+ 0 74
490	Bollore Tech.	438	432	430	- 1 83
3120	Bongrain	2811	2860	2875	+ 2 28
480	Bon-Marché	399 90	390 10	395	- 1 23
510	Bouygues	541	540	545	+ 0 74
88	BP France	85	84 90	83 50	- 1 76
955	B S N	907	914	923	+ 1 76
1010	Canal Plus	1078	1080	1078	....
164	Cap Gem.S.	154 80	153	154 70	- 0 06
175	Carnaudmetalbox	173 50	174	172	- 0 86
2390	Carrefour	2202	2230	2220	+ 0 82
135	Casino	145 20	146	147	+ 1 24
93	Casino ADP	93 40	93 50	96 40	+ 3 21
480	Castorama D.L.	458 50	460	460	+ 0 33
200	C.C.F.	211	211 50	211 20	+ 0 09
31	CCMC Ly.	27 50	28	27	- 1 82
380	C.D.M.E.	381 20	380	385	+ 1 00
135	C.E.G.I.D.	118	116	118	....
41	Cerorest (Ny)	46	45	45 50	- 1 09
280	C.E.P. Comm.	303	303	309	+ 1 98
82	Cerus	70	69 10	69 70	- 0 43
875	Cetelem	935	950	948	+ 1 39
188	CF Int.	287	290 10	297 50	+ 3 66
230	CGI Info	276	276	276	....
960	C G I P	949	930	950	+ 0 11
610	CGP	605	....	....	....
1240	Chargeurs S A	1152	1162	1170	+ 1 56
255	Christian Dior	207 50	210	210	+ 1 20
500	C I C A (M)	465	440	441	- 5 16
290	Ciments franc.	280	280	279 50	- 0 18
455	Clarins	458	460	455	- 0 66
345	Club Méditer.	369 50	370 10	368	- 0 41
730	Coles	800	792	804	+ 0 50
215	Cpt. Entrep.	215	215 10	215 10	+ 0 05
1170	Compt Mod.	1180	1180	1180	....
225	CPR (Paris Réé.)	234	234	232 50	- 0 64

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
915	Créd. Foncier	907	916	915	+ 0 88
320	Crédit Loc France	332 40	333	334	+ 0 48
375	Cr Lyon.(CI)	412	419 90	421	+ 2 18
969 01	Credit Nat.	1077	1078	1083	+ 0 56
465	CSEE	469 50	462	460 20	- 1 98
3010	Damart	3150	3170	3170	+ 0 63
395	Dassault Aviation	337	341	340	+ 0 89
186	Dassault Electr.	185	188	187 80	+ 1 51
1450	De Dietrich	1289	1269	1241	- 3 72
465	Degremont	460 50	459	458	- 0 54
40	Dév.P.d.C.(Li)	33	33 10	33	....
62	Dév.R.Sud-Est	49 80	49 50	45	- 9 64
280	D M C	250	241	240	- 4 00
390	Docks France	370 10	366 50	368	- 0 57
81	Dynaction	81 10	81	81 80	+ 0 86
1990	Eaux (Gle)	1986	1998	2010	+ 1 21
750	E.B.F.	700	700	680	- 2 86
340	Ecco	368	356	368	....
325	Elf Aquitaine	324	325	330 50	+ 2 01
1070	Elf Sanofi (ExSanofi)	1020	1030	1035	+ 1 47
235	Emp-Elf (Certif)	223	222 80	229	+ 2 69
580	Eridania-Beghin	607	614	615	+ 1 32
370	Essilor	395	391	394 50	- 0 13
180	Essil.Int.(DP)	181	181	183 90	+ 1 60
750	Esso	760	761	756	- 0 53
1180	Eurafrance	1265	1269	1272	+ 0 55
440	Euro RSCG	425	410	410 70	- 3 36
65	Eurodisneyland	60 30	61	61 65	+ 2 24
840	Europe 1	768	751	750	- 2 34
28	Eurotunnel	27 65	28	28	+ 1 27
1450	Exor	1450	1450	1450	....
103	Finextel	120	121 90	121 40	+ 1 17
260	Fives Lille	247	245 20	248	+ 0 40
770	Fougerolle	664	660	660	- 0 60
3280	Fromager. Bel	3300	3320	3335	+ 1 06
1900	Gal.Lafayette	1898	1830	1850	- 2 53
280	G.A.N.	308	311	316	+ 2 27
385	Gascogne (B)	350	340 60	340	- 2 86
1160	Gaz et Eaux	1280	1280	1270	- 0 78
600	Geophysique	580	573	573	- 1 21
620	Groupe André SA	590	588	585	- 0 85
405	Groupe Cité	426	429	430	+ 0 94
300	GTM-Entrep.	328	329	325	- 0 91
1590	Guyenne-Gas.	1380	1361	1364	- 1 16
95 40	Hachette	76	75	77 50	+ 1 97
420	Havas	399 50	401	414	+ 3 63
230	Idia	217	220	220	+ 1 38
298	Imétal	339 50	334 50	332 10	- 2 18
118	Immob. Phénix	130	129	125 20	- 3 69
130	Ingénico	126	126	128 50	+ 1 98
7140	Inst. Mérieux	6840	6860	6820	- 0 29
415	Interbail	414	410	409	- 1 21
370	Intertechnique	355	358	358	+ 0 85
720	J. Lefebvre	770	771	780	+ 1 30
480	Klepierre	477	478	474 20	- 0 59
525	Labinal	581	570	561	- 3 44
300	Lafarge	310 20	313 20	317 60	+ 2 39

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
250	Lebon	259	255	252	- 2 70
3970	Legrand	3915	3920	3918	+ 0 08
2150	Legrand (DP)	2110	2111	2100	- 0 47
121	Legris Industries	129	130	129	....
700	Locindus	726	728	726	....
3580	L.V.M.H.	3371	3375	3380	+ 0 27
485	Lyon.Eaux/Dumez	462	462	460 10	- 0 41
37	Majorette Ly.	37	....	....	..
270	Mar. Wendel	274	274	275	+ 0 36
194 70	Matra	181 90	179	180	- 1 04
72	Metaleurop	77	77 80	78	+ 1 30
23 32	Métrologie In.	15 45	15 90	15 40	- 0 32
180	Michelin	177 30	177	176 30	- 0 56
82	MMB	82 90	82 85	82 10	- 0 97
83	Moulinex	90	90 30	90	....
770	Navig. Mixte	736	739	730	- 0 82
119	Nord-Est	125	124 10	123 60	- 1 12
198	Nordon (Ny)	215	206	202	- 6 05
47	Olipar	39 10	39	39 10	....
925	Oréal	943	953	954	+ 1 17
325	Paribas	339 60	340	346 30	+ 1 97
194	Pechiney Int.	205 80	205 50	206 70	+ 0 44
230	Pechiney (CIP)	287	287	285	- 0 70
380	Pernod Ricard	338 50	350	347 50	+ 2 66
515	Peugeot	567	570	574	+ 1 23
310	Pinault	276	278	285	+ 3 26
795	Plastic-Omn.	725	724	731	+ 0 83
195	Poliet Ex.Lamb.Fr.	190	190	189 50	- 0 26
800	Primagaz	798	790	798	....
700	Printemps	659	602	606	- 8 04
545	Promodes	511	518	519	+ 1 57
290	Radiotechn.	215	212	213 10	- 0 88
5900	Redoute (La)	6100	6120	6160	+ 0 98
141	Rémy Cointreau	141	139	138	- 2 13
490	R. Poulenc CIP	505	508	514	+ 1 78
41	Rochette (La)	35 30	35 10	35 20	- 0 28
400	Roussel Uclaf	395	411	417	+ 5 57
2800	R. Impé.Ly *	2751	2751	2750	- 0 04
147	Sade (Ny)	131	130	131	....
2180	Sagem	2430	2410	2390	- 1 65
490	Saint Gobain	488	491	493 30	+ 1 09
1070	Saint Louis	1110	1106	1100	- 0 90
1410	Salomon Ly.	1545	1515	1559	+ 0 91
275	Salvepar (Ny)	305	308	314	+ 2 95
1490	S A T.	1470	1470	1510	+ 2 72
260	Saul. Chât.	270	267	271	+ 0 37
815	Saupiquet (Ns)	770	770	763	- 0 91
520	Schneider	572	575	575	+ 0 52
10 50	SCOA	9 35	9 30	10	+ 6 95
315	Scor s.a.	364 50	352	355	- 2 61
345	S.E.B.	325 60	327 10	333	+ 2 27
415	Sefimeg	424 70	424 80	423	- 0 40
124	Selectibanque	129 80	129	128 30	- 1 16
135	Sextant A.	125	124	124	- 0 80
555	S F I M	510	516	515	+ 0 98
161	S.G.E.	166	166	172	+ 3 61
415	Simco	459	459	453	- 1 31

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
710	Sk. Rossignol	789	789	789	
305	Sligos	337 10	336	344	+ 2 05
535	Société Géné.	576	578	578	+ 0 35
33	Sodexco (B)	35			...
77	Sodero (Ns)	67	68 95	66 10	- 1 34
1030	Sodexho	1000	1003	990	- 1 00
75	Sogenal (Ny)	75 80	74 60	73 50	- 3 03
435	Sogerap	365	362	362	- 0 82
1110	Som-Allib.	1080	1095	1090	+ 0 93
370	SOPHIA	400	394	394	- 1 50
900	Sovac	922	933	945	+ 2 49
265	SPEP	257	254 10	257	.
290	Spie-Batignol.	294	292	293 10	- 0 31
580	Strafor Facom.	575	575	571	- 0 70
240	Suez	233 40	234 70	239	+ 2 40
1160	Synthelabo	1149	1149	1150	+ 0 09
120	Thomson CSF	134 50	135	136 50	+ 1 49
230	Total	221 40	224	222 90	+ 0 68
141	– (certif)	142 90	142	140 10	- 1 96
199	Truffaut Fin.	186	186	186	...
415	U.A.P.	433	435	437 50	+ 1 04
178	U F B Locab	180	180	172	- 4 44
129	U.G.C. DA (Robert)	165	164 50	161	- 2 42
430	U I C	405	405	402	- 0 74
470	U I F	479	479	475	- 0 84
735	U I S	760	765	761	+ 0 13
395	Unibail	370	370	372 20	+ 0 58
670	Valéo	641	644	642	+ 0 16
125	Vallourec	129	126 60	128	- 0 78
225	Via Banque	245	245	239 90	- 2 08
220	Worms et Cie	219 90	218	220	+ 0 05
1190	Zodiac	1326	1329	1349	+ 1 73
860	Elf Gabon	750	778	753	+ 0 40
86	Amax	80	79 90	80	....
150	Amer. Barrick	160	162	162	+ 1 25
122	Amer. Express	123	132	132	+ 7 32
260	A.T.T.	257	261 20	261 50	+ 1 75
89	Anglo Amer.C.	95 10	94 25	93 85	- 1 31
163	Amgold	161	161 70	160	- 0 62
182	Banco Santander	208	207 90	202 20	- 2 79
685	B.A.S.F.	680	679	680	..
870	Bayer	867	858	857	- 1 15
38	Blenheim Plc	37 55	38 50	38 95	+ 3 73
24	Buffelsfont.	23 05	23 75	23 10	+ 0 22
142	Chase Manh.	143 20	145	143 30	+ 0 07
1840	Daimler Benz	1735	1744	1701	- 1 96
58	De Beers	64	63 10	62 50	- 2 34
2260	Deutsche Bank	2107	2114	2121	+ 0 66
1180	Dresdner Bank	1135	1148	1179	+ 3 88
32	Driefontein	35 05	35 10	34 80	- 0 71
255	Du Pont-Nem.	260 30	268 20	266 10	+ 2 23
220	Eastman Kodak	222	221 10	221	- 0 45
8	East Rand	6	5 95	6 10	+ 1 67
25	Echo Bay	27 80	27 80	27 50	- 1 08
168	Electrolux	170	166	167	- 1 76
132	Ericsson	125	132	133 50	+ 6 80
335	Exxon Corp.	327	330 70	329 70	+ 0 83

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + -
225	Ford Motor	213 20	212 60	213 30	+ 0 05
24	Freegold	26 95	27	26 85	- 0 37
10	Gencor	10 75	10 55	10 70	- 0 47
435	Gén. Elect.	450	459 10	458 50	+ 1 89
168	Gén. Motors	173 50	174	174 10	+ 0 35
300	Gén. Belgique	295 20	294 60	297 30	+ 0 71
34	Gd. Métropol.	38	38	38 40	+ 1 05
45	Guinness	40 90	40 90	42	+ 2 69
18 50	Hanson PLC	19 15	19	19	- 0 78
7 60	Harmony Gold	7 20	7 05	7 10	- 1 39
330	Hewlett Packard	341 80	350	350	+ 2 40
31	Hitachi	31 80	32 45	32 35	+ 1 73
810	Hoechst	794	788	799	+ 0 63
57	Homestake	60 30	62 10	61 30	+ 1 66
84	I.C.I.	86 60	83 15	83 70	- 3 35
345	I.B.M.	279	282 80	283 10	+ 1 47
385	I.T.T.	369 70	375 20	375 20	+ 1 49
161	Ito Yokado	162 20	164 20	164 40	+ 1 36
45	Matsushita	49 60	50 75	50 85	+ 2 52
260	Mc Donald's	250 40	255 40	255 20	+ 1 92
250	Merck	251	250	248 50	- 1 00
545	Minnesota M.	541	534	534	- 1 29
36	Mitsubishi	36 80	.		..
340	Mobil corp	337	336	336	- 0 30
335	Morgan J P	334	339	338	+ 1 20
3790	Nestlé	4250	4250	4335	+ 2 00
113	Norsk Hydro	116 50	120	120 20	+ 3 18
56	OFSIL	58 70	56 80	56 50	- 3 75
1350	Pétrofina	1246	1270	1266	+ 1 61
435	Philip Morris	408	413 50	414	+ 1 47
59	Philips	55 50	58	59	+ 6 31
60	Placer Dome	63	64	63 60	+ 0 95
295	Procter Gamble	279	...		..
150	Quilmès	180	180	174	- 3 33
13 50	Randfontein	14	13 65	14	. .
270	Rhone Poul. Rorer	249 80	249 90	249 90	+ 0 04
440	Royal Dutch	444 60	449	451	+ 1 44
49	R T Z	54 05	54 50	55 20	+ 2 13
11 60	Saat.& Saatch.	12 45	12 50	12 45	...
18 50	St Helena	18	17 95	18	..
340	Schlumberger	306	313 10	312 40	+ 2 08
45	Shell transp.	45 45	45 25	45 60	+ 0 33
1980	Siemens	1966	1976	1975	+ 0 46
166	Sony	178 50	180 60	180 50	+ 1 12
74	Sumitomo Bank	80 10	81 70	82	+ 2 37
150	T.D.K.	145	150 70	150 70	+ 3 93
52	Telefonica	52 75	53	53 50	+ 1 42
27	Toshiba	27 10	27 75	27 70	+ 2 21
550	Unilever	560	561	568	+ 1 43
230	Unit Techn.	240	251 50	251 10	+ 4 63
143	Vaal Reefs	155 50	156 40	157 40	+ 1 22
980	Volkswagen	792	797	793	+ 0 13
255	Volvo	246	...	...	..
50	West. Deep.	55 85	54 70	53	- 5 10
415	Xerox Corp.	411	416 70	416 70	+ 1 39
110	Yamanouchi	110 20	111 50	111 60	+ 1 27
3 28	Zambia Cop.	4 46	4 70	4 90	+ 9 87

COMPTANT (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp.Etat 9,8% 78	99 80	4 26
10,80% 79/94	101 35	3 10
Emp.Etat 13,4% 83	103 70	13 29
Emp.Etat 12,2% 84	100	12 16
10,26% mars 86	104 75	7 89
OAT 10% 5/2000	110	5 61
OAT 9,9% 12/1997	106 20	0 13
OAT 9,8% 1/1996	103 68	8 64
PTT 11,2% 85	105 24	0 63
CFF 10,30% 88	106	8 43
CFF 10,25% nov 90	....	7 80
CNA 10 % 1979	....	7 45
CNB Bques 5000F	98 20	3 96
CNB Paribas 5000F	98 20	3 96
CNB Suez 5000F	97 65	3 96
CNI 1/82 5000F	98 45	3 96
CNT 9 % 85	101	5 65
CRH 10,90% déc.85	109 88	9 43
CHARB FCE 3% 100	....	....
CNCA	1046	....
Cerus	2315	....
Alcatel 6 % janv. 89	868	....
Ly. Eaux cv 6,5%	789	....
Thoms. cv 9,2% 86	740	....

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Applications Hydr.	1620	1630
Arbel	382	380
Bains C.Monaco	901	845
B.Hypoth.Europ.	246	237
B.N.P. Intercont.	298	295
Bénédictine	2450	....
Bidermann Internat.	455	445
Blanzy Ouest	684	....
B T P	22	21 75
Cambodge	970	950
Carbone Lorraine	237	236 70
Case Poclain	2 20	....
C.B.C.	237 70	241 40
C.E.G.F (Frigor.)	710	....
Centenaire Blanzy	305	316
Carages	25	25
Champex (Ny)	14 50	....
CIC (CIP)	143	148
C.I.M.	984	986

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
C.I.T.R.A.M. (B)	2510	....
Comiphos	595	605
Cie Industrielle	3345	3350
Cpt Lyon Alemand	297 50	295
Concorde	470	470
Conser.Mét.Prov.	10 90	10 40
Crédit Gén.Ind.	94	....
Cr Universel (Cie)	340	340
Darblay	613	....
Delmas Vieljeux	1905	....
Didot Bottin	575	....
Eaux Bassin Vichy	3060	....
Ecia	255	256 30
Ent.Mag. Paris	3900	3800
Eridania-Béghin CI	465	469
Fidei	376	375 50
Finalens	298	297 30
F.I.P.P.	40	38
F.N.A.C.	1742	1742
Foncière (Cie)	480	485
Foncina	315	310 10
France I.A.R.D.	375	....
France SA (La)	1258	1295
Fromt. Paul-Renard	2050	....
Gaumont	310	315 40
Genefim	293 90	293
Gévelot	380	378
G.F.C.	341 60	342 50
Groupe Victoire	630	620
G.T.I (Transport)	280	285
Immobail	318	316 50
Immobanque	625	625
Im.Marseillaise	4630	....
Invest.(Sté Cle.)	3000	....
Lambert Frères	....	....
Lille Bonnières	865	860
Locafinancière	485	485
Louis Vuitton	506	584
Louvre	2440	2400
Lucia	161	....
Machines Bull	19 70	19 60
Mag.Uniprix	162	162
Magnant	840	....
Métal Déployé	334 80	330
Mors	43 10	43 10
Navigation (Nle)	142 60	....
Optorg	199	184 40
Oréal (CI)	541	539
Origny-Desvroise	440	430
Palais Nouveauté	1200	....
Paluel Marmont	478 90	465
Parfinance	172	173
Paris France	220	220
Paris Orléans	176	175
Parthena Invest	226 30	215
Pathé Cinéma	....	....
Piper Heidsieck	622	622
Porcher	251 10	250 50

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Promodès (CI)	391	....
Publicis	520	507
Rochefortaise	116 10	116 10
Rosario	125	128
Rougier	160	145
S.A.C.E.R.	785	....
S.A.F.A.A.	201	....
S.A.F.I.C Alcan	180	175
Saga	348	....
Saint Dominique (F.)	124	120
Salins du Midi	513	513
Savoisienne M.	143	....
S.C.A.C.	690	....
Senelle	515	515
S.Eaux.Part. (M)	152	....
Silic	559	563
Sinvim	55	58 65
S.I.P.H.	59	....
S.M.C.I.	68	....
Sofal	475	....
Soffo	153	155
Sofical	1019	990
Sofitam (ex Saram)	58	....
Sofragi	2235	....
Soudure Autogène	587	587
Sovabail	263	263
Stami	635	....
Taittinger	1850	1805
Testut-Aequitas	92	....
Tour Eiffel	215 40	216
Ufiner	1050	1030
Vicat	448	446
Viniprix	1500	1500
Virax	109	109
Maroc Sté Brasserie	200	...

Etrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G.	472	472
Akzo Nv Sico	400	410
Alcan Aluminium	89	85
American Brands	231	....
Arbed	241 10	...
Asturienne Mines	82 80	82 60
Banco Popular Espa.	502	515
B.Reglements Int.	18210	18200
Can.Pacifique	59 95	60 80
Chrysler Corp.	185	....
C I R	3 15	....
Commerzbank	798	802
Dow Chemical	300	310
Fiat	13 65	13 60
GBL (Brux Lamb.)	425	427
Gevaert	830	830
Glaxo Holdings Ltd	65 10	66
Goodyear Tire	371 20	...
Grace and Co (WR)	178	....
Honeywell Inc. Im.	339	..
Johannesburg	58	..
Koninklijke Pakhoed	85	85
Kubota	22	....
Midland Bank	39	32
Noranda Mines	72	73
Olivetti priv.	3 90	....
Pfizer Inc.	420 30	420 50
Ricoh	22 80	..
Robeco	286 50	289
Rodamco NV	134 10	136
Rolinco	285 70	287 50
Saipem	3 60	3 55
Sema Group	24	....
SKF Aktiebolaget	53 50	51
Tenneco Inc.	190	181
Toray Ind.	28 10	27 20
West Rand Cons.	4 18	4 21

Hors-cote

Bque Hydro Energie	310	..
Calciphos	63	....
C G H Cogedrbor	7	...
Coparex	585	...
Drouot Assurances	...	...
Electro-Banque	...	....
Europ. Accum.	77 50	77 50
Europ Soutres Ind.	13	.
Gachot S.A.	34	34
Guy Degrenne	265 50	..
Lecteurs du Monde	201	201
Nicolas	1100	..
Particip. Perrier	250	...
Quadrant	40	..
Rorento N.V.	239 10	239 80
St-Gobain-Emballage	1631	1631
Schlumberger Ind.	530	530
S.E.P.R.	1385	...
S.M.T. Goupil	0 65	....
S.P.R. act. B	230	....
Waterman	1100	1100

SICAV (sélection) 17/12

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Action	194 47	189 27
Améri-gan	7661 06	7366 40
Amplitude	613 04	595 18
Associc	1159 43	1159 43
Atout Futur	404 16	394 30
Aurecic	1050 59	1019 99
Avenir Alizes	1730 81	1696 87
Axa Capital	178 49	173 29
Axa Court Terme	8380 59	8380 59
Axa Cro.Ex.Dr.Inve.	887 39	861 54
Axa.Ep.Fr.Ex Ageperg	753 70	731 75
Axa Europe	124 53	120 90
Axa Investments	104 93	101 87
Axa NPI	113 16	109 86
Axa Ob.Fr.Extrans.	147 40	143 11
Axa.Ob.In.Ex Mu.U.Se.	133 41	129 52
Axa Prem.Ex.Agepre.	121 07	117 54
Axa Sél.Ex.Dr.Sele.	146 48	142 21
Axa Valeurs PER	117 61	114 18
Cadence 1	1065 63	1044 74
Cadence 2	1053 71	1033 05
Cadence 3	1044 89	1024 40
Capimonetaire	6616 80	6609 99
Capioblig	6768 88	6636 16
Capitacic	1391 82	1371 25
Cosmos	1383 38	1349 64
Comptavalor	3698 28	3692 74
Convertimmo	329 81	323 34
Credinter	432 44	419 84
Crédit Mutuel Capital	1341 41	1315 11
Cred.Mut.Ep.Cour.T.	703 05	703 05
Cred.Mut.Ep.Indus.	92	89 54
Cred.Mut.Ep.J.	73199 35	73199 35
Cred.Mut.Ep.long.T.	192 07	186 93
Créd.Mut.Ep Monde	1114 29	1084 47
Cred.Mut.Ep Quatre	1092 31	1063 08
Dieze	1328 02	1295 63
Drouot France	806 96	783 46
Drouot Sécurité	225 14	218 58
Ecocic	1049 50	1018 93
Ecupar	125 87	122 20
Ecur. Capitalisation	2695 34	2668 65
Ecur. Expansion	505380 90	504623 96
Ecur. Géovaleurs	2305 46	2238 31
Ecur. Investissement	147 58	143 28
Ecur. Monepremière	70752 57	70752 57
Ecur. Monétaire	41470 18	41470 18
Ecur. Trésorerie	2556 34	2556 34
Ecur Trimestriel	2034 18	2014 04
Elancel	105 43	102 36
Energia	259 92	248 13
Eparcic	3797 27	3797 27
Eparcourt-Sicav	4523 64	4512 36
Epargne Associat.	26626 11	26322 95
Epargne Capital	11345 67	11233 34
Epargne Croissance	1670 75	1626 03
Epargne Obligat.	205	199 51
Epargne Première	15042 44	14930 46
Epargne-Unie	1264 74	1233 89
Epargne Valeur	430 43	418 91
Ecti Cash capi.	8384 21	8384 21 •
Ecfinvest capi.	583 95	566 94 •
Euroco Solidarité	1079 50	1068 81
Eurocic Leaders	983 32	954 68
Eurodyn.	1104 56	1077 62
Euro Gan	5883 03	5856 76
Europe Nouvelle	498 66	476 05
Fonsicav	15209 55	15209 55
France-gan	9269 40	8912 88
France Garantie	274 80	274 35
France Obligations	495 91	491
Francic	427 20	414 76
Francic Pierre	97 50	94 66

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
France-Régions	1037 26	1007 05
Fructi-Associations	37 04	37 04
Fructi-Capi	44 57	43 91
Fructidor	238 98	235 45
Fructifrance action C	867 58	846 42
Fructifrance action D	848 11	827 42
GAN Rendement	5273 16	5195 23
Gestion	15593 39	15515 91
Gest.Associations	168 40	164 69
Horizon	1224 44	1198 78
HLM Monétaire	14687 97	14687 97
Indicia	975 23	955 97 •
Indust.Fse Court T.	1551 50	1551 50
Interepar	108285 78	105131 83
Interoblig	14519 13	14224 44
Intersélection Fce	502 50	492 65
Japacic	141 23	137 12
Jeunepargne	298 43	292 05
Latitude	2369 38	2365 83
Laumi C.T.	13194 73	13194 73
Laumi L.T.	6757 69	6560 86
Lion Association	11817 28	11817 28
Lion Institution	31186 82	31109 05
Lionplus	1034 95	1014 66
Lion Trésor	2230 90	2208 81
Lion 20 000	27580 06	27580 06
Livret Bourse Inv.	543 05	527 23
Livret Portefeuil	691 25	671 12
Méditerranée	162 38	157 63
Mensuel CIC	10208 45	10107 38
Monedan	71830 80	71830 80
Mone.J	38172 30	38172 30 •
Monévalor	86452 68	86452 68
Mutualité dépôts	14167 09	14138 61
Natio Court Terme	100131	99832
Natio Court Terme2	300162 00	300162
Natio-Epargne	18632 48	18448
Natio-Ep. Ret.	121 50	118 25
Natio Epargn.Trésor	8201 81	8185 44
Natio-Fras.index	948 25	922 87
Natio-Imm.	1089 58	1060 42
Natio-Inter	1483 14	1443 45
Natio-Monétaire	26588 44	26588 44
Natio-Opportunités	960 74	935 03
Natio-Patrimoine	1344 44	1308 46
Natio-Perspectives	997 97	971 26
Natio-Placements	62293	62293
Natio-Revenu	1041 43	1031 12
Natio Sécurité	11670 86	11670 86
Natio-Valeurs	831 58	809 32
Nippon-Gan	4682 35	4502 26
Nord Sud Dévelop.	1637 05	1633 78
Obli-Associations	160 12	158 53
Oblicic-Mondial	2689 28	2649 52
Oblicic-Régions	1074 45	1058 67
Obliduur	2993 37	2920 36
Oblig. très caté.	182 61	179 91
Oblifion	1419 63	1405 57
Oblisécurité Sicav	13617 06	13617 06
Oraction	999 03	974 66
Orvalor	7168 93	7028 35
Paribas Capitalisation	1571 58	1548 35
Paribas Opportunités	119 75	114 87
Paribas Patrimoine	561 49	539 60
Patrimoine Retraite	234 18	229 59
Pervalor	606 81	594 91
Placement A	1416 88	1389 10 •
Placement J.	7612	7596 81 •
Placement M.	70683 71	70542 62 •
Placement Nord.	895 83	879 25 •
Plénitude	133 69	129 80
Poste Croissance	22925 24	22902 54
Poste Gestion	69377 17	69377 17

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Première Oblig.	11118 26	11105 15
Prévoy. Ecureuil	116 32	115 17
Prv Associations	30982 42	30982 42
Proficic	976 52	952 70
Quartz	130 48	127 30
Réalvalor	678 36	665 06
Renacic	162 19	159 79
Revenus Trimestr.	5336 61	5283 77
Revenu-Vert	1162 89	1134 53
St Honoré Vie & Santé	956 12	912 76
St Honoré Bons du Tr.	11812 48	11753 71
St Honoré Global	221 23	211 20
St Honoré Invest.	742 65	708 97
St Honoré Pacifique	567 11	541 39
St Honoré PME	470 75	449 40
St Honoré Réal	15779 07	15716 21
Sécuricic	1830 18	1830 18
Sécuri-Gan	13519 28	13254 20
Sécuritaux	1463 89	1463 89
Sicasden	719 25	708 62
Sicav Associations	1940 23	1940 23
SFI-CNP Assur.	650 19	631 25
S.G. Fr. opport. C et D	1071 03	1050 03
Sicav 5 000	421 83	410 35
S.I. Est	1291 81	1254 18
Slivafrance	650 18	632 78
Slivam	386 80	376 45
Slivarente	217 51	213 34
Slivinter	424 63	413 27
S.N.I.	1047 53	1017 02
Sogefrance C et D	1096 65	1075 15
Sogépargne	307 12	301 10
Sogevar	941 98	923 51
Soginter	1249 06	1224 57
Soleil Investissements	578 78	556 52
Solstice	2251 81	2246 19 •
State Street Act. Eur.	8826 55	8528 07 •
State Street Act. Frce	9689 86	9407 63
St Str Act.Japon	10226 14	9880 33
State Street Emer. Mkts	11721 10	11157 59 •
St Street OAT Plus	10800 62	10588 84
Stratégie Actions	812 55	781 30
Stratégie Rendement	1481 52	1434 89
Technocic	986 68	957 94
Techno-Gan	5560 11	5346 26
Thesora	694 80	687 72
Trésor Plus	1358 58	1345 13
Trésor Trimestriel	1041 29	1030 98
Trésoricic	137077 25	137077 25
Trilion	5153 81	5087 67
UAP Investissement	413 77	398 81
UAP Actions France	556 76	536 64
UAP Act. Select.	592 84	571 41
UAP Aedificandi	534 14	514 83
UAP Altefi	208 61	201 07
UAP Alto Sicav	165 46	159 48
UAP Moyen Terme	147 40	142 07
UAP Première Cat.	11387 20	10975 61
Uni-Associations	128 74	128 74 •
Uni-Foncier	1187 73	1158 78
Unifrance	548 30	534 93
Uni-Régions	1177 04	1148 33
Univar	247 36	247 36 •
Univers Actions	1207 56	1178 11
Univers Obligations	1798 94	1755 08
Valorg	2152 45	2150 30
Valréal	58152 54	56124 48

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - • : prix précédent - ■ : marché continu

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 18/12	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 292	......	5	5 5
Ecu	6 686	......	......	......
Allemagne (100 dm)	341 750	......	331	351
Belgique (100 F)	16 609	......	16	17
Pays-Bas (100 fl)	303 910	......	293	313
Italie (1000 lires)	3 787	......	3 6	4 1
Danemark (100 krd)	88 470	......	84	92
Gde-Bretagne (1 L)	8 398	......	7 9	8 7
Grèce (100 drachmes)	2 566	......	2 1	2 8
Suisse (100 f)	380 720	......	367	387
Suède (100 krs)	76 760	......	72	84
Norvège (100 k)	79 110	......	74	83
Autriche (100 sch)	48 573	......	47	50
Espagne (100 pes)	4 783	......	4 5	5
Portugal (100 esc)	3 820	......	3 3	4 1
Canada (1 $ can)	4 147	......	3 9	4 3
Japon (100 yens)	4 308	......	4 2	4 4

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 18/12
Or fin (kilo en barre)	57900	57900
Or fin (en lingot)	57700	57250
Napoléon (20f)	334	332
Pièce Fr (10 f)	400	.....
Pièce Suisse (20 f)	333	335
Pièce Latine (20 f)	330	335
Souverain	421	425
Pièce 20 dollars	2200	2080
Pièce 10 dollars	1190	1280
Pièce 5 dollars	600	.....
Pièce 50 pesos	2175	2180
Pièce 10 florins	338	350

AGENDA

THÉÂTRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). L'Après-midi d'un prince : 19 h. Rel. dim., lun. L'amour est aveugle : ven., sam. (dernière) 22 h. Lettre d'une inconnue : mar., mer. 20 h 30.

ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Jeux d'ombres à Nohant : ven. 19 h ; sam. 20 h ; sam. (dernière) 15 h.

ATELIER (46-06-49-24). Le Jugement dernier : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle Louis Jouvet. L'Inquiétude : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.

BASTILLE (43-57-42-14). Cinq essais d'effraction : ven., sam. 19 h ; dim. (dernière) 15 h 30. Stultifera Navis : mar., mer. 21 h.

BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Le Cabaret de la grandpeur : 20 h 30 ; dim. 16 h 30. Rel. mer., dim. soir. Je? DeuxII Maux... : mer., jeu., ven., sam. 19 h ; dim. 17 h.

BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Le Bonjour d'Alfred : ven., sam., dim., lun., mar., mer. (dernière) 19 h 30. Les Cauchemars : ven., sam., dim., lun., mar., mer. (dernière) 20 h 30. Les Champêtres de joie : dim. 20 h 30.

BOBINO (43-27-24-24). Clovis : mar. 15 h.

BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Impressions de Pelléas : ven., sam. 20 h 30 ; sam. 15 h.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : ven., mar., mer., jeu. 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h ; dim. 15 h 30.

BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). Apprendre à rire sans pleurer : ven., sam., mar., mer., jeu. (dernière) 19 h. Escurial : 19 h. Rel. dim., lun. Les Mots en balade : jeu. 14 h 30.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

CAFÉ DE LA DANSE (40-26-28-58). Don Juan d'origine : 20 h 30. Rel. dim.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Rel. dim., lun. Qui vous savez : 22 h. Rel. dim., lun.

LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnie : jeu., ven., mar. 19 h 45 ; sam. 17 h.

CARTOUCHERIE-ATELIER DU CHAUDRON (43-28-97-04). Vous avez dit Labiche? : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). L'Abuseur de Séville : mer. (en espagnol), jeu., ven., sam. (en français). 20 h 30. La Vida es Sueno (en espagnol) : dim. 16 h.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). Marguerite et le Président : sam. 18 h ; dim. 16 h ; mar., jeu. 20 h 30. Les Vœux du président : ven., sam., lun., mer. 20 h 30.

CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Agamemnon : dim. (intégrale) 13 h. Les Choéphores : dim. (intégrale) 13 h. Les Euménides : ven., mer. 19 h 30 ; dim. (intégrale) 13 h. Iphigénie à Aulis : sam., jeu. 19 h 30.

CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (45-31-33-11). Le Grand Méliès : lun., mar., mer. (dernière) 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Petite salle. Médée dans le miroir : sam. 18 h 30. Rabinal achi : ven. 18 h 30. Une certaine mulâtresse : ven., sam. 20 h ; dim. (dernière) 16 h.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60). Le Bestiaire héroïque : ven., sam. 20 h 30.

CHATELET-THÉATRE MUSICAL DE PARIS (40-28-28-40). Hello Dolly : 20 h 30 ; sam., dim. 14 h 30 ; dim. 18 h 30. Rel. lun.

LA CIGALE (42-33-43-00). Pierre Palmade : 20 h 30. Rel. dim.

CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Jeu de l'amour et du hasard : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.

CITÉ INTERNATIONALE (45-89-81-54). Le Pleure-misère : ven., sam., lun., mer. 20 h 45 ; dim. 16 h 45. Le Venin des histoires : ven., sam., lun., mar. 20 h 45 ; dim. 16 h 45. Appartement témoin ; De plein fouet : ven., sam., lun., mar. (dernière) 21 h ; sam., dim. 17 h. Les Ubs : ven., sam. 21 h ; sam., dim. (dernière) 17 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h. Rel. mer., dim.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 21 h ; sam. 19 h, 21 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 21 h ; sam. 18 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

COMÉDIE-FRANCAISE (40-15-00-15). Antigone : mar. 20 h 30. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : mer. 14 h ; sam., lun. 20 h 30. Le roi s'amuse : ven., mer. 20 h 30 ; dim. 14 h. La Serva amorosa : dim., jeu. 20 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

CONFLUENCES (40-24-07-49). Poucette : 19 h. Rel. jeu.

DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. mer., dim. soir.

DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Qui est le véritable inspecteur Hound? : 20 h 45 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Direction Critorium : ven., sam. (dernière) 19 h 15.

DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

DIX-HUIT THÉATRE (42-26-47-47). Avatar : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h.

ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 20 h 45 ; sam. 18 h, 21 h. Rel. dim. Rose de Noël : sam., dim. 14 h.

ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Au bal à Boulingrin : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 16 h.

ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Nuit juste avant les forêts : ven., sam., mar., mer. 20 h 30 ; sam. 16 h.

ESPACE JEMMAPPES (46-34-01-58). Arlequin serviteur de deux maîtres : 21 h. Rel. dim., lun.

ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. Rel. dim., lun. L'Ile des esclaves : 19 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Danse avec les fous : ven. 21 h ; sam. 23 h ; dim. 19 h. Feu la mère de madame : ven., sam. 20 h ; dim. 18 h. Le Manage de Figaro : dim. 16 h. La Mouette : sam. 21 h.

ESPACE PROCRÉART (42-52-81-16). Dieu aboie-t-il? : ven., sam. (dernière) 20 h 30.

ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle I. Quand fera-t-il jour? : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 16 h. Salle II. Le Machiniste têtu : ven., sam., mar., mer. 20 h 30 ; dim. 16 h. Chlorure de sodium : sam. 15 h.

FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 20 h 30 ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 20 h 45 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30. Rel. dim., lun. Le Bösendorfer : lun. 20 h 30.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). La Contrebasse : 20 h 45 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : ven., mar. 20 h 30 ; sam. 17 h 30.

GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 20 h 15 ; sam. 18 h. Rel. dim. Une fille entre nous : 22 h. Rel. dim.

GRANDE HALLE DE LA VILLETTE (40-03-39-03). Les Pieds dans l'eau : 21 h ; sam., dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

Nous publions le *vendredi* (daté *samedi*) la liste des spectacles présentés à Paris et en région parisienne. Une sélection commentée figure dans notre supplément « Arts et Spectacles » du mercredi (daté *jeudi*).

GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Délire à deux : ven., sam., lun., mar., mer. 19 h. Amours en pièces : ven., sam., mar., mer. 20 h 30. Le Rire amer du belouga : ven., sam., lun., mar., mer. 22 h 15. Trois minutes pour exister : lun. 20 h 30.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 20 h 30 ; sam. 17 h. Rel. dim., lun.

HÉBERTOT (43-87-23-23). Sans cesse : 18 h 30. Rel. dim., lun. L'Ecole des femmes : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : ven., sam., lun., mar., mer. 19 h 30. La Leçon : ven., sam., lun., mar., mer. 20 h 30. Lautrec sur la Butte : ven., sam., lun., mar., mer. 21 h 30.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Rel. dim. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Rel. dim. Douce : 21 h 30. Rel. dim. Théâtre rouge. Voici le temps des assassins : 18 h 30. Rel. dim. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Rel. dim. Tout va bien, je vais bien! : 21 h 30. Rel. dim.

MADELEINE (42-65-07-09). Edwidge Feuillère en scène : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h. Rel. dim.

SPECTACLES NOUVEAUX

CLOVIS. Bobino (43-27-24-24). mer. et mar. 15 h (16).

LE ROI S'AMUSE. Comédie-Française (40-15-00-15), ven., mer. 20 h 30 et dim. 14 h (18).

THE FEVER. Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai (48-05-67-89), ven. et sam. 22 h 30 (18).

THREE MEN IN A BOAT. Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai (48-05-67-89), sam. 14 h 30 (19).

CINDERELLA. Théâtre de la Main-d'or Belle-de-mai (48-05-67-89), lun., mar. et mer. 20 h 30 (21).

LE GRAND MÉLIÈS. Centre culturel de la Clef (45-31-33-11), lun., mar. et mer. 20 h 30 (21).

LETTRE D'UNE INCONNUE. Aktéon-Théâtre (43-38-74-62), mar. et mer. 20 h 30 (22).

STULTIFERA NAVIS. Bastille (43-57-42-14), mar. et mer. 21 h (22).

MARIE STUART (45-08-17-80). Des fois, la nuit... : sam. (dernière) 19 h 30. Huis clos : mer., mar. 21 h 15 ; sam. 16 h. Marie and Bruce (en anglais) : dim., lun. 20 h 30 ; dim. 17 h. Le Mobil Home : ven. (dernière) 19 h 30. Savage Love (anglais-français) : jeu., ven., sam. 21 h 15.

MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : ven., sam., mar., mer., jeu. 18 h 30.

MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : ven., sam., mar., mer., jeu. 21 h ; dim. 15 h.

MICHEL (42-65-35-02). Chantal Gallia : 21 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 20 h 30 ; sam. 17 h ; dim. 16 h. Rel. dim. soir, lun.

MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-fonds : mer., sam., dim., mer. 15 h ; ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : ven., mar., mer., jeu. 21 h ; sam. 18 h, 21 h 15 ; dim. 15 h 30.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h ; dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun.

MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : ven., sam. 20 h 30 ; dim. (dernière) 15 h 30.

NOUVEAU THÉATRE MOUFFETARD (43-31-11-99). Lischen et Fritzchen et les fables de La Fontaine : ven., sam., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 15 h 30.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 20 h 30 ; sam. 18 h, 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 45 ; dim. 15 h.

OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : ven., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam. 21 h 30 ; dim. 17 h. Marc Métral dans Cadeau de Noël : mer., jeu., sam., mar. 14 h 30.

OPÉRA-BASTILLE (44-73-13-00). Grande salle. Faust : lun. 19 h 30. Saint François d'Assise : sam. 18 h.

OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Les Mousquetaires au couvent : ven., sam., mar. 20 h ; dim. 17 h.

PALAIS DE JUSTICE (48-20-72-27). Port-Royal : ven., sam., lun., mar. (dernière) 20 h 30 ; dim. 16 h.

PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30. Rel. dim., lun.

PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ri! : 21 h. Rel. dim., lun.

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : ven., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; sam. 21 h ; dim. 15 h.

PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Le Banc : 20 h. Rel. dim., lun.

PÉNICHE-OPÉRA (42-45-18-20). Bernard est mort. mer., jeu., ven., sam. 21 h, dim. 17 h. Scorrendo : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.

PETIT THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Patrick Bosso : 21 h. Rel. dim., lun.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Montaigne ou Dieu, que la femme me reste obscure! : 21 h, dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle II. La Peau trop fine : 21 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 20 h 45 ; sam. 17 h ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : ven., sam., lun., mar., jeu. 21 h ; sam. 17 h ; dim. 15 h 30.

RANELAGH (42-88-64-44). Trekking : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56). Clovis : dim. 16 h.

RENAISSANCE (44-63-05-00). Les mille et une nuits : sam., dim. 14 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Deux siècles d'amour : 20 h 30. Rel. dim.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Rel. dim., lun. Elie et Dieudonné : ven., sam., mar., mer. 22 h.

THÉATRE 13 (45-88-62-22). Vu du pont : ven., sam. 20 h 30 ; sam. 16 h 30 ; dim. (dernière) 15 h.

THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Monsieur Klebs et Rozalie : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). D'Alba est stone... Mais ils vécurent heureux : 20 h 15. Rel. dim. Brigitte Lahaie : 22 h. Rel. dim.

THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Lilie : 20 h 30. Rel. dim., lun.

THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Les Poupées : ven. (dernière) 20 h 30.

THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Cinderella (en anglais) : lun., mar., mer. 20 h 30. Frieda's Flight or She who can but doesn't (en anglais) : dim. 18 h. Gotcha (en anglais) : sam. (dernière) 18 h. Long John Silver, the Pirate (en anglais) : mer. 14 h 30. The Fever (en anglais) : ven., sam. 22 h 30. The Hamburger Twins (en anglais) : ven., sam. 20 h 30 ; sam. 14 h 30. The Ramayana (en anglais) : mar., mer. 18 h. Three men in a boat : sam. 14 h 30. Belle de Mai. Félicité ou le Merveilleux Théâtre d'art et de science du docteur de Groningue : 20 h 30 ; dim. 17 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Jean-Luc Debattice : ven., sam., lun. 20 h 30 ; dim. 18 h 30. Les Zappeurs : jeu., ven., sam., lun. 22 h ; dim. 20 h 30.

THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Salle II. Roro et Saoz : 22 h. Rel. dim. Mademoiselle Butterfly from Paris : 20 h 30. Rel. dim., lun. Dis-moi que tu m'aimes : ven., sam., mar., mer., jeu. 22 h.

THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Paul et Virginie : ven., sam., mar. 20 h 30 ; sam., dim. 15 h.

THÉATRE DÉJAZET (48-87-52-55). Les Crétins verts dans le spectacle de fin d'année : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Saute, Marquis! : ven., sam., mar., mer., jeu. 19 h ; dim. 15 h. Conversation en Sicile : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h.

THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Monsieur chassé! : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 15 ; dim. 15 h.

THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30. Rel. dim., lun.

THÉATRE JACQUES-COURIVAUD (45-41-10-08). Attention haute tension : ven., sam. (dernière) 20 h 45.

THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Le Vagabond de Whitechapel : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Didier Follenfant : 22 h. Rel. dim., lun.

THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun. Salle Jean Vilar. Les Rustres : 20 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Le Chevalier d'Olmedo : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Macbett : 20 h 30 ; sam., dim. 15 h 30. Rel. dim. soir, lun. Sourire des mondes souterrains : ven., sam., mar., mer. 21 h ; dim. 16 h.

THÉATRE PARIS-PLAINE (42-50-15-65). L'Homme invisible : sam. 19 h ; sam., mer. 15 h ; dim. 16 h.

THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Samedi, dimanche et lundi : ven., sam., mar., mer., jeu. 20 h 30 ; dim. 17 h.

THÉATRE VALHUBERT (45-84-30-60). Le Jeu de l'amour et du hasard : ven., sam. (dernière) 20 h 30 ; sam. 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). Le Voyage de Mémé : 19 h. Rel. dim., lun. Voyage au centre de la Terre : 20 h 30. Rel. dim., lun.

TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Hocine Slimane : 20 h 30. Rel. dim., lun.

LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : mer., sam., dim. 14 h 30.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles : 21 h ; sam. 19 h, 21 h. Rel. dim.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 45 ; sam. 17 h 30 ; dim. 15 h. Rel. dim. soir, lun.

LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Carmen Paradise : 21 h. Rel. dim., lun.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : ven., sam., mar. 20 h 30 ; dim. 17 h 30.

AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22). Lagaf' : dim. 16 h.

BATEAU-THÉATRE DOCTEUR PARADIS (46-48-78-69). Le Misanthrope et l'Auvergnat : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.

CERGY-PONTOISE (THÉATRE 95) (30-38-11-99). Le Chant des signes : ven., sam. 21 h. Eau de cologne : mar., mer., jeu. 21 h. La Trilogie des tables : dim. 15 h, 18 h, 21 h.

CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). Les Monstres sacrés : sam. 21 h ; dim. 15 h 30. Smain : ven. 21 h.

CLICHY (THÉATRE RUTEBEUF) (47-39-28-58). Ne coupez pas mes arbres : ven. 21 h.

CORBEIL-ESSONNES (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (64-96-72-31). Le Voyage à Rome : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 17 h.

ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48). Les Monstres sacrés : ven. 21 h.

GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Les Acteurs de bonne foi ; la Dispute : sam. (dernière) 20 h 30. L'Impromptu de Versailles ; les Précieuses ridicules : ven. (dernière) 20 h 30.

HERBLAY (CENTRE CULTUREL) (39-97-40-30). Après l'amour : mar. 20 h 45.

JUVISY-SUR-ORGE (SALLE JEAN-DASTÉ) (69-21-60-34). Le Monologue de Molly Bloom : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.

JUVISY-SUR-ORGE (THÉATRE DE L'ECLIPSE) (69-21-60-34). Le Monologue de Molly Bloom : ven., sam. 21 h ; dim. (dernière) 16 h.

LONGJUMEAU (THÉATRE ADOLPHE-ADAM) (69-09-40-77). Ménage à quatre : ven. 21 h.

MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). Omifie : ven., sam. 20 h 45.

MALAKOFF (THÉATRE 71) (46-55-43-45). La Cantatrice chauve : ven., sam., mar., mer. (dernière) 20 h 30 ; dim. 17 h.

MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Le Grand Nénuphar d'Amazonie : mer. (dernière) 15 h ; sam. 20 h 30 ; dim. 17 h.

MORSANG-SUR-ORGE (L'ARLEQUIN) (69-04-13-70). Madame Marguerite : dim. (dernière) 16 h 30.

NANTERRE (ESPACE CHORUS) (42-38-38-52). Cendrillon : , 17 h 30, sam. 14 h 30 ; 14 h 30, 17 h 30 dim. 10 h 30.

NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). La Double Inconstance : mer., jeu., ven., sam. 20 h 30.

NEUILLY-SUR-SEINE (THÉATRE SAINT-PIERRE) (45-53-60-00). Le Malade imaginaire : ven. 14 h 30.

NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02). Smain : sam. 21 h.

PORT-MARLY (ESPACE TOUTANKHAMON) (34-80-34-11). Lagaf' : sam. 20 h 45.

RUEIL-MALMAISON (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX) (47-32-24-42). Pleins Feux : sam. 20 h 45.

RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE) (45-60-79-00). La Cerisaie : ven. 21 h.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). La Carpe du duc de Brienne : ven. 19 h ; sam. (dernière) 20 h 45.

VANVES (THÉATRE LE VANVES) (46-45-46-47). La Dame au petit chien ; Un mouton à l'entresol : jeu., ven., sam. 20 h 30 ; dim. 15 h.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

« Le marché aux puces à Saint-Ouen, le plus important marché mondial d'antiquités. Conférence déposée », 10 h 30, métro Porte-de-Clignancourt, au fanion Paris autrefois.

« Le Palais de justice en activité. Histoire et fonctionnement », 11 heures, 14 h 30 et 16 h 30, métro Cité, sortie marché aux fleurs (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Exposition « Byzance » au Louvre », 11 h 30 et 14 h 30, sous la pyramide, au pied du pilier carré (M. Hager).

« Historique du compagnonnage et visite de la maison des Compagnons du devoir », 14 h 30, 44, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

« Fastes et mystères de l'Opéra Garnier », 14 h 30, en haut des marches à l'extérieur (Connaissance de Paris).

« Les passages du dix-neuvième siècle, leur origine et leur développement. Une promenade hors du temps (Premier parcours) », 14 h 40, 1, rue du Louvre (Paris autrefois).

« L'hôtel du comte Potocki, siège de la chambre de commerce et d'industrie de Paris », 15 heures, 27, avenue de Friedland (Monuments historiques).

« L'étrange quartier de Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

« L'île de la Cité, naissance de Paris, vieilles maisons de chanoines », 14 h 30, 2, rue d'Arcole (Paris autrefois).

« Le Marais. Hôtels et jardins. Place des Vosges », 10 h 30 et 14 h 30, métro Saint-Paul (Art et histoire).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 11 heures et 15 heures, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Conciergerie, la Sainte-Chapelle et l'histoire de la Cité », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Connaissance de Paris).

« Les salons du ministère de la marine », 14 h 30, 2, rue Royale (Europ explo).

« L'hôtel Lamoignon, siège de la Bibliothèque historique de la ville de Paris (visite) et les rues Payenne et du Parc-Royal », 15 heures, 24, rue Pavée (Monuments historiques).

« Les appartements du prince et de la princesse à l'hôtel de Soubise », 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (E. Romann).

« Le vieux quartier de la tour de Nesle et la rue Visconti », 15 heures, sortie métro Louvre-Rivoli (Résurrection du passé).

« Circuit insolite dans le Marais », 15 heures, 44, rue François-Miron (Sauvegarde du Paris historique).

« L'hôtel de Rochechouart » (Carte d'identité), 15 heures, 110, rue de Grenelle (Paris et son histoire).

CONFÉRENCES

SAMEDI 19 DÉCEMBRE

Corentin-Cariou, 10 heures : « L'architecture du dix-neuvième arrondissement », par A. Orlandini (Maison de La Villette).

62, rue Saint-Antoine, 16 heures : « Les expositions universelles : de la tour Eiffel à Séville » (Monuments historiques).

DIMANCHE 20 DÉCEMBRE

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « Les saisons de l'évolution et la progression de l'âme », par G. Delormeau ; « Puissance et aide de la prière », par Natya (Conférences Natya).

62, rue Saint-Antoine, 16 heures : « 1492 : Christophe Colomb et la découverte du Nouveau Monde » (Monuments historiques).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24-)

VENDREDI

Du burlesque à la comédie américaine : l'Etrange Aventure de Mabel (1914), Fatty Groom (1918), de Roscoe Arbuckle, la Maison démontable (1920), Frigo à l'Electic Hotel (1922, v.o.), il pour œil (1982), de Steve Carver, 18 h 30 ; Miss grain de sel (1949, v.o. s.t.f.), de Lloyd Bacon, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24-)

VENDREDI

Indépendants américains : Hapax Legomena (1971), d'Hollis Frampton, 18 h ; Histoire permanente du cinéma : Boule de suif (1945), de Christian-Jaque, 18 h 30 ; le Journal d'une femme de chambre (1946, v.o. s.t.f.), de Jean Renoir, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

VENDREDI

Le Cinéma mexicain : El Automovil gris (1919, v.o. traduction simultanée), d'Enrique Rosas, Joaquin Coss et Juan Canals de Homes, 14 h 30 ; El Nino fidencio, taumaturgo de espinazo (v.o. s.t.f.), de Nicolas Echevarria, 17 h 30 ; les Orgueilleux (1953), d'Yves Allégret, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

VENDREDI

I love Paris, Paris vu par les Américains : Elégance et beauté : Universal Newsreel (1930-1932), Angel (1937, v.o.) d'Ernst Lubitsch, 14 h 30 ; Haute couture : le Business et la Mode (1962) de Paul Séban, la Fille à la casquette (1963, v.o.) de Melville Shavelson, 16 h 30 ; Robe du soir : la Mode rêvée (1938) de Marcel L'Herbier, Midnight (1939, v.o.) de Mitchell Leisen, 18 h 30 ; Mondanités : Bande annonce : Brève rencontre à Paris, v.f.) de Robert Wise, I Met Him in Paris (1937) de Westley Ruggles, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

DJEMBEFOLA (Fr.-guinéen) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) ; Trianon, 18e (46-06-63-66).

ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).

MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1e (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Action, 5e (43-29-44-40 36-65-70-63) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40 36-65-70-88) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1e (40-26-12-12) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).

SIMPLE MEN (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

LES GRANDES REPRISES

CASINO ROYALE (Brit., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

LES CHEFS-D'ŒUVRE DE WALT DISNEY (A., v.f.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

FANTASIA (A.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

FRA DIAVOLO (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64) ; v.f. : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

HIROSHIMA MON AMOUR (Fr.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

INDISCRÉTIONS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

MARY POPPINS (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

NOW VOYAGER (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA NUIT DU CHASSEUR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES PARAPLUIES DE CHERBOURG (Fr.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE ROI ÉBAHI (Esp.-Fr.-Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

SÉRÉNADE A TROIS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07 36-65-70-64).

STORMY WEATHER (A., v.o.) : Le Champo - Espace Jacques Tati, 5e (43-54-51-60).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89, 36-65-70-48).

LES SÉANCES SPÉCIALES

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00) 18 h.

L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 15.

L'AVVENTURA (It., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 21 h.

BRAZIL (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h.

DERNIERS RANGEMENTS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

FISHER KING (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 20 h.

HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 16 h 45.

LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) 20 h.

MIDNIGHT EXPRESS (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 16 h, 22 h 15.

LA RÈGLE DU JEU (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 17 h 30.

THE HARDER THEY COME (jamaïcain, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) 22 h 15.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 22 h 30, 0 h 10.

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 20 h.

LES TZIGANES MONTENT AU CIEL (Sov., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

UN CADAVRE AU DESSERT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 18 h 15.

VIRIDIANA (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) 22 h.

ZABRISKIE POINT (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

LE ZÈBRE (Fr.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 18 h 45.

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Pouce !

SORTIES, crises de nerfs, hurlements : tout au long du procès de Grenoble, on vit la douleur déborder du prétoire, se répandre sur les places, à ciel ouvert, devant nos yeux. Jusqu'à l'effondrement final de la mère de Céline à l'annonce du verdict. Fallait-il vraiment que les caméras se repaissent de cela ? Ne pouvait-on laisser à cette famille doublement foudroyée la propriété de sa douleur et de sa colère ? Fallait-il filmer complaisamment les cousins et les proches brûlant leurs cartes d'identité devant les caméras ? Ne pouvait-on se contenter d'écouter Jean-Pierre Berthet raconter comment elle avait crié *« Céline »* à l'instant de l'acquittement, lui-même la voix nouée, écrasé par trop de haine, trop de chagrin, trop de trop ? Pourvu, soit dit en passant, que résiste encore longtemps l'interdiction de filmer les débats judiciaires. Rien n'aurait pu justifier de faire de nous les voyeurs en direct de ces trois semaines-là.

Le silence, à présent, va retomber. Déjà, on charge les caméras dans le TGV de Paris. Cette famille – comment se fait-il que personne, pas un avocat, pas un juge, pas un gendarme, pas un ami, pas un psychiatre, personne n'ait su lui parler ? – cette famille va retourner en tête à tête avec son obsession, là-bas, à La-Motte-du-Caire, au milieu des braves gens qui n'aiment pas qu'on suive une autre route qu'eux. La cohorte des dignes magistrats responsables, tout au long de l'instruction, de ce Titanic judiciaire vont poursuivre leurs brillantes carrières. Les avocats vont retrouver leur cabinet. Le brigadier chef Ramette, paraît-il, enseigne déjà les techniques d'interrogatoire. Quant à Richard Roman... Que peut désormais faire de sa vie Richard Roman ? Imagine-t-on un employeur embauchant Richard Roman ?

Pour nous aérer un peu, le feuilleton de la Haute Cour se poursuivait. Visiblement KO, Pierre Bérégovoy, *« comme tous les Français »*, souhaitait que toute la lumière soit faite. Un quart d'heure avant le journal de 20 heures, Laurent Fabius avait donc été acculé à l'héroïsme. Fabius, Bérégovoy, Auroux et tous les députés, entrant et sortant de l'arène : ce qui se lisait sur leurs traits épuisés portait un nom : la débandade. Pour ne pas dire la décomposition. C'étaient les Tuileries au soir du 10 août, Bordeaux en juin 40. Ces calculs, ces stratégies, ces volte-face, cette peur honteuse, cette tétanie, sur fond de sang et de mort : qu'on en finisse, vivement qu'on en finisse ! Que passent Noël, le Nouvel An, l'alternance, n'importe quoi, mais qu'on en finisse. Pouce !

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi.
Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 18 décembre

TF 1

0.45 **Magazine : Les Marches de la gloire.** Présenté par Laurent Cabrol.
2.25 **Que faire ce week-end ?**
2.30 **Magazine : En quête de vérité.** Présenté par Jean-Pierre Foucault.
3.40 **Arthur, émission impossible.** Invité : Paul Wermus.
0.45 **Journal, Météo et Bourse.**
0.50 **Documentaire : Histoires naturelles.**

FRANCE 2

0.50 **Série : Les Cinq Dernières Minutes.**
2.25 **Sport : Boxe.** Championnat d'Europe des poids plumes : Fabrice Bénichou contre Maurizio Stecca.
3.45 **Journal des courses, Journal, Météo et Visages d'Europe.**
0.05 **Cinéma : Made in USA. ■■** Film français de Jean-Luc Godard (1966).

FRANCE 3

0.45 **Magazine : Thalassa.**
21.50 **Magazine : Caractères.** Présenté par Bernard Rapp.
22.55 **Journal et Météo.**
23.15 **Traverses.** L'Etreinte du samouraï ou le Défi japonais. 2. L'Occident sous influence.
0.10 **Continentales.** L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 20.30
20.05 **Sport : Football.** 19e journée du championnat de France de D1. A 20.30, coup d'envoi du match PSG-Marseille, en direct.
22.30 **Magazine : Les KO de Canal.**
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma : Présumé innocent. □** Film américain d'Alan J. Pakula (1990).
1.00 **Cinéma : The Field. ■** Film irlandais de Jim Sheridan (1990) (v.o.).

ARTE

20.40 ▶ **Magazine : Transit.** Les petits et grands événements de la semaine commentés.
22.10 **Téléfilm : Les Enfants du dragon.** De Peter Smith (1re partie).
23.45 **Documentaire : Lueur d'étoile.** Monique Loudières, de Dominique Delouche.

M 6

20.45 **Téléfilm : Mannequin sous haute protection.** De Neal Israel.
22.30 **Série : Mission impossible, vingt ans après.**
23.30 **Magazine : Emotions.**
0.00 **Magazine : Culture rock.** La saga de Neil Young.
0.25 **Informations : Six minutes première heure.**
0.30 **Magazine : Rapline.**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio-archives.** Marie Noël (2).
21.30 **Musique : Black and Blue.**
22.40 **Les Nuits magnétiques.** La Bastille, côté faubourg (2).
0.05 **Du jour au lendemain.** Dans la bibliothèque de... Michel Chaillou.
0.50 **Musique : Coda.**

FRANCE-MUSIQUE

23.09 **Jazz club.** Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du Jazz Club Lionel-Hampton à Paris : Sandra Reaves-Phillips avec The All Star Jazz Band et Marishka Phillips.
1.05 **Papillons de nuit.** Par David Jisse.

Samedi 19 décembre

TF 1

13.15 **Magazine : Reportages.** Profs... un monde sans pitié.
13.55 **Jeu : Millionnaire.**
14.20 **La Une est à vous.**
17.15 **Divertissement : Mondo Dingo.**
17.45 **Magazine : Trente millions d'amis.**
18.15 **Feuilleton : Santa Barbara.**
18.45 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.15 **Divertissement : Les Roucasseries.**
19.45 **Divertissement : Le Bébête Show.**
19.50 **Tirage du Loto** (et à 20.40).
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.45 **Variétés : Toute la ville en parle.**
22.35 **Magazine : Ushuaïa.** La navette spatiale Bourane ; Cratère mystère ; Expédition Cheliuskin, d'Arkadij Shafran ; Sur un siège éjectable ; Détresse des abysses.
23.40 **Magazine : Formule sport.** Football ; Boxe.

FRANCE 2

13.25 **Magazine : Géopolis.** Tchécoslovaquie : la fin de l'unité.
14.15 **Magazine : Animalia.** Présenté par Allain Bougrain-Dubourg. A Montréal, le Biodôme, l'arche du XXIe siècle ?
15.10 **Magazine : Sport passion.** A 15.20, Tiercé, en direct de Vincennes ; A 15.35, Rugby (championnat de France) : Bègles-Bordeaux-Nice ; A 17.35, Patinage artistique : championnat de France, à Grenoble.
18.05 **Série : Matt Houston.**
18.55 **INC.**
19.05 **Magazine : Frou-frou.** Invité : Julien Clerc.
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.45 **Magazine : La Nuit des héros.** Face au feu ; La horde sauvage ; Maman est en danger ; Un éléphant ça trompe.
22.40 **Magazine : Double jeu.** Présenté par Thierry Ardisson. Noctambules célèbres.
0.00 **Journal, Météo et Visages d'Europe.**
0.20 **Magazine : La 25e Heure.** Présenté par Jacques Perrin. Trois portraits. L'homme qui ramait ; Dis voir, de Sylvie Ditmann ; La Vie en vert.

FRANCE 3

14.00 **Série : La croisière s'amuse.**
16.30 **Série : Brigade criminelle.**
17.55 **Magazine : Montagne.** Aborigènes d'Australie, le temps du rêve.
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.** Animé par Julien Lepers.
18.55 **Un livre, un jour.** *L'Histoire au jour le jour, 1944-1991.*
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Hugodélire** (et à 20.40).
20.15 **Divertissement : Yacapa.** Présenté par Pascal Brunner. Invités : Frédéric François, Marie Myriam, Eric Charden.
20.45 **Téléfilm : Les Genoux cagneux.** De Hervé Basle.
22.15 **Journal et Météo.**
22.40 **Magazine : Vis-à-vis.** La Terre, les Indiens et nous.
23.35 **Magazine : Salut Manu.** Présenté par Manu Dibango et Yianna Katsoulos avec le Soul Makossa Gang.
0.20 **Continentales Club.** Meilleurs moments de l'année.

CANAL PLUS

13.30 **Magazine : L'Œil du cyclone.**
En clair jusqu'à 14.00
14.00 **Téléfilm : A l'aube du jour H.** De Joseph Sargent.
16.05 **Les Superstars du catch.**
17.00 **Sport : Football américain.**
En clair jusqu'à 20.30
18.00 **Dessin animé : Les Razmoket.**
18.25 **Décode pas Bunny.**
19.20 **Animaux superstars.**
19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Le Top.**
20.30 ▶ **Téléfilm : Sang et poussière.** De Dennis Berry.
22.00 **Flash d'informations.**
22.05 **Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.**
23.00 **Magazine : Jour de foot.** Buts et extraits des matches de la 19e journée du championnat de France de D1.
23.30 **Cinéma : Society. ■** Film américain de Brian Yuzna (1989).
1.05 **Cinéma : Crimes de sang. □** Film américain de Donald P. Bellisario (1988).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00
17.00 **Magazine : Transit.** De Daniel Leconte (rediff.).
18.30 **Magazine : Via Regio.** Les régions européennes.
19.00 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités soviétiques et américaines de la semaine du 19 décembre 1942 (v. o).
20.00 **Magazine : Fernsehen TV.**
20.30 **8 1/2 Journal.**
20.40 **Documentaire : La Fin d'un voyage.** De Heiner Stadler.
22.10 **Cinéma d'animation : Une vieille boîte.** De Paul Driessen.
22.20 **Cinéma d'animation : Anna et Bella.** De Borge Ring.
22.25 **Cinéma d'animation : Pas à deux.** De Monique Renault et Gerrit Van Dijk.
22.35 ▶ **Magazine : Macadam.** Didier Lockwood, émission de variétés.
23.40 **Série : Monty Python's Flying Circus**

M 6

13.00 **Série : Booker.**
13.55 **Série : Supercopter.**
14.50 **Série : Les Champions.**
15.40 **Variétés : Matchmusic.**
16.55 **Magazine : Culture rock.** La saga de Neil Young.
17.25 **Série : Amicalement vôtre.**
18.20 **Série : Les Têtes brûlées.**
19.10 **Magazine : Turbo.** La Twingo ; C'était au rendez-vous ; Né pour courir ; Rubrique news ; Clip.
19.50 **Jeu : Le saviez-vous ?**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille** (rediff.).
20.35 **Première urgence.**
20.40 **Téléfilm : Les Voyageurs de l'infini.** De James Goldstone.
23.45 **Série : Médecins de nuit.**
0.45 **Informations : Six minutes première heure.**
0.50 **Musique : Boulevard des clips**

FRANCE-CULTURE

20.30 **Photo-portrait.** Alain Boucheron, joaillier.
20.45 **Dramatique.** Nombres réels, de Rafaël Dumett.
22.35 **Musique : Opus.** Bernard Parmegiani, compositeur.
0.05 **Rencontre au clair de la nuit...** Alain Borne. Avec Henri-Pierre Pascal.

FRANCE-MUSIQUE

19.30 **Soirée lyrique** (en direct de New-York) : Eugène Onéguine, opéra op. 24 d'après Pouchkine par le Chœur et l'Orchestre du Metropolitan Opera, dir. Seiji Ozawa ; sol. : Mirella Freni, Thomas Hampson, Birgitta Svenden, Jerry Hadley, Nicolaï Ghiaurov.
23.35 **Ciné-radio Days.** Par François Jenny. Le Far-West et sa musique.
0.30 **Sortilèges du flamenco.** Par Robert J. Vidal.
1.02 **Maestro.** Par Cécile Reynaud. Toscanini.

Dimanche 20 décembre

TF 1

11.00 **Magazine : Téléfoot.** Championnat de France Toulouse-Nantes ; Lyon-Monaco ; Auxerre-Le Havre ; PSG-Marseille. Spécial ballon d'or 92.
11.58 **Météo.**
12.00 **Jeu : Millionnaire.**
12.25 **Jeu : Le Juste Prix.**
12.53 **Météo et Journal.**
13.20 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
14.15 **Série : Un flic dans la Mafia.**
15.10 **Série : Perry Mason.**
16.45 **Divertissement : Rire en boîte et boîte à rire.**
16.55 **Disney Parade.**
18.00 **Série : Starsky et Hutch.**
19.00 **Magazine : 7 sur 7.** Invité : Bernard Kouchner.
20.00 **Journal, Tiercé et Météo.**
20.40 **Cinéma : Le Quart d'heure américain. ■** Film français de Philippe Galland (1982).
22.20 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.30 **Cinéma : Le Lieu du crime. ■■** Film français d'André Téchiné (1986).
0.00 **Journal et Météo.**

FRANCE 2

11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Saint-Geoffroy à Rivery (Somme).
12.00 **Magazine : L'Heure de vérité.** Invité : Mgr Decourtray, archevêque de Lyon.
12.55 **Jeu : Le Téléjack** (et à 18.20, 19.55).
12.59 **Journal et Météo.**
13.20 **L'Arbre de Noël de Matignon à l'Opéra.** Présenté par Jacques Martin.
14.50 **Série : Mission casse-cou.**
15.45 **Dimanche Martin.**
17.25 **Documentaire : L'Odyssée sous-marine de l'équipe Cousteau.** Les Dragons des Galapagos.
18.25 **Magazine : Stade 2.**
19.25 **Série : Maguy.**
20.00 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : L'Arbre de Noël. ■** Film franco-italien de Terence Young (1969).
22.40 **Magazine : Bouillon de culture.** Présenté par Bernard Pivot. Invitée : Jane Birkin.
0.05 **Journal, Météo et Visages d'Europe.**
0.20 **Documentaire : Divertimento.** De François Reichenbach. Avec Arthur Rubinstein.

FRANCE 3

11.00 **Magazine : Musicales.** Présenté par Alain Duault.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine : D'un soleil à l'autre.**
13.30 **Jeu : Au pied du mur.**
14.00 **Série : La croisière s'amuse.**
14.55 **Magazine : Sports 3 dimanche.** Voile : Le 1er Super Yacht d'or, en direct de Bercy ; Patinage artistique (championnat de France) : le gala, en direct de Grenoble ; Judo : Grand Prix européen 1992, en direct de Perpignan ; A 15.15 : Tiercé, en direct d'Auteuil.
17.30 **France 3 jeunesse.**
18.15 **Magazine : A vos amours.** Présenté par Caroline Tresca. Invité : Patrick Sébastien.
19.00 **Le 19-20 de l'information.** De 19.05 à 19.31, le journal de la région. Grand témoin : Bernard-Henry Lévy.
20.05 **Série : Benny Hill.**
20.40 **Soirée spéciale : SOS Sarajevo.** Présentée par Norbert Balit, en direct de Bosnie. Reportages : Les Casques bleus, de Pierre Babey et Marc Dou ; Les Enfants de Sarajevo, de Marie-Odile Pagniez et Philippe Poncet ; Les Réfugiés à travers l'aide humanitaire, d'Agnès Molinier et Patrick Millerioux. Invités : Roger Hanin, Françoise Fabian, Bernard Lavilliers, Elsa, Jean-Louis Aubert, Florent Pagny.
22.05 **Journal et météo.**
22.35 **Documentaire : Un jour dans la mort de Sarajevo.** Ecrit par Bernard-Henri Lévy, réalisé par Alain Ferrari et Thierry Ravalet.
23.40 **Cinéma : Avec le sourire. ■■** Film français de Maurice Tourneur (1936).

CANAL PLUS

En clair jusqu'à 14.00
12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.30 **Divertissement : La Semaine des Guignols.**
14.00 **Téléfilm : Momo.** De Jean-Louis Bertuccelli.
15.35 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.35 **Documentaire : Les Inventions de la vie nº 2.** De Jean-Pierre Cuny. 8. Mon cher associé.
17.05 **Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux** (rediff.).
18.00 **Cinéma : Le Dindon de la farce. ■■** Film américain d'Anthony Perkins (1988).
En clair jusqu'à 20.35
19.15 **Flash d'informations.**
19.25 **Ça cartoon.** Présenté par Philippe Dana.
20.30 **Le Journal du cinéma.**
20.35 **Cinéma : Chienne de vie. □** Film américain de Mel Brooks (1991).
22.05 **Flash d'informations.**
22.10 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled. Football. Boxe : France-Mexique, combats amateurs à la porte Pouchet à Paris. Golf : Tournoi Johnny Walker, championnat du monde à la Jamaïque.
0.45 **Cinéma : Les Arcandiers. ■** Film français de Manuel Sanchez (1991).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00
17.00 **Téléfilm : Les Enfants du dragon** (1re partie ; rediff.).
19.00 **Magazine : Mégamix.** De Martin Meissonnier. Charles et les Lulus, Kalil, Willy Deville, Yaravi et Barbarito.
19.50 **Chronique : Le Dessous des cartes.** De Jean-Christophe Victor.
20.00 **8 1/2 Journal.**
20.10 **Soirée thématique : Heimat.**
20.11 ▶ **Feuilleton : Heimat.** D'Edgar Reitza (1er épisode, v.o.).
22.15 **Débat.** Avec Edgar Reitz.
22.30 **Documentaire : Changements à vue.** De Stefan Köster.
23.25 **Documentaire : Histoire des villages du Hunsbruck.** D'Edgar Reitz (1re partie).

M 6

11.55 **Jeu : Le saviez-vous ?** (et à 20.30).
12.00 **Série : Mariés deux enfants.**
12.25 **Série : Notre belle famille.**
13.00 **Série : Booker.**
13.50 **Série : Cosmos 1999.**
14.55 **Série : Le Retour du Saint.**
15.50 **Magazine : Fréquenstar.** Sylvie Vartan.
16.50 **Musique : Flashback.**
17.10 **Série : L'Heure du crime.**
18.05 **Série : Enquêtes à Palm Springs.**
19.00 **Série : O'Hara.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Notre belle famille** (rediff.).
20.35 **Magazine : Sport 6.**
20.45 **Téléfilm : Tendre mensonge.** D'Anson Williams.
22.25 **Magazine : Culture pub.** D'Anne Magnien et Christian Blachas.
22.55 **Téléfilm : Félicitie ou le Canapé rouge.** D'Alex Damiano. *Porno soft.*
0.35 **Informations : Six minutes première heure.**
0.40 **Magazine : Métal express.** Iron Maiden, Thunder, Wasp, the Almighty.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** Passion profane.
22.35 **Musique : Le Concert** (donné le 13 décembre à la Maison de Radio-France). La tradition des noëls anglais, avec le Chœur de la cathédrale anglaise de Paris.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.35 **Concert.** Concerto pour piano et orchestre no 5 en mi bémol majeur op. 73, de Beethoven, par l'Orchestre national, dir. Josef Krips ; entracte : entretiens avec Nella et Eva Rubinstein ; Concerto pour piano et orchestre nº 1 en ré mineur op. 15, de Brahms, par l'Orchestre national, dir. Henryk Szy.
22.33 **Portrait d'Arthur Rubinstein.** Par Violaine Anger.
23.35 **L'Oiseau rare.** Par Michèle Lejeune et Maguy Lovano. Quatuor à cordes nº 15 en sol majeur op. 161, de Schubert ; Vier letzte lieder, de R. Strauss ; Mystère de Noël, d'Arrieu.
1.00 **Les Fantaisies du voyageur.** Par François Picard. Musique traditionnelle du Vietnam.

Le Monde

Alors que quatre autres policiers ont été tués

Les indices d'une infiltration de l'armée algérienne par les islamistes se multiplient

ALGER

de notre correspondant

De sources dignes de foi, on a appris, jeudi 17 décembre, que le chef de la sûreté de la sous-préfecture de Hadjout, petite ville située à la lisière de la plaine de la Mitidja, à 100 kilomètres à l'ouest d'Alger, avait été tué la veille, ainsi que trois policiers, par les tirs nourris d'un groupe d'hommes qui, circulant à bord d'une voiture, ont réussi à prendre la fuite.

Depuis l'instauration du couvre-feu, le 4 décembre, le bilan connu des attentats contre les forces de sécurité s'élève à quinze tués. Les accrochages sanglants entre les membres supposés du Mouvement islamique armé (MIA) et les unités spéciales anti-terroristes sont devenus quasi quotidiens. Plus graves encore sont les rumeurs sur une infiltration de l'armée par les islamistes. Selon le quotidien *El Watan*, quatre-vingt-dix officiers et soldats, accusés de *« complot contre la sûreté de l'Etat »*, comparaîtront le 20 décembre devant le tribunal militaire de Bechar. Ils auraient agi sous la direction de deux officiers ralliés à l'ex-Front islamique du salut (FIS) pour une opération de déstabilisation dans trois casernes, à Oran, Bel-Abbès et Batna, la capitale des Aurès. Une attaque contre l'Ecole nationale des ingénieurs et techniciens de l'armée (ENITA), près d'Alger, aurait été également envisagée.

Plusieurs cas de désertion ont par ailleurs été signalés depuis l'instauration de l'état d'urgence en février 1992, ainsi que des vols d'armes dans des casernes de la périphérie algéroise. Enfin, bien que non confirmées officiellement, des informations font état de la mise à l'écart d'une centaine d'officiers subalternes soupçonnés d'avoir des sympathies pour les islamistes. – *(Intérim.)*

Les négociations du GATT

Le Parlement européen repousse une motion de censure contre la Commission

STRASBOURG (Communautés européennes)

de notre correspondant

Le Parlement européen a rejeté, jeudi 17 décembre, une motion de censure contre la Commission de Bruxelles accusée d'avoir bradé les intérêts de l'agriculture communautaire dans les négociations du GATT. Sur 354 votants, 93 ont approuvé le texte déposé par le groupe des Verts auquel se sont ajoutés les représentants de l'UDF dont MM. Valéry Giscard d'Estaing et Yves Galland, et du RPR, notamment MM. François Guillaume et Christian de la Malène, du Parti communiste et du Front national. Seuls deux membres du Parti socialiste, MM. Gérard Caudron et Henri Saby, ont ignoré les consignes de leur formation en votant la censure.

Pour M. Claude Cheysson, chef de la délégation des socialistes français, il s'agissait notamment de protéger M. Jacques Delors en rejetant toute la responsabilité du cafouillage actuel sur les deux négociateurs de la CEE : *« Une fois de plus, nous blâmons la pitoyable prestation de MM. Andriessen et MacSharry. »* Mme Raymonde Dury (socialiste belge), reprenant les termes de M. Roland Dumas, a traité les deux commissaires européens de *« mandataires infidèles »* en évoquant la rumeur selon laquelle celui chargé de l'agriculture *« se recaserait dans une multinationale américaine »*.

Le groupe socialiste a fait voter une résolution, pour le moins alambiquée, qui invite la Commission à fournir *« une évaluation détaillée des effets de l'accord, notamment de sa compatibilité avec la réforme de la politique agricole commune »*.

MARCEL SCOTTO

A la suite de plusieurs décès accidentels

Le préfet de Mayotte est inculpé d'homicide involontaire

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

de notre correspondant

Le préfet de Mayotte, M. Jean-Paul Coste, a été inculpé d'homicide involontaire, jeudi 17 décembre, dans le cadre de l'information judiciaire ouverte au début de l'année dans la collectivité territoriale de l'archipel des Comores après la mort de six personnes brûlées à la suite d'incendies provoqués par du pétrole de mauvaise qualité.

Cette décision a été prise par le magistrat de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris chargé depuis le mois de juin d'instruire ce dossier. Elle avait été précédée de quatre autres inculpations visant le directeur de cabinet du préfet, le secrétaire général de la préfecture, le chef du service territorial des hydrocarbures et l'officier responsable du dépôt du service des essences des armées.

A Mayotte, en effet, les importations d'hydrocarbures sont gérées par l'armée française, fournisseur de la collectivité territoriale, et le pétrole lampant, à l'origine des incendies accidentels, est mis en vente dans les stations-service et utilisé pour les besoins domestiques de la cuisine et de l'éclairage.

Une quarantaine de personnes brûlées

Le produit explosif en cause dans cette affaire avait été livré au début de l'année au service des essences des armées par un fournisseur de Bahreïn. Quelques jours après sa mise en vente sur le marché mahorais, des incendies avaient été signalés un peu partout dans l'île. Une quarantaine de personnes avaient été grièvement brûlées et six d'entre elles – trois Mahorais et trois Comoriens – étaient mortes des suites de leurs brûlures (*le Monde* du 19 février). C'est l'hôpital de Mamoudzou qui avait attiré l'attention des autorités locales sur cette situation anormale, et les analyses effectuées en métropole avaient montré que ce pétrole s'enflammait spontanément. Une erreur de manipulation aurait été commise lors du stockage du produit importé ou de sa distribution, et ce pétrole serait devenu très volatil et explosif après son mélange à un autre combustible.

ALIX DIJOUX

Mort de l'acteur Dana Andrews

L'acteur américain Dana Andrews est mort le jeudi 17 décembre à Los Angeles, après avoir été hospitalisé pour une pneumonie. Il était âgé de quatre-vingt-trois ans.

Natif du Mississippi, il avait débarqué dans les années 30 à Hollywood pour tenter de faire carrière comme chanteur. Après avoir débuté dans des westerns, et sans jamais devenir une star de premier plan, il aura pratiqué tous les genres et tourné avec les plus grands metteurs en scène (Fritz Lang, Howard Hawks, John Ford, William Wyler, Otto Preminger, Jean Renoir, Jacques Tourneur, Elia Kazan, ...), aux côtés des plus grandes vedettes (Elizabeth Taylor, Gene Tierney, Joan Crawford, Susan Hayward...), se constituant l'une des filmographies les plus fournies parmi les acteurs de sa génération.

Son physique de jeune premier un peu «lisse», dont il jouait avec une grande subtilité, lui permettait de conférer une ambiguïté aux personnages apparament sympathiques qu'il incarna, qu'il soit policier dans *Laura* et *Mark Dixon détective* de Preminger, journaliste ou écrivain chez Lang (*la Cinquième Victime, l'Invraisemblable Vérité*), héros de western (*le Passage du canyon* de Tourneur, *l'Etrange Incident* de William Wellman), de films fantastiques (*la Nuit du démon* de Tourneur) ou de films de guerre (*le Commando de la mort* de Lewis Milestone). Si l'essentiel de sa carrière s'étend de 1940 à 1958 (jusqu'à *l'Ile enchantée* d'Allan Dwan), il aura continué à tourner jusqu'en 1979, avec notamment un réjouissante apparition dans *le Dernier Nabab* de Kazan en 1976.

J.-M. F.

M. Michel Sapin invité du « Grand Jury RTL-*le Monde* »

M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances, sera l'invité de l'émission hebdomadaire «Le grand jury RTL-*le Monde*» dimanche 20 décembre de 18 h 30 à 19 h 30.

M. Sapin, qui fut président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, ancien député socialiste des Hauts-de-Seine (courant Rocard), répondra aux questions de Michel Noblecourt et d'André Passeron du *Monde*, et de Dominique Pennequin et de Jean-Yves Hollinger de RTL, le débat étant dirigé par Henri Marque.

En Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le budget régional de M. Gaudin est adopté grâce à l'abstention du groupe de M. Tapie

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Le budget primitif pour 1993 du conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur a été adopté, jeudi 17 décembre, grâce à l'abstention du groupe Energie Sud (à majorité socialiste) de M. Bernard Tapie.

D'un montant de 3 744,5 millions de francs, en augmentation de 13,9 %, il a recueilli 50 voix (43 UPF, 3 Génération Écologie et 4 non-inscrits) contre 47 (34 FN, 10 PC et 3 Verts) et 26 abstentions (25 Energie Sud et un non-inscrit).

Neuf mois après le scrutin régional, ce vote constituait le premier test important pour le président (UDF-PR) de la région, M. Jean-Claude Gaudin, qui dispose d'une majorité relative. Compte tenu de l'opposition résolue du FN et du PC, son issue dépendait, essentiellement, de l'attitude du groupe Energie Sud de M. Tapie.

Lors d'un vote précédent sur une décision modificative au budget primitif de 1992, c'est déjà la ligne d'*« opposition constructive »* défendue par M. François Bernardini, premier secrétaire de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, qui l'avait emporté sur celle, intransigeante à l'égard de M. Gaudin, préconisée par l'ancien ministre de la ville (*le Monde* du 31 octobre).

A la suite de cette «explication», cinq membres d'Energie Sud – dont un PS – avaient quitté le groupe pour siéger parmi les non-inscrits. Quatre d'entre eux ont joint leurs voix à celles de l'UPF. M. Tapie s'est abstenu de tout commentaire. Le porte-parole de Génération Ecologie, M. Lucien Chabason, ancien directeur de cabinet de M. Brice Lalonde, a précisé que le vote positif de ses amis était ponctuel et conditionnel. Les trois élus Verts ont fait un choix opposé, bien que ce budget amorce, notamment, un doublement des crédits de l'environnement sur trois ans et prévoit 100 millions de francs de crédits pour une nouvelle politique de la ville.

« Nous aurions pu faire un coup politique, a expliqué M. Bernardini. *Mais cela aurait été, surtout, un mauvais coup pour la région. »* Les orateurs des diverses oppositions ont tous critiqué l'augmentation de la pression fiscale, qui atteint 68 % en raison, principalement, du surcoût du plan «Lycées réussite». M. Bruno Mégret (FN) a vivement dénoncé *« un budget socialiste »*.

GUY PORTE

EN BREF

□ **BTF s'est engagé à céder sa participation dans Adidas pour 2,085 milliards de francs.** – Bernard Tapie Finances (BTF) s'est engagé mercredi 16 décembre à céder la totalité de sa participation dans Adidas (articles de sports), détenue via la holding allemande BTF GmbH, pour un prix de 2,085 milliards de francs et a confié à la Société de banque occidentale (SDBO) le soin de trouver un acquéreur. BTF cédera ainsi son principal actif : sa participation à hauteur de 78 % du capital de BTF GmbH qui détient 95 % des actions de Adidas AG. Cette promesse de vente devra être levée avant le 15 février. La suspension de cotation des actions Bernard Tapie Finances est maintenue sur le second marché jusqu'à nouvel avis.

□ **Adoption définitive du projet de loi sur les délais de paiement.** – Les députés ont adopté en lecture définitive, jeudi 17 décembre, selon la procédure du vote bloqué, le projet de loi relatif aux délais de paiement, présenté par M. Michel Sapin, ministre de l'économie et des finances. Le PS a voté pour. Le RPR, l'UDF et l'UDC se sont abstenus et le PC n'a pas pris part au vote. Les députés ont rétabli l'essentiel de la version qu'ils avaient adoptée en deuxième lecture.

□ **PHILIPPINES : reddition d'un officier putschiste.** – Ame de la première des sept tentatives de coup d'Etat militaire qui ont émaillé la présidence de Mme Corazon Aquino (1986-1992) aux Philippines, le général José Maria Zumel s'est rendu le vendredi 18 décembre. L'officier répondait ainsi à un appel à la pacification nationale lancé par le nouveau chef de l'Etat, M. Fidel Ramos. – *(UPI.)*

SOMMAIRE

COURRIER

Dépendance et solidarité........... 2

ÉTRANGER

Somalie : l'opération «Rendre l'espoir» doit être rapidement étendue vers le nord et le sud du pays..... 3
Djibouti : premières élections législatives pluralistes..................... 3
Après la décision d'Israël d'expulser plus de quatre cents Palestiniens.. 4
La situation dans l'ex-Yougoslavie . 5
Allemagne : le chancelier Kohl veut engager la Bundeswehr dans des opérations de maintien de la paix de l'ONU.. 6
Brésil : un entretien avec Lula 6

ESPACE EUROPÉEN

● Dossier : le grand marché unique au 1er janvier 1993 ● Le Monténégro entre la soumission et la souveraineté ● Polémique entre Paris et La Haye sur la drogue.............. 7 à 9

POLITIQUE

L'affaire du sang contaminé et la Haute Cour 11
M. Fabius : «Le prix de la vérité et de l'honneur» 11
La commission d'enquête sur le sida : le professeur Gluckman met en cause l'inertie des institutions de recherche au début des années 80.......................... 12
Le Conseil constitutionnel et la construction de l'Europe : l'Assemblée nationale pourra voter des résolutions.................... 12

SOCIÉTÉ

L'acquittement de Richard Roman devant les assises de l'Isère..... 13
Polémique entre M. Chirac et M. Quilès sur la sécurité à Paris 14
Quelle histoire ! par Claude Sarraute : «Pas taper tata» 16

CULTURE

Théâtre : «Les Prodiges», de Jean Vauthier 18
Danse : «Dilatatio», de Claudio Bernardo au Théâtre de la Bastille..... 18

ÉCONOMIE

L'opposition affiche ses désaccords sur la conduite de la politique monétaire......................... 20
Les Douze prennent des décisions satisfaisantes pour les paysans français 20
La banque centrale allemande réaffirme la priorité donnée à la lutte contre l'inflation 22
Un entretien avec le président d'Allianz 24

SANS VISA

L'enfer de Salo ● Le berceau de Fellini ● Les blancs jouent et gagnent ● Pékin, tout bouge, rien ne change .... 29 à 36

Services

Abonnements.................... 16
Annonces classées 22
Carnet.............................. 17
Jeux................................ 34
Tac-o-tac 17
Marchés financiers .... 24 et 25
Météorologie 17
Philatélie......................... 19
Radio-télévision 27
Spectacles........................ 26
Week-end d'un chineur 17

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier «Sans visa» folioté 29 à 36

Le numéro du « Monde » daté 18 décembre 1992 a été tiré à 501 311 exemplaires.

Demain dans « le Monde »

« Heures locales » : transports urbains en panne

Depuis 1991, la fréquentation des transports en commun dans les agglomérations régionales est en baisse. Les habitants des villes moyennes et grandes délaissent bus et métros, qu'ils jugent trop lents ou peu confortables. Les maires souhaitent une aide de l'État pour redresser la situation.
Egalement au sommaire de ce supplément de huit pages : un dossier sur la formation des paysagistes et une enquête à Rodez, dans la série «Cités».

Le Monde

S A N S • V I S A

L'enfer de Salo


ARCHIVES PHOTO



1945 : Mussolini, tribun essoufflé, réfugié sous la surveillance des Allemands, sur les bords du lac de Garde.

En Italie, sur les bords du lac de Garde, la villa Feltrinelli, où Mussolini résida pendant les dix-huit mois de la « République de Salo », et la Casa del Fascio, où les fidèles du Duce se sont réunis jusqu'au 25 avril 1945, ont été mises en vente. Les hauts lieux où se déroulèrent les dernières exactions de l'Etat fasciste ne sont pas pour autant lavés de leur passé...

LES souvenirs n'ont pas de miroir : ils se refont une beauté dans l'oubli. Le long cauchemar de la République de Salo est entré dans la nuit. Depuis longtemps les fascistes ont bu leur amertume, les résistants ont épuisé les joies de leur victoire. La « mémoire partagée », *condivisa*, a reconstruit ce que la haine avait détruit : les brutalités et les crimes d'une république fantoche, d'un Mussolini désarticulé obéissant à l'occupant allemand ; l'écharde d'une épuration. Une poignée de « rebelles » a remporté la cause de la liberté, le peuple fasciste est devenu démocrate, cinquante ans ont passé, beaucoup de sang a coulé dans le monde. Mussolini n'était pas un monstre, dit-on.

En 1943, alors que tout était perdu, que les alliés remportaient victoires sur victoires, la République sociale, voulue par les Allemands, installait ses ministères sur les bord du lac de Garde, à Desenzano, Salo, Gardone, Maderno et Gargnano. Le mauvais rêve devait durer six cents jours puis tourner à la farce tragique. Aujourd'hui, les survivants de ces temps absurdes doivent arranger leurs souvenirs et recomposer leur passé. On ne vit pas éternellement sur une erreur de jeunesse.

« J'avais vingt ans, *le neveu du maréchal Graziani était amoureux de moi... Il ne me plaisait pas...* » Isabella était coquette, elle portait des robes de rayonne et des chaussures à semelles compensées. C'était alors l'institutrice de Polpezzano, où se trouvait Rodolfo Graziani, le chef des forces armées qui n'existaient pas. *« J'ai acheté un jour un manteau de fourrure aux Brigades noires... Ils en avaient un plein camion... sans doute volé... J'étais jeune alors, j'aimais la fête... »* Quand le maréchal éteignit ses lampions, Isabella alla danser le boogie-woogie chez les Américains.

« Les Brigades noires, c'étaient les plus terribles, raconte un ancien membre de la Garde nationale. *Un jour, sur la place de la mairie, une fille m'avait mis un géranium à la boutonnière. Un brigadiste a voulu me l'enlever parce que, disait-il, le rouge était interdit. Il m'a menacé avec un revolver, mais je ne me suis pas laissé faire, je lui ai dit qui j'étais...* » Il portait chaque jour les lettres que Mussolini écrivait à sa maîtresse, *« una bella donna, formosa »*.

Le pharmacien de la rue Pietro da Salo, à deux pas de l'ancienne Casa del Fascio, où il militait autrefois, trouvait aussi *« dolcissima Claretta Petacci »*, mais il n'a jamais pardonné à Mussolini d'avoir pris la fuite et de s'être caché sous une tenue allemande.

Ce ne sont qu'anecdotes et lambeaux d'un passé recousu : les cœurs battaient alors sous les chemises noires, le Duce était capable d'amour et de lâcheté, les femmes étaient belles. *Giovinezza, Giovinezza...*

Pour Angio Zane qui, durant la « républiquette », du 10 octobre 1943 au 25 avril 1945, prit le maquis sur les hauteurs du val de Sabbia, surplombant la rive occidentale du lac, en ces temps de pénurie la faim expliqua bien des adhésions. *« Senza sale la polenta non si fa »*, pour résister il fallait de solides convictions, pour tenir, beaucoup de débrouillardise. Souvent ils s'inscrivaient aux Faisceaux en échange d'une solde et d'un uniforme : une veste, un pantalon, des chaussures de mauvais cuir et une arme qui, pour les faméliques sans foi, servait encore à trouver de la nourriture. Les vols étaient innombrables. Les nervis de la Decima MAS, la milice de Valerio Borghèse, qui raflait les hommes jeunes pour fournir de la main-d'œuvre aux Allemands, revendaient aux partisans des mitraillettes et de l'essence. De leur côté, les nazis prélevaient leur butin. Le marché noir flambait. Dans le parc de la villa Feltrinelli, Rachele, la femme du Duce, élevait deux vaches et des porcs qu'elle couvrait l'été de vieux drapeaux japonais pour leur éviter une insolation. Elle devait avoir un peu perdu la tête.

Dans la nasse où les nazis avaient jeté les débris du fascisme, sur les rives étroites d'un lac entouré de montagnes, les colis, les camions, les gigots arrivaient désossés. La faim aussi est mauvaise conseillère : ils s'étaient embarqués le ventre creux dans une guerre civile. Les miliciens embrigadés, qui, sous les ordres de Pavolini, vrai fasciste sanglant, montaient dans les alpages à la chasse aux « rebelles », rêvaient surtout de tirer des lapins. Personne ne croyait plus à la victoire d'Hitler, ni à l'arme nouvelle de von Braun. Tous avaient encore leur famille à nourrir... et Salo n'en finissait pas de mourir.

Mais ces captifs d'un rêve d'ordre et de puissance préfèrent oublier qu'en ces jours troubles, ils avaient perdu le moral et leur morale avec. Ils avaient applaudi le cirque des parades sur les places de leurs villages, ils s'étaient eux-mêmes livrés à des pantalonnades sous l'œil des fanatiques fascistes dont le ridicule pouvait toujours tuer, et ils avaient adhéré à une idée morte, parfois pour un quignon de pain... Ils se donnent aujourd'hui de plus nobles justifications : *« Le fascisme*, disent-ils, *nous a tout de même apporté l'électricité, les autoroutes, et pour les enfants les centres héliomarins. Badoglio a tout de même trahi les alliés de l'Axe en signant l'armistice. Mussolini était un homme souffrant d'un ulcère, un homme défait, mais un brave homme...* » Ils se sont ainsi fabriqué une histoire, un ersatz de l'Histoire, comme ils buvaient de l'orge pour du café et comme leurs femmes portaient des fourrures de Pannofix. Mais l'Histoire est écrite. Les témoins ne comptent plus. Leurs récits ne sont que des rabâchages gravés dans leur mémoire comme des épitaphes sur leur tombe. Les lieux sont aujourd'hui moins oublieux que les hommes.

A l'automne, le froid et la pluie figent le paysage du suicide collectif. L'humidité rembrunit l'ocre des palais néo-vénitiens qu'habitèrent les réfugiés de l'administration en déroute. Les genévriers, les citronniers, les cyprès sont d'un vert uniforme et sombre. Les eaux du lac se gonflent d'un chagrin inassouvi.

Derrière des grilles, la villa Feltrinelli, en vente, attend en silence qu'on vienne la délivrer avec de nouveaux cris d'enfants dans le parc et des dîners les soirs d'été sur ses terrasses. Dès octobre, le golf qui encercle la villa Omodeo, où vivait le maréchal Graziani, est impraticable et fermé. La villa Fiordaliso, à Gardone, où « Ben » et Claretta abritaient leurs amours essoufflées, est devenue un restaurant qui n'ouvre pas à la morte-saison. A Gargnano, la villa des Ursulines, siège de la présidence de la République, est à présent une université d'été. Les pas du gardien résonnent dans le grand escalier et le bureau où, chaque matin, le Duce entrait entre deux gardes, un fasciste et un nazi. A cette époque de l'année, des brumes enveloppent le passé dans leurs écharpes mouillées. La corniche, *la balconata delle meraviglie, il terrazzino dei suicidi*, est déserte.

Il pleuvait une pluie fine et glacée, quand, le 8 octobre 1943, l'Alfa 2000 de Mussolini atteignit Gargnano. Il venait ici installer son théâtre d'ombres, *« combattre et obéir »* pour les nazis, boire à petits traits prudents le poison de son infortune, et, pour retarder son heure, entraîner des milliers d'aveuglés dans sa perte. Lui, déjà, ne voulait plus survivre, mais il n'avait pas la force de se tuer. Vingt années de dictature et de conquêtes guerrières finissaient dans un sale petit mouchoir.

Au balcon de la maison des Ursulines, il se montrait encore à ses fidèles réunis sur la place Vittorio Veneto, vingt fois plus petite que la Piazza Venezia à Rome où, si souvent, il avait entraîné les foules. Sa voix aussi avait faibli. Diminué dans sa *repubblichetta*, se mentant encore à lui-même, prisonnier des Allemands, il exerçait son pouvoir illusoire en imitant le Duce comme autrefois le Duce avait imité Napoléon. Il n'avait plus de ligne directe, sa correspondance était ouverte.

De notre envoyé spécial
Christian Colombani

Lire la suite page 32

AU SOMMAIRE



Voile, furieuse passion .... p. 36
Vin blanc, le grand retour .... p. 31
Chine, vieux pays, nouveaux Chinois .... p. 33
Epices, l'or des Portugais .... p. 36
Escales (p. 30) ♦ Télex (p. 30)
Jeux (p. 34) ♦ Table (p. 35)

Le berceau de Fellini

RIMINI

LESSIVÉE par la pluie d'automne, la plage de Rimini se réveille dans une atmosphère humide et cotonneuse. La longue frange de sable fin se déroule en un ruban grisâtre aux contours incertains. La nuée de parasols, qui dès les premiers beaux jours fleurissent sur la plage, a pris ses quartiers d'hiver en même temps que refluait la vague des touristes. Désertées, les cabines de bain, peintes de couleurs vives, décrivent, dans la brume, une ondulation en pointillé. De la terrasse du Grand Hôtel, palace séculaire à la façade rose fané, Rimini, hors saison, offre une image surannée. Débarrassée des artifices qui, en été, font de cette station de la « Riviera adriatique », un supermarché des vacances au soleil, la ville natale de Federico Fellini retrouve alors le charme ambigu qu'on lui découvrit dans *Amarcord*.

Présenté, il y a presque vingt ans, en ouverture du festival de Cannes, le film de Fellini se voulait un hommage fantasmatique au *Rimini de son enfance*. A l'époque – l'entre-deux-guerres, – Rimini, petite bourgade du littoral de l'Emilie-Romagne, découvrait les plaisirs balnéaires. Dès le mois de mai, une clientèle internationale haut de gamme – princes, altesses royales, artistes de renommée mondiale – envahissait le Grand Hôtel, lieu magique aux yeux des enfants, source de fantasmes pour les plus grands.

Aujourd'hui, les gamins du bourg ne viennent plus se cacher derrière les buissons pour observer les couples enlacés valsant sur la terrasse et, à l'occasion, plonger un œil gourmand dans le décolleté avantageux de quelque star. Les gardes en uniformes, postés naguère de part et d'autre de la grille de fer forgé ouvrant sur le parc, ont disparu. Mais le palace, lui, a gardé son pouvoir de fascination.

La façade néo-rococo, surchargée de moulures en stuc blanc est, à elle seule, une invitation à la rêverie. A peine a-t-on pénétré dans le hall dallé de marbre gris et blanc que la musique de Nino Rota revient à la mémoire. Romance au mouvement lancinant qui guide les pas vers la salle de bal où trône, solitaire, un piano à queue. La lumière tamisée s'infiltre entre les bouillonnés des voilages blancs, joue dans les pendeloques des lustres en cristal avant de caresser le parquet ciré où une princesse autrichienne interprétée par Magali Noël, valse à s'en étourdir dans les bras d'un séduisant inconnu. La pièce est plongée dans une atmosphère fin de siècle. On se laisse bercer avec délice entre rêve et réalité.



CLAUDE NORI/MÉTIS

Entretenir cette ambiance désuète est, pour le maître des lieux, une préoccupation quotidienne. Amoureux de Venise, M. Arpesella n'en finit pas, en dépit de son âge respectable, de parcourir les couloirs et les vestibules de l'hôtel avec, dans le regard, un émerveillement d'enfant. C'est lui qui choisit meubles et objets qu'il fait ensuite disposer, selon son humeur, dans les chambres et les salons. Lampes et appliques en verre de Murano foisonnent sur les consoles, les commodes et les secrétaires. Meubles du dix-huitième siècle français et vénitien se mélangent au petit bonheur, donnant à chacune des chambres un charme kitch. Peut-être, si vous avez l'heur de plaire au propriétaire, aurez-vous la chance de visiter « Caprice » en sa compagnie. Nichée au dernier étage, cette chambre, à la lumière tamisée et aux tentures rouge sang, cache mal sa vocation : abriter les amours illicites de quelques connaisseurs. Reviennent alors à la mémoire les confidences du narrateur d'*Amarcord* : *« Chaque année, je viens ici pour y déguster le vin de l'amour. Je donne de la tendresse et j'en attends en retour. »*

Dés la nuit tombée, Rimini s'adonne au jeu de la séduction. Le long du Corso d'Augusto, lieu privilégié de la *passegiata*, ou sous les arcades basses de la Piazza Cavour, des intrigues se nouent, des liaisons éphémères se tissent. Réputée dans toute l'Italie, et même au-delà des frontières, pour son goût de la fête, voire son penchant pour la débauche (l' « arrivage », sur la place centrale, d'une calèche de prostituées, est un des moments savoureux d'*Amarcord*), Rimini détient probablement le record national du nombre de bars et de boîtes de nuit au kilomètre carré.

Une ligne de bus nocturne, la Blue Line, sillonne même la ville et les collines avoisinantes pour conduire, chaque soir, les noctambules de discothèque en bar. Au lever du jour, une brume rasante enveloppe les rues, comme pour masquer les démons de la nuit. Ainsi voilée, Rimini peut continuer à jouer les belles mystérieuses.

De notre envoyée spéciale
Sylvie Kerviel

Guide

• **Y aller.** En avion, la compagnie italienne Alitalia propose, conjointement avec Air France, des vols quotidiens entre *Paris et Bologne (1 980 F* A/R en « vols vacances »), ville située à une centaine de kilomètres de Rimini.

S'y loger. Depuis une vingtaine d'années, Rimini s'ouvre hors saison au tourisme d'af*faires. Congrès, salons, mani*festations culturelles, s'y succèdent tout au long de l'année. En mai dernier, le Grand Hôtel a inauguré son propre centre de congrès. Doté d'équipements perfectionnés, cet espace de 1 500 *mètres carrés situé dans* le parc de l'établissement comprend sept salles modulables.

Classé « cinq étoiles luxe », le Grand Hôtel de Rimini (Parco Indipendenza, 47037 Rimini, tél. : (19) 39-541-56000, fax : 56866) *compte 121 chambres*, dont les prix *s'échelonnent*, en haute saison (du 1er au 22 août) de 400 000 à 900 000 lires (1 000 lires = environ 3,70 F) pour une chambre double, et pour le reste de l'année de 300 000 à 700 000 lires. Supplément de 50 000 lires par personne pour la demi-pension, de 80 000 lires pour la pension complète. Deux restaurants, un night-club (le « Lady Godiva »), une piscine et deux courts de tennis sont à la disposition des clients.

S'y restaurer. En raison de sa richesse gastronomique, l'Emilie-Romagne est souvent comparée à la Bresse française. Pellegrino Artusi, le Brillat-Savarin italien, est d'ailleurs origi*naire de la région. Les environs* de Rimini offrent aux amateurs de cuisine italienne traditionnelle un vaste choix de haltes gourmandes. Citons notamment, à l'entrée du village de Villa-Verucchio, l'auberge « Ro *e Buni », où l'on peut savourer* les meilleures charcuteries locales. Ne pas manquer non plus de goûter aux poissons cuits sur la braise, aux différents plats de pâtes, sans oublier les passatelli au bouil*lon, à déconseiller toutefois aux* estomacs délicats.

S'y divertir. Rimini fait partie d'un regroupement de sept stations balnéaires qui se succèdent sur la côte adriatique. Vouée à l'industrie du tourisme, cette région offre un réseau de trois mille hôtels et pensions de famille, auxquels s'ajoutent de nombreux terrains de camping. C'est à Rimini et dans ses environs que l'on trouve la plus forte concentration de parcs de loisirs d'Italie : « Fiabialand » *(sorte de Disneyland de l'Adria*tique), « Divertimento » (dédié au cirque), « Aquafan » (réservé aux jeux aquatiques), sans oublier « l'Italie en miniature » (la péninsule revue par les Lilliputiens), autant d'attractions qui, chaque été, attirent la foule des visiteurs étrangers.

Découvrir. En hiver comme en été, il faut absolument déserter la côte pour partir à la découverte du vieux Rimini, cette ancienne colonie romaine *conservant plusieurs vestiges* de cette époque. Dans l'arrière-pays, collines et vallées sont parsemées de villages remontant au Moyen Age. Subsistent encore les murs crénelés et les tours des nombreuses forte*resses construites au temps où* Sigismondo Malatesta, seigneur de Rimini, et Federico da Montefeltro, duc d'Urbino, se disputaient la domination de la région. Ne pas oublier non plus de partir à l'assaut du mont Titan (800 mètres d'altitude) pour explorer Saint-Marin, la plus petite et l'une des plus anciennes Républiques du monde, située à environ 25 km de Rimini.

A consulter. Federico Compatangelo a photographié Rimini au fil des saisons. Ses clichés sont rassemblés dans un bel album, *Rimini alla ricerca di un'anima,* préfacé par Federico Fellini et publié par WAC éditions (Milan). Relire les carnets de voyage de Valery Larbaud, *A. O. Barnabooth, son journal intime,* édité chez Gallimard dans la collection « l'Imaginaire ». Sur le film *Amarcord* a été publié, dans la collection « Du monde entier », chez Gallimard, *Amarcord, je me souviens,* de Federico Fellini et Tonino Guerra. Le film, disséqué plan par plan, y est commenté par le « Maestro ».

A voir ou à revoir. Le film, bien sûr, désormais disponible en cassette vidéo, dans la collection « Les grands classiques » de Warner-Bros.

Se renseigner. A Paris, à l'Office du tourisme italien, 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68. Sur place, à l'Azienda di promozione turistica del circondario di Rimini, Piazzale Battisti, 47037 Rimini, tél. : 541-51331. ●

L'île épique

Ce n'est pas parce qu'elles sont isolées au milieu des flots qu'elles n'ont pas d'histoire. Au contraire. A preuve les albums que leur consacrent les éditions Ouest-France dans leur collection « En liberté », une collection dédiée aux amoureux des îles. Derniers titres parus : *l'Ile de Sein* et *l'Ile d'Yeu*, dans le sillage de *l'Ile de Ré* et de *Belle-Ile en mer*. *« Ile de Sein, île de rien »*, écrit Yves Morvan, dit Jean Marin, qui fut, au temps de la Résistance, la voix de la radio de Londres. Un très beau texte pour accompagner de non moins belles photographies d'écume, d'embruns, de vent, de maisonnettes blanches, grises ou bleues (*« par les grâces de l'ardoise, du granit et du lait de chaux »*), de bateaux azur, orange ou blancs, de bouées roses et de visages burinés, ridés, dignes et sertis de noir. Si petite avec ses digues, son clocher, son phare, ses deux menhirs et ses quelques hectares de terre, l'île n'en a pas pour autant échappé à l'histoire, *« qui au cours des siècles l'a croisée comme un navire »*. Ici, druides, prophétesses et prêtres chrétiens ont prié et médité au ras des courants. Ici, surtout, cent vingt et un Sénans sont, en deux jours de juin 1940, partis, à bord de leurs barques de pêche, rejoindre un général qui, de Londres, appelait à la résistance et qui, après la reddition de l'ennemi, viendra célébrer ici *« le souvenir d'épreuves ensemble supportées »*.

Humble et magnifique saga qui s'inscrivait, naturellement, dans l'écrin des exploits ordinaires représentés par ces sauvetages quotidiens, honneur séculaire des riverains de l'un des plus vastes cimetières marins du globe. Et c'est ainsi qu'un lieu devient un haut-lieu. Un livre, aujourd'hui, le raconte, sans oublier de montrer, au fil des pages, la beauté de cette île *« peinte sur la mer »*, baignée d'une lumière qui tombe sur elle *« en nappes dorées »* quand elle ne se concentre pas *« en nacre ou en plomb »*.

P. F.

► ***Ile de Sein*, photographies d'Henri Bancaud et Bruno Barbier, texte de Jean Marin, collection « En liberté » (Editions Ouest-France). 245 F. Déjà parus : *Belle-Ile en mer, l'Ile de Ré* et *l'Ile d'Yeu*. A paraître : *l'Ile d'Oléron, Ouessant et Molène.***

Un Noël Dingo

Pour son premier Noël, Euro Disney a revêtu ses habits de fête et mis jusqu'au 3 janvier les petits plats dans les grands. A commencer par le sapin de 20 mètres trônant à l'entrée du « Royaume magique » et dont l'illumination, chaque soir, à la tombée du jour, donne lieu à une cérémonie très attendue. Fériques, également, les deux défilés quotidiens : la parade de Noël où soldats de bois, bonhommes de neige et le nouveau char de « La Belle et la Bête » (également vedettes, à partir du 9 janvier, d'un spectacle musical) précèdent le traîneau du Père Noël, tiré par six rennes venus de Laponie, et « la Parade électrique », étincelant de milliers de petites lampes multicolores. A quoi s'ajoutent « Le Noël de Mickey », un spectacle musical présenté plusieurs fois par jour dans « Fantasyland », ainsi que les fanfares et chœurs qui interprètent mélodies et chants traditionnels sans lesquels la fête ne serait pas complète. Bouquet final, au « Festival Disney » (espace de loisirs libre d'accès entre le parc et les hôtels) le « Buffalo Bill's Wild West Show » (à 18 heures et à 20 heures, sauf lundi et jeudi, 300 F pour les adultes, 200 F pour les moins de douze ans, réservations au 60-45-71-00), un spectaculaire dîner-spectacle dans une arène de 1 000 places où le plus populaire des héros de l'Ouest américain fait, en compagnie du non moins célèbre Sitting Bull, revivre une épopée où, au milieu des étalons et des bisons, cow-boys et Indiens, touchés par la grâce, chevauchent de concert. Singulière réinterprétation d'une histoire qui fut, on le sait, nettement moins idyllique...

Deux suggestions pour un dépaysement aussi total qu'inattendu aux portes de Paris. Un séjour dans l'un des hôtels ouverts sur le site (des forfaits attrayants y sont proposés à certaines périodes, jusqu'au 17 juin), les prix variant en fonction de la catégorie choisie, des établissements haut de gamme (le victorien Disneyland-Hotel et l'Hôtel New-York dont le cadre, *coffee shop* et patinoire notamment, vous transporte au cœur de Manhattan) aux bungalows du « Camp Davy Crockett », en passant par le « Sequoia Lodge » (les Rocheuses revues par un architecte français) ou les plus économiques (à partir *de 450 F la nuit pour une famille* de quatre personnes) hôtels Cheyenne et Santa-Fe (renseignements : 49-41-49-41). Plus simplement, une soirée au « Festival Disney », dont restaurants (cuisine de Californie et de Floride, grillades et hamburgers), bars, tavernes et boîtes de nuit (dont l'étonnant « Billy Bob's », temple de la *countrymusic)* offrent une atmosphère typiquement américaine. A noter les formules proposées par certains restaurants pour les réveillons.

P. F.

► **Le Parc, situé à Marne-la-Vallée (Seine-et-Marne), à 32 km de Paris (sortie 14 de l'A4 ou RER), est ouvert de 10 heures à 18 heures (21 heures le samedi, 20 heures du 25 décembre au 3 janvier, 1 heure le 31 décembre). Prix d'entrée : 225 F pour un adulte, 150 F pour les moins de douze ans. La patinoire de l'Hôtel New-York est accessible de 14 h 30 à 22 heures (50 F avec la location de patins, 30 F pour les moins de 12 ans). Renseignements pour les visiteurs au 64-74-30-00. A signaler la sortie d'*Euro Disney, mode d'emploi,* de Bob Sehlinger (Albin Michel, 85 F), guide « non officiel » qui s'annonce comme *« le premier guide critique totalement indépendant »*. Egalement disponible, un plan-guide en français (Michelin).**

TÉLEX

Randonnée à ski au Pakistan, dans la région du Déosai, frontalière avec l'Inde et royaume des ours et des renards. L'insolite balade, *via* Islamabad *et Skardu ou Gilgit, s'effectue* à une altitude moyenne de 4 400 m avec possibilité d'atteindre des sommets de 5 500 m et d'en redescendre à ski. Des circuits de douze jours proposés du 15 avril au 15 mai au prix de 13 000 F par personne (sur la base d'un groupe de dix personnes), prix comprenant l'acheminement aérien, les vols intérieurs, les transferts, les jeeps et chevaux, les hôtels en pension complète, les tentes (deux personnes par tente) et matelas, les services de porteurs et de cuisiniers ainsi que les divers permis, taxes et pourboires. *Renseignements : Serge Alliod,* Ecole de ski La Tania, tél. : 79-08-80-39 ou 50-53-44-50 à Chamonix.

Commencer la nouvelle année en mer Rouge avec, au menu, l'Egypte, la Jordanie et la Terre sainte, c'est ce que propose la compagnie Epirotiki à l'occasion d'une croisière de sept jours, de Suez à Suez, à bord de *l'Odysseus.* Aux escales, des excursions (facultatives et payantes) pour découvrir le monastère de Sainte-Catherine dans le Sinaï, les « piliers de Salomon » (étranges formations rocheuses), la forteresse de Masada dans le désert de Judée, près de la mer Morte, ou Jérusalem et Bethléem, les nécropoles de l'antique Pétra ou le paysage du Wadi Rum, la Vallée des Rois, le Caire et les Pyramides. Un voyage de dix jours à partir de 13 700 F (9 885 F pour le départ du 1er janvier) en cabine intérieure double et pension complète, avec *les vols de Paris et l'hébergement* au Caire. Départs hebdomadaires jusqu'au 3 avril. Renseignements dans les agences de voyage.



Les blancs jouent et gagnent

Les négociations du GATT ont soudainement mis les vins blancs sur la sellette. A raison sans doute, car depuis plusieurs années, sans qu'il y paraisse, ils ont su s'imposer de plus en plus nombreux sur les tables du monde mais aussi sur celles de France, enrichissant sa gastronomie de nouveaux accords.



Vendanges tardives en Alsace, décembre 1992.

« *IL y aura toujours des Suisses, des Belges et des Japonais aussi passionnés que n'importe quel Américain pour acheter des vins blancs français haut de gamme. Ils vont se jeter sur notre contingent avec allégresse, et paieront comptant.* » C'est en ces termes inquiets que le *New York Times* du 11 novembre dernier tentait d'émouvoir ses lecteurs après les menaces de surtaxation de son pays à l'encontre des vins blancs européens lors de l'affrontement du GATT.

Le sort qui guettait le gluten de blé et l'huile de colza du Vieux Continent, eux aussi visés, agitait moins le grand quotidien que la perspective de voir les stratèges de Washington visant l'Europe risquer d'atteindre l'Amérique au cœur. Que deviendrait la plus puissante nation du monde sans son « contingent » de bâtard-montrachet ? Le chiffrage symbolique des importations de vin blanc excédait largement son montant en dollars (*le Monde* du 11 novembre). La mobilisation commençait par le renoncement à un plaisir d'autant plus intense que l'immense majorité des Américains en étaient réduits à l'imaginer. L'injuste privation de rêver manifesterait l'implacable volonté de l'adversaire.

En sélectionnant une boisson connue de tous, mais trop chère pour être familière de plus de 6 % de sa population, Washington adoptait un langage commun aux deux rives de l'Atlantique, immédiatement compréhensible non seulement par quelques milliers de producteurs et de technocrates, mais par des millions de consommateurs. La menace n'avait besoin de traduction ni en Italie ni surtout en Allemagne, on allait l'oublier, elle aussi fortement touchée.

Seuls les amateurs français fidèles, dans les vins de qualité, quatre fois sur cinq aux rouges, découvraient, incrédules, que l'otage retenu ne portait pas les seules couleurs leur paraissant *dignes d'être défendues*. Pis, le champagne qu'ils avaient pu croire l'expression même du léger génie national était dédaigné ! Ebranlant leur hiérarchie des valeurs, l'ultimatum américain, mieux qu'une vaste opération de marketing, venait couronner un lent mouvement, amorcé plus de dix ans auparavant, de renaissance et de reconnaissance des vins blancs français en France.

S'il estimait les grands crus hors d'atteinte, le *New York Times* avançait que les autres blancs seraient aisément remplacés par la production locale, présente maintenant dans quarante Etats, et, pour plus de sécurité, appelait l'hémisphère sud à la rescousse contre le continent rebelle. Des chardonnays de Nouvelle-Zélande ou d'Afrique du Sud, des gewurztraminers d'Australie, des pinots gris d'Argentine et des sauvignons du Chili, offriraient, si l'on en croit le dernier classement annuel de *Wine Magazine*, une nouvelle classe moyenne ou moyenne-supérieure épanouie, conquérante, et de la meilleure éducation. C'est à Vouvray et en Alsace, cependant, que la revue américaine découvre les meilleurs vinificateurs de blanc.

Car c'est dans ce domaine que la France a effectué les avancées les plus significatives de ces dernières années, confortée-confortant des exportations croissantes. Emplis d'une assurance nouvelle appuyée sur leur « vérité » reconquise, les vins blancs faisaient plus que se maintenir devant un marché intérieur des rouges déclinant : ils affectaient de se rendre rares, et donc chers. Désormais, le petit blanc n'aurait plus besoin de se hausser sur la pointe des pieds pour atteindre le comptoir, on allait l'appeler par son nom, avant de lui donner du Monsieur.

« Par habitude, par atavisme, on buvait des rouges en France. Les blancs avaient la réputation de rendre malade en raison de l'usage immodéré de soufre lors de la vinification, dit-on chez Legrand, caviste à Paris. *Pour s'en prémunir, il importe de savoir qui a fait le vin, et comment. L'examen des méthodes d'élaboration fait partie intégrante de notre sélection. Nous rejetons ceux qui pratiquent un traitement excessif des vignes, sélectionnons ceux qui disposent d'une matière première de qualité, pratiquent les petits rendements et sont attentifs aux rythmes biologiques. Notre rôle de conseillers nous a conduits ces dernières années à pousser à la découverte des blancs. Les vins d'Alsace sont un bon exemple. Il y a vingt ans nous n'en vendions pas. Aujourd'hui, ils sont goûteux, expressifs, polyvalents. Quoi de meilleur que leur tokay sur une pintade ? »*

Première productrice de blancs du pays, l'Alsace a dû attendre 1962 pour bénéficier d'une appellation d'origine contrôlée, et 1983 pour qu'y soient sélectionnés cinquante grands crus. *« Cela,* estime Eric Beydon-Schlumberger, propriétaire à Guebwiller, *explique largement l'incompréhension de nos concitoyens à l'égard des alsaces. Mais aujourd'hui le côté rigoureux du vin blanc, une certaine austérité, son élaboration technique plus délicate, qui s'allie bien à l'amour du travail méticuleux de l'Alsacien, autant que la large palette qu'il propose sont reconnus. Et le déplacement de la consommation qui voit régresser le pourtour méditerranéen et chrétien tandis que progressent la Scandinavie, l'Amérique et l'Extrême-Orient nous sert pleinement. »*

***« Tout notre travail** a consisté à tirer les vins vers le haut,* complète Jean Hugel, à Riquewihr. *Lorsque nous avons proposé l'appellation « vendanges tardives » et, surtout, la « sélection de grains nobles », comme les Beerenauslese allemands, c'était la première fois qu'une région demandait une loi pour augmenter le niveau qualitatif. C'est sans doute la seule jamais écrite par des vignerons, et la seule appellation où la chaptalisation est interdite. On avait toujours mis les meilleurs vins dans un petit fût pour les boire en famille. Ceux-là tiennent aussi longtemps que les vins rouges. Michael Broadbend, le commissaire-priseur de chez Christie's, a accordé la note maximale à notre pinot gris 1865, avec le commentaire* « impeccablement parfait. »

Le Bordelais a commencé sa reconversion plus tardivement. Denis Dubourdieu, œnologue, qui dirige depuis dix ans à l'université de Bordeaux un laboratoire de recherches presque exclusivement consacré aux blancs, en témoigne : *« Le goût des blancs a changé, leur prix aussi. Les vins se vendant plus cher, le marché pouvait se développer. C'est le renouvellement des techniques de vinification qui a amené celui des saveurs. Le vin est un produit d'auteur et les nouveaux vignerons entendent bien mettre en avant leur individualité.*

*» **Les rouges avaient fait un bond** au cours des années 70 dans le Bordelais, les blancs secs, suivant une demande croissante, n'ont commencé que récemment à rattraper leur retard. Leur exportation s'est développée durant une décennie, les Anglo-Saxons les redécouvrant avant nous. D'ailleurs, de tout temps, l'exportation a tiré les grands vins. En conséquence, le prix moyen des bordeaux blancs est maintenant supérieur à celui des rouges, alors qu'il n'en atteignait que la moitié il y a douze ans.*

» En France, l'intérêt pour les blancs est lié à un désir de nouveauté. Ils bénéficient d'une image de légèreté valorisée dans l'imaginaire contemporain. Cela conduit à rejeter les apéritifs forts au profit d'un verre de vin blanc que l'on réitère avec le premier plat, notamment au déjeuner. D'autant que les cuisiniers ont consacré beaucoup d'efforts au renouvellement des entrées et des poissons. Par ailleurs, les blancs doivent beaucoup à leurs arômes, à leurs nez délicats et complexes. L'expression aromatique, qui est une forme de création de profonde tradition française, comme on le constate dans l'industrie du parfum, est elle aussi valorisée.

» Quant aux vins moelleux, souvenons-nous qu'ils étaient jusque dans l'immédiat après-guerre des vins de comptoir de qualité médiocre. Le sucré s'associait aux désagréments physiologiques que ces vins sulfités pouvaient susciter. Une génération entière s'en détourna, conduisant à l'effondrement du marché dans les années 60. Au point que l'on cessait de produire. Il a fallu que les grands vins liquoreux maintiennent leur style de longues années avant que n'apparaisse une nouvelle génération de consommateurs. Un mouvement qui s'est amplifié au cours des années 80, avec des retombées particulièrement sensibles en Alsace et dans le val de Loire. Une notion nouvelle, l'éclectisme, s'imposait, conclut Denis Dubourdieu, *l'antagonisme entre vins secs et liquoreux appartenait au passé. »*

Jacques Puisais, patron de l'Institut français du goût à Tours, confirme : *« L'idée qu'il ne fallait qu'un seul vin à table, rouge de préférence, a longtemps régné sans partage. Boire du vin rouge avec des huîtres est une torture, alors qu'un muscadet donne du plaisir. Nous savons maintenant qu'il faut deux, trois ou quatre vins lorsque les mets l'exigent. Tout problème s'évanouit lorsqu'il y a un accord juste entre le vin et le plat. Les fromages, qu'on a longtemps cru voués au rouge, ne trouvent très majoritairement leur résonance qu'avec des vins blancs. Lesquels commencent enfin à occuper la place qui aurait dû être la leur. Mais les consommateurs ne sont pas encore adultes, et le manque de culture ralentit la reconversion. »*

Ce n'est cependant pas la soif de savoir qui a pu manquer aux jeunes cadres arrivés à maturité depuis une dizaine d'années sur le marché du travail. Aussi pressés de réussir qu'ils aient été, l'impasse sur le vin serait apparue comme une faute professionnelle grave. Le profil exigeait du goût. Dans leurs stages à l'étranger, ils y avaient trouvé ces vins négligés par leurs parents, notamment aux Etats-Unis, dont le mode de vie leur paraissait alors en avance sur l'Europe. Bercés aux chardonnays californiens, ils n'en avaient pas fini avec les études.

« Il faut en effet un long cheminement avant d'apprécier les subtilités d'un coteaux-du-layon ou d'un sauternes, insiste Dominique Peyron, professeur à l'Institut de la vigne et du vin à Dijon. *D'autant que l'évolution des types d'alimentation, avec la présence croissante d'édulcorants, la forte baisse de l'acidité, ont conduit à élever significativement le seuil de sensibilité au sucré, manifeste chez nos étudiants dans les exercices de dégustation. Ils s'orientent vers la douceur plutôt que vers des produits qui demandent des références complexes. D'où la tentation de vins blancs jeunes, de consommation rapide, aux arômes primaires de fruits et de fleurs. Le marché britannique offre une caricature de cette tendance avec ses* light wines, *auxquels on a ajouté du sucre et des arômes artificiels comme la mandarine, et qui s'adressent directement aux buveurs de sodas. »*

Il y a près de quarante ans, Roland Barthes estimait que le vin rouge permettait *« à l'intellectuel de s'approcher d'une virilité naturelle »*. Souci hors de saison. Le vin blanc élu par nos contemporains ne s'inquiète guère du corps. A-t-il seulement un sexe ? Sans souci des pesanteurs, il entre et sort désormais de table à sa convenance, et accompagne plus volontiers encore la parole ou la pensée que les mets. Il préfère grignoter plutôt que banqueter, s'accommode d'une salade au lieu de trois plats, affectionne être servi au verre, ce qui le rend directement comptable des vertus d'éveil qu'il proclame.

On l'a longtemps tenu pour une boisson d'écrivains, ou de personnages livresques. Avec leur chablis (1977, tête de cuvée ou cuvée de tête, comment le savoir ?) de *Providence*, Alain Resnais et David Mercer en ont donné une expression générique. Il joue l'air de l'inspiration. Il convoque des fantômes que ses effluves terriennes précipitent au ciel. Il est un pont. Fait pour communiquer, prêt à la concurrence, libéral exigeant, rapprochant l'Europe du Sud et celle du Nord un peu plus chaque jour. Bref, il a voté oui à Maastricht. Sans doute est-ce cela qui a attiré sur lui les foudres américaines.

Jean-Louis Perrier

L'enfer de Salo

Suite de la page 29

Cent polices de voyous volaient et tuaient en son nom. Ciano, son gendre, était asssassiné au procès de Vérone, Koch et ses amis torturaient dans les caves de Milan... Le dictateur déchu, enfoncé dans un fauteuil, le crâne rasé, amaigri, le veston déboutonné, murmurait : *« Assez de sang ! Assez de sang ! »* sans jamais lever le petit doigt.

A la villa Feltrinelli, ses petits-enfants, dont il avait tué le père en n'intervenant pas pour le sauver, jouaient dans ses jambes ; Rachele repassait ses caleçons en lui faisant des scènes de ménage à cause de « la Petacci », du matin au soir ; Romano, le plus jeune fils, tapait du jazz sur un piano... Des centaines de parents romagnoles l'avaient rejoint : il les tenait éloignés sur l'île Borghèse en face de Salo. Dans le parc il se faisait encore saluer par sa garde fasciste, mais le colonel était manchot. Tout autour les nazis surveillaient les surveillants. Lui regardait le lac qu'il détestait : *« Je hais ces lacs qui sont un compromis entre le fleuve et la mer... »*



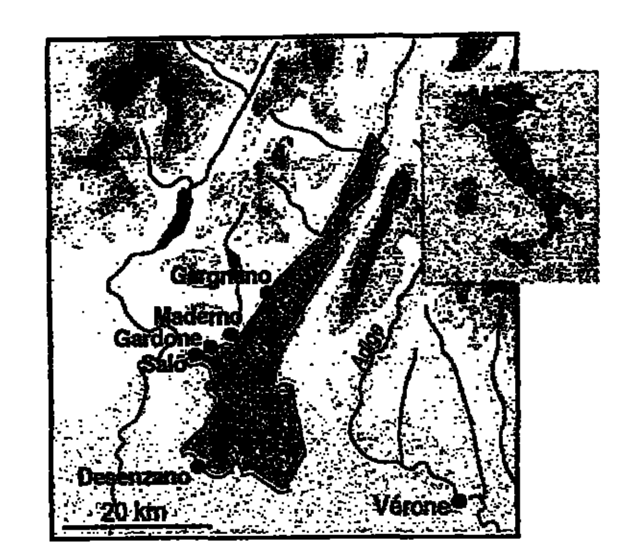
ARCHIVE PHOTOS

Avant le discours, devant les fidèles, sur la place Vittorio Veneto, à Salo.

Les fils de la marionnette étaient brisés. Le 24 mars 1944 les Allemands fusillèrent 335 otages dans les carrières de la via Ardeatina à Rome. Le Duce ne bougea pas : il ne bougeait déjà plus. En mai 1944 le journal officiel de la République publia la liste des séquestres concernant les juifs *« ennemis de la nation »* : *« En faveur de l'Etat : deux paires de chaussettes usées au juif X.... un drapeau national et un bidet au juif Y..., un vieux maillot et deux culottes hors d'usage au juif Z..., etc. »* L'agonie devenait ridicule et féroce.

Après l'armistice les Allemands avaient repris en main la situation. Le roi et Badoglio s'étaient réfugiés à Brindisi, et Mussolini, retenu prisonnier au Gran Sasso, avait été délivré par un commando. Dès qu'il fut rétabli sur une peau de chagrin, les fascistes pourchassés refluèrent vers le nord et envahirent les bords du lac de Garde : des fonctionnaires en *Balilla Fiat*, avec leur femme et leurs enfants, des militaires en plein désarroi, avec armes et bardas, des « fidèles » sortis de leur cachette, frémissant de vengeance comme ils avaient tremblé de peur. D'autres plus inquiétants encore rentraient d'Allemagne où ils s'étaient prudemment repliés. Les vieux *camerati* conservaient l'espoir d'une véritable république sociale, d'un retour aux premières années du fascisme. Mais ce n'était qu'une illusion... Bientôt l'ennui s'installa en attendant la fin.

Dans les maisons réquisitionnées, sans feu, les réfugiés se réunissaient en grelottant et en bâillant. Ils écoutaient sur Radio Londres les nouvelles du front. Les dignitaires s'empoignaient et se jetaient leurs polices aux trousses. Les ministres « honnêtes » s'arrachaient les cheveux pour organiser un Etat où plus rien ne fonctionnait. Leurs femmes se déchiraient des coupons de soie confisqués. Les prostituées, en grand nombre, recherchaient une clientèle qui naguère les appréciait, mais Rome n'était plus dans Salo. Les alliés avaient atteint la *ligne gothique*, les partisans s'enhardissaient, sur les rives du lac glaciaire les *repubblichini* assistaient à une représentation de la Scala de Milan en « tournée exceptionnelle ». Les plaisirs, les espérances, les amours, les peurs même s'étiolaient mortellement.



Ils regardaient alors du côté de Gardone, du Vittoriale, la maison où avait habité Gabriele d'Annunzio, le condottiere mégalomane, le vainqueur de Fiume, le prince dispendieux, le décadent ami des symbolistes et du Duce, qui, tout rabougri et chancelant de cocaïne, prenait pourtant Hitler pour un funeste pantin. Ce vieux fou de poète qui avait monté dans son salon une mitrailleuse à la place du piano, qui si souvent avait caressé la mort, passait à présent pour un sage. L'art valait mieux que la guerre. Le *Ribelle*, le journal clandestin des partisans, imprimait cette pensée de Pirandello : *« L'art est comme la vie, sans vérité, sans lois, sans histoire. Vérité, lois, histoire sont des créations de l'homme. »* Le piège se refermait. Les parois des Alpes se recouvraient de glace, les eaux du lac attiraient les riverains... Ils ne sauteraient pas dans le gouffre derrière le vieux cheval qu'ils avaient trop longtemps suivi.

Il y eut donc beaucoup de crises de nerfs, de crises de conscience et de désertions. Au printemps de *1945*, les plus affolés, les plus compromis, les *squadristi*, dont le bonnet sur leur tête portait une tête de mort, tiraient encore, mais tous les autres tentaient de négocier avec les imminents vainqueurs. A l'insu de Mussolini perdu *« sur son radeau sans gouvernail et sans rien pour manœuvrer »*, Wolff, général des SS, et Rahn, ambassadeur auprès la république fantoche, joignaient en Suisse les alliés pour préparer la reddition, tandis que les fascistes de Salo grimpaient sur l'*altopiano* pour rencontrer les résistants et leur serrer la main comme au *Café du port* après la guerre.

Le Duce et ses derniers fidèles allaient devoir mourir seuls. Il quitta le 18 avril la villa Feltrinelli, promettant à Rachele de revenir bientôt. Il fit un ou deux zigzags, s'arrêta à Milan puis il remonta vers Côme où Claretta l'attendait. Ils étaient comme des mouches affolées sur une vitre. Ils butèrent contre la frontière suisse, ils s'engagèrent dans des culs-de-sac, leur voiture vrombissait sur les routes en lacets. Le 25 avril, les partisans qui les avaient repérés les arrêtèrent et les fusillèrent à Azzano di Mezzegra, devant le portail de la villa Belmonte où, plus tard, les néofascistes ont accroché une croix de bois...

Les Américains entrèrent dans Salo le 28 avril. Les marronniers étaient en fleur. Vingt jours plus tard ils invitaient les *« jeunes filles de bonne famille »* à un bal sous leurs tentes.

De notre envoyé spécial
Christian Colombani

La « République de papier »

LA Fondation Luigi Micheletti, créée en 1981, réunit la documentation concernant la République sociale italienne (RSI).

La Fondation est constituée à partir d'un fonds collectionné par Luigi Micheletti, ancien résistant, devenu industriel. Subventionnée par la ville de Brescia, la région et l'Etat, elle possède des archives uniques en Europe – plus de dix mille ouvrages – et de nombreux témoignages et illustrations sur les dernières années de l'aventure fasciste. Notamment les télégrammes confidentiels adressés à Mussolini par ses préfets, faisant état de la situation catastrophique dans les villes de l'Italie du Nord, prétendument administrées par la RSI.

On peut y consulter également la quasi-totalité du matériel de propagande – plus de sept mille affiches, affichettes ou journaux – publié alors par le ministère de la culture populaire, très actif. Ce matériel met en évidence le fait que la RSI, privée de tout pouvoir réel, en était réduite à un travail idéologique au service des nazis.

C. Co.

▶ **Fondation Luigi Micheletti, 9, via Cairoli, Brescia.**

COURRIER

L'accent de Saint-John Perse

L'article paru dans « le Monde sans visa » du 21 novembre sur Saint-John Perse a fait réagir M. Cesare Cavalleri, directeur de la revue Studi Cattolici, *à Milan :*

Pourquoi M. Jean-Pierre Péroncel-Hugoz qualifie-t-il de « bourratif » le *Saint-John Perse* de Mireille Sacotte ? Le livre n'est pas du tout bourratif, mais il est la chose la meilleure et la plus complète que l'on puisse lire sur le poète.

Au lieu de plaisanter, M. Péroncel-Hugoz aurait mieux fait d'écrire Saint-Leger sans accent, comme on peut le lire sur l'extrait de naissance d'Alexis Leger, comme il l'a voulu lui-même pour son œuvre dans la Pléiade.

[L'ouvrage de Mme Sacotte, *Saint-John Perse* (Belfond, 1991, 340 p. « Le Monde des livres » du 29 mai 1987), était évoqué dans l'article comme un *« travail universitaire bourratif mais... bourré d'informations inédites et de réflexions originales sur l'auteur* d'Amers. »]

Eléphants d'Afrique australe

Résidant à Gaborone, au Botswana, M. Martin Lammert nous écrit à la suite de la publication, dans « le Monde Sans visa » du 7 novembre, de l'article consacré à la défense des éléphants sur le continent africain :

(...) Depuis Romain Gary, les choses ont bien changé, et, au lieu d'extrapoler sur un sujet à la mode en accusant l'Afrique du Sud et certains pays voisins (dont le Botswana) de ne pas être fidèles à leurs engagements, vous feriez bien de venir voir sur place les réalités.

Les éléphants ne sont plus en voie de disparition, du moins en Afrique australe. Dans beaucoup de pays, comme le Botswana, ils ont atteint ou dépassé le seuil de tolérance (pour la flore mais même parfois pour les hommes – pas pour les « safaristes », et pour les villageois) : 60000 à 80000 dans le seul nord-est du pays. Inquiétez-vous plutôt des rhinocéros, réellement menacés.

Colonialisme à l'envers : après les avoir massacrés au siècle dernier, les Occidentaux, pour se racheter sans doute, mettent leur passion à les défendre. Pourquoi les habitants, les Africains, n'auraient-ils pas leur mot à dire, surtout ceux qui ont fait la preuve qu'ils géraient bien leur économie et leur faune ? C'est le cas du Botswana.

Lorsque vous aurez vu des kilomètres carrés de forêt et de brousse dévastés par les troupeaux d'éléphants, vous aurez peut-être une opinion moins tranchée (...).

Pékin, tout bouge, rien ne change

Dans le palais d'été que l'empereur mandchou contemporain de Louis XIV avait fait construire à Chengde, dans la montagne au nord de Pékin, l'un des pavillons est celui des quatre connaissances : fermeté, souplesse, secret, ouverture. Les dirigeants chinois actuels font vivre le pays sous ce double régime : un filet à mailles très larges pour tout ce qui se vend et s'achète ; un filet à mailles très serrées pour le commerce des idées.

VICTOR SEGALEN a été l'un des premiers à comprendre que plus on s'éloigne de chez soi, plus on se rapproche de son point de départ. Le médecin de la marine a été aussi celui qui, à une époque où les écrivains et les décorateurs ornaient leurs créations de paysages et de coutumes empruntés à d'autres civilisations, en les acclimatant à la sensibilité *de leur public, voulut redonner au* mot exotisme tout son contenu d'étrangeté, en faire la découverte de l'autre, du divers et même, chercher à se découvrir à travers le regard de l'inconnu (1). Il avait choisi la Chine, et attendait beaucoup de cet *« exotisme exaspéré »*. Il admirait Claudel, son aîné, et il dédiera les *Stèles* au poète, mais sans jamais partager les idées de l'homme, du catholique, et encore moins l'attitude « européocentriste » du consul de France qui, le recevant à son arrivée à Tsientsin, lui avouera, à sa grande surprise, ne pas connaître un mot de chinois. Après quatorze années de Chine !

On est toujours le Claudel de quelqu'un, en Chine, mais aujourd'hui les ambassadeurs, les attachés culturels et les correspondants des grands journaux parlent et comprennent le chinois. Ils savent aussi interpréter les silences et les omissions, les blancs, les absences, les chaises vides, toute cette langue des signes qui meuble la politique chinoise avant, pendant et après Mao.

Sur ces chemins pavés d'affirmations péremptoires démenties par l'histoire, le voyageur échaudé à l'eau froide se méfie de « toutes » ses impressions. Et se croit constamment pris à contrepied par la réalité. Pourtant, le sinologue le plus délié est soumis au même régime : à chaque voyage, peut dire l'un des plus éminents, on part avec une idée et l'on revient avec une autre.

Ceux qui imaginent aujourd'hui avoir encore affaire à un pays « socialiste » ferme sur les principes, égalitaire et fermé aux influences *étrangères sont bien* obligés de constater que l'ouverture économique n'a pas concerné seulement les gros investissements capitalistes. Dans cette « économie de marché socialiste », selon la formule officielle, chacun est incité, encouragé, autorisé à lancer son initiative individuelle, et les dirigeants chinois ont remis à l'honneur le *« Enrichissez-vous ! »* de Guizot, tout en continuant de serrer la vis politique et répressive.

Les étudiants et les jeunes Chinois qui avaient cru que les deux mouvements – l'économique et le politique – ne pouvaient pas s'ignorer ont payé de leur vie ou de leur liberté cet espoir prématuré. *« Le 4 juin 1989, ce ne sont pas les mœurs de gouvernement chinoises qui ont changé. C'est le regard de l'Occident qui est devenu plus lucide »*, écrit Simon Leys (2).

La place Tiananmen est beaucoup trop vaste, mais elle n'est plus jamais vide. On pouvait lui superposer l'image de ce qu'elle fut avant 1949, un quartier dense de maisons basses, avant d'être rasé par les révolutionnaires ; ou la vision de ces chorégraphies cérémonielles de masse qui ont ponctué l'histoire du régime ; enfin, celle des manifestations pouvant réunir jusqu'à un million de personnes. Désormais, sur l'écran de la mémoire, dans la demi-lumière des nuits d'émeute, un homme seul défie les chars.

Au grand jour, apparemment, l'ordre ancien demeure : le portrait de Mao est à sa place au-dessus de la porte qui conduit les voyageurs de toute la Chine et du monde entier visiter la Cité interdite. En face, des groupes s'avancent au pas de gymnastique vers le mausolée où ils vont, avec leur unité de production ou leur village, rendre hommage à leur grand homme. Mao ne va pas mal, dans le panthéon chinois. Même les jeunes artistes exclus de l'université le choisissent, lui et Lei Feng, héros dur des premières années, pour porter leur message, quand ils vendent, hors commerce, des *T-shirts sur lesquels on lit : « Etudiez, pour aller toujours de l'avant, chaque jour plus haut. »* Les slogans nihilistes qui avaient leur faveur il y a quelque temps ont été jugés malsains et décadents par le parti. Dangereux, en somme. Qu'à cela ne tienne, en prenant les mots d'ordre au deuxième ou au troisième degré, ils y retrouvent leur idée.

Pour un étudiant, il y a trois voies, dit l'un d'entre eux : la voie rouge, l'administration, la politique, les ministères ; la voie jaune (comme l'or), celle du commerce ; la voie noire (couleur de la coiffe de docteur), celle de l'université. Laquelle choisit-il ? Le commerce, l'import-export. Qui voudra encore être professeur, à 200 ou 300 yuans par mois (soit 200 ou 300 francs), quand un chauffeur de taxi gagne au moins 2 000 yuans et un marchand de vêtements dix fois plus. Au vrai, le nouvel idéal, le seul, constatent, amers, les vieux amis de la Chine, c'est le petit commerce.

Le visiteur étranger, qui a en tête des images d'avenues livrées aux foules de cyclistes en bleu de chauffe, retrouve les vélos, certes, flux compacts et silencieux, rapides et décidés ; il découvre embouteillages, voitures japonaises et allemandes, hôtels cinq étoiles et centres commerciaux, grands ensembles banlieusards au long des boulevards ; mais aussi l'animation apportée par des dizaines de marchés libres et des centaines de restaurants ambulants. La Chine redevient chinoise.

« Au moment du printemps de 1989, les Pékinois avaient grandi, ils redressaient la tête, note un observateur. *A nouveau, ils courbent l'échine, regardent à leurs pieds. »* Difficile, en effet, de croiser une expression autre que l'indifférence triste. *« Ici, vrai, les sens ne sont pas heureux »*, soupirait déjà Segalen dans une lettre à sa famille. Peu d'odeurs, sinon celle de la soupe, à toute heure du jour, dans les bâtiments administratifs, les écoles. Peu de couleurs dans Pékin la grise. Peu de regards, peu d'échanges spontanés dans cette cité du Nord, le puritanisme du régime n'ayant rien arrangé. On dit que les Chinois aiment s'amuser. Aujourd'hui, après la mode du billard, les *jeunes se sont emballés pour le* karaoke, venu du Japon : une façon de se croire autre en chantant devant un micro sur le fond sonore de son chanteur préféré. Divertissement glacé. Les tubes universels ont fait leur entrée : Madonna est là, encore très habillée (le dernier clip n'est pas en circulation libre), mais elle est là.

Le Dernier Empereur a été projeté en Chine (après les coupes de rigueur), mais la Cité interdite est désormais interdite... aux cinéastes étrangers. Ou alors, on leur demandera un prix exorbitant. Car le tournage du film de Bertolucci a provoqué trop de dérangement, trop de dégâts, disent les Chinois. Eux tournent, en studio, pour la télévision, un feuilleton sur la dernière impératrice, Tseu-Hi, l'impératrice douairière que ses sujets appelaient le Vieux Bouddha. Cette jeune femme en blue-jeans, qui porte ce soir-là une casquette américaine où l'on peut lire le titre d'un film récent *(Los Angeles Story)*, cette jeune femme à la mode est la comédienne choisie pour jouer le rôle de l'impératrice, en costumes et en soixante-cinq épisodes. Sept mois de tournage, du matin au soir. La télévision diffuse constamment des films historiques chinois ; sinon ce sont feuilletons américains ou bandes dessinées japonaises.

Pékin, la « capitale du Nord », est – pour combien de temps encore ? – une ville basse. Comme le montre la photographie aérienne accrochée au Musée municipal, dans ce temple de Confucius où des dizaines de stèles attendent un retour de flamme de l'âme chinoise pour ce culte. Une *« ville cachée »*, dit Claude Hudelot, attaché culturel français, qui réalisa en 1979 pour France-Culture la première grande émission de radio sur la Chine à peine ouverte. Un pays où il se rendit pour la première fois en 1964, par le Transsibérien, et où il prépare aujourd'hui l'arrivée d'une grande exposition Rodin.

Il aime, à Pékin, la ville secrète, où l'on vit derrière les murs de brique des *hutong*, les ruelles qui s'infiltrent dans ces quartiers de maisons basses, grands villages impénétrables, souvent surpeuplés, où les tas de vieux papiers, de vieux chiffons, ont pris la poussière grise du désert, la couleur grise de la cité.

Au centre de Pékin, lieu du pouvoir, la Cité interdite découpe un vide magistralement proportionné qui imprime son tracé de base, un rectangle, à toute l'agglomération.

La Cité interdite est l'endroit de Pékin où l'on peut observer le plus grand nombre de Chinois venus de toute la Chine et constater, par le vêtement, la diversité sociale, des plus pauvres aux plus « nouveaux riches », qui est en train de s'accentuer dans le pays. On y voit encore beaucoup de vestes de coutil bleu et de casquettes du temps de Mao sur des hommes d'un certain âge à l'allure stricte et réservée. On y rencontre des groupes de paysans pauvres engoncés dans plusieurs épaisseurs de vêtements ternes et mal coupés, visages rougis, cheveux en bataille. Chez ce jeune couple venu du Sud, c'est plutôt le style mauvais garçon : costume croisé et Borsalino pour l'homme qui accompagne une jeune femme en rouge et rose vif, fort maquillée, manteau cintré, petit chapeau rond, bottines à talons ferrés. Il y a du choix dans les magasins, d'Etat ou du marché libre, beaucoup de marchandises, surplus de ce qui est fabriqué pour l'Ouest, sous l'étiquette et pour le compte de Hongkong et de Taïwan, à des prix qui représentent pour un manteau un mois de salaire de base de l'ouvrier, pour un vélo deux mois.

Il y aurait, selon certaines statistiques, 1 % de Chinois qui travaillent pour leur compte : douze millions d'entreprises individuelles... Des millions de Chinois qui vendent des patates douces cuites sur des braseros, au coin des rues, des plats de nouilles dans des petits restaurants ambulants, le soir à la lanterne, des légumes sur les marchés, des oranges au Nord en plein hiver, des vêtements chauds aux Soviétiques qui débarquent du Transsibérien et s'en retournent les écouler dans une Russie démunie de tout.

Malaparte, qui se rendit à Pékin en 1956 (son dernier voyage), en passant par Moscou et la Sibérie, se demandait pourquoi les Chinois avaient su fabriquer tant de vélos, et pas les Russes. Pourquoi la Chine fonctionnait et en Russie il n'y avait rien à vendre dans les magasins (3). C'est un peu ce qui apparaît aujourd'hui : la société soviétique doit inventer la vie à partir de rien, quand la chinoise, elle, fait déjà des affaires.

« La répression stalinienne avait anéanti le cœur de la société, des villages entiers, ouvriers, paysans, et les intellectuels. La répression maoïste, pourtant massive, n'a atteint que les marges, elle a écrêté, équarri, désquamé le corps social, mais pour l'essentiel les traditions sont demeurées, dit Jean-Luc Domenach, qui vient de publier *l'Archipel oublié* (4), thèse sur le goulag à la chinoise. *Un peu comme une longue congélation : on ouvre la porte, ça revit, et ça commence même assez vite à pourrir. »* Pots-de-vin, piston, relations, passe-droits, trafics en tous genres, la vie économique n'est pas un modèle de moralité.

« Le problème des Chinois, c'est qu'ils habitent en Chine. » Sur ce paradoxe, le sinologue s'explique. La Chine est un pays trop étendu pour être administré de façon équilibrée, le régime oscille entre trop d'Etat et pas d'Etat, entre l'abus d'autorité et l'anarchie. Actuellement, les provinces sont en train de gagner leur autonomie de fait par rapport au pouvoir central. Quand les Chinois n'ont pas à s'occuper d'organiser le pouvoir politique, quand la loi est *faite par d'autres et qu'il ne leur* reste qu'à décider de la respecter ou pas, – comme c'est le cas pour les « Chinois d'outre-mer », – ils savent très bien vivre et réussir.

A Pékin, pour oublier les grands hôtels et se croire en Chine, il suffit de se rendre à la gare. Discerner quand il fait encore nuit les paquets d'humains qui dorment, dehors, sur leurs ballots en attendant le premier train qui les remmènera dans leur province. Résister au flot qui s'élance dès qu'un convoi est formé. Rester en arrêt, sous la haute voûte de ciment, devant le tableau où s'inscrivent les destinations, les informations, en idéogrammes rouges formés de cristaux liquides et lumineux, sinon limpides. Il n'y a dans la gare de Pékin qu'une inscription en caractères latins, c'est *Welcome to Beijing*, mais quand vous êtes devant, c'est que vous êtes arrivé, vous êtes tiré d'affaire.

De notre envoyée spéciale
Michèle Champenois

(1) Gilles Manceron, *Segalen*, J.-C. Lattès, 1991.

(2) Simon Leys, *l'Humeur, l'honneur, l'horreur*, Laffont, 1991.

(3) Curzio Malaparte, *En Russie et en Chine*, Denoël, 1959.

(4) Jean-Luc Domenach, *l'Archipel oublié*, Fayard, 1992. *Le Monde* du 1er juillet 1992.


GILLES RIGOULET

Au temple du Ciel à Pékin.

Guide

Voyager. On estime à vingt mille par an le nombre de Français qui visitent la Chine, seuls ou en groupe. Un sur trois s'adresse à Voyageurs en Chine, l'un des meilleurs spécialistes de ce pays, qui propose de nombreux circuits accompagnés par des guides français diplômés de chinois et des parcours *« à la carte »*. Actuellement, une semaine avion-hôtel (vol direct Paris-Pékin sans escale sur Air France et séjour, au Grand Hôtel de Pékin, à côté de la Cité interdite) est proposée, pour la saison d'hiver, à 6 850 F. Une journée complète de conférences et d'expositions est annoncée pour le 23 janvier à l'occasion du Nouvel An chinois à l'Espace Italie, avec la participation de sinologues parisiens et d'artistes chinois. Renseignements : Voyageurs en Chine, 45, rue Sainte-Anne, Paris (1er). Tél. : 42-61-60-26.

Transports : le train est lent et sûr, l'avion sur les lignes intérieures l'est moins. Après la série d'accidents graves de ces derniers mois, les autorités chinoises semblent prendre conscience de la nécessité d'être plus rigoureux dans l'observation des règles de sécurité, notamment concernant la vétusté de certains appareils.

A lire. L'anthologie des voyageurs occidentaux en Chine est innombrable. La collection « Bouquins » (Laffont) vient judicieusement d'en publier une sélection en un seul volume, intitulé *le Voyage en Chine* (170 F).

Il est désormais possible de connaître aussi la Chine de l'intérieur, en lisant les jeunes romanciers chinois traduits en français. Les éditions Actes-Sud ont publié les livres de Zhang Xinxin, née en 1954 à Pékin et qui vit actuellement aux Etats-Unis. Après plusieurs romans (notamment *Sur la même ligne d'horizon*, qui met en scène de jeunes Pékinois contemporains), vient de paraître *l'Homme de Pékin*, rassemblement de portraits à la première personne réalisés d'après des dizaines d'entretiens *avec des Chinois de différentes* générations sur leur vie quotidienne, leur métier et leur expérience, qui révèlent évidemment la façon dont ils ont vécu les bouleversements politiques des quarante dernières années. Remarquable. ●

« Le Monde sans visa » publiera dans son édition du 26 décembre, un reportage de notre correspondant à Pékin, Francis Deron, sur Hongkong.

SANS ◆ VISA

JEUX

Bridge

n° 1515

LE JEU DE L'EXPERT

Dans la collection « Bridge » de chez Belfond, la traduction française d'un livre de l'Anglais Terence Reese *(The Expert Game)* a été réédité il y a deux ans. Ce *Bridge de haute école contient* quelques-uns des plus jolis coups techniques du jeu de la carte. Voici l'un d'entre eux :

♠ A 4 3
♡ R 6 5
♢ 4
♣ A V 10 7 6 3

♠ 7 6 2 ♡ D V 10 4 ♢ A 8 5 2 ♣ 9 4 — (O) — (E) ♠ 9 8 5 ♡ A 9 8 3 ♢ 9 3 ♣ R D 8 2

♠ R D V 10
♡ 7 2
♢ R D V 10 7 6
♣ 5

Les annonces auraient pu être les suivantes :

Sud	Ouest	Nord	Est
1 ♢	passe	2 ♣	passe
2 ♢	passe	2 SA	passe
3 ♠	passe	4 ♠	passe...

Ouest a entamé la Dame de Cœur pour le Roi du mort et l'As d'Est qui *a rejoué le 3 de Cœur couvert par* le 7 Ouest a fait le 10 de Cœur et il a continué Cœur. Sud a coupé avec le 10 de Pique et a joué le Roi de Carreau. *Comment Ouest a-t-il fait chuter* QUATRES PIQUES ?

Réponse

Ouest pouvait maintenant reconstituer la main du déclarant, qui n'avait que quatre Piques et probablement six Carreaux. Mais donnons la parole à Reese :

« *Ouest mit un petit Carreau. S'il avait mis l'As, il aurait abandonné toutes ses chances. Sud continua Carreau et Ouest* fournit encore un petit. *Le troisième Carreau fut coupé par Est qui renvoya un quatrième coup de Cœur. Sud, dès lors, eut beau se débattre comme un diable dans un bénitier, il lui fallut perdre une levée.*

« *Depuis que cette main a été jouée, il a été généralement admis que, si la situation des atouts du déclarant est tant soit peu précaire, le flanc doit faire son possible pour conserver le contrôle de la couleur secondaire importante...* »

SAGA BRÉSILIENNE

Comme les champions de tennis les champions de bridge connaissent des périodes de « méforme » même si leur condition physique reste identique. L'exemple des Brésiliens Marcello et Pedro Branco, Chagas et Mello est typique. Champions du monde par paires, mais aussi par quatre, leur équipe était favorite aux récentes Olympiades de Salsomaggiore. Or ils n'ont même pas pu se qualifier pour les quarts de finale, et dans les matches qu'ils disputèrent contre les Argentins ils ont souvent eu des difficultés à vaincre. Ainsi, au Championnat d'Amérique du Sud de 1989, le titre a dépendu de la réus*site du chelem suivant :*

♠ D 7 5 2
♡ R D 4
♢ R 9 8 7 6
♣ D

♠ 10 6 3 ♡ 8 ♢ V 3 ♣ A V 10 7 6 5 2 — (O) — (E) ♠ R V 9 8 4 ♡ 10 9 5 ♢ D 10 4 ♣ 9 8

♠ A
♡ A V 7 6 3 2
♢ A 5 2
♣ R 4 3

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
P. Branco	X...	Mello	Y...
1 ♡	3 ♣	3 ♡	passe
4 ♡	passe	4 ♡	passe
4 ♠	passe	5 ♣	passe
5 ♠	passe	6 ♡	passe...

Ouest ayant entamé l'As de Trèfle et rejoué Trèfle, *comment Pedro Branco a-t-il gagné* LE PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense ?

Note sur les enchères

Les enchères de « 4 Piques », « 5 Trèfles » et « 5 Piques » étaient des enchères de contrôle (cue bids), mais Sud aurait pu raccourcir le débat après « 4 Cœurs » en déclarant « 5 Cœurs » pour demander simplement *au partenaire de dire « 6 Cœurs »* avec un bon soutien d'atout.

LES LIVRES POUR NOËL

Comme cadeau de Noël et de Jour de l'an, voici les livres les plus amusants et les plus instructifs.

Donnes extraordinaires

C'est le livre que Le Dentu a publié aux éditions Le Bridgeur (300 pages, 130 F). L'ouvrage a été aussitôt traduit en Angleterre par Reese sous le titre *Triumphs and Disasters.*

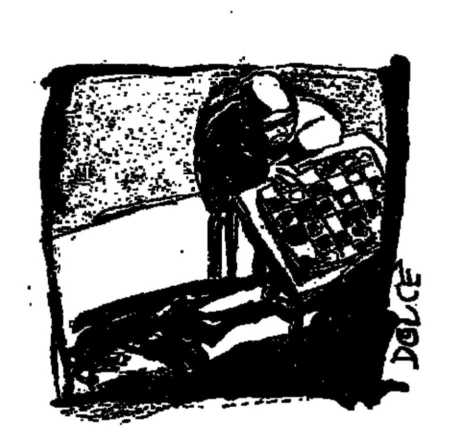
Ne plus jamais chuter de manche à la couleur

Dans un style alerte, Vincent Labbé a publié sous ce titre cent donnes à deux, puis à quatre jeux (édition Le Bridgeur, 230 pages, 140 F).

Maîtres et monstres

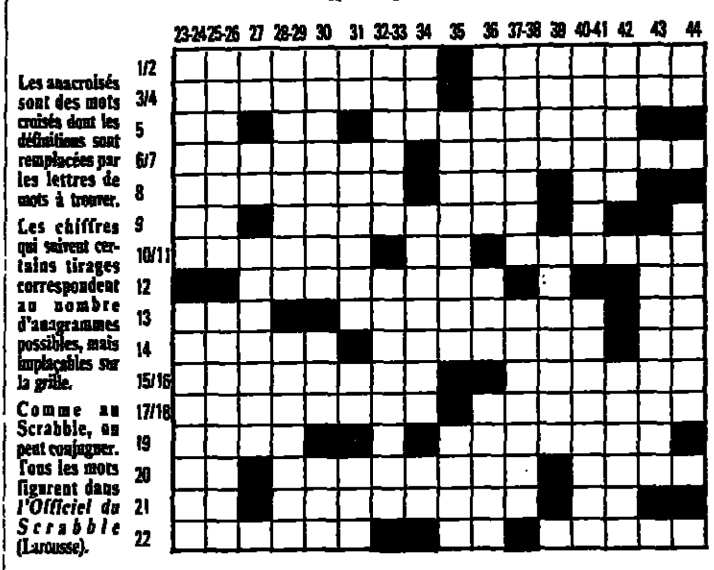
Ce livre de 250 pages est une traduction du regretté auteur anglais Victor Mollo. Il est édité par Grasset dans la collection « Les clefs du bridge » (250 pages, 112 F).

Philippe Brugnon



Anacroisés (R)

n° 746



Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres de mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais implaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

HORIZONTALEMENT

1. CEHILLT. – 2. AAAIMRT. – 3. EILMNOTU. – 4. AAELNSV. – 5. CEEHINRR (+ 1). – 6. CEEHLNO. – 7. AEEGNORS. – 8. EHIINRT. – 9. EEINOSTT (+ 3). – 10. EENRRT (+ 3). – 11. BEGINR. – 12. ABEELMSS (+ 1). – 13. EEMNRSTU (+ 4). – 14. ERRSSUU. – 15. AAIMMRSU. – 16. EFLNOR (+ 1). – 17. CCEEELLR. – 18. AEENPSS. – 19. EEINPSV. – 20. AEILNOTV (+ 4). – 21. AILNNOSY. – 22. EEEMSS.

VERTICALEMENT

23. BBEEIMR. – 24. CELMNSSU. – 25. CHILORU. – 26. AAEEIMNR (+ 3). – 27. AAELMRS (+ 2). – 28. EEIILNNS. – 29. ACEELLN. – 30. CIILLNOS. – 31. EIOSTT (+ 1). – 32. EENRST (+ 3). – 33. ALMMNSUU. – 34. BEEMMRU (+ 1). – 35. CELNOSTU (+ 1). – 36. AACNRT (+ 3). – 37. AABEHLM. – 38. AENRRST (+ 2). – 39. NNOORRS. – 40. AAGIRTU (+ 2). – 41. EINNOSST (+ 2). – 42. EEFIRV (+ 1). – 43. AEEGILLN (+ 1) – 44. EEINNRS.

SOLUTION DU N° 745

1. RAVAGEUR. – 2. AERERAS. – 3. ONANISTE (ETONNAIS, SONATINE). – 4. CRETAIT, garnissait d'une crête (CITRATE, RECITAT, TERÇAIT, TIERÇAT). – 5. OGRESSES. – 6. ANTILOPE (POILANTE). – 7. EPILOBES, plantes à fleurs pourpres. – 8. TENORISA (NOTAIRES...). – 9. EUTOCIE. – 10. ENTRANT (RENTANT). – 11. HAVENT. – 12. ASIENTO (ATONIES, OSAIENT). – 13. ARCHIDUC. – 14. MORGONS. – 15. ECALENT (LATENCE). – 16. TAPINES (PANTIES...). – 17. GAPETTE, casquette. – 18. RENETTA (RETENTA, TARENTE, TENTERA). – 19. ASTIQUA (SAQUAIT, TAQUAIS). – 20. ESSENIEN (INSENSEE). – 21. TANKERS. – 22. TORYSMES. – 23. ROYAUTE. – 24. IMAGEAIT. – 25. ENCLORA (CLONERA). – 26. VANTENT. – 27. RIPATON (PIORNAT, PRONAIT). – 28. ORANGEE. – 29. GICLERAS (GLACIERS, GRACILES). – 30. ONTIQUE (TONIQUE). – 31. OPINION. – 32. UTOPISTE. – 33. STERAIS (STARIES...). – 34. REGELA (EGALER, GALERE, GELERA, REGALE). – 35. TREPANE (ARPENTE, PARENTE, PATERNE, PENETRA). – 36. ACERBE (CABREE). – 37. OCCISES. – 38. RESISTA (STARISE...). – 39. ILETTE. – 40. OVIDES (DOIVES, VIDEOS). – 41. RASANCE (ARCANES...). – 42. INACTIF. – 43. STARIETS (TSARISTE...). – 44. FAENAS.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

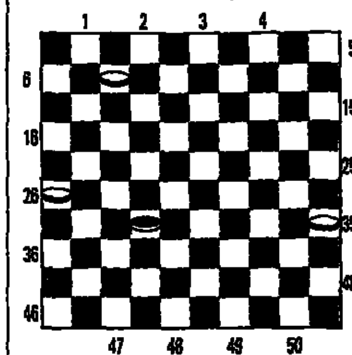
Dames

n° 446

LE COIN DU DÉBUTANT

● **Le coup du barrage : ou comment trois pièces terrassent un pion adverse où qu'il dame.**

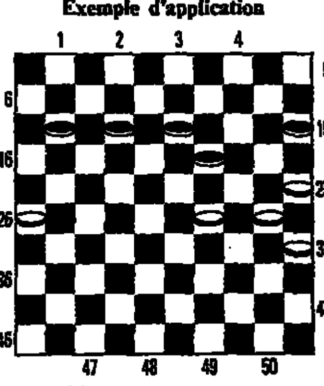
Exemple de schéma
BARTELING (1920)



Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 7-1 (32-38*) 1-23 (38-43*) 23-28,+.

Exemple d'application

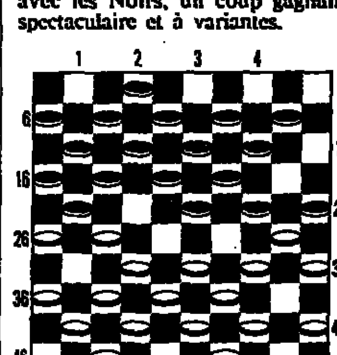


Les Blancs jouent et gagnent.

● SOLUTION : 29-23 (19×28) *25-20 (15×24) 30×6 (28-33)* 7-1 (33-38*) 1-23 (38-43*) 23-28,+.

L'UNIVERS MAGIQUE

Championnat du monde, juniors, 1992. Le Français Thierry Delmotte remporta la coupe de la plus belle combinaison en exécutant, avec les Noirs, un coup gagnant spectaculaire et à variantes.



● SOLUTION : 35-30 ! (24×35) Les Blancs, conduits par Marini, jouèrent 33-28, et les Noirs répliquèrent brillamment par (17-22)!! 28×17 *a)* (11×31) 26×17 *b)* (12×21) 37×17 (8-12)! 17×8 (7-12) 8×17 (23-29) 34×12 (25×34) 39×30 (13-18) 12×23 (19×50)!! [dame]. +.

a) 26×17 (22×31) 36×27, *a1)* (11×31) 37×26 (18-22) 28×17 (12×21) 26×17 (23-29) 34×23 (19×46)! [dame] +.

a1) 37×26 (11×33) 38×20 (23-29) 34×23 (19×48)! [dame] 20-15 (25×34) 39×30 (48×50) 15×4 (18-22) et les Blancs doivent céder encore un pion par 26-21.

b) 36×27 (7-11) 26×17 (11×31) 37×26 (23-29) 34×23 (19×46)!, +.

SOLUTION DU PROBLÈME n° 445

MIEDEMA (1958)

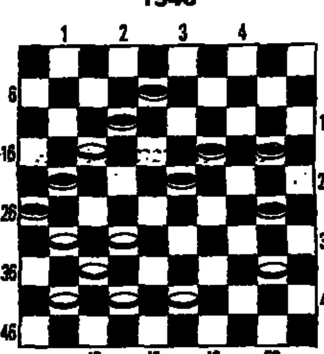
Blancs : pions à 16, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 38, 43, 44, 47.

Noirs : 10, 13, 15, 17, 18, 21, 22, 23, 25, 27, 36.

47-41!! (36×47) 29-24 (27×36) 16×27 (22×31) 33-28! (47×49) 28×8 8-3 (25×34) 3×5!! (15-20) 5-10! (20-24) 10-15 (24-30) 35×24 (36-41) 15-10!, +.

PROBLÈME

J. BURGGRAAF
1er prix N. LANGEDISKER Ct 1946



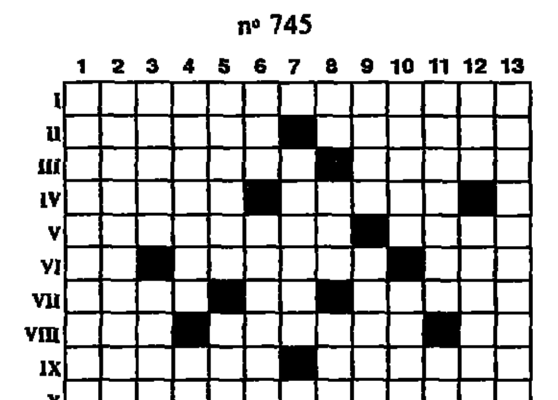
Les Blancs jouent et gagnent.

Solution dans la prochaine chronique.

Jean Chaze

Mots croisés

n° 745



HORIZONTALEMENT

I. Le onzième c'est celui de l'huissier. – II. Pas en odeur de sainteté. *Assomme ou bien réveillé.* – III. Rendit stérile. Encore faut-il trouver preneur. – IV. On le donne quand on a fait le précédent. Passe outre. – V. Lac de France. Roi de France. – VI. Tout *désigné ainsi. Ont donné beaucoup de* travail. Possessif. – VII. Rêve de pierre. Note. Il sera bientôt terminé. – VIII. Indien. Fait briller ou empêche de voir clair. Pronom. – IX. Son goût est souvent amer. Sert souvent de lieu d'accueil. – X. Sont bruyants à l'excès ou diminuent les sons.

VERTICALEMENT

1. *Cahin-caha.* – 2. *Mettent en* cause. – 3. Possessif. Utiles aux Japonais. – 4. Son goût est apprécié par les connaisseurs. Note. – 5. Se vendent affinés. Fait le vin. – 6. Arrivés à terme. Suit la piste. – 7. *Est à Dieu,* dit-on. – 8. Préposition. C'est la mer. *Femme.* – 9. *Echafaudages d'intrigues.* On se trouve conforté par leur aval. – 10. Fait l'apprentissage. *S'il nous touche, il hantera nos mémoires.* – 11. N'a aucun pouce de graisse. Note. – 12. Fait cesser le suspense. Siège de garnison. – 13. Négligent le droit chemin.

SOLUTION DU N° 744

Horizontalement

I. Gracieusetés. – *II. Résonne.* Musc. – III. Ictus. Rubato. – IV. Boudin. Musil. – V. Onces. CEE. Ma. – VI. Une. Tara. Mer. – VII. Iu. Sari. Gl. – VIII. Lèsent. Fracs. – IX. Antérieure. – *X. Imite. Enclin.* – XI. Satisfaisant.

Verticalement

1. Gribouillis. – 2. Reconnue. Ma. – 3. Astuce. Sait. – 4. Coude. Senti. – *5. Insistantes.* – 6. En. Arte. – 7. UER. Cri. Réa. – 8. Uméa. Fini. – 9. Embué. Grecs. – 10. Tuas. Miaula. – 11. Estime. Crin. – 12. Scolarisent.

François Dorlet

□ **Rectificatif.** – La grille du n° 744 comportait une erreur, à savoir une case *noire* en trop (VIII horizontal : 10 vertical).

Echecs

n° 1518

ALEKHINE OPEN

Moscou, 1992.
Blancs : Ehlvest.
Noirs : Smirin.
Défense sicilienne.

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1. é4	ç5	13. Dé2 ! (j)	d6
2. Cf3	Cç6	14. Fb6+	Dé7
3. d4	çxd4	15. Cxd6+	Rd7
4. Cxd4	Db6 (a)	16. Cé4 ! (k)	Fb7 (l)
5. Cb5 ! (b)	a6	17. 0-0-0 (m)	f5
6. Fé3 (ç)	Da5+ (d)	18. Cç5+	Ré8 (n)
7. Cb5-ç3	é6	19. d6 !	Dxé2
8. Cd2 (é)	b5 (f)	20. Fxé2	Cf6 (o)
9. a4 ! (g)	b4	21. Fxd8 ! (p)	Fxg2 (q)
10. Cç4	Dç7	22. Fxf6 (r)	Fxh1 (s)
11. Cd5 ! ! (h)	éxd5	23. Fh5+ ! (t)	g6
12. éxd5	Cd8 (i)	24. Fxh8	abandon.

NOTES

a) Au lieu d'entrer dans la suite usuelle 4..., Cf6 ; 5. Cç3, les Noirs *développent leur D avec, apparemment,* un gain de temps grâce à l'attaque du Cd4. Cette idée, que l'on rencontre assez souvent depuis cinq ans, paraît discutable et n'a d'intérêt pour les Noirs que de retrouver, par interversion de coups, *des schémas connus comme, par* exemple, après 5. Cb3, Cf6 ; 6. Cç3.

b) Mais l'adversaire n'est pas obligé d'adopter un style conventionnel et peut être tenté par une réfutation.

ç) 6. Ca3, Dç7 ; 7. Fé3, b5 *n'est* pas suffisamment clair.

d) Le retour 6..., Dd8 *est à envisager* : 7. Cb5-ç3, é6 ; 8. Fé2, Cf6 ; 9. f4, d5 ! ; 10. é5 (ou 10. éxd5, éxd5 ; 11. Ff3, Fé6), Cd7 ; 11. Ff3, g5 !! avec avantage aux Noirs (Rogers-Karpman, Belgrade, 1988) ou 7. Cd4, Cf6 ; 8. Cç3, é5 !

é) 8. Fd3, joué dans la partie Youdassin-J. Polgar (Madrid, 1992), est également fort : après 8..., b5 ; 9. Cd2, Dç7 ; 10. 0-0, Cf6 ; 11. f4, b4 ; 12. Ca4, Tb8 ; 13. Dé2 !, Da5 ; 14. *Cç4, Da4 ; 15. b3, Db5 ; 16. Cd6+,* Fxd6 ; 17. Fxb5, Txb5 ; 18. é5 la supériorité matérielle des Blancs fut décisive.

f) Il est tentant d'interdire au C-D la case ç4, mais ce coup retarde le développement des Noirs et affaiblit *leur aile-D. On a essayé ici 8..., Fb4* mais il est clair que la variante 9. Cç4 !, Fxç3+ ; 10. bxç3, Dxç3+ ; 11. Fd2, Dd4 ; 12. ç3 !, Df6 ; 13. Dh5 !, Cg-é7 ; 14. Cd6+, Rf8 ; *15. Td1 !, menaçant h4 et Th3,* donne aux Blancs, au prix d'un pion, un net avantage (Dontchev-Teo Kok Siong, Olympiade de 1988).

g) Une première réfutation de la stratégie des Noirs.

h) Après ce beau sacrifice de C dont l'acceptation est obligatoire, les *Blancs* obtiennent une dangereuse attaque sur le R ennemi. La suite de la partie Arnason-Avschalumov (Belgrade, 1988) est bien moins convaincante : 11. Cb1, a5 ; 12. Cb6, Tb8 ; 13. Cxç8, Txç8 ; 14. Cd2, Cf6 ; 15. Fa6, Ta8 ; 16. Fb5, *Fé7 ; 17. 0-0, 0-0 ; 18. f4, d5 ! ; 19.* é5, Cd7 ; 20. Cb3, f6 !

i) Si 12..., Ca5 ? ; 13. Fb6 et si 12..., Cé5 ; 13. d6 ! les Noirs espèrent maintenant la variante 13. Fb6, Db8 ; 14. Dé2+, Cé7 ; 15. d6, Cé6.

j) Mais la menace (14. Fb6+) est ici finement conçue par ce tranquille coup de D qui accélère le grand roque.

k) Il ne s'agit pas seulement d'empêcher l'échange des D. Supposons que les Noirs continuent, sans voir l'idée cachée, par 16..., f5 ou 16..., Cf6. Un mat admirable suit : 17. Db5+ !, axb5 ; 18. Fxb5+, Cç6 ; 19. Fxç6 mat.

l) Il faut donner au R noir une case de fuite en ç8.

m) Avec deux pions pour la pièce, une nette avance de développement et une forte attaque sur un R sans abri, les Blancs ont tous les atouts en mains.

n) Donner la D pour trois pièces par 18..., Dxç5 ; 19. Fxç5, Fxç5 est insuffisant ; *par exemple,* 20. Dé5, Cf6 ; 21. d6 !, Té8 ; 22. Dxf5+, Rç8 ; 23. d7+ etc.

o) Ou 20..., Fç6 ; 21. Th-é1 !, Rf7 ; 22. Fç4+ etc.

p) Regagnant la pièce avec deux pions de plus.

q) Ou 21..., Rxd8 (21..., Txd8) ; 22. Cxb7+.

r) Le plus simple.

s) Si 22..., gxf6 ; 23. Fh5+, Rd8 ; 24. *Th-é1, Fç6 ;* 25. Té6.

t) Gagnant une pièce.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 1517

E. POGOSSIANTS

(Blancs : Rf4, Fç6 et ç7. Noirs : Rd2, Ff1 et ç3, Pç2. Nulle.)

Comment empêcher la promotion du pion ç2 en D ? Si 1. Fb6 ?, Fé5+ ! ; 2. Rf3, Fg2+ ! et si 1. Rg3 ?, Fd4 ; 2. Fa5+, Ré2.

1. Rf3 !, Fg2+ ! ; 2. Rxg2, Ré3 ; 3. Rg3, Fd2 ; 4. Ff4+, Ré2 ; 5. Ff3+, Ré1, et maintenant la promotion du pion ç est inévitable. 6. Fd6 !!, ç1=D ; 7. Rg2 !! incroyable mais la position est nulle. 7..., Fé3 ; 8. Fb4+ !, Fd2 ; 9. Fd6 !

Si 1..., Fé2+ ; 2. Rg3, Fd4 ; 3. Fa5+, Rd1 ; 4. Fa4.

Si 4..., Rd3 ; 5. Fé4+.

ÉTUDE N° 1518

V. KIVI (1945)

Blancs (4) : Rh8, Fd1, Cb8, Pb6.
Noirs (3) : Ré8, Fh7, Pb2.
Les Blancs jouent et font nulle.

Claude Lemoine

TABLE

Le kouglof



LE nom, d'abord. Le *Dictionnaire de l'Académie des gastronomes* l'écrit avec deux « f » et nous dit que la forme primitive est « kugelhopf », le *Petit Robert* l'écrit « kugelhof », et tous deux ajoutent : *« De l'allemand* Kugel : *boule. »* Mais un lecteur me citait un dictionnaire allemand où il était écrit : « Gugelhopf, *prononciation plutôt suisse ;* Gugelhupf, *prononciation alémanique, venant de* Gugel *(genre de capuchon) et* Huph *ou* Hefe *(levure).* » Et, de fait, le kouglof est bien un gâteau en forme de capuchon à base de pâte levée.

Mais d'où nous vient-il ? Certes, il est passé par l'Alsace, dont il demeure une pâtisserie classique, figurant dans tous les ouvrages de recettes, et une légende assure même qu'il y aurait été apporté par les Rois mages lors de leur traversée du pays. Avant de sortir du moule actuel, il aurait même varié de forme, selon les circonstances, prenant celle d'un bébé aux baptêmes, d'un cœur aux mariages, d'une fleur de lys aux fêtes royales. Mais, en vérité, il vient de l'Europe centrale. Marie-Antoinette connaissait – et aimait – ces pâtisseries à pâte levée... à la levure de bière, et elle contribua à en lancer la mode à Paris. Mais, avant elle, Stanislas Leszczynsky les avait connues en Pologne (et le baba de son exil lorrain doit beaucoup à cette pâte levée !).

L'anecdote veut que ce fût Carême qui lança le kouglof, après l'avoir appris de son collègue Eugene Wolf, chef de cuisine du prince de Schartzenberg, alors ambassadeur d'Autriche à Paris sous Napoléon Iᵉʳ. Mais, que diable, l'Alsace s'en régalait depuis longtemps déjà !

Le kouglof aujourd'hui est enrichi de raisins de Corinthe préalablement gonflés dans du thé tiède léger. La pâte est de farine, de lait tiède, de beurre amolli et de levure de bière... Lorsque j'écris « la pâte », mieux vaudrait écrire *« le levain »*, car c'est en effet de cette boule tenue au tiède que l'on fera la pâte, avec encore de la farine, enrichie de quelques œufs, de sucre, un peu d'eau tiède et les raisins. Il n'est plus qu'à mettre cette pâte dans un moule *ad hoc* côtelé – on dit aussi « cône nervuré », – dit « moule à kouglof », bien beurré. Puis, une fois la pâte levée, moule, à cuire le gâteau quelque trois quarts d'heure à four chaud (210 degrés). Une fois démoulé, le kouglof doit être légèrement poudré de sucre glace (pas trop, car trop de sucre n'apporte rien.

Mais, me confie un autre lecteur alsacien, jamais les raisins secs ne doivent être trempés dans du kirsch. Il suffit de piquer, en haut et de chaque côté du gâteau, quelques amandes. *L'erreur, me dit-il, est* aussi de servir le kouglof en dessert (jamais l'idée n'en viendrait à un Alsacien de bonne souche !) ou de l'accompagner d'une crème ou de confiture. Par contre, il est agréable de le déguster au petit déjeuner matinal des jours de fête. Ou encore lors des réceptions et des vins d'honneur... avec un bon vin d'Alsace, évidemment, vin blanc (et notez que l'appellation « alsace grand cru » est réservée aux cépages riesling, gewurztraminer, muscat et tokay). Tous ces vins, des secs aux plus liquoreux, des frais et légers aux capiteux, méritent attention. Il y a, à la carte de la *Taverne Kronenbourg* (24, boulevard des Italiens, Paris-9ᵉ ; tél. : 47-70-16-64), un tokay Freiberg 1989 qui conviendrait parfaitement pour escorter le kouglof des fêtes. Et, si vous en avez possibilité, allez donc « tester » le gewurztraminer « vendanges tardives » de Léon Beyer au *Taillevent* (15, rue Lamennais, Paris-8ᵉ ; tél. : 45-61-12-90).

A Strasbourg, vous trouverez d'excellent « kougelhopf » (comme on écrit là-bas) chez *Winter* (25, rue du 22-Novembre) et dans bien d'autres pâtisseries de cette belle province d'Alsace. Mais à Paris, où l'on se confiait, vers 1840, le nom du pâtissier Georges, rue du Coq-Saint-Honoré, spécialiste de ce kouglof encore mal connu, notez, entre toutes, l'adresse de *La Cigogne* (61, rue de l'Arcade, Paris-8ᵉ ; tél. : 43-87-39-15), maison centenaire.

La Reynière

CIGARE

Viva habanos !

C'EST en caravelle que, le 28 *octobre* 1942, Christophe Colomb arrive à Cuba, dans la baie de Bariay : *« L'île la plus belle que l'on ait jamais vue. »* Le lendemain, raconte Bartolomé de Las Casas, deux envoyés de Colomb purent observer les indigènes tainos, dans la baie toute proche de Puerto-Gibara, *« traversant leur village en tenant un tison à la main, des herbes pour prendre leurs fumigations, ainsi qu'ils en ont coutume »*. En taino, *tabac* veut dire cigare. Et comme il n'est de cigare – sérieux s'entend – que de La Havane, c'est très naturellement que les Cubains souhaitent aujourd'hui que leur production, dans le monde entier, soit appelée *habanos*.

Ce slogan a été lancé lors du colloque qui saluait, début novembre à La Havane, le 500ᵉ anniversaire de la « rencontre » dont Cuba fut le théâtre il y a cinq siècles entre les Européens et le tabac. Pour l'occasion, les autorités cigarières de l'île ont annoncé la création de nouvelles vitoles du type Cohiba, destinées à marquer cet anniversaire. Leur nom : Siglo, c'est-à-dire « siècle ». La série comportera cinq modules différents et sera disponible en France, en principe courant 1993. Elle est évidemment destinée à remplacer les fabrications spéciales des « châteaux » diffusés par Davidoff, dont la distribution sera interdite l'année prochaine, aux termes de la transaction intervenue entre la firme suisse et la Cubatabaco. Cette création est donc *justifiée*, ne *serait-ce* que pour marquer la différence avec Saint-Domingue – découverte aussi par Christophe Colomb, – *mais où, surtout, s'approvisionne* désormais la marque Davidoff. L'on pourrait sourire de cette guérilla commerciale – l'avantage restant *évidemment à la Vuelta Abajo* – si elle ne se déroulait, ici, sur fond de prohibition généralisée. Certes, l'hostilité à l'égard du tabac *n'est pas nouvelle. Philippe III* d'Espagne, le 26 août 1606, avait interdit déjà de semer du tabac dans toutes ses colonies américaines pendant dix ans. L'interdiction fut levée en 1614 et transformée en monopole au profit de la fabrique de Séville !

EN France, le tabac fut d'abord considéré comme une plante ornementale : les fleurs amples dressées en font une élégante plante de massif. Loué, puis interdit, le tabac eut dans notre pays un sort fluctuant entre drogue et plante d'ornement. Jean Nicot, de retour du Portugal, l'offre à la reine Catherine de Médecis. Le tabac soigne alors les maux de tête royaux. Puis Louis XIII en interdit la vente. Sir Walter Raleigh, bel aventurier et introducteur du tabac en Angleterre, eut la tête tranchée !

La querelle tabagique aujourd'hui bat son plein. L'avenir de cette plante est-il ornemental ? Le tabac servit pourtant à fixer la pathologie des plantes et leur sensibilité aux cryptogames. On a isolé la mosaïque du tabac dès 1934. On lui connaît les vertus de plantes sans mère, issues de grains de pollen. Il est l'objet d'hybridations expérimentales dites somatiques. On *lui transfère des gènes étrangers*; on sélectionne ses résistances aux herbicides ; on lui reconnaît la faculté de produire des protéines et *des alcaloïdes insecticides naturels*. Bref, le tabac pourrait passer pour une plante modèle ; c'est la « souris blanche » des biologistes ! Ses manipulations servent également de modèle de gestion des ressources génétiques. Ainsi les Etats-Unis maintiennent-ils une banque de *Nicotinia* à Oxford (Caroline du Sud) et la SEITA fait de même à Bergerac, en Dordogne.

L'hostilité généralisée au tabac n'est-elle qu'une résurgence de l'hostilité générale qui entoura les plantes de la découverte de l'Amérique – la tomate maintenue au jardin d'agrément, la patate ignorée jusqu'au début du siècle dernier ? Colomb voit l'Indien rouler une feuille rustique et fumer un soir de fête. Pluriel, comme la plupart des plantes de la découverte, le tabac sert aux visions prémonitoires et aussi à guérir les blessures des flèches. Il figure au titre du « brûlé » et du « cuit » dans les mythes indiens : c'est un cadeau lors de couronnements et de fêtes ; il fait aussi partie des offrandes pour les sépultures et participe de la sorcellerie ou du chamanisme. Ici, le tabac est un monopole d'État depuis le dix-septième siècle ! Finira-t-il en pot, comme un vulgaire géranium ? Aussi « dangereux » que l'Indien, il trouvera sa réserve : à Bergerac, par exemple !

LA *loi, qui habituellement* constate l'évolution des comportements sociaux, paraît ici les précéder. Se dessine inévitablement un nouveau type non de consommateur, mais d'amateur de cigares, conscient de la nocivité du tabac et qui n'en usera qu'avec modération, pour son plaisir, si toutefois il en a les moyens. Pétuner était dans l'Europe du dix-neuvième siècle un usage d'estaminet pour bougres et mécréants, qui juraient en buvant, avant que par un savant parcours les nobles cigares de La Havane n'accèdent au rang des bonnes manières de table. Assistera-t-on à une évolution analogue, qui donnerait raison aux célèbres marchands genevois, Gérard père et fils, pour qui, trop souvent, *« les gens fument, mais ne dégustent pas »* ? Fumer un havane deviendrait alors un art, et toute la chaîne, depuis la plantation *(finca)*, la fabrique, le négoce et la distribution – si toutefois le buraliste est équipé d'une cave humidifiée, – n'aurait d'autre objet que la célébration de *« ... la feuille indienne, réconfort des méditatifs, délice des rêveurs architectes de l'air, sein plein de fragrance de l'opale ailé... »* (José Marti, 1884). On peut toujours rêver !

Jean-Claude Ribaut

Grand largue

Ce sont eux qui prennent les coups de tabac, et nous qui les encourageons à nous faire peur... Jusqu'à ce qu'ils arrivent à bon port. Quand ils y arrivent.

COMME si Paris allait essuyer un mauvais grain, on les a remisés sous la tôle du Parc des expositions. En cale sèche, les bolides ! Démâtés, ou en mât court de circonstance, les grands monocoques, les multicoques larges comme pâté d'immeubles se prêtent, muselés, à la visite. Là-haut, sur les estrades, il faut se déchausser avant de monter à bord. Photographies en famille, sur le pont...

Vu du sol, plus prudemment, cet immense garage du Salon nautique donne le vertige, en tout cas aux terriens de conviction. Les bateaux ne laissent voir que leurs dessous, leurs *« dessous chics »*, comme l'écrivait Serge Gainsbourg, coques et quilles immaculées, que la mer, même à quai, cache pudiquement. La flotille est serrée à faire ravaler n'importe quel rêve, même moyen, de fuite au large.

Mais à un incroyant près, les visiteurs ont tous de la brume dans les yeux, par mer calme ou chahuteuse, selon les psychologies, l'âge ou le sexe. Ils s'affairent par milliers, plus nombreux à chaque nouveau cru du Salon, à peaufiner leur passion, s'effrayer devant le stand des gilets de sauvetage ou des canots de survie, cultiver leur savoir des épopées précédentes à la librairie spécialisée, forte de centaines d'ouvrages ou d'albums, frissonner, s'enflammer à l'épopée du mois, le Vendée Globe, dont le comité d'organisation distille les miles gagnés par Alain Gauthier sur ses poursuivants, au large des côtes africaines.

Oui, à un mécréant près, la porte de Versailles est port de Vendée, et sur la moquette, entre deux sourires d'hôtesse, tout un peuple de flâneurs embarque pour les Quarantièmes rugissants. Bien peu pourraient s'offrir le *Lagoon 42*, dessiné par les architectes Vincent Lauriot-Prevost et Marc Van Peteghem, ceux-là mêmes qui enverront bientôt Olivier de Kersauson, à bord du *Charal*, affronter ses chers vieux creux de 9 mètres par l'arrière pour un tour du monde en quatre-vingts jours. Bien peu, même, pourraient économiser assez pour une coquille de noix plus modeste. Leur bonheur, à ces fidèles, tient plutôt à ce que Kersauson parvienne à aiguiser ses propres émotions, en leur laissant procuration.

Vendée Globe, en solitaire et sans escale autour du monde, Boc-Challenge, hier, « transats » dans les deux sens, récits de perdition ou de simples forts coups de tabac, témérité et inconscience, victoires ou défaites... la course au large rencontre un écho croissant dont ce Salon de pleine terre est un fidèle – et anachronique – témoin. Une part de l'époque file avec Gauthier, ou peine derrière, « scotchée » dans les plats, avec Poupon ou Van Den Heede, à l'écoute des carnets de bord relayés par satellite, informée de la moindre avarie, soucieuse de la plus passagère des baisses de moral.

L'émission « Thalassa », c'est vrai, a mis la France à l'école de cette autre géographie, les directs d'arrivée au crépuscule laissent des traces dans les rétines. Mais tous les passionnés ne sont pas fils de marins ou rejetons rebelles d'aristos, tous ne prennent pas la mer au-delà du cap Finistère, sinon Lamazou et Peyron n'y mettraient sans doute plus les pieds. La course est affaire de foi, plus que d'expérience personnelle, de fait, par la majorité, de son besoin de solitude à quelques solitaires. De ses velléités d'aventure extrême à une poignée d'aventuriers. Exactement, comme autrefois dans les années 60, les auditeurs suivaient à la radio, avec une délicieuse anxiété, les millimètres gagnés, en montagne, contre l'engourdissement et les avalanches, par « les conquérants de l'inutile ». Et certains soirs, la ville et la plaine arrêtaient de respirer lorsque les bivouacs verticaux tournaient à l'agonie. Le deuil était national, au retour de la cordée de secours arrivée trop tard pour suspendre les noces de l'élu avec la glace.



MAO/AGENCE VANDYSTADT

Bien sûr, dans cette passion collective de la mer de quelques-uns, il y a bien de l'ambiguïté, la nécessité du drame promis par la médiatisation. Quelque chose du rituel expiatoire. A eux l'honneur de risquer leur peau au ras de l'Antarctique, pour que vivent, et s'endorment sans cauchemar, après la retransmission, les brassées d'*« assis »* dont parlait Rimbaud. Le Vendée Globe était plus populaire pendant sa déroute – fatale pour l'Anglais Nigel Burgess – du golfe de Gascogne, en début de course. Les navigateurs restent plus admirés disparus, surtout « mystérieusement », que victorieux.

Mais il est des sentiments plus nobles à suivre ces jeux téméraires avec le cap Horn. La résistance de quelques-uns aux coups de massue des flots entretient ou rappelle les nôtres, en tout cas leur devoir. Leur veille inquiète dans les « mers croisées » a valeur de vertu pour des qui-vive plus généraux. A terre, le sud est une notion paradisiaque. A bord, c'est une vision d'enfer, une menace pour les multicoques. Les trois caps, le Horn, Leeuwin et Bonne-Espérance ? Les bornes tentatrices des limites humaines et technologiques. *« Dehors, c'est terrible. La mer est vert sombre avec des éclats métalliques. Une couleur de fin du monde. Sa forme est indescriptible. Une sorte de chaos hurlant qui monte à l'assaut du bateau par tous les côtés à la fois (...) »*

Avant d'écrire ces lignes (1), Kersauson s'était, cette fois-là, sorti d'affaire au terme de trente heures de prière impuissante. S'agissait-il encore de course ? D'une mauvaise passe pendant une épreuve sportive ? Ces mots n'illusèrent-ils pas des situations plus universelles ? Leur guerre avec les éléments, pour prix, peut-être, de nos cessez-le-feu fragiles ? Surtout, l'évidence de leur bonheur, arraché là-bas au milieu de toutes les embûches et de bien des privations, et dont ils gardent si jalousement le secret. Leurs chances de fuite, dont on nous prive. Leurs couchers de soleil, contre notre horizon enfumé.

A la librairie du Salon nautique, leurs livres content presque tous le franchissement d'une porte invisible depuis le quai, justement du côté des Rugissants, cette aube rarissime où, paraît-il, l'harmonie des éléments se confond soudain avec la sérénité intérieure, au-delà de la solitude revendiquée et de la joie des sens. Bref, le Graal des temps modernes. La paix ! Dans les années 30, Alain Gerbault, dandy et fameux joueur de tennis avant de choisir la misanthropie de son côtre et des îles, s'étendait nu sur le pont, au zénith, pour se guérir de notre monde. Un jour, Bernard Moitessier, engagé dans une course autour du monde organisée par le *Sunday Times* – une idée très britannique : partir n'importe quand et n'importe où d'Angleterre, s'user à croiser les trois caps et revenir vivant pour le gain d'un globe en or, – changea de route, après sa bagarre avec le Horn.

Il nous tira sa révérence. Un 1er mars, il nota sur son journal de bord : *« Est-ce la sagesse que de se diriger vers un lieu où l'on sait qu'on ne retrouvera pas sa paix ? »* (2). Moitessier devait remonter au nord, boucler son tour. Il préféra rester au sud, reprendre sa route du Pacifique jusqu'à Tahiti, avalant donc, pour sa liberté, un tour et demi du monde.

Aujourd'hui, les enfants marins de Moitessier rentrent tous au port... quand ils rentrent. Mais à chacun de leurs corps à corps fous, à chaque nouvelle course, il y a comme un regret dans l'opinion de leurs admirateurs. Si, un jour, l'un ou l'autre s'abstenait ? Si l'un ou l'autre bravait famille, sponsor, médias et contrats, bref s'il nous vengeait de nos obligations, pour aller mouiller aux Marquises, s'enrouler dans un paréo, et éclater de rire ? ...

Philippe Boggio

(1) *Vieil Océan*, d'Olivier de Kersauson, avec la collaboration de Christian Bex. Flammarion. 1990.

(2) *La Longue Route*, de Bernard Moitessier. Arthaud, 1986.

▶ **A lire aussi.** ***Seul à travers l'Atlantique,*** **d'Alain Gerbault, un texte de 1924, réédité par Grasset en 1987.** ***Alain Gerbault, vie et voyages d'un dandy révolté des Années folles,*** **d'Eric Vibart. Seghers 1989. Payot, 1992, pour l'édition de poche. Enfin, pour le plaisir d'aventures plus familiales et de navigateurs peu soucieux de compétition,** ***Qui n'avait jamais navigué,*** **ainsi que** ***les Vagabonds de l'océan,*** **de Michèle et Georges Meffre, LN Editions, 1992.**

LIVRE

Bouches à feu

AUX braves et aux bravaches, l'or ; aux astucieux et aux roublards, les épices. Tel se présente le dialogue Nord-Sud au lendemain du traité de Tordesillas qui, en 1494, partage la route des conquêtes entre Espagnols et Portugais. Sang et carnages chez les détrousseurs du fabuleux métal – *« Mais que font-ils de tout cet or,* murmurent les victimes. *Ils le mangent ? »* – ; manière forte et odeur de sainteté chez les chasseurs de muscade qui partent sous les étendards de Vasco de Gama, *« faire des chrétiens et chercher des épices »*.

Le souffle qui cinglait des espaces laissés encore en liberté donnait à ces deux maîtres des océans les espoirs les plus démesurés sur le butin qu'ils comptaient engranger. Lequel avait choisi la meilleure option et su cercler son territoire au plus près de ses prétentions et de son sens de l'actualité ?

Les épices ont toujours fait frissonner l'Occident de fièvres mystérieuses, presque charnelles. A leur approche, les timides y trouvaient des volontés nouvelles, les sages l'apaisement de leur nostalgie, les enflammés des freins à leurs excès.

Cette « médecine » universelle, que l'on disait pouvoir cueillir en abondance au-delà de tous les horizons encore imaginables, donnait à l'homme tempéré le vague mais pourtant vif sentiment qu'il lui faudrait un jour se décider à partir vers ces terroirs d'où jaillissait l'i[illegible]e. Mourir pour un bo[illegible]s de girofle. C'est [illegible]e Magellan qui force[illegible] à lui offrir un passa[illegible]en aller, par l'ouest, ré[illegible]nt les autres les arômes des Moluques. C'était dangereux ; sacrilège peut-être.

Le javelot qui le frappe au visage sur l'île de Mactan, le 27 avril 1521, ouvre de manière brutale la première séance historique de cotation en Bourse de ces produits qu'on devra désormais négocier les armes à la main. Mais cela en valait la peine : c'était trop bon, trop cher, trop original... Et il n'est pas sûr que le navire fantôme qui entrait dans le port de Séville, en septembre 1522, sans son capitaine général, mais parfumé à ras bord de cargaisons lointaines, n'ait pas davantage ravi Charles Quint par les produits de sa pêche que par le récit des rescapés qui annonçaient sobrement que l'homme, pour la première fois, venait de boucler le tour du monde.

MAGELLAN, qui n'avait pas trouvé d'employeur dans son pays, s'était vendu aux Espagnols : l'archipel des Moluques, géographiquement pourtant sous zone portugaise, appartiendrait à la couronne d'Espagne jusqu'au traité de Saragosse qui, sept ans plus tard, règle le contentieux.

Pendant que les conquistadors vendangeaient de l'or et de l'argent, les Portugais, eux, tissaient la trame d'un commerce international dont ils devenaient les patrons incontestés et puis bientôt les rugueux propriétaires. Ils sont partout où poussent ces fruits de la passion et veillent comme des dogues à ce que nul ne leur emprunte ou ne leur vole les souches mères des plantations qui font leur fortune et consolident leur pouvoir. Ils fortifient Goa, leur capitale des Indes orientales, avec les attentions architecturales les plus avancées du temps afin que l'on sache que, même loin de leurs bases, ils se tiennent informés de tout et sont capables de répondre aux attaques les plus fines que se mettraient en tête de mener les ennemis les plus fins.



A ces nerfs mis à vif par le profit répondent les recherches fébriles des cuisiniers des tables aristocratiques d'un Vieux Monde pailleté d'allégresse, maintenant largement pourvu en cardamome, poivre et gingembre, en muscade, cannelle et macis. Les sacs de marin que les croisés de retour avaient lourdement fait chuter sur les dalles de leur château contenaient déjà de ces étrangetés qui n'avaient pas manqué d'intriguer tout le petit monde [illegible]emblé ; du ménestrel rosissant sous une prise de coriandre à la dame qui se demandait à quelle sauce nouvelle son baron affamé allait l'accommoder. L'amour courtois laisserait peu à peu la place à des joutes de table et de lit moins évaporées, mais en ce milieu du seizième siècle, quand les souvenirs de Saint-Jean-d'Acre étaient déjà loin et que Venise avait passé la main aux nouveaux « épiciers », on pouvait vraiment oser manger corsé.

DÉSORMAIS le goût du métissage est pris. Il ne nous quittera plus. Une force nouvelle entrait dans les entrailles. Ce fut le moment choisi par les Hollandais pour pousser leurs pions et faire passer sous la domination du Nord ce qui avait été jusqu'ici l'apanage du Sud. Plus de croix ni de roi, mais des bourgeois battant pavillon commercial, qui se lancent sur les routes maritimes portugaises dont ils monnayent, annexent ou prennent en force les comptoirs – le poivre n'arrivait plus à Amsterdam qu'au prix de l'or, ce qui était excessif même pour des riches. On ira le chercher, soutenu par les petits actionnaires et des capitaines qui sabraient large. La Compagnie hollandaise des Indes orientales impose bientôt son style et donne à l'Europe ce qu'elle réclamait désormais comme son dû : ces épices qui faisaient jaillir le soleil sous la langue et monter d'étranges images à l'âme.

Poivre gris de notre enfance, râpe à muscade, vanille dans le lait chaud. Quelle histoire raconte la France quand on lui parle de caravelles, d'abordages et de parchemins tachés au curcuma ? Aucune. Sinon la plus surprenante, la plus théâtrale. Les épices restaient prisonnières de leurs territoires, enfermées dans le gynécée où on les dorlotait en surveillant leur floraison d'un œil jaloux et féroce. Il fallait venir les visiter la nuit muni d'une échelle de soie ou mettre en action d'invulnérables armadas pour s'en approcher d'un peu près. Botaniste français, sujet de Louis XV, administrateur de l'île de France (l'île Maurice), Pierre Poivre – comment s'appeler autrement à ce moment-là de l'aventure ? – pense, lui, qu'il y a mieux à faire : acclimater. Il lui suffira de soustraire aux Hollandais quelques plans de muscadiers et de girofliers (opérations longues, délicates et hasardeuses) et de voir ses larcins s'épanouir sur son île. L'affaire était dans le sac et le monopole des épices cassé. Mais l'époque avait la tête ailleurs, et le chocolat mais surtout le café commençaient à donner des insomnies à des éveillés aux idées déjà beaucoup plus relevées.

Jean-Pierre Quélin

▶ ***Les Jardins des épices,*** **de Bernard Nantet et Jean-Claude Ribaut, photographies de Michel Viard. Editions Du May, 450 F.**

